

Québec retire son projet de tests linguistiques

par Lise Bissonnette

Ni vus, ni connus, les tests d'aptitudes linguistiques accompagnant la loi 22 auront vécu, du moins pour la présente année scolaire. Le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier, a en effet avisé hier la direction de la CECM qu'il avait décidé de "reporter" la validation des tests. Sans autre date ni commentaire. Nul n'ignorait que la route de la langue d'enseignement n'était pas pavée de roses

pour le ministère dont les déboires n'ont cessé de faire la manchette quand il s'est agi d'expérimenter ces fameux tests à l'échantillon introuvable. Le renoncement d'hier aura toutefois enlevé une épine du pied de la CECM qui s'appretait à décider aujourd'hui de sa collaboration à la validation, dans la plus grande incertitude, sachant bien que l'Alliance des professeurs de Montréal avait lancé une consigne de boycottage.

Si les tests ne sont pas expérimentés, il faut croire que les experts rentreront à Québec avec leur bagage et que nul enfant n'aura à s'y soumettre cette année. On voit mal dès lors comment le régime de liberté de choix de la langue d'enseignement, institué sous l'empire de la loi 63, me vivrait pas au moins un an de plus. Ce qui compromettrait le pari récent de M. Cloutier de renverser "d'ici 1976-77" la tendance des inscriptions scolaires des

immigrants.

Il était impossible hier d'obtenir plus de précision au cabinet du ministre de l'Éducation ou l'on s'est toutefois refusé à démentir comme à confirmer cette nouvelle du fait que la CECM ne faisait pourtant pas mystère.

On reconnaissait cependant que le ministre avait participé à quelques réunions à ce propos au cours des derniers jours, dont la plus récente datait de lundi soir.

Les tests d'aptitudes, qui devaient mesurer chez l'élève la "connaissance suffisante de la langue d'enseignement" du secteur où il voulait s'inscrire, s'étaient attirés de fortes réticences dès que le principe en a été promulgué, en même temps que la loi 22.

Quand les services du ministère se sont attelés à leur confection, la résistance s'est faite plus vive, en même temps qu'une alliance du refus faisait l'unani-

mité tacite chez les administrateurs scolaires et les enseignants, chez les anglophones et les francophones. Les experts mettaient en doute leur validité à cause de leur trop rapide préparation, les enseignants refusaient de se prêter à l'application d'une loi que nombre d'entre eux avaient vivement combattue, et les commissions scolaires préféraient se tenir loin de pareil foyer de mésentente.

Voir page 6: Tests linguistiques

Le fédéral hausse son budget de 28%

par Fay LaRivière

OTTAWA (PC) — Le budget principal des dépenses du gouvernement, déposé aux Communes, hier, atteint \$28,2 milliards pour l'année financière 1975-76, soit une augmentation de 28 pour cent par rapport à celui de l'an dernier.

De plus, le gouvernement prévoit \$2,6 milliards en dépenses non budgétaires, tels prêts, investissements et avances.

Le budget principal rassemble les premières évaluations des dépenses que le gouvernement entrevoit pour l'année financière à venir. Il est habituellement suivi de deux ou trois budgets supplémentaires.

Le budget principal de 1974-75 était de \$22 milliards. Il a été suivi de deux budgets supplémentaires, haussant le total des prévisions à \$25,9 milliards.

Comme l'année financière 1974-75 ne se termine que le 31 mars prochain, le gouvernement peut déposer un troisième budget supplémentaire et le président du Trésor, M. Jean Chrétien, a déjà annoncé que celui-ci serait de l'ordre de \$1,2 milliard, soit un grand total de \$27,1 milliards.

Dependant, pour l'instant, les dépenses réellement encourues par le gouvernement pour la même année financière sont en réalité de \$25,4 milliards.

Selon que l'on compare le budget principal 1975-76, déposé hier, à l'un ou l'autre des différents totaux, le taux d'augmentation des dépenses gouvernementales prévues varie entre 11 et 28 pour cent. On ne connaît toutefois le taux exact de cette augmentation que lorsque les sommes auront été effectivement dépensées et entièrement comptabilisées pour les deux années concernées c'est-à-dire vers le milieu de l'année 1977.

Selon le budget déposé hier, le poste gouvernemental le plus onéreux demeure, pour 1975-76, comme pour l'année antérieure, la santé et le bien-être social qui comprend, non seulement les programmes du ministère du même nom, mais aussi ceux d'autres ministères, comme l'assurance-chômage, les allocations des anciens combattants, les affaires communautaires indiennes, le logement et la rénovation urbaine.

La part du budget allouée aux programmes sociaux est de 27,8 pour cent, les premières évaluations y affectant \$7,8 milliards, auxquelles pourront s'ajouter d'autres évaluations au cours de l'année.

Cette première tranche de dépenses pour les programmes sociaux en 1975-76 dépasse de \$830 millions l'ensemble des dépenses au même titre pour 1974-75.

En fait, les dépenses au chapitre social pourraient dépasser les \$8 milliards au cours de l'année qui vient, si la différence entre le budget principal et les dépenses totales véritables est proportionnelle à celle de 1974-75 au même chapitre.

Une accélération encore plus rapide que l'an dernier pourrait même survenir à cause de l'indexation automatique de certaines prestations comme les allocations familiales et à cause du lourd tribut d'assurance-chômage que laissent présager les 815.000 chômeurs de janvier, contre les 637.000 de janvier 1974.

Les sommes prévues pour l'expansion et le soutien économique sont évaluées à \$4,7 milliards, contre \$2,8, en 1974-75.

La principale cause de cette augmentation de près de 70 pour cent provient des versements au titre de compensation pour les prix des produits pétroliers dans l'Est du pays afin de maintenir un seul prix dans l'ensemble du Canada.

Voir page 6: Budget fédéral



Jean Chrétien, président du Conseil du trésor

(Téléphoto CP)

Le bureau du vérificateur n'a pu avoir accès à tous les documents de la CIC

par Louis-Gilles Francoeur

Un comptable du bureau du vérificateur général du Québec, M. Jean-Marie Lampron, a déclaré hier devant la commission Cliche que des adjoints du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, ainsi que les responsables de l'ancien Comité paritaire de la construction de Montréal, l'ancêtre de la CIC, avaient respectivement rétréci son mandat en cours de route et limité ses accès aux personnes et aux documents de sorte qu'il n'a pu effectuer l'enquête en profondeur alors envisagée.

Parlant de "barrière" et "d'entraves" dans son travail, M. Lampron a déposé hier devant la commission les quatre rap-

ports remis au vérificateur général, les 27 mai, 30 juin et 9 juillet 1971, dont LE DEVOIR publiait récemment de larges extraits.

Produisant une lettre du ministre du Travail, du 9 février 1971, M. Lampron a démontré que son mandat initial visait la production "d'un rapport complet de la situation comptable et administrative du comité conjoint de la construction", qui avait administré jusqu'alors un budget de \$10 millions. Le comité venait d'être dissous et ses biens étaient alors liquidés par M. Jacques Tremblay. Tous les fonctionnaires du défunt comité avaient alors été placés sous la responsabilité de la Com-

Tandis que les négociations reprennent

Montréal privé de tout service postal

Le service postal était paralysé hier sur l'ensemble du territoire du Montréal métropolitain.

Le levée des boîtes a été interrompue depuis ce matin et le ministère des Postes a prié les usagers de ne pas y déposer leur courrier.

L'Union des facteurs a donné l'ordre à ses membres de respecter les lignes de piquetage établies par les cols bleus du syndicat en grève de l'Alliance de la fonction publique. De sorte que les camions demeurent depuis immobilisés aux entrepôts de Ville LaSalle et de la rue Hoche-laga à Montréal. Seuls, les facteurs non motorisés continuent à livrer le surplus de courrier qui s'était accumulé à l'hôtel central du bureau de poste de Montréal et dans les succursales.

Pendant ce temps les négociations reprenaient hier entre l'Alliance de la fonction publique et le Conseil du trésor, les deux parties s'engageant à ne faire aucune déclaration pour une période de 48 heures. Un porte-parole syndical a cependant précisé que les grèves rotatives allaient continuer malgré la reprise des pourparlers.

Mardi, un incendie, que la police croit d'origine criminelle, dévastait une partie de la succursale Gagnon à Ville Saint-Laurent, dans le nord de la ville. Pour l'instant, le bureau central estime qu'environ 3.000 colis et quelques milliers de lettres furent détruits.

Quelque 80 cols bleus membres de la Fonction publique travaillent au service postal de la région de Montréal. Il s'agit de préposés à l'entretien des camions, des convoyeurs à courrier, de gerbeuses utilisées pour le transbordement à l'intérieur des bureaux de postes et des succursales

et enfin des oblitératrices à moteurs électriques.

Une flotte de 300 camions assure la maintenance et le transport du courrier sur le territoire du grand Montréal. Les chauffeurs sont membres de l'Union des facteurs qui est déterminée à respecter les lignes de piquetage partout où les cols bleus en grève décideront d'en ériger.

Pour le président de la section montréalaise du Syndicat des postiers du Canada, M. Marcel Perreault, cette situation prouve que les postiers ont raison d'exiger de modifier le statut du ministère en celui de société de la Couronne. Les cols bleus sont répartis un peu partout au sein de la fonction publique, mais selon M. Perreault, c'est le ministère des Postes qui est le plus durement touché par cet arrêt de travail. L'intégration à une société de la Couronne, croit-il, permettrait notamment en cas de conflits majeurs ou de grèves de mener autour d'une même table les négociations des différentes unités syndicales.

Cette insistance du Syndicat des postiers à réclamer le statut de société de la Couronne vise davantage à obtenir le droit de négociation collective libre de toute restriction. Les membres du SPC pourraient ainsi jouir du régime du Code canadien du travail plutôt qu'à celui de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

En effet, la loi sur les relations de travail ne permet pas aux postiers de négocier collectivement les changements technologiques, la classification des emplois non plus que la mutabilité des emplois. Par contre, le gouvernement a amendé le Code canadien du travail en 1972 pour accorder ces droits à tous les travailleurs syndiqués de l'extérieur.

C'est essentiellement la thèse que défend le Syndicat des postiers dans le mémoire qu'il devait soumettre hier au Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les relations entre employeurs et employés.

C'est la deuxième fois dans les derniers quinze jours que le comité reporte à plus tard le plaidoyer du Syndicat des postiers. Ce qui a provoqué la colère des postiers maintenant convaincus que le comité du Sénat et de la Chambre est de mauvaise foi.

Même si l'évolution constante du conflit des cols bleus fédéraux rend difficile d'en donner une image claire, voici la situation telle qu'elle se présentait hier dans l'ensemble du pays.

À Ottawa même, les préposés au courrier ont refusé de franchir les lignes de piquetage dressées par les employés de soutien des postes, retardant d'autant l'ache-

Voir page 6: Service postal

sommaire

■ Le PSBGM rejette le principe de l'unification scolaire — page 3

■ Cette restructuration en retard: un éditorial de Claude Ryan

■ Limites et exigences du mandat de l'enquête Cliche: par Claude Ryan — page 4

■ Le népotisme, seule politique d'embauche visible à la CIC — page 6

Notre voisine d'à côté, l'Ontario (4)

Des caisses électorales propres, propres, propres

par Jean-V. Dufresne

TORONTO — Les rabatteurs de la caisse électorale sont devenus de gentils solliciteurs à qui personne n'a plus rien à reprocher et qui vont même jusqu'à comparer leur dévouement à celui des soeurs de la charité.

Grâce aux amendements fiscaux du gouvernement fédéral qui associent désormais les partis politiques à de vénérables associations de dames patronesses — à vrai dire, les oeuvres charitables sont beaucoup moins choyées par le ministère du Revenu — les partis politiques fédéraux vont maintenant tenter de séduire l'électeur avec quelque chose qui ressemble au sourire de la petite demoiselle qui vend les produits Avon. Finis les habits sombres et les cigares machouillés des "bagmen", les appels téléphoniques la main en corset, les sollicitations d'anti-chambre, finie la caisse occulte et les comptes suisses. Et vive le civisme électoral. L'argent aura maintenant l'odeur de vertu.

Car il fallait entendre ce soir-là à Windsor cette espèce de curieux grand garçon à barbe rousse, aux grands yeux doux de chasseur de papillons, parlant toujours à voix haute, à mi-chemin du quizz-kid des années quarante et du technocrate contemporain, Charles Graham de son

nom, principal solliciteur de fonds électoraux pour le parti libéral du Canada.

"My dear, I was interviewed over the French network, and my accent was awful!" s'exclame-t-il devant une relationniste désabusée du parti de M. Nixon. Coquet comme une vendeuse de petits dessous, on le dit cependant homme redouta-

ble et à tout prendre c'est un garçon fort sympathique sauf qu'il ne veut jamais parler d'autre chose que du "fund raising". Il faudra s'y habituer. Ces gens-là ne vous lâcheront pas d'une semelle, je dirais, d'un talon de cheville, pour vous convaincre qu'une contribution électorale s'appelle un "gift", qu'un "bagman" s'appelle un "fund raiser", et qu'un électeur, je vous le donne en mille, s'appelle prosaïquement, un "customer".

"Comparez-vous à la Red Feather, à des vendeurs de fonds mutuels (quand on connaît leur rendement de l'année dernière!). Dites à vos amis ce dont il s'agit, qu'ils n'y connaissent rien. This is a whole new era in fund raising. Vous n'êtes plus des "bagmen". Offrez-leur un gin et expliquez-leur, demandez-leur de souscrire en leur faisant valoir qu'un cadeau de \$100 au parti ne leur coûtera que \$25."

Dans la salle pas un mot ne sort de la bouche de ces délégués subitement transformés en vendeurs itinérants de batteries de cuisine à rabais pour la plus grande gloire de la friture politique. À rabais, puisque les contributions à un parti fédéral sont, depuis août dernier, déductibles non pas du revenu imposable, mais de l'impôt à payer, suivant un pourcentage décroissant à mesure que le "ca-

deu" est plus généreux. Ainsi, une contribution de \$500 autorise une déduction de \$225 sur l'impôt à payer. On peut déduire jusqu'à \$500, pour une contribution de \$1.150. Par année. Dites-moi, connaissez-vous un contribuable canadien autorisé à déduire autant pour ses enfants?

Avant de passer à l'équipe Trudeau, au lendemain des élections de juillet dernier, M. Graham sollicite, m'a-t-il dit, des fonds privés pour l'université de Stanford, en Californie, au rythme de \$60 millions l'an.

Il fallait s'y attendre. La caisse électorale est une expression devenue malpropre. Mais si dédaigner les grosses contributions est désormais louable, il n'existe plus qu'une autre façon de garnir les coffres, c'est d'étaler la sollicitation sur le plus grand nombre, et cette méthode exige le dévouement et l'enthousiasme de tous les partisans. Ces vertus, que le Nouveau Parti Démocratique a su exploiter de tout temps, les Libéraux n'en sont pas eux-mêmes dépourvus, ni les conservateurs du reste, mais moins enclins que les disciples de Woodsworth à s'enfermer dans les fleurs du tapis, ils y ajouteront un cachet de réalisme professionnel et mercantile qui n'a pas son pareil. Car dans un pays bon chrétien comme le nôtre, s'il faut pratiquer la vertu, il est indécent de l'afficher trop ouvertement, comme le vice, et ce n'est donc pas à la noblesse d'âme qu'ils feront appel, mais à celle du profit. Car enfin, si tous sont d'accord pour démythifier la caisse, les élections ne

Voir page 7: L'Ontario

Rendez-vous

RUBY FOOS

pour vos réunions d'affaires ou sociales

où la qualité est de tradition

7815 boul. Décarie
rés. 731-7701
postes 710, 733, 740

Voyez votre guide de

VOYAGES et TOURISME

Pages 22, 23, 24

QUAND VOUS ACHETEZ UN DICTIONNAIRE EN 1975

assurez-vous qu'il s'agit bien d'un dictionnaire de 1975

chez votre libraire exigez un :

PETIT LAROUSSE

édition 1975

Sauvée, la Nouvelle compagnie théâtrale

par Michel Roy

La Nouvelle Compagnie Théâtrale, qui devait fermer ses portes en mai, est virtuellement sauvée. Le ministre des Affaires culturelles a en effet annoncé hier une série de mesures, mises au point au cours d'une rencontre entre le ministre, M. Denis Hardy, le directeur de la NCT, M. Gilles Pelletier, et l'un des membres du conseil d'administration de la Compagnie, M. Gilles Marsolais.

Les dispositions suivantes sont annoncées ou prévues:

● Le ministre octroie une subvention supplémentaire de \$36,750 pour la saison en cours afin de permettre à la troupe de rétablir en partie les budgets qu'elle avait dû réduire sensiblement en prévision de sa fermeture; cette subvention s'ajoute à celle que la NCT avait déjà reçue pour l'année en cours et qui s'élève à \$175,000. Cette somme, précise M. Hardy dans un communiqué, correspond au pourcentage d'augmentation égal à celui qu'a connu le budget total du ministère pour cette même période.

● Les responsables de la NCT vont très prochainement soumettre au ministre un projet de programmation triennale "en tenant compte des augmentations budgétaires que devrait connaître d'ici peu le ministère des Affaires culturelles et qui lui permettront alors d'accorder à cet organisme une subvention correspondant aux besoins exprimés par cette Compagnie". Il est probable que cette subvention annuelle sera de l'ordre de \$250,000 par année; ainsi, la NCT pourrait à l'avenir combler le déficit annuel qu'elle prévoit et qui atteint environ \$50,000;

en revanche, M. Pelletier s'est engagé à prévoir une "programmation raisonnable" comprenant, à l'intérieur d'une saison, un petit, un moyen et un grand spectacle. C'est la première fois que le ministre consent à étaler sur plus d'un an sa politique de subvention en faveur d'une compagnie de théâtre. C'est une innovation rassurante pour les entreprises qui pourront mieux planifier leur activité à l'avenir.

● La NCT devant bientôt évacuer la salle du Gesù, le ministre a examiné avec les responsables de la NCT plusieurs hypothèses. M. Hardy déclare à ce sujet qu'il considère cette question "comme prioritaire" et compte y trouver une solution au cours des prochaines semaines. On apprend de la NCT à ce sujet que deux grandes voies s'offrent à la NCT. Ou bien le gouvernement fera l'acquisition d'une salle et la mettra à la disposition de cette Compagnie; ou bien la NCT se portera acquéreur d'un théâtre, le transformera selon ses besoins, et empruntera les fonds nécessaires à cette fin. Dans ce cas, le ministre lui verserait une subvention d'équipement qui permettrait d'effacer la dette en trois, cinq ou 10 ans suivant la formule choisie. En retour, la NCT s'engagerait, si elle venait à disparaître, à remettre cette salle au gouvernement.

Quelles que soient les modalités des diverses solutions envisagées, il est désormais assuré que la NCT — dont la vocation éducative a été plusieurs fois reconnue par Québec — ne fermera pas ses portes. "Il n'en est pas question", a déclaré M. Hardy à ses interlocuteurs.

Montréal en appellera

L'expropriation des terrains passerait de \$5 à \$10 millions, Place Desjardins

par Bernard Descôteaux

La Ville de Montréal contestera en Cour d'appel d'une série de jugements du Tribunal d'expropriation dont la principale conséquence est de faire passer la valeur des terrains expropriés pour la construction de la Place Desjardins de quelque \$5 millions à environ \$10 millions.

C'est pour des motifs d'erreurs de droit, d'appréciation des faits et de partialité que le comité exécutif de Montréal a pris cette décision rendue publique hier. En fait, 14 jugements rendus par le juge Paul Trudeau, maintenant retourné à la pratique privée, seront portés en appel.

Ces causes d'expropriation originent de la décision prise par le conseil municipal, le 15 novembre 1971, de décréter l'expropriation du quadrilatère formé par les rues Sainte-Catherine, Saint-Urbain, Jeanne-Mance, et le boulevard Dorchester, et aujourd'hui occupé par le

"Complexe Desjardins", ce qui touchait 21 propriétaires différents. Ce quadrilatère représente une superficie de 350,000 pieds carrés.

Quelques cas d'expropriation furent réglés à l'amiable entre les parties, et les autres furent entendus ou doivent être entendus par le Tribunal d'expropriation.

Les avocats de la Ville dans le document rendu public, n'apportent que très peu de précisions sur les conséquences financières de ces jugements. On se contente de dire que "c'est le Tribunal qui a contribué à faire doubler la valeur des terrains par sa décision".

Toutefois, selon Me Paul Trudeau, interrogé sur cet aspect de la question, ses 14 jugements établiraient à une moyenne de \$24 à \$28 le pied carré la valeur des terrains expropriés. Et le jugement le plus important est encore à venir. Portant sur

une propriété d'une superficie de 100,000 pieds carrés située à l'intérieur du quadrilatère, ce jugement établira sûrement une valeur moyenne inférieure à celle des autres jugements, selon Me Trudeau, et fera diminuer en proportion la valeur moyenne des terrains expropriés.

Si la valeur moyenne des expropriations est de \$28 le pied carré, le coût total sera de tout près de \$10 millions pour l'acquisition des terrains du quadrilatère en question.

Les avocats de la Ville croient que dans ses jugements, le juge Trudeau s'est montré partial, en étant favorable aux expropriés, en facilitant le témoignage de leurs experts et en considérant leur preuve de façon prépondérante.

Cette attitude du juge Trudeau s'explique, disent-ils, lorsque l'on connaît son ressentiment à l'égard de l'expropriante et ses préjugés envers le Mouvement Des-

jardins qui de concert avec la Ville a consenti à renover le secteur exproprié.

Dans une ordonnance incidente rendue en août dernier, le juge Trudeau aurait fait une allusion non voilée à l'administration de la Ville en la décrivant comme "des pouvoirs publics importants, qui ont déjà suffisamment, dans l'opinion publique, la réputation d'écraser de leur autorité, souvent oligarchique, l'individu plaignant devant les tribunaux de toutes juridictions".

En droit, les avocats municipaux reprochent notamment au juge d'avoir tenu compte de la "potentialité" que représentaient les terrains pour les propriétaires après l'annonce du projet du Mouvement Desjardins. Cette "potentialité" coûterait à la Ville environ \$1.5 million et, selon les avocats, cause un préjudice suffisamment grave pour en appeler devant la Cour d'appel.

"Dans les pharmacies" (air connu)

L'Office propose un compromis à Québec

par François Barbeau

Le "Dans les pharmacies" de Charles Trenet ne perdra rien de son actualité, même avec les recommandations que vient de faire l'Office des professions de Québec au lieutenant-gouverneur en conseil sur l'application des projets de règlements soumis par l'Ordre des pharmaciens de Québec.

L'Ordre aurait aimé qu'une pharmacie soit "tenue dans un lieu complètement distinct et absolument indépendant, de tout local où il se pratique toutes activités autres que celles qui constituent l'exercice de la pharmacie", c'est-à-dire que l'office du pharmacien, là où on dispense des médicaments, ne soit pas dans le même local que les crèmes de beauté, les dentifrices, les livres de poche, les assiettes de carton, les crocodiles en peluche et les films.

L'Office des professions, après avoir entendu moult représentations, recommande un compromis au conseil des ministres: que ce lieu distinct et indépendant soit constitué de murs fixes d'une hauteur minimale de sept pieds, se tou-

chant les uns les autres, avec accès par une porte sur une voie publique, un corridor ou un autre local. L'Ordre des pharmaciens, dans son projet, suggérerait que les portes d'accès à ce local clos s'ouvrent sur la voie publique ou sur un corridor, mais non sur un autre local.

S'il adoucit la portée de ce projet particulier des pharmaciens, l'Ordre des professions donne plus de force au projet de réglementation de la publicité.

Les pharmaciens auraient souhaité ne pouvoir, comme publicité, que mentionner leurs nom, adresse, numéro de téléphone, titres universitaires et leur profession évidemment. L'Office des professions est bien d'accord, et le recommande d'ailleurs au conseil des ministres.

Mais il recommande aussi que les pharmaciens soient tenus d'afficher dans leurs établissements une liste des médicaments généralement offerts, qui comporterait, pour chaque médicament, sa dénomination commerciale, sa dénomination commune, le nom de son fabricant, ses princi-

paux formats de présentation, le prix de chaque format ou le prix à l'unité et, s'il y a lieu, tout autre frais.

Le règlement sur la publicité ne s'applique qu'aux médicaments, vendus avec ou sans ordonnance. L'Office des professions souligne que la publicité de masse sur les médicaments brevetés est faite par les compagnies de produits pharmaceutiques et qu'elle échappe au contrôle de l'Ordre des pharmaciens. L'Office souhaite que le gouvernement s'intéresse à cette publicité pour un jour en arriver à la réglementation.

Dans ce rapport qui a été rendu public hier par M. Fernand Lalonde, ministre d'Etat responsable de l'application des lois professionnelles, l'Office des professions souligne que la publicité de masse sur les médicaments brevetés est faite par les compagnies de produits pharmaceutiques et qu'elle échappe au contrôle de l'Ordre des pharmaciens. L'Office souhaite que le gouvernement s'intéresse à cette publicité pour un jour en arriver à la réglementation.

Il souhaite aussi que les corporations professionnelles de dentistes, de médecins et de pharmaciens s'intéressent de près à la question de la publicité qui est

faite auprès d'eux par les fabricants, publicité qui influence largement la consommation des médicaments.

Les médecins, les dentistes et les pharmaciens, dit encore l'Office des professions dans son rapport, ont une grande responsabilité et une grande influence sur la consommation des médicaments. Les corporations professionnelles en cause devraient prendre donc toutes les mesures pour que leurs membres exercent efficacement leurs responsabilités quant à l'utilisation des médicaments: amélioration de la formule de rédaction des ordonnances, perfectionnement du mécanisme du dossier-patient, etc.

L'Etat, de son côté, devrait par des mesures d'information et d'éducation populaire sensibiliser le public aux dangers de l'abus des médicaments.

Enfin, au chapitre du coût des médicaments, l'Office souligne que le mal est à la racine, c'est-à-dire chez les fabricants de produits pharmaceutiques et que le gouvernement serait mieux placé pour y remédier que l'Ordre des pharmaciens.

Les ingénieurs syndiqués à la commission Cliche: enquêtez sur la Bechtel

Les prétentions du président de l'Hydro-Québec, M. Roland Giroux, devant la Commission Cliche, suivant lesquelles les ingénieurs québécois n'étaient pas suffisamment expérimentés pour assumer la direction des travaux de la baie James, suscitent de vives réactions parmi les cadres et ingénieurs syndiqués du Québec, notamment chez ceux de l'Hydro, et chez les dirigeants de la Fédération nationale des syndicats du bâtiment (CSN).

Les ingénieurs syndiqués de l'Hydro et la Fédération des cadres et ingénieurs syndiqués du Québec, comme la Fédération du bâtiment elle-même, réclament de la commission d'enquête sur les libertés syndicales, que préside le juge Robert Cliche, qu'elle "fasse la lumière sur les relations qui ont existé entre la direction de l'Hydro, M. Paul Desrochers, alors premier conseiller de M. Bourassa, et les milieux financiers."

Chez les ingénieurs, on estime que toute la question du financement du vaste projet maintenant estimé à \$12 milliards, et la gérance pour la construction des ouvrages, accordée à la firme américaine Bechtel, sont au cœur du problème de la corruption syndicale au Québec.

"Les chantiers de la baie James ont servi de bouillon de culture pour le virus de la corruption syndicale, et les ingénieurs syndiqués pensent qu'il est du devoir de la commission Cliche de rechercher les vrais responsables," réclament-ils.

Les quelques révélations entendues devant la Commission Cliche soulèvent trois questions principales, disent-ils: la nature des tractations qui ont eu lieu entre le président de l'Hydro, M. Giroux, et les financiers américains, entre 1971 et 1972; le choix de la compagnie Bechtel comme maître d'oeuvre fut-il fait dès les premiers temps de 1972? A-t-il été fait à la suite d'une entente entre M. Giroux et les financiers américains? Enfin, la compagnie Bechtel a-t-elle imposé le choix de la FTQ-Construction dans les chantiers de la baie James?

L'hypothèse des ingénieurs syndiqués: le gouvernement Bourassa, redoutant la puissance accrue de l'Hydro-Québec, cherche un moyen de dépecer ce qu'on a appelé "un Etat dans l'Etat". On propose alors de faire participer au projet des entreprises privées canadiennes. M. Paul Desrochers est le principal auteur de ce scénario, mais il se heurtera à la présidence de l'Hydro-Québec, dont l'appui des financiers américains pour réaliser le projet tenait à une condition formelle: Bechtel, la grande firme américaine, serait désignée maître d'oeuvre, l'Hydro se réservant l'ingénierie, dont les coûts ne dépassent guère 5% de l'ensemble.

Or, les ingénieurs québécois signalent que la performance réalisée à la Manicouagan les autorisait à assumer une tâche qu'on a confiée à une firme étrangère pour des mobiles purement financiers.

United Aircraft

Les médiateurs s'attaquent aux deux points litigieux

Les fonctionnaires du ministère du Travail chargés du dossier United Aircraft vont se pencher sur les deux points litigieux qui empêchent un règlement du conflit à cette usine de Longueuil. A la suite du vote massif de mardi les grévistes ont mandaté leur comité de négociation à trouver une formule d'indexation acceptable ainsi qu'un protocole de retour au travail qui tienne compte du statut syndical des employés présentement au travail. Il semble donc que la médiation de M. Cournoyer ait rétréci aux trois-quarts le fossé qui séparait les parties.

Du côté de la compagnie, on souligne que la question du réembauchage des employés en grève pose d'épineux problèmes qu'il faudra bien aplanir dans un face à face patronal-syndical. Ainsi, le protocole de retour au travail devra être pré-

cedé d'un "sérieux recensement des ouvriers toujours en grève et prêts à revenir en atelier."

La United Aircraft se dit incapable de parler d'un calendrier de retour au travail tant qu'elle n'aura pas procédé à une évaluation de ses besoins actuels en main-d'oeuvre. "On souhaite rappeler le plus grand nombre de gens dans les délais les plus courts", dit un porte-parole.

Quant à la convocation de la Commission parlementaire du travail, elle semble pour l'instant reportée sine die tant que les pourparlers entre les parties, via la médiation du ministère, n'auront pas abouti au désespoir d'en arriver à un accord sur la formule d'indexation salariale et les modalités du retour au travail à la United Aircraft.

Les métallos: rien à voir avec ce projet relatif à la main-d'oeuvre automobile

Le Syndicat des métallos (FTQ) soutient dans un communiqué qu'il n'est nullement impliqué dans la rédaction d'un avant-projet de loi relatif à la formation et à la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre d'entretien des véhicules automobiles au Québec.

On se souviendra que le 30 janvier dernier, les associations patronales, concessionnaires et garagistes en tête, convoquaient une conférence de presse pour faire état de la présentation au ministre du Travail, Jean Cournoyer, d'une réglementation de la main-d'oeuvre d'entretien des automobiles dans le cadre de la création éventuelle d'une commission de formation professionnelle.

La FTQ juge que les journalistes ont été abusés à cette occasion alors que les organismes patronaux de l'automobile se sont fait fort de présenter cette loi-cadre comme un projet conjoint ce qu'il n'est pas. MM. Jean Gérin-Lajoie et Emile Brazeau, respectivement directeur et permanent du Syndicat des métallos, insistent pour rétablir certains faits:

"Les journalistes ont eu raison de noter les "réserves" du délégué de la FTQ, M. Brazeau, vis-à-vis de ce projet de loi. En réalité, le délégué de la FTQ assistait à une conférence de presse convoquée exclusivement par la partie patronale et sans consultation avec le syndicat. Le texte exact du projet de loi n'avait même pas été remis au délégué syndical."

Liste des numéros gagnants du tirage numéro



16 février 1975

1^{er} million

5 0 4 2 9 1 8

59 billets se terminant par 4 2 9 1 8 gagnent \$5,000
540 billets se terminant par 2 9 1 8 gagnent \$1,000
5400 billets se terminant par 9 1 8 gagnent \$100

2^e million

6 4 0 5 1 0 1

59 billets se terminant par 0 5 1 0 1 gagnent \$5,000
540 billets se terminant par 5 1 0 1 gagnent \$1,000
5400 billets se terminant par 1 0 1 gagnent \$100

jusqu'à maintenant

211,000

heureux gagnants se sont partagés plus de

\$60 millions

en prix

Participez dès maintenant au 5^e tirage

3ième numéro complet	2 9 1 9 4 7 1	gagne	\$500,000
59 billets se terminant par	1 9 4 7 1	gagnent	\$5,000
540 billets se terminant par	9 4 7 1	gagnent	\$1,000
5400 billets se terminant par	4 7 1	gagnent	\$100
4ième numéro complet	6 8 0 8 3 3 6	gagne	\$250,000
59 billets se terminant par	0 8 3 3 6	gagnent	\$5,000
540 billets se terminant par	8 3 3 6	gagnent	\$1,000
5400 billets se terminant par	3 3 6	gagnent	\$100
5ième numéro complet	4 9 9 8 1 6 7	gagne	\$200,000
59 billets se terminant par	9 8 1 6 7	gagnent	\$5,000
540 billets se terminant par	8 1 6 7	gagnent	\$1,000
5400 billets se terminant par	1 6 7	gagnent	\$100
6ième numéro complet	4 0 1 0 3 7 0	gagne	\$150,000
59 billets se terminant par	1 0 3 7 0	gagnent	\$5,000
540 billets se terminant par	0 3 7 0	gagnent	\$1,000
5400 billets se terminant par	3 7 0	gagnent	\$100
7ième numéro complet	3 9 8 4 5 7 5	gagne	\$125,000
59 billets se terminant par	8 4 5 7 5	gagnent	\$5,000
540 billets se terminant par	4 5 7 5	gagnent	\$1,000
5400 billets se terminant par	5 7 5	gagnent	\$100
8ième numéro complet	3 4 7 5 1 5 5	gagne	\$100,000
59 billets se terminant par	7 5 1 5 5	gagnent	\$5,000
540 billets se terminant par	5 1 5 5	gagnent	\$1,000
5400 billets se terminant par	1 5 5	gagnent	\$100
9ième numéro complet	5 7 6 7 7 7 9	gagne	\$75,000
59 billets se terminant par	6 7 7 7 9	gagnent	\$5,000
540 billets se terminant par	7 7 7 9	gagnent	\$1,000
5400 billets se terminant par	7 7 9	gagnent	\$100
10ième numéro complet	2 5 3 9 6 7 1	gagne	\$50,000
59 billets se terminant par	3 9 6 7 1	gagnent	\$5,000
540 billets se terminant par	9 6 7 1	gagnent	\$1,000
5400 billets se terminant par	6 7 1	gagnent	\$100
11ième numéro complet	2 1 7 6 2 6 2	gagne	\$50,000
59 billets se terminant par	7 6 2 6 2	gagnent	\$5,000
540 billets se terminant par	6 2 6 2	gagnent	\$1,000
5400 billets se terminant par	2 6 2	gagnent	\$100
12ième numéro complet	4 0 7 8 0 4 9	gagne	\$50,000
59 billets se terminant par	7 8 0 4 9	gagnent	\$5,000
540 billets se terminant par	8 0 4 9	gagnent	\$1,000
5400 billets se terminant par	0 4 9	gagnent	\$100
13ième numéro complet	3 0 4 1 6 9 1	gagne	\$50,000
59 billets se terminant par	4 1 6 9 1	gagnent	\$5,000
540 billets se terminant par	1 6 9 1	gagnent	\$1,000
5400 billets se terminant par	6 9 1	gagnent	\$100
14ième numéro complet	5 9 2 6 2 2 1	gagne	\$50,000
59 billets se terminant par	2 6 2 2 1	gagnent	\$5,000
540 billets se terminant par	6 2 2 1	gagnent	\$1,000
5400 billets se terminant par	2 2 1	gagnent	\$100

68 nouvelles suspensions

Le conflit s'envenime à l'hôpital S.-Justine

par François Barbeau

Le conflit syndical qui perturbe l'hôpital Sainte-Justine depuis quelques semaines déjà a pris une nouvelle tournure hier quand la direction, après avoir suspendu huit employés lundi, a suspendu les 68 membres du personnel de la cuisine centrale pour une journée.

Ces suspensions ont suscité la colère du syndicat des employés généraux de l'hôpital, qui groupe 1,500 membres environ: en soirée, leurs représentants syndicaux rencontraient leurs collègues des autres syndicats de l'hôpital (techniciennes de laboratoire, techniciens de radiologie, ergothérapeutes, physiothérapeutes, psychologues, chauffeurs, infirmières) pour discuter des mesures à prendre.

Les 68 suspensions ont suivi une assemblée générale des employés hier matin, tenue à l'heure de la pause-café, explique le syndicat, pour dénoncer le moins possible le fonctionnement de l'hôpital.

Il est vrai, admet le syndicat, que le personnel de la cuisine a quelque peu tardé à regagner son lieu de travail. Mais, arrivant avec dix ou quinze minutes de retard à la cuisine centrale, ils y trouvèrent les portes cadenassées et gardées par des agents de sécurité engagés par l'hôpital.

Dans le brouhaha qui suivit, compliqué par l'annonce de suspensions, la direction juge bon d'appeler la police pour rétablir l'ordre.

Les policiers se rendirent donc à l'hôpital pour ajouter à la confusion, mais leurs services ne furent pas requis, les syndiqués s'étant dispersés dans le calme.

Ce sont les cadres qui ont assuré la préparation des repas. La direction explique cette suspension du personnel de la cuisine centrale en disant qu'elle voulait éviter les ralentissements et les entraves à la livraison des repas qui suivent habituellement la tenue d'une assemblée générale des syndiqués.

Selon le syndicat, plusieurs des suspensions imposées lundi et hier ne sont pas justifiées. En guise d'exemple, un porte-parole syndical souligne que parmi les personnes suspendues hier, une était en congé, l'autre était restée à la cuisine.

La direction, de son côté, explique que le syndicat peut se prévaloir des mécanismes prévus à la convention de travail pour contester la validité de ces suspensions.

Le conflit, dit encore le syndicat, n'est pas né d'un tarif de 25 cents que la direction veut imposer au

Voir page 6: Ste Justine

Commissions confessionnelles, séparation linguistique Le PSBGM rejette l'unification

par Lise Bissonnette

Le Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM) refuse le principe de l'unification des commissions scolaires sur l'île de Montréal, et propose même de porter de huit à dix les commissions membres du Conseil de l'île. Celles-ci seraient délimitées à partir de critères linguistiques, confessionnels, et ne devraient pas desservir moins de 15,000 élèves et plus de 60,000. On dénombrerait ainsi six commissions catholiques françaises, deux catholiques anglaises, et deux protestantes anglaises.

C'est dans un document remis le 13 janvier dernier au Comité de restructuration scolaire de l'île de Montréal, et dont Radio-Canada révélait hier la teneur que sont contenues ces propositions du PSBGM, étayées d'une longue déclaration de principes dont le plus important concerne la sécurité culturelle de chaque communauté.

Le PSBGM va jusqu'à suggérer les modèles précis des futures commissions scolaires. Seules deux des commissions existantes ne se voient amputées d'aucune façon. Il s'agit du PSBGM et du Lakeshore, toutes deux anglo-protestantes. La commission du Lakeshore compte 17,000 élèves et le PSBGM 53,000, dont 1,000

sont cependant des francophones.

Si le PSBGM consent pour lui-même un accroissement de la division linguistique, c'est que ces francophones sont inscrits à titre de "protestants", qu'il faut entendre ici "au sens large" de tous ceux qui ne sont pas catholiques.

Deux nouvelles commissions scolaires, anglo-catholiques, se constitueraient à partir du territoire de la CECM et de la commission Jérôme LeRoyer dans le premier cas, et du territoire de Sainte-Croix, Verdun, Baldwin-Cartier et Sault-Saint-Louis.

Les six commissions francophones ne desserviraient ainsi que les catholiques. On obtiendrait les quatre premières en fusionnant les quelque 160,000 élèves que comptent la CECM, Sainte-Croix, et Verdun, puis en les divisant en quatre territoires. La commission Jérôme LeRoyer conserverait le même territoire, mais perdrait ses 7,000 anglo-catholiques. Et une dernière commission résulterait du regroupement des élèves francophones des actuelles commissions Sault-Saint-Louis et Baldwin-Cartier.

Notons que le PSBGM deviendrait ainsi la plus peuplée commission scolaire du Québec, avec ses 53,000 élèves, suivie de

près par la commission anglo-catholique qui naîtrait du repêchage des anglophones de la CECM et de Jérôme LeRoyer, qui sont 50,000 environ.

Si le PSBGM, qui a autrefois préconisé le principe des commissions scolaires unifiées, fait aujourd'hui ce virage à 180 degrés, c'est qu'il entend se prémunir le mieux possible contre les effets appréhendés de la loi 22 sur la communauté anglophone.

C'est ainsi que le mémoire s'explique longuement sur l'insécurité des protestants qui n'ont cessé de "perdre prise" sur leur système scolaire, qui seraient menacés par "le mouvement séparatiste" d'autant plus que ce serait une "élite instruite" qui, du côté francophone, tenterait d'entrer de toute force les immigrants à l'école française et qu'il faut craindre ces personnes lorsqu'elles réclament "la limitation des libertés".

Le Conseil scolaire, que les protestants perçoivent presque comme un second ministère de l'Éducation, pourrait aussi être un territoire miné tant que la majorité francophone qui y siège n'aura pas atteint hors de tout doute "l'objectivité".

Enfin on soupçonne certains francopho-

nes, indifférents à leurs minorités à travers le Canada, d'être "mus par un nationalisme étroit" plutôt que par un véritable désir de préserver leur culture. C'est ici que la religion devient protectrice de la langue, dans ce texte ou "anglophones" et "protestants" sont toujours interchangeables. "Tandis que les protestants forment ici une importante minorité, ils n'en sont qu'une très réduite hors de l'île de Montréal. Si on ne retient pas le principe des commissions scolaires confessionnelles, ils seront complètement balayés."

Le PSBGM reconnaît plusieurs motifs d'insécurité pour les francophones eux-mêmes, "minoritaires au Canada et en Amérique", mais il en conclut curieusement que cela leur donne droit à des commissions confessionnelles, sans faire allusion à la langue.

Quant aux commissions scolaires anglo-catholiques, elles sont nécessaires parce que la pratique aurait démontré que la coexistence n'a conduit qu'à "deux solitudes", et que la population concernée n'a pas toujours eu les services pédagogiques auxquelles elle avait droit.

Le PSBGM s'explique plus rapidement à propos de onze autres principes qui ont

présidé à sa proposition: la démocratie, la confessionnalité, les droits des parents (dont celui de choisir la langue d'enseignement), la participation, la liaison de l'autorité et de la responsabilité, l'économie, l'efficacité, l'égalité des chances, les droits constitutionnels, la continuité, et enfin la souplesse.

La commission protestante n'écarte pas à tout jamais l'idée d'unification, mais déclare clairement que dans la conjoncture actuelle "il serait vraiment possible que l'unification donne à une culture l'occasion de s'imposer aux autres".

Le mémoire contient également quelques suggestions quant aux pouvoirs à donner au Conseil de l'île, dont le PSBGM préférerait qu'il devienne un lieu d'échanges et de communications, qu'il coordonne des services, et voie à la répartition égalitaire des ressources.

C'est ainsi que les pouvoirs reviendraient à la base, c'est-à-dire aux commissions scolaires, qui auraient toute autorité sur les programmes, et sur leur gestion interne. Les protestants désirent surtout le rapatriement local du pouvoir de lever une surtaxe en plus de la taxe foncière scolaire de base qui serait seule fixée par le Conseil scolaire de l'île.

On ne parle pas d'arsenic dans l'usine de la Canadian Copper

par Gilles Provost

Les journalistes qui, après avoir été dépouillés de leurs caméras, ont pu visiter une partie de l'usine de la Canadian Copper Refiners, à Montréal-Est, hier se sont heurtés à un mur de silence impenétrable toutes les fois où le mot "arsenic" figurait dans leur question. Ce sujet brûlant était absolument tabou.

Conformément aux avis qu'elle avait reçus de ses conseillers juridiques, la direction de la compagnie a aussi interdit l'entrée de son usine à tous les photographes ainsi qu'à l'équipe de reportage de l'émission Format 60 qui s'était présentée sur les lieux avec des caméras de télévision.

Pourtant, la visite aurait donné lieu à des images magnifiques, d'autant plus que la compagnie n'a jamais fait autant de ménage ni autant peinturé que pendant la dernière semaine, aux dires du président du syndicat, M. Jean-Guy Girouard. Selon lui, une centaine d'employés ont travaillé à temps double simplement pour nettoyer et rafraîchir les lieux.

Effectivement, les journalistes n'ont pas vu trace des vapeurs et des dépôts de saletés que certains témoins ont décrits à l'enquête du coroner. Pour des raisons qu'on ignore, deux fours chargés de 270 tonnes de cuivre brut en fusion attendaient depuis 10 heures du matin qu'on procède à la coulée de ce cuivre... Ces opérations ont été remises à 16h, c'est-à-dire au moment du départ des journalistes.

Il est possible que ce retard ait été décidé à la suite de l'explosion d'un autre four semblable hier matin: les journalistes ont pu constater de leurs yeux qu'un de ces fourneaux était complètement défoncé sur le dessus, si bien qu'on voyait les reflets du liquide en fusion qui fai-

saient rougeoier le plafond...

De source syndicale, on a appris que l'on ajoutait normalement du charbon de bois et des troncs d'arbres au métal en fusion dans ces fours pour que leur combustion consomme l'oxygène indésirable. L'explosion se serait produite lorsqu'on a ainsi introduit un tronc d'arbre contenant de la glace dans le métal en fusion.

Il semble que chacun de ces fours explose ainsi environ une fois par an, projetant tout autour des briques réfractaires brûlantes... Parfois, des ouvriers sont blessés ou victimes de choc nerveux mais cela ne semble pas avoir été le cas hier matin.

Un des groupes de journalistes a aussi été témoin d'un incident qui aurait pu être grave quand un train d'une dizaine de wagonnets poussés par un tracteur s'est engagé sur une mauvaise voie vers un employé qui tournait le dos. L'homme s'est écrasé juste à temps après avoir été alerté par le cri d'un journaliste. Le train de wagonnets a déraillé en frappant l'équipement que cet ouvrier abandonne sur les rails...

aujourd'hui

Le chef de l'Opposition, M. Jacques-Yvan Morin, est à Sainte-Agathe et Saint-Jovite où il rencontre des groupes de travailleurs, visite l'école de l'hôtellerie et est reçu à l'hôtel de ville.

A 12h30, conférence du rabbin Solomon Frank au déjeuner du club Kiwanis International, au Sheraton Mont-Royal. Thème: "La semaine de la fraternité".

A 14h, assemblée régulière du conseil des commissaires de la CECM, au 3737, rue Sherbrooke est.

A 14h, M. Jean-Marie Morin, sous-commissaire aux langues officielles, prononce une conférence sur "Le commissariat aux langues officielles", salle 200 du pavillon Leacock de l'Université McGill.

A 15h, le premier ministre, M. Pierre Trudeau, participe à l'ouverture officielle d'un symposium éducatif au Mont Royal High School, 50, avenue Montgomery.

A 18h30, conférence de M. Dirk N.L. Masland sur les possibilités énergétiques du Canada, au campus de Sir George Williams de l'Université Concordia.

A 20h, assemblée publique organisée par le RCM-Snowdon, sur l'emplacement des futures stations de métro, ligne 2, au campus de l'ouest du cégep Vanier, 5160, bd Décarie.

Collecte de sang: Institut Philippe-Pinel de Montréal, 12333 est, bd Henri-Bourassa est, Hall d'honneur, de 10h à 12h30, et de 14h à 17h.

Ces trains de wagonnets servent au transport des pièces de métal à l'intérieur de l'usine. Ils roulent sur des rails écartés d'environ deux pieds et qui courent un peu partout sur le plancher. Les aiguillages sont retenus dans la bonne position par des tuyaux de caoutchouc. L'incident dont on a été témoin est survenu lorsqu'un de ces tuyaux de caoutchouc s'est déplacé, permettant à l'aiguillage de changer malencontreusement de position.

A part ces incidents, la visite s'est très bien déroulée et les journalistes ont pu examiner à loisir les parties de l'usine les plus propres et où les procédés techniques utilisés n'étaient pas des "secrets industriels". On a évidemment visité l'endroit où se sont produits les empoisonnements à l'arsenic du 3 janvier dernier. Cette intoxication collective avait causé deux morts et envoyé une quinzaine d'ouvriers à l'hôpital.

Le clou de la visite aura été le passage dans le département où l'on fait les lingots d'or et d'argent, en présence de quelques agents de sécurité bien armés... L'auteur de ces lignes, par exemple, a pu prendre en main un lingot d'or de 400 onces (25 livres) et d'une pureté de 99.992%. Au prix actuel du marché, sa valeur est d'environ \$75,000.

Certains journalistes ont aussi eu l'occasion d'assister au coulage relativement artisanal de gros lingots d'argent. Les employés de ce département où règne une propreté extrême ont affirmé que cet argent est le plus pur qui soit disponible sur le marché commercial présentement. C'est pourquoi des compagnies de pellicule photographique l'achètent au complet.

INSTITUT HUMANISTE

"ASTRO CLUB"

1700, rue Berri,

suite 24 (Palais du Commerce)

MONTRÉAL: 845-9161

QUÉBEC: 529-8131

Des études ont été entreprises sur le comportement humain dans l'espoir de trouver un remède contre la SOLITUDE. LA COMMUNICATION est une solution.

L'INSTITUT HUMANISTE dirige ses efforts et ses moyens scientifiques afin de favoriser la communication sentimentale par la RENCENTRE



Carole et Yvan, fondateurs animateurs de l'Institut.

COURS DE POTERIE du samedi

Initiation à la céramique tournage - façonnage émaillage

Inscription immédiate, début des cours à la

Poterie Bonsecours Ltée, 433 rue Notre-Dame est, Vieux-Montréal 844-6253 - 844-6165

Permis: culture personnelle #749985

Un appel suffit afin d'avoir plus de détails mieux encore une visite renseigne sur cette méthode qui tente de combattre ce fléau qu'est la solitude.

AVIS À TOUS LES LIBRAIRES

Suite à l'incendie du dépôt postal de Ville Saint-Laurent, nous prions MM. les libraires de passer par téléphone les commandes envoyées récemment par la poste et de continuer ainsi jusqu'à ce que la situation se rétablisse.

LES DICTIONNAIRES ROBERT LTÉE VILLO Calmann-Levy S.N.L. LE ROBERT 257, BENJAMIN HUDON VILLE ST-LAURENT H4N 1J1 Tél.: 331-8507

'1,000,000 EN PRIX
SUPERLOTTO
TIRAGE: 28 FEVRIER
QUANTITÉ LIMITÉE

éditorial

Cette restructuration en retard

Il ne fait guère de doute que le Conseil scolaire de l'île de Montréal ne pourra pas respecter le délai que lui impose la loi 71 quant à la restructuration scolaire, et que l'on s'achemine en droite ligne vers un "amendement". Quand la loi ne peut s'imposer à la réalité, la réalité s'impose à la loi. Un amendement analogue a déjà dû être accordé à la Communauté urbaine de Montréal, elle aussi en retard dans ses travaux de restructuration.

Dans les commissions scolaires comme dans les municipalités de Montréal, ce qui manque en ces matières, ce ne sont ni les impératifs de la loi, ni les pouvoirs pour agir, ni les travaux et rapports, mais la volonté politique, dans l'île même et à Québec, de mettre de l'ordre dans les structures et plus d'équité dans le fisc et les équipements.

Anarchie, gigantisme bureaucratique, disparités entre quartiers et municipalités, tous ces problèmes n'auraient pu prendre une telle ampleur si des "partis" locaux ou des personnalités fortes avaient su voir venir les choses dans l'île et créé les structures administratives aptes à les gérer en temps utile. Les mêmes lacunes doivent être constatées au moment où l'on parle d'apporter enfin des solutions; et à moins de développements politiques inédits, il y a lieu de craindre que les affaires scolaires dans l'île piétinent comme les affaires municipales, et que, si quelques chercheurs trouvent de l'emploi dans les travaux qui sont annoncés, les parents et les contribuables eux ne trouvent guère leur compte.

Deux obstacles ont empêché les réformes antérieures d'aboutir même sous une forme modifiée: la langue et la religion. Aussi est-ce là deux des toutes premières questions que le comité de restructuration que préside le commissaire Pierre Carignan a retenues en priorité pour ses études. Après tout le battage ocuménique de la dernière décennie, on se serait attendu à des rapprochements inédits et créateurs entre les diverses églises et confessions de la métropole: la religion, pour être elle-même, n'a pas nécessairement à opposer les uns aux autres. Il n'est pas trop tard pour que des efforts particuliers sont déployés de ce côté et, à cet égard, les études que le comité Carignan envisage sur la confessionnalité sont insuffisantes: le conseil de l'île devrait prendre l'initiative de réunir les principaux protagonistes, catholiques, protestants, juifs et autres pour tenter de faire le point.

Malheureusement, même si les diverses confessions réussissaient à s'entendre sur une réforme qui les satisfasse sans ruiner le fisc scolaire ou la démocratisation qui fait encore terriblement défaut dans ce secteur, l'obstacle de la langue a pris encore plus d'ampleur de

puis l'adoption de la loi qui devait une fois pour toutes, résoudre l'historique conflit. Non seulement de part et d'autre fait-on des crocs-en-jambe à l'application des dispositions du bill 22 en ce qui concerne l'école, mais les esprits sont de plus en plus "montés" et aussi longtemps qu'un déblocage politique et psychologique ne sera pas intervenu dans la région de Montréal, c'est le refus du changement quel qu'il soit qui risque de rallier la majorité.

La responsabilité des commissaires est à cet égard considérable. Certes, ils n'ont pas le pouvoir de trancher le choix constitutionnel que le comité Carignan veut laisser à "la sagesse politique du gouvernement de Québec". Mais ils ont toute la latitude voulue non seulement pour "étudier et faire des recommandations" au ministre François Cloutier ou à son successeur, mais surtout pour amorcer une pré-négociation entre les protagonistes proprement montréalais de la chose scolaire.

Va-t-on en effet enfermer les écoliers dans la surchauffe passionnelle et préparer une nouvelle génération de citoyens cramés dans une mentalité de camp retranché? Ou bien, fonçant directement sur la difficulté, ne peut-on pas préparer les esprits à des changements qui, pour rendre justice à tous, ne jetteront indûment personne dans l'insécurité? A cet égard, si les perspectives ne semblent pas encourageantes à l'heure actuelle, la métropole a quand même montré récemment qu'elle était capable d'expériences à la fois audacieuses et, à tout prendre, passablement réussies: la coalition qui a valu au Rassemblement des citoyens de Montréal la spectaculaire percée que l'on sait; et la fusion des fédérations de charité et d'entraide autrefois séparées par les différences linguistiques et religieuses.

Certes, le bill 22 a créé à Montréal des tensions et des inquiétudes accrues qui n'ont rien aidé aux rapprochements qui s'imposent entre les composantes de l'île et entre les intérêts réconciliables de la métropole. Malgré ce contexte défavorable, des ponts ont été jetés dans le domaine municipal et social qu'il devrait être possible de construire également dans les commissions scolaires. Qui élit dit, il y a cinq ans, que des agences sociales anglophones accepteraient de présenter leurs demandes de subsides à une Campagne unifiée où les francophones détiennent les deux tiers des sièges? Qui eût cru que des péquistes du Faubourg y laisseraient entendre avec de bonnes vieilles unilingues anglaises de l'ouest de la ville?

Le domaine scolaire, il est vrai, pose un défi particulier en raison de la sensibilité forte vive des parents en tout ce qui touche à leurs enfants. Et les peurs sont d'autant plus grandes

que les parents n'ont été associés que très récemment à la chose scolaire, et que l'école a peut-être été la première base des deux fameuses "solitudes" qui ont érigé tant de couloirs parallèles dans la métropole. Il faut voir par exemple, ces églises voisines et opposées érigées à grands frais dans des quartiers qui avaient peine à nourrir leurs enfants pour mesurer toute la lourdeur historique dont Montréal hérite. Les temps changent et les églises ou les écoles tombent sous le pic des démolisseurs, mais les esprits retardent encore par rapport aux nécessités nouvelles.

Pourtant, y compris dans le monde scolaire, de grandes mutations sont survenues qui ont été "digérées" avec plus de souplesse et de rapidité que dans maints pays. La querelle de la laïcisation, par exemple, lancée avec vigueur aux débuts de la Révolution tranquille, n'a pas séparé le Québec en camps retranchés, comme en certains pays européens au siècle dernier, et, les croyants mettant de l'eau dans leur vin, les incroyants du vin dans leur eau, la société québécoise a fait l'économie d'une guerre sociale anachronique. Les croyants s'en sont allés à l'école, et les athées défendent l'héritage architectural religieux! Pourquoi cet esprit de tolérance et de réalisme ne porterait-il pas aussi ses fruits dans la politique scolaire?

Si les notables et les bureaucrates de la chose scolaire à Montréal ne sont pas parvenus à s'entendre à ce jour sur les réaménagements que la situation exige, c'est peut-être que le débat n'a pas fait assez place aux gens ordinaires, aux associations purement locales, aux parents qui ne savent plus à quelle école se vouer, aux militants et aux citoyens qui s'inquiètent de l'apport de l'école à la société actuelle. Des champs que le comité Carignan a soumis à son exploration, le plus important à cet égard n'est ni la langue, ni la religion, ni l'impôt foncier, mais la taille des commissions scolaires et leur territoire. Les commissaires trouvent généralement que le ministère de l'Éducation est trop loin de leurs préoccupations: s'ils savaient à quel point ils sont souvent eux-mêmes loin des besoins des écoliers et de la population, jeunes ou adultes!

Après n'avoir juré que par les "économies d'échelle", les planificateurs apprennent à mesurer les gaspillages du gigantisme et les coûts sociaux du fossé qui se crée entre un appareil comme celui de l'éducation et ceux à qui ce service public prétend s'adresser. Peut-être que si le vrai peuple des quartiers était mis dans le coup, les obstacles linguistiques, religieux et administratifs seraient ramenés à leur véritable proportion.

Jean-Claude LECLERC

L'idée de bilinguisme

L'esprit de la Loi fédérale sur les langues officielles

par KEITH SPICER

Étymologiquement, bilinguisme signifie "deux langues". Dans le cas d'un individu, c'est donc la capacité de s'exprimer en deux langues, alors que pour un État, c'est la reconnaissance de l'existence de deux groupes linguistiques importants. Au Canada, jusqu'à tout récemment, bilinguisme dénotait essentiellement la capacité d'un certain nombre de Canadiens — en très grande majorité de langue française — de s'exprimer en français et en anglais. La notion d'un Canada, État bilingue, relevait beaucoup plus de la théorie que de l'expérience vécue.

Depuis les travaux de la Commission B.B., certains nobles desseins se sont atténués et un réalisme de bon aloi s'impose graduellement. L'idée d'un Canada où tout le monde parlerait deux langues paraît s'estomper peu à peu, faisant place à un bilinguisme institutionnel qui, sans contredire ce noble dessein d'un bilinguisme individuel généralisé, s'inspire d'une donnée fondamentale de la réalité canadienne: la majorité des Canadiens, qu'ils soient de langue française ou anglaise, sont des unilingues et rien ne laisse prévoir, malgré des progrès notables mais isolés dans les écoles primaires, que cette situation changera dans un avenir rapproché. Selon les données du recensement de 1971, 85% des Canadiens sont unilingues, soit français, soit anglais.

Devant une telle situation, le choix qui s'offrirait aux législateurs qui ont conçu la Loi sur les langues officielles était le suivant: ou

perpétuer le mythe d'un Canada où tout le monde parlerait deux langues, ou rechercher une solution qui tiendrait compte tout simplement des données démographiques et linguistiques du pays. Cette dernière solution fut retenue, transférant du même coup le fardeau du bilinguisme de l'individu à l'État.

Dans l'introduction générale au premier volume de son rapport final, la Commission B.B. déclarait: "Un pays bilingue, n'est pas un pays dont tous les habitants doivent nécessairement parler deux langues; c'est un pays dont les principales institutions, tant publiques que privées, doivent dispenser leurs services dans les deux langues, à des citoyens qui peuvent fort bien, dans l'immense majorité, être des unilingues."

Placée en exergue à la Loi sur les langues officielles, cette citation témoignait parfaitement de l'esprit dans lequel la Loi a été conçue et doit être comprise. La Commission parlait des institutions tant publiques que privées, laissant ainsi entendre que le bilinguisme institutionnel ne devait pas être l'apanage des seules institutions de l'État.

La Loi sur les langues officielles illustre cette distinction entre bilinguisme des individus et bilinguisme des institutions en faisant du bilinguisme des institutions la pierre angulaire de la politique linguistique fédérale.

(Allocution prononcée le 17 février 1975 devant le Canadian Club de Toronto)

lettres au DEVOIR

Des propos faussement pontifiants

Monsieur le directeur,

Dans Le Devoir du 8 février, monsieur Jean Ethier-Blais, de l'Académie canadienne-française, présentait aux lecteurs les mémoires du cardinal Jean Duvoy: "Et qui est mon prochain?" (section littéraire, p. 16). Après avoir mentionné que Danielou s'inquiète devant l'effacement des connaissances religieuses, Ethier-Blais ajoute: "Heureusement qu'il n'est pas au Québec, ce pays catholique depuis toujours qui n'a produit ni un grand philosophe, ni un grand théologien, ni un grand saint".

Je trouve regrettable qu'un homme de lettres de la qualité d'Ethier-Blais se permette d'écrire de telles insinuations. Pour qui se prend ce matador, pour savoir s'il y a, ou non, de grands saints au Québec? Le pontificat littéraire corrompt, ce me semble. Le dernier des professeurs de composition française reprocherait à l'auteur de "sortir de son sujet". De reste, et si mes souvenirs sont bons, les grands saints chrétiens qui vivent de l'évan-

gile sont des humbles et ne font guère portés à afficher leur perfection dans les pages littéraires. Quant à reprocher au Québec "catholique depuis toujours" de n'avoir produit encore ni grand philosophe ni grand théologien, voilà, ce me semble, une affirmation qui a un petit goût d'obscurité.

Depuis que j'ai l'âge de 15 ans, que j'entends de nos gens dits d'élite nous redire, sur un ton qui frise le ressentiment, que tous les grands (et cela — politiques, scientifiques, littéraires, artistes, et athlètes — se trouvent ailleurs qu'au Québec. Ce misérabilisme à quelque chose d'adossé, de malhonnête et de dégueulasse. C'est un complexe dont on se débarrasse généralement avant d'avoir 25 ans, une fois qu'on a parcouru pour soi-même le vaste monde et vu de plus près ce qui se fait ailleurs. A condition, évidemment, qu'on n'ait pas fui sa patrie par esprit de frustration.

De pareils spécimens de frustration se retrouvent aussi à l'étranger.

Pendant mon séjour en Europe, j'ai maintes fois entendu de "grands" intellectuels trusés m'affirmer que leur pays n'avait pas encore produit de grand philosophe. Mais de tels propos n'ont d'intérêt que sur le divan du psychiatre.

Enfin, Ethier-Blais parle comme si un pays "catholique depuis toujours" se devait de produire de grands philosophes et de grands théologiens. Je ne vois pourtant pas de rapport. En tout cas, la brochure de grands hommes made in France en ces domaines de haut savoir depuis 75 ans n'a certes pas contribué à rendre ce pays plus chrétien! Du reste, le fait de produire de grands savants ne relève pas, que je sache, des conseils évangéliques.

Pour tout dire, j'aime lire la chronique littéraire de Jean Ethier-Blais dans Le Devoir. Mais de grâce, qu'il s'en tienne à son propos! Nous ne sommes pas si naïfs que nous en avons l'air.

Rodolphe MORISSETTE
Saint-Lambert, le 11 février 1975

Le Canada et l'Allemagne de l'Est

Le Canada a maintenant la triste réputation d'être le seul pays membre de l'OTAN à ne pas avoir établi des relations diplomatiques avec la République démocratique allemande (Allemagne de l'Est). Bien que des négociations aient eu lieu au cours des deux ou trois dernières années, le Canada semble avoir posé des conditions inacceptables, ce qui a eu comme résultat d'empêcher que se nouent des relations diplomatiques normales entre les deux pays.

Ce n'est un secret pour personne que le Canadian Jewish Congress et la Trans-Canada Alliance of German Federations ont réussi jusqu'à maintenant à influencer la position du ministère des Affaires extérieures dans le sens d'une inflexibilité de mauvais aloi. Le Canadian Jewish Congress insiste pour que la RDA paie des compensations aux Juifs du Canada et d'Israël qui ont survécu aux crimes perpétrés par l'Allemagne nazie. En réalité, presque tous les résidents juifs de l'évan-

gile reçoivent une allocation mensuelle de 950 marks (environ \$400) comme victimes du fascisme; quant aux communautés juives de la RDA, elles reçoivent des subsides annuels de l'ordre de 400.000 marks (\$160.000), sans parler des compensations payées aux États socialistes d'Europe de l'Est dont les montants furent calculés partiellement en fonction des survivants juifs habitant ces pays. De toute évidence, la RDA ne se laissera entraîner à financer l'état de guerre maintenu par Israël contre les pays arabes.

Le Trans-Canada Alliance of German Federations, qui représente seulement en apparence les Canadiens d'origine allemande, a fait du lobbying pour que le ministère des Affaires étrangères exige que les citoyens de la RDA puissent inconditionnellement émigrer s'ils ont de la parenté au Canada. Ceci représente nettement une ingérence dans les affaires internes de la RDA et ne peut pas constituer une condition

pour la reconnaissance diplomatique mutuelle entre deux États souverains, ce qui est souligné par l'établissement des relations diplomatiques avec la RDA par tous les autres pays de l'OTAN.

Le Centre d'Échanges Culturels Québec/RDA exprime son entier appui à l'établissement immédiat de relations diplomatiques entre le Canada et la RDA. Dans l'intérêt de la coexistence pacifique entre États à régimes sociaux différents, nous demandons de mettre fin à la situation présente qui empêche l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la République démocratique allemande.

Hervé FUYET,
président intérimaire
Jacqueline Dumont,
vice-président intérimaire
Otto KERBS,
vice-président intérimaire
Alan WEISS,
secrétaire intérimaire
Macdonald College, le 2 février 1975.

Serons-nous les cobayes de l'avenir ?

À la suite de la lecture de Devoir du 14 février, j'en suis venu à réfléchir sur les tristes réalités de notre société dite évoluée. Je me réfère en particulier à la lettre que votre journal a publiée, lettre intitulée "Les oubliés de l'indexation à Québec" et signée par M. Andréol Payer.

Ce dernier se fait l'ardent défenseur de deux classes d'assistés sociaux dont l'un serait composé, selon ses propres termes, de gens "âgés au travail et âgés de moins de 30 ans". Ces malheureux ne recevraient que \$88, en prestations par mois et n'auraient pas eu droit à une augmentation de 10,4% consentie à la plupart des autres assistés

socials le 1er janvier 1975. Ce cher M. Payer nous matraque littéralement en dénigrant "l'injustice flagrante commise envers ces gens défavorisés".

Dans quel monde de fous vivons-nous? Depuis quand un individu âgé de moins de 30 ans et apte à travailler est-il un "défavorisé"? Je vous avoue que cela dépasse mon entendement.

Je déplorais auparavant l'accent mis sur la consommation dans notre société. Je me rends maintenant compte que ces inquiétudes sont périmées. Il nous faut maintenant assister, impuissants, à l'acceptation de ces comportements abâtardissants, tels le fainéantisme, le parasitisme et l'abrutissement.

Comment une société possédant ces tristes caractéristiques pourrait-elle faire face aux changements radicaux qui s'imposent d'ici la fin du siècle? La question est d'autant plus pertinente que la majeure partie de ces changements devront être sociaux, et non pas technologiques comme on le croit généralement. Serons-nous les malheureux cobayes que confirmeront les inquiétudes du "Club de Rome" face au futur? Nos comportements sociaux actuels nous mènent inexorablement à une voie sans issue.

Jean-Pierre GAUVIN,
étudiant à l'École polytechnique
Montréal, le 17 février 1975.

Mme Plumptre et la commission sur le boeuf

J'ai été intéressée par votre article dans LE DEVOIR du 8 février, concernant votre entrevue avec Mme Lydia Patry-Cullen. Comme vous le faites d'habitude, vous avez présenté un excellent aperçu des principaux points d'intérêt public concernant la nouvelle commission sur la commercialisation du boeuf, et concernant le commissaire, Mme Patry-Cullen. Cependant, j'ai cru bon de vous écrire au sujet d'une citation que l'on m'attribue, soit que

les personnes désignées à la commission étaient des "nominations purement politiques". Je vous serais reconnaissante de bien vouloir indiquer à vos lecteurs que mes commentaires n'étaient pas dirigés contre les particuliers désignés à la nouvelle commission. C'est plutôt l'établissement de la commission elle-même que je critique comme étant de nature politique.

Je vous serais des plus reconnaissantes d'éclaircir cette question au

prés de vos lecteurs car je n'ai pas l'intention de gêner les membres de la nouvelle commission qui ont à accomplir une tâche très ardue.

Je vous prie d'agréer, chère Mme Roman, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mme A.F.W. PLUMPTRE
présidente,
Commission de surveillance
des prix alimentaires
Ottawa, le 14 février 1975.

Un nouveau culte: la lisodulie

Ave Lise, morituri te salutant. Mieux vaut traduire: la régression du latin (nous souffrons de tous les maux) nous a conduit au baragouillage Le Sol, délice de la nouvelle culture; le progrès dans le désordre dépasse les bornes! donc:

"Salut Lise, ceux qui vont mourir te saluent". La lisodulie, par la bouche adouliée d'un dénommé Corbeil, a triomphé à la salle Wilfrid Pelletier, le jour de la Saint-Valentin, en l'an mil neuf cent soixante et quinze, dans l'ancienne

Province de Québec, devenu l'État mort-né du Québec, appelé désormais "Québec" (des plus optimistes optent pour "Québecille", au cas où il arriverait encore à végéter quelques décades).

Abaissement des savants efforts des avorteurs et des sapeurs de l'honnêteté, du bon goût, de la modestie, du bon ton, des convenances, en un mot, de la civilisation tout court.

Joli prélude à la célébration de notre fête nationale, car il y aura en-

core un été; alors nous verrons, dans la rue et dans la montagne, le cortège des disciples du nouveau culte. Ce seront les jours fastes; on y inscrira la liste des moutons de la lisodulie.

Et dire que nous n'en avons qu'un dans les processions de mon enfance!

Lucien CLOUTIER
prêtre,
Collège de Lévis
Lévis, le 17 février 1975.

La commission Cliche

Limites et exigences d'un mandat

par CLAUDE RYAN

Depuis le début de ses audiences publiques en septembre dernier, la Commission Cliche a reçu de la presse une attention et un soutien sans précédent. Parce qu'elle adopta dès le début de ses travaux publics une attitude très ouverte envers la presse, parce qu'elle a produit sans répit depuis six mois une matière abondante, solidement documentée et spectaculaire à souhait, la Commission a fait la une des quotidiens presque tous les jours.

Servie par la personnalité pittoresque et franche de son président, la Commission a vite atteint un objectif qu'elle jugeait essentiel: elle a pu avancer sur le terrain miné qu'elle devait examiner, en se sachant entourée de la confiance active de l'opinion publique. Le nom du juge Cliche était relativement inconnu il y a un an: aujourd'hui, c'est un nom familier et sympathique aux yeux de la plupart de ses concitoyens. Voilà, se sont dit un grand nombre d'observateurs, une commission qui semble enfin vouloir aboutir à des résultats concrets: d'ou le courant de sympathie qui accompagne un peu partout la seule évocation de l'enquête Cliche.

Il sera utile de dresser en temps et lieu un bilan impartial des innovations multiples qu'a introduites la Commission Cliche en matière de préparation de la preuve, de dosage du huis clos et des séances publiques, de relations avec la presse, de collaboration avec la police, de recours aux fruits de l'écoute électronique. L'actif, dans ce bilan, l'emportera nettement sur le passif. Avec le recul du temps, on pourra mieux juger, cependant, s'il serait utile ou dangereux d'instaurer en permanence certaines méthodes qui soulèvent de sérieuses difficultés du point de vue des libertés que la pratique des

commissions d'enquête a généralement reconnues aux personnes appelées à collaborer à leur travail.

Pour l'instant, deux aspects particuliers du travail de la Commission requièrent une attention plus immédiate. Il s'agit du débat qui a surgi entre le juge Cliche et le tuteur de la FTQ-Construction, M. Fernand Daoust, et de la manière dont la Commission semble envisager la phase finale de ses travaux.

Un débat mal engagé

Etant donné le genre de tutelle qu'exerce M. Fernand Daoust, la demande que reformulait hier ce dernier d'avoir accès à la documentation secrète de la Commission est absolument irrecevable. La Commission Cliche est un organisme public qui enquête en vertu d'un mandat qu'elle tient du gouvernement, c'est-à-dire de la plus haute autorité en la matière. La tutelle de M. Daoust émane, au contraire, d'un organisme privé, la FTQ; elle ne saurait, en conséquence, avoir plus d'extension et de droits que n'en possède l'organisme de qui le tuteur tient son mandat.

Quand l'on songe, au surplus, que la FTQ assista pendant des années, passive et complaisante, aux abus qui ont été dévoilés devant la Commission, on n'a aucune peine à concevoir combien il serait indécent que la Commission, violant son devoir élémentaire de discrétion dans la gestion de sa preuve, aille dérouler celle-ci sous les yeux du tuteur. Si celui-ci veut vraiment agir, il a d'ailleurs toute liberté de puiser dans l'abondant dossier qui a déjà été étalé publiquement: il ne semble pas qu'il soit toujours pressé de le faire.

Cette réserve étant faite, il ne sera pas superflu, en contrepartie, de rappeler au juge Cliche et à ses collègues qu'ils ont reçu mandat de faire enquête, non de prendre action eux-mêmes, sur les maux qui affligent l'industrie de la construction. Le juge Cliche conduit, en général, son enquête de manière impeccable. Cordial mais sachant très bien où il va, paternel au besoin mais impitoyable envers ceux qui cherchent à tromper la Commission, il a su, avec l'aide de ses collègues et des procureurs de la Commission, tirer des témoins le maximum de vérité que ceux-ci pouvaient livrer. A certains moments, toutefois, le commissaire-enquêteur fait place, chez le juge-président, au réformateur pressé. Sous l'impulsion du moment, il laisse volontiers tomber des jugements, des suggestions, voire des menaces qui n'ont rien de commun avec le vocation d'un commissaire-enquêteur.

Tout cela était tellement spontané et sincère, tellement justifié aussi par la gravité urgente de certains dossiers, que nul, à notre connaissance, n'en a pris ombrage. De la part du président d'une commission d'enquête, ce genre d'intervention est néanmoins inusité et dangereux. Que la commission, si certaines situations l'exigent, soumette à l'autorité compétente des rapports d'étape demandant que certaines mesures soient prises. En principe, toutefois, mieux vaut, surtout à mesure qu'on approche la phase finale de ses travaux, qu'elle se confine scrupuleusement à sa mission d'observation, de cueillette des faits, d'étude et de formulation de recommandations appropriées. C'est la première fois, à notre connaissance, qu'une commission d'enquête manie ainsi à tour de rôle la carotte et le bâton. Ce style convient fort bien à la personnalité colorée et généreuse du juge Robert Cliche mais il s'allie moins heureusement à l'objectivité quasi-impénétrable à laquelle nous avons habitués les commissions d'enquête du passé.

La partie constructive du mandat

Jusqu'à ce jour, on a surtout entendu des témoignages qui venaient illustrer la pourriture qu'on a laissé s'introduire dans ce secteur. Cette opération de dissection était indispensable. Sans l'avoir menée à fond (cela eût exigé des années de travail), la Commission a ouvert assez de dossiers pour que l'on ait une bonne idée des systèmes d'exploitation qui fleurissaient sous les apparences commodes de la défense des intérêts des travailleurs.

Mais cette partie négative ne pouvait guère être qu'une première phase. On sait maintenant la nature et les articulations d'un système qu'il fallait

propos d'actualité

"Les grandes et riches puissances dépendent des sommes fabuleuses pour la fabrication de bombes atomiques, le développement des fusées intercontinentales, la réalisation de programmes spatiaux et la mise au point de plans de propagande et de guerre psychologique, au moment où les peuples de la planète souffrent de la ma-

ladie, de la famine et de la hausse vertigineuse des prix. Ces pays sont effectivement guidés par le diable, et leur livre sacré est Malthus et non la Bible".

Mouammar Kadhafi
Le Monde,
5-6 janvier 1975.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2V 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Daoust incorporée dans les ateliers situés à 9130, rue Bonin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
ABONNEMENT: Édition quotidienne: 45¢ par semaine, six mois: \$25. A l'étranger: \$50 par année, six mois: \$28, trois mois: \$16. Édition du samedi: \$15 par semaine. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par le poste aérien sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (ligne groupée)

des idées

des événements

des hommes

Les implications de l'affaire Saindon

La fonction publique: indépendance ou politisation ?

par ALAIN BACCIGALUPO

Les 23 et 24 janvier, des témoignages établis devant la Commission Cliche de l'actuel président de la Commission de la Fonction publique, M. Yvon Saindon, aurait en 1971, alors qu'il était seulement directeur du recrutement et de la sélection au sein de cet organisme, autorisé M. Yvon Bergeron, à l'époque simple fonctionnaire au ministère du Travail, à accéder à la classe des professionnels. Ceci, à la suite de pressions particulières faites au nom de M. Paul Desrochers, alors conseiller spécial du premier ministre.

Cette acceptation, selon les témoignages, contredisait la position négative prise deux mois auparavant par M. Saindon lui-même. On aurait fait comprendre alors à M. Saindon qu'il pouvait avoir un certain intérêt à répondre favorablement au désir de M. Paul Desrochers, puisqu'il convoitait la présidence de la Commission de la Fonction publique. Or trois mois après avoir promu à un grade supérieur M. Bergeron, M. Yvon Saindon était nommé président de cette commission. Le même quotidien faisait aussi état d'une intervention provenant du ministre du Travail M. Jean Cournoyer, en date du 2 mars 1971, faite elle aussi afin d'obtenir "l'accès immédiat de M. Bergeron dans la catégorie des professionnels du gouvernement" (voir à ce sujet les comptes rendus publiés dans Le Devoir et le Soleil).

Sans vouloir nous immiscer dans le travail d'enquête de la Commission Cliche, ni justifier ou critiquer la décision prise par M. Yvon Saindon à propos de M. Bergeron, ni surtout affirmer ou nier l'existence d'un lien étroit entre la promotion de M. Bergeron et celle de M. Saindon, ni présumer encore moins des conclusions de la commission d'enquête, il nous paraît opportun, pour l'information du public, de poser sous l'angle de la science politique et administrative le problème fondamental qui a surgi, à savoir celui de la politisation de la fonction publique québécoise.

Nombreux sont les fonctionnaires de l'Etat, surtout dans les strates supérieures de l'administration publique et des organismes autonomes, qui subissent plus ou moins fréquemment, avec une intensité plus ou moins marquée, des interventions de nature politique d'origines diverses (députés, ministres, membres de cabinets ministériels...). Ce type d'interventions politiques a cours dans les secteurs publics et para-publics de tous les pays du monde. Toutefois, contrairement à ce que l'on pourrait penser de prime abord, ces immixtions du politique dans l'administratif ne sont pas toujours forcément condamnables.

Il faut en effet distinguer trois types principaux d'intervention politique: 1) l'intervention politique découlant du contrôle parlementaire ou de l'autorité hiérarchique du gouvernement sur l'administration, 2) l'intervention partisane, corol-

laire naturel du fonctionnement du système des partis en régime démocratique et 3) la corruption de fonctionnaires de l'Etat à des fins-partisanes ou personnelles.

L'intervention politique de contrôle

L'homme politique, en votant les lois, en édictant des règlements et en nommant de façon discrétionnaire les sous-chefs, les dirigeants de nombreux organismes para-publics, les membres de cabinets de ministres etc... intervient au sein de la machine administrative de façon déléguée.

Ces diverses interventions des milieux parlementaires et gouvernementaux sont non seulement souhaitables, mais elles constituent un des rôles essentiels des élus, chargés de veiller au fonctionnement harmonieux des services publics. La loi définit le cadre des activités des diverses personnes physiques et morales composant le corps socio-politique, le règlement précise la loi et fixe le détail de l'application des textes législatifs, tandis que les grands technocrates et les collaborateurs politiques des ministres voient à ce que la machine administrative au service de la société emprunte les voies que le gouvernement et le parlement, élu ont tracées.

Toutes ces mesures sont de l'essence même de la démocratie. Et c'est pourquoi nos fonctionnaires doivent se plier à ce type d'interventions qui constitue une des règles fondamentales de tout régime démocratique parlementaire.

Signalons en outre que nombre de réclamations qui sont à l'origine des démarches intentées par les élus ou leurs collaborateurs immédiats n'ont pas obligatoirement pour but d'obtenir des administrateurs publics des passe-droits, des privilèges et des faveurs. Toutes effectivement ne suggèrent pas et moins encore n'entraînent une transgression des textes législatifs et réglementaires existants. Bien au contraire, nombre de ces interventions ont pour objectif une meilleure et plus juste application de la volonté du législateur ou du gouvernement. Ainsi, un pourcentage assez élevé de démarches provenant de nos élus et de leur entourage politique visent à accélérer le traitement d'un dossier, à lutter contre la bureaucratie et à obtenir des explications plus claires et mieux justifiées d'une décision administrative. En effet, il est parfois conforme à l'équité et à la justice d'adapter à un cas particulier une décision qui a été prise, de façon forcément impersonnelle, par un fonctionnaire de l'Etat en application stricte de textes qui par ailleurs peuvent se révéler fort injustes pour telle ou telle catégorie de citoyens.

Même si cette fonction tend sans doute à être de plus en plus remplie par le Protecteur du citoyen, elle constitue toujours un élément privilégié du droit de contrôle

sur l'administration que confère au député tout régime démocratique.

Hélas, il faut bien le dire, même si les interventions de ce type sont fort nombreuses, toutes les démarches ne sont pas cependant de cette nature. Nombre d'interventions partisanes tentent en effet d'obtenir des fonctionnaires de l'Etat des décisions administratives dont l'aspect légal, réglementaire et équitable est beaucoup plus douteux.

La recherche de faveurs particulières

Très souvent sollicités par les électeurs de leur circonscription, les députés, les ministres ou leur cabinet ont l'habitude d'adresser à l'autorité administrative concernée, une lettre demandant de bien vouloir examiner avec toute l'attention requise, la requête de tel administré ou catégorie d'administrés. Cette démarche permet à l'élu, par ailleurs souvent con-

souvent invoqué depuis 1969, au Protecteur du citoyen.

Tout ceci met évidemment les agents de la fonction publique dans une excellente position de défense vis-à-vis de toute ingérence du politique dans leur sphère de compétences. Aussi, à part des cas marginaux sévèrement réprimés chaque fois qu'ils sont découverts, l'agent public fait-il passer l'intérêt général avant les intérêts particuliers.

La corruption administrative

La corruption administrative peut avoir pour origine soit le secteur privé, soit le secteur administratif lui-même, soit le milieu politique. En raison notamment de l'aspect particulier que prend la corruption en provenance des sphères politiques, c'est cette dernière forme que nous examinerons.

Cette forme extrême de patronage poli-

Politologue à l'université Laval, l'auteur de ce texte examine les implications pour la fonction publique québécoise de ce qu'on est convenu d'appeler "l'affaire Saindon".

vaincu du caractère peu justifié de la demande qui lui est adressée, de conserver, voire de grossir la masse de son électoral. Elle satisfait le citoyen flattré de voir son député ou son ministre se pencher avec "bienveillance" sur son cas, mais n'oblige nullement l'administré à transgresser les normes législatives ou réglementaires de notre société.

Certes le fonctionnaire peut trouver ces démarches "agaçantes" mais comme elles n'entraînent aucune sanction pour lui, qu'elles présentent tous les signes d'un acte incantatoire de pure routine parlementaire, et qu'elles ne sont pas là pour remettre véritablement en cause son jugement final, l'indépendance du fonctionnaire reste garantie et le jeu du parlementarisme est convenablement joué.

Tel est le prix que notre société doit payer au pluralisme et à la démocratie élective et qui fait dire en substance à Sir Winston Churchill "la démocratie n'est pas le meilleur des régimes mais simplement le moins mauvais".

Ce type d'intervention est acceptable. Vouloir le supprimer totalement relève de l'utopie. On peut seulement tenter d'en limiter les excès. C'est d'ailleurs la voie sur laquelle le Québec s'est engagé depuis plus de dix ans.

Depuis 1965 surtout, le fonctionnaire québécois est d'une façon générale fortement protégé contre nombre d'ingérences du pouvoir politique et du secteur privé, par le statut général de la fonction publique qui lui accorde sécurité d'emploi, syndicalisation, conventions collectives, recours quasi-judiciaires et judiciaires, procédure de griefs, sans omettre l'appel,

lequel se différencie des interventions précédentes par le fait qu'elle s'accompagne de promesses d'avantages spéciaux que l'on fait miroiter devant les yeux de l'agent public. L'intervention est donc ici moins légère et plus pressante. Il ne s'agit plus de simples incantations découlant de l'application tacite d'une règle du jeu parlementaire, mais bel et bien du déploiement de tout un arsenal visant à obtenir de l'agent public un comportement illégal ou non réglementaire.

Il n'est d'ailleurs pas toujours aisé de prouver l'existence de mesures de faveur attachées au service réclamé. En effet, la simple perception par un agent public de la possibilité éventuelle d'avantages ou d'inconvénients découlant directement de son attitude vis-à-vis d'une intervention politique, aboutit en pratique, sinon en droit, à la création d'une tentative de corruption, car le comportement de l'agent public peut en être influencé. La promesse d'avantages précis qui constitue la corruption peut en effet être soit explicite, soit implicite. D'où la difficulté de distinguer parfois la corruption administrative de la simple intervention partisane de routine.

Le fonctionnaire qui est l'objet d'une tentative de corruption administrative manifeste ou entendue, se trouve placé dans une position peu enviable. D'un côté, il y a la menace de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la destitution pour manquement au serment d'office, ainsi que la disposition, non négligeable, du Code criminel interdisant "à tout agent public de solliciter ou de recevoir directement ou indirectement, pour lui-

même ou pour toute autre personne, toute gratification, faveur, somme d'argent ou récompense, de quelque nature que ce soit, qui aient un rapport quelconque avec le service public". De l'autre côté, en cas de refus de sa part de fermer l'oeil ou de se soumettre, il y a le risque pour l'agent public de voir sa carrière compromise à plus ou moins brève échéance pour une durée indéterminée. Ce sera alors soit "la tablette" que l'agent public craindra de voir poindre à l'horizon, soit l'accès convoité à un poste de haute responsabilité dans un organisme public ou para-public, qui risquera fort de lui échapper.

La tentation est peut-être forte dans l'opinion publique, en présence de telles affaires, de condamner sans remise et sans excuse un agent public trouvé coupable d'agissements répréhensibles. Il faudrait bien mieux cependant, selon nous, éviter de faire toujours de l'agent de l'Etat le bouc émissaire de tous les péchés commis finalement par l'ensemble des citoyens qui réclament quotidiennement auprès de leurs relations politiques, faveurs, privilèges et patronage. Il ne faudrait pas oublier en effet, que les corrupteurs sont parmi nous, au sein même du système social et politique que nous avons créé, et sans doute même, au coeur de l'homme.

Cela pour dire que, dans tous les cas d'influence politique sur l'administration, une enquête approfondie s'impose, préalablement à tout jugement péremptoire qui pourrait être véhiculé dans l'opinion publique. La réputation d'un fonctionnaire soupçonné d'avoir trempé dans une affaire de ce genre doit être prise en considération, à plus forte raison encore si s'agit d'un grand commis de l'Etat dont l'honorabilité, la compétence et le travail réel effectué jusque là au service du bien commun, ont largement contribué depuis de nombreuses années à améliorer très sensiblement le fonctionnement des services publics.

Ceci ne signifie pas, loin de là, qu'il faille absoudre pour autant chez les fonctionnaires tout comportement de ce genre. Nous estimons simplement qu'une pratique regrettable et d'usage trop courant oblige à tenir compte de certaines circonstances atténuantes si nous voulons porter un jugement juste et équitable. En effet dans de telles situations, la responsabilité première nous paraît plutôt aux provocateurs: agents et tiers corrupteurs.

C'est pourquoi nous pensons, qu'afin de limiter le plus possible les tentatives de corruption de fonctionnaires d'ou qu'elles surgissent, mais surtout si elles émanent des milieux politiques les plus susceptibles d'entraîner des cas de conscience fort douloureux pour nombre de meilleurs serviteurs de l'Etat, il convient d'appliquer dans toute leur rigueur, les lois très sévères, punissant au Québec les corrupteurs et leurs complices. C'est la seule

façon d'éviter la floraison de vocations qui n'ont que trop tendance à croître et à se multiplier.

Le cas particulier des organes juridictionnels

Cependant chaque fois qu'un haut-fonctionnaire trouve coupable de corruption ou même de simple favoritisme s'avèrera être membre d'un organisme quasi-judiciaire, il appartiendra au gouvernement de le démettre par les voies légales, de ses fonctions, même s'il s'agit d'un poste dont la nomination est habituellement laissée à son libre arbitre. A moins évidemment qu'une démission de l'intéressé n'intervienne antérieurement à la mise en route d'une telle procédure. Car si on ne peut admettre qu'un magistrat ne puisse s'élever au-dessus des lois, il y a par contre fort à souhaiter qu'il soit, plus que n'importe quel autre administré, un citoyen au-dessus de tout soupçon. Car quelle crédibilité l'opinion publique pourrait-elle attacher aux décisions et aux jugements d'une telle institution, si son personnel dirigeant au plus haut niveau, n'est pas à l'abri de toute critique?

Le gouvernement devrait toutefois être libre, s'il le souhaite continuer à s'attacher les services d'un fonctionnaire encore capable d'être utile à la collectivité nationale et eu égard à son passé et à la conjoncture ayant entouré son acte) de prendre la responsabilité politique de l'appeler à d'autres fonctions au sein d'organismes non-juridictionnels.

Il serait d'ailleurs très judicieux, surtout pour des organes quasi-judiciaires comme la Commission de la Fonction publique, de prévoir pour l'accès au poste de président, une procédure semblable à celle qui régit la nomination du Protecteur du citoyen. Seule en effet une nomination effectuée par voie parlementaire et à la majorité qualifiée de la Chambre, peut faire du premier magistrat de la Fonction publique un citoyen vraiment indépendant et situé au-dessus de toutes les formations politiques.

Si nous pouvons accepter à certains niveaux de l'administration publique une certaine politisation (une indépendance totale ne paraissant ni très réaliste ni même souhaitable), deux choses par contre doivent être combattues avec force: 1) la corruption administrative d'ou qu'elle provienne et à quelque niveau qu'elle se manifeste et 2) la politisation, si minime soit-elle, des juridictions judiciaires et quasi-judiciaires, tant l'indépendance de ces organes vis-à-vis de toute ingérence politique, administrative, ou économique est indispensable à un fonctionnement sain et juste de nos institutions.

Ce n'est que dans ces conditions que pourra s'améliorer davantage encore le système québécois actuel d'administration publique, dont il faut bien convenir, par-delà certaines "bavures" et pratiques regrettables, qu'il n'est pas aujourd'hui, tant s'en faut, le plus mauvais du monde.

Libre opinion/Conditions d'une paix juste au Proche-Orient

par HENRIETTE BOURQUE

Depuis plus de 25 ans, c'est la guerre et non la paix qui prévaut au Proche-Orient.

Nes Nations Unies avaient adopté en 1947 une recommandation de partage de la Palestine. Adoptée sous la pression américaine "qui frisait le scandale" selon le secrétaire d'Etat américain, M. Forrester, cette recommandation ne pouvait avoir aucun effet juridique de l'avis d'un grand nombre de juristes. L'O.N.U. en effet pouvait-elle transmettre la souveraineté d'un territoire, avait-elle compétence pour le faire?

L'Etat d'Israël fut créé dans la violence et par la violence à la suite de cette recommandation. Il fut reconnu immédiatement par les deux Grands, qui cette fois et pour des raisons diverses, propres à chacun, s'accordaient sur ce point. L'Etat d'Israël était ensuite admis aux Nations Unies mais sous certaines conditions expresses: engagement solennel que cet Etat n'a d'ailleurs jamais rempli. Point n'est besoin de grande élaboration là-dessus, tant il est évident qu'Israël n'a respecté aucun de ses engagements: obligations en ce qui concerne les frontières, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales des Arabes de Palestine, le retour des réfugiés dans leurs foyers et le statut de Jérusalem.

En outre, les Arabes palestiniens n'ont jamais acquiescé au plan de partage (ils n'étaient nullement tenus en toute justice de l'accepter), ils n'ont jamais accepté la création de l'Etat d'Israël. Ils n'ont pas voulu

d'avantage et finalement demeurer les "réfugiés" cantonnés en dehors de leur pays, de leur maison, de leurs champs dont se sont emparés depuis et graduellement les Israéliens.

Jusqu'en octobre 1973, grâce à l'appui politique et militaire des Etats-Unis, l'Etat d'Israël pouvait imposer, dicter ses volontés par le recours à la force. Pendant ce temps, les Palestiniens, pour une bonne part, vivaient dans les camps. Ils recevaient des Nations Unies une maigre subsistance; compensation pour leur dévouement.

Durant près de 25 ans, le sort des réfugiés est resté le même, mais depuis 1968 les Nations Unies, à diverses reprises ont déclaré que les "droits inaliénables" des Palestiniens devaient être respectés.

Il semble bien en tous cas, à la lumière des séances spectaculaires qui se sont déroulées aux Nations Unies en novembre dernier, que les Palestiniens ont finalement réussi à se faire entendre. Le rapport de forces n'est plus le même: bien des facteurs entrent en ligne de compte, dont le moindre n'est pas le pétrole. Il faut compter aussi sur la puissance économique, la technique et la force militaire que les Arabes ont fini par acquérir.

Dans ce contexte, si l'on veut établir enfin une paix juste et durable sur cette terre de Palestine, terre sainte pour trois grandes religions monothéistes, ne faudrait-il pas respecter à la fois la notion de justice et de droit et le caractère sacré, ca-

ractère unique de cette terre? Apparemment, ces deux notions ont été ignorées ou du moins peu appliquées depuis cinquante ans, soit dans la Déclaration Balfour, le mandat britannique et le partage de la Palestine en 1947. L'interprétation de la Déclaration et du mandat telle que proposée par les Sionistes serait d'après le professeur W.T. Mallison Jr (erronée et immorale comme étant contraire aux principes contenus dans le Pacte de la Société des Nations). Il s'agit du droit à l'autodétermination des peuples, tel que défini par le président Wilson.

Si l'on situe de nouveau le problème en partant de l'interprétation donnée par les sionistes, soit la division entre Juifs et non-Juifs, Juifs, peuple élu, et non-Juifs, à qui on refuse certains droits; si tel est le point de départ posé par les sionistes et accepté par les Etats-Unis, nous n'avons pas fini d'avoir des conflits au Moyen-Orient. La violence régnera et continuera de régner, entraînant à sa suite peut-être une grande partie de l'humanité.

Sans doute, il s'agit également d'un conflit israélo-arabe, mais le coeur du problème, c'est la Palestine et les relations entre Palestiniens et Israéliens. Faut-il dire toujours: partageons la Palestine entre deux nations, équitablement et avec des chances de paix. D'après ce que nous venons de dire, il ne semble pas que ce soit possible si l'on respecte les droits inaliénables des Palestiniens. Bien

malin aussi qui proposerait des "frontières sûres et reconnues" qui satisfaiseraient les deux groupes en présence. Pour le moment, il est question d'accorder aux Palestiniens un Etat dans la Cisjordanie et Gaza. L'on pourrait demander à M. Kissinger de suggérer des accords de paix plus solides en tous cas que ceux qui furent proposés pour le Vietnam.

D'autre part, les dirigeants de l'Etat d'Israël n'ont jamais voulu composer ni respecter leurs engagements. Il faut bien le dire, l'inégalité des droits et l'injustice ont prévalu depuis plus de 25 ans.

Il faudrait donc reprendre le problème dans un tout autre esprit et sous un jour différent. Cette volte-face, il la faudrait d'abord parmi les dirigeants d'Israël. Il ne semble guère d'espoir si ce n'est du côté des intellectuels et dans la jeune génération qui a un autre idéal et qui voudrait vivre en paix dans la justice et la fraternité avec les Arabes palestiniens. Un jeune Israélien, Arie Bober, n'a pas craint d'écrire qu'il fallait se débarrasser des illusions et des mythes qui dominent la pensée et les sentiments de la plupart des Israéliens. Et de plus, dit-il, l'Etat d'Israël a été créé à la suite de la violente expropriation et de l'expulsion de leur pays des Arabes palestiniens et ce processus continue encore.

Il faut noter aussi que des penseurs juifs se sont opposés même avant la Déclaration Balfour à la création d'un Etat juif. M. E. Montagu, seul membre juif du cabinet britannique, déclarait que le sionisme se servait du judaïsme à des fins politiques et il craignait que des Juifs non sionistes que cela ne débouche finalement sur l'antisémitisme.

Du côté palestinien, il y a sans doute des extrémistes, mais la ligne générale semble se diriger vers un accord avec les Juifs qui veulent vivre en paix dans le respect du droit et des droits de chacun. De leur expérience semble jaillir dans la littérature palestinienne un sentiment de l'humain.

Quant aux grandes puissances, elles ont pesé lourd dans tout ce conflit, menageant leurs intérêts propres, nationaux et internationaux. La responsabilité des Etats-Unis est très grande puisque c'est le président qui, malgré les conseils de son entourage, a fait pression pour le partage de la Palestine. Et l'on sait comment cette mesure, au lieu de la justice et de la paix a entraîné l'injustice et les guerres.

La relève doit être prise par des Etats soucieux du respect des droits humains et du caractère sacré de la Palestine. Il faudrait souhaiter que la majorité à l'Assemblée générale des Nations Unies fasse pencher la balance vers une solution qui sache respecter les principes de la Charte et les droits en présence. Ce qu'il faudrait, c'est que la Palestine, terre sainte, ne soit pas un territoire national exclusif ou raciste. Un ghetto. Mais que les tendances vers l'univer-

salisme qui sont à la base du Judaïsme et du Christianisme s'épanouissent dans cet espace du monde où la Bible a pris naissance et, à sa suite, le Nouveau-Testament. L'islam s'est inspiré de ces deux sources pour livrer son message. Ces trois grandes religions monothéistes reconnaissent Jérusalem comme la Ville Sainte, ville à vocation spirituelle. Malheureusement, l'expérience des dernières années a bien démontré ce que pouvaient faire de la Ville Sainte certaines visées politiques et racistes. L'on a parlé de la profanation de Jérusalem et même un architecte qui a travaillé à la planification de la ville, démissionnait

en 1972, désespéré de voir tout subordonné à des considérations politiques et commerciales. Jérusalem est devenue aux yeux des Israéliens "une ressource à exploiter; ses valeurs spirituelles et esthétiques sont des marchandises à acheter et à vendre". C'est le témoignage de M. Arthur Kutcher.

La situation actuelle est explosive. Il faut espérer cependant que de part et d'autres, cessent les actes de terrorisme et le massacre des victimes innocentes. Comme le suggère également le professeur W.T. Mallison, nous semblons nous diriger d'après les dernières résolutions des Nations Unies vers une Palestine où juifs, chrétiens et musulmans pourront vivre en paix.

Illusion. Rêve impossible. Ou cauchemar, massacres, extinction de tous ceux qui se sont servis de l'épée ou du coutelas comme à Deir Yassin et qui périront de masse. Qu'à Dieu ne plaise!

JACQUES BENJAMIN LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTREAL

Le premier ouvrage d'analyse sur la naissance et l'évolution de la CUM. L'importance du rôle joué par le gouvernement du Québec sur l'île de Montréal. Une réflexion pertinente, par Jacques Benjamin, professeur de sciences politiques.

\$7.95

L'AURORE 221 ouest rue Saint-Paul, Montréal au téléphone: 844-8764

Vient d'ouvrir RESTAURANT DES OLIVIERS

Le seul restaurant Franco Tunisien au Canada. Spécialités gastronomiques tunisiennes.

- Brisk • Café turc
- Brochettes • Couscous et merguez
- The à la menthe

3496, avenue du Parc (entre Milton et Sherbrooke) Réservations: 843-8722

Mer. au vend. de midi à 11 hres. Sam. Dim., Lun. de 4 h à 11 hres.

Place au gibier !

Bacco

restaurant français Déjeuners d'affaires

277 est, rue St-Paul dans le vieux Montréal 866-9755

11% - 10 1/2% - 10%

91 1/2% ?

combien paiera le prochain coupon ?

OBLIGATIONS

municipales scolaires hôpitaux cégeps

demandez notre liste

210 St-Jacques 845-8201 **Mantha** Fondateur en 1930

Membre de la Bourse de Montréal et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

Nom Adresse Tél.

bardet FACE AU METRO • 381-1777

Le népotisme, la seule politique d'embauche visible à la CIC

par Jean-V. Dufresne

L'arbre généalogique de la FTQ-Construction pousse ses ramifications vigoureuses au-delà de ses racines assurant une quiétude ombragée aux activités de la Commission de l'industrie de la construction.

Mais la bise qui souffle depuis le fauteuil du juge Robert Cliche a déjà fait tomber quelques feuilles. D'autres s'accrochent obstinément aux branches.

Pour l'intérêt des amateurs de botanique syndicale, signalons que la nomenclature qui inspire notre article est loin d'être complète. Déposée sur la table de la commission d'enquête sur les libertés syndicales, hier après-midi, par la CIC, organisme devenu grâce aux soins des jardiniers du bâtiment le Sénat du gouvernement parallèle de la FTQ, la liste qui établit les liens de parenté entre certains membres du personnel ne fait pas état, par exemple, des quelque 40 inspecteurs, commissaires à l'assèmentation, dont on soupçonne qu'ils possèdent tous un casier judiciaire assez éloquent pour se demander comment le ministre de la Justice a pu les habiller à faire jurer sur la Bible.

Mais c'est une autre histoire. L'arbre généalogique de la CIC a un tronc com-

mun, comme tous les arbres, d'où s'élevaient deux grosses branches prolifiques: la branche Perreault, de son prénom Roger, qui fut directeur du décret de la construction jusqu'à l'arrivée de Lucien Saulnier comme tuteur de la CIC au printemps de 1973; et la branche Chaput, greffe matrimoniale depuis le mariage de Lucille Chaput avec Perreault Roger. Vous suivez?

Mais commençons par la branche Perreault.

Il a une nièce, Johanne Rivest, dont la soeur Francine est secrétaire du CIC à Joliette, en 1972.

Et il a un neveu, Richard Ducharme, qui est commis senior à Montréal, la même année.

Et il a un deuxième neveu, Pierre Loisel, qui est opérateur radio, à Montréal également, en 1974.

A la direction générale de la CIC, presque au sommet de l'arbre, là où les ramures sont nourries d'une sève plus généreuse, il a encore deux autres neveux: Jacques Boulanger, en 1971, analyste, et Pierre Champoux, en 1974, publiciste.

Mais il y a aussi un beau-frère préposé à la flotte automobile, en 1972, M. Yvan Chaput. Or, la flotte automobile, pour

faire la tournée des chantiers, c'est capital et la CIC qui comptait 600 employés, avaient 300, véhicules, tous loués. L'école de conduite Lauzon n'est pas mieux payée.

Et il y a même le chauffeur de l'unité mobile de la CIC, Luc Perreault, en 1970, dont Perreault Roger est l'oncle.

Et le constable aussi, Edgar Roussy, en 1972, et un autre analyste, encore, Claude Roussy, en 1972 toujours, tous deux beaux-frères de M. Perreault. Mais le document ne précise pas si les deux Roussy sont frères.

Telle est la branche Perreault. La branche Chaput, maintenant.

A vrai dire, elle est moins vigoureuse. Tous deux beaux-frères de Perreault, les frères André et Maurice Chaput étaient inspecteurs de chantiers l'un en 1971, l'autre en 1965.

A la direction générale, nous avons déjà évoqué un troisième beau-frère, Yvan, qui s'occupait des bagnoles en 1972.

Mais il faut dire aussi que son collègue préposé lui aussi à la flotte de voitures, en 1970, Claude Lahaie, est le beau-frère de M. André Desjardins, qui fut jusqu'en décembre dernier directeur général de la

FTQ-Construction, et membre du conseil d'administration de la CIC.

Signalons que peu avant Noël, on avait entendu la voix de M. Desjardins sur les grandes orgues de l'écoute électronique de la commission Cliche, qui rivalisent avec celles de Notre-Dame. Or, M. Desjardins s'était vanté d'avoir pistonné 60 nominations à la CIC, tous des membres du local 144 des plombiers, alors qu'il était le directeur de ce syndicat.

Au fait, les 82 derniers postes occupés à la CIC jusqu'à ce jour ont été accordés à des membres de la FTQ. Ce qui explique notamment que les directeurs du personnel de la CIC ont successivement abandonné leurs fonctions, et à un rythme effarant, devant un système d'embauche sur lequel ils ne pouvaient exercer aucune sorte de contrôle. Et à défaut de directeurs du personnel, c'est M. Perreault qui cumulait cette fonction. Vu?

Glanons dans les autres ramures:

Raymond Brassard, directeur régional intermédiaire à Drummondville en 1971, est le beau-frère de Marcel Kelly, coordonnateur de la CIC.

Germain Masson, chef de services pour les chantiers à Hull en 1972, est le père de

Francine Masson, commis intermédiaire à Hull.

André Voyer, directeur régional à Joliette en 1972, est le père d'André Voyer, conseiller Senior au décret.

Maurice Carey, inspecteur de chantiers à Montréal en 1971, est le frère de Renald Carey. Ici le généalogiste de la CIC a perdu une feuille en route car on ne précise pas qui est Renald.

Marcel Garceau, chef de chantiers à Montréal en 1958, est le père de Normand Garceau, commis junior à Montréal en 1974.

Gilles Daoust, inspecteur de chantiers à Montréal en 1972, est le frère de Rosaire Daoust, gérant d'affaires des vitriers et ex-directeur de la FTQ-Construction.

André Pauzé, inspecteur vérificateur à Montréal en 1962, est l'oncle de M. André Bergeron, secrétaire et adjoint au directeur général de la CIC.

Et, entre toutes ces branches, M. Robert Labege, qui a témoigné hier dans une affaire de pots-de-vin devant la commission, chef de service pour les chantiers à Rimouski, en 1972, est le frère de M. Louis Labege, président de la Fédération des travailleurs du Québec.

Et il y a les Vignola, frère et soeur, les Tanguay, père et fils, les Chevaliers et les Martins, maris et femmes, et les Cournoyer, frères, Roméo, inspecteur à Saint-Jérôme en 1972, et Jean, ministre du Travail à Québec.

Et il y a aussi Jean-Pierre Pouliot, trésorier de la CIC, beau-frère d'André Desjardins, qui est le...

Signalons que les dates qui suivent les noms de tout ce hardi personnel correspondent à leur entrée en service. Au reste, la grosse majorité des personnes mentionnées n'ont pas été appelées à témoigner devant la commission Cliche et qu'elles ne figurent dans la liste de la commission que pour faire état de liens familiaux.

Il ne reste plus maintenant à la Commission Cliche que de publier l'arbre généalogique de la plupart des membres des conseils d'administration et des entreprises en construction du Québec. Il compte sans doute autant de ramures, et probablement plus de feuilles encore accrochées aux branches, qu'à sécher sur les parterres. Car le vent ne souffle pas encore très fort de ce côté-là.



LE VÉRIFICATEUR

nismes souhaités pour contrôler l'organisation nouvelle que le ministre du Travail s'appropriait à mettre sur pied, le CTC, dont la nouvelle loi sera adoptée le 30 juin par l'Assemblée nationale.

M. Lampron a déclaré qu'il n'a pas même pu terminer ce nouveau mandat restreint. Ayant obtenu la liste des personnes qui jouissaient d'une voiture personnelle payée à même les budgets du comité, le directeur administratif de l'époque, M. Raymond Leboeuf, lui interdit, le 16 juillet, d'aller aux renseignements en s'adressant à d'autres personnes que lui-même, Roger Perreault, directeur du décret, et Jean-Pierre Pouliot, le trésorier et beau-frère d'André Desjardins de la FTQ-Construction.

Les rapports de M. Lampron, révélés par LE DEVOIR récemment, démontraient que M. Perreault avait profité d'importants comptes de dépenses pour un usage strictement personnel, et qu'il était payé aux "honoraires", ce qui lui évitait de recevoir des formules T-4 et TP-4. Quant à Leboeuf, Lampron l'accuse d'avoir touché \$750 de salaire en arriéré.

Quant au beau-frère d'André Desjardins, M. Pouliot, l'expert du vérificateur constate avec surprise son ascension dans l'échelle des salaires. Pouliot est en effet passé d'un salaire de \$8,320 en 1969 à \$15,600 en deux ans.

Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, qui a reçu ces rapports au début de l'été 1971, ne les a pas divulgués au conseil d'administration de la CIC lorsque ses membres ont décidé en novembre d'embaucher les mêmes fonctionnaires dénoncés alors uniquement par la CSN.

L'opposition de la CSN à la nouvelle administration et au contrôle de la CIC par

la FTQ-Construction que cette centrale décida de boycotter les séances du conseil, ce qui eut pour effet de le paralyser. Pour régler le problème, le ministre du Travail mit alors la CIC en tutelle, sous la responsabilité de M. Lucien Saulnier, qui a témoigné hier devant la commission Cliche.

M. Saulnier a aussitôt demandé les services du vérificateur général à titre spécial, l'autorité de ce dernier sur la CIC n'ayant pas été incluse dans la loi créant cet organisme en 1971 en dépit des inquiétudes manifestées par le comptable Lampron.

Un premier rapport a été produit en décembre 1973 par le vérificateur général. Deux autres, qui sont à toutes fins utiles prêts depuis janvier 1974, ont été dévoilés hier à la commission Cliche. Gilles Thomassin, l'expert comptable responsable de cette "étude", a résumé ainsi ses conclusions:

- Dans l'ensemble, le système de trésorerie est satisfaisant quoiqu'il y manque une véritable description des tâches, ce qui dilue l'analyse des responsabilités.
- Le système administratif n'est guidé par aucune norme précise de sorte que tout est laissé à l'arbitraire des chefs de services.
- Au sujet de l'efficacité et de l'économie: "C'est assez rare que j'ai pu rencontrer ça" pendant les mois passés à la CIC, de dire M. Thomassin.
- Absence totale de politique salariale pour les cadres de sorte que plusieurs continuent de recevoir des honoraires au lieu de salaires, ce qui est jugé à son avis "illégal".
- Le vérificateur émet de sérieux doutes sur l'usage des voitures dispendieuses mises à la disposition des chefs de service, qui, contrairement aux inspecteurs, n'ont pas à voyager dans le cadre de leurs fonctions sédentaires. Même une secrétaire exécutive avait cet avantage à l'époque alors que la flotte de la CIC comptait une centaine de voitures. Aujourd'hui, ce nombre est passé à 300, ce qui revient à dire que la moitié du personnel de la CIC bénéficie d'une voiture gratuite payée à même les contributions des travailleurs de la construction.
- Absence de normes pour les dépenses d'un bout à l'autre de l'administration.

En somme, la même situation qu'avait analysée deux ans plus tôt le même bureau du vérificateur général alors que les responsables étaient les mêmes personnes.

Appelé à commenter cette situation, M. Saulnier a d'abord exposé les réformes entreprises sous son mandat. L'actuel président-directeur général de la Société de développement industriel du Québec a d'ailleurs déposé hier le rapport de trois pages qu'il avait à l'époque adressé à M. Cournoyer.

Le résumé, M. Saulnier a rappelé avoir suggéré au ministre de resserrer les contrôles administratifs et de nommer un directeur général.

En cas d'échec de cette formule, M. Saulnier a proposé au ministre de confier à la même personne les responsabilités de directeur général et de président de la CIC. Sa solution extrême: la création d'une régie d'Etat.

Commentant par ailleurs ses conclusions personnelles sur de l'administration de la CIC et du silence des employés sur tous les phénomènes cotoyés par eux tous les jours, M. Saulnier a dit: "Compte tenu de ce qui m'a paru un désintéressement au palier des membres de la CIC, il y aurait intérêt à pousser l'étude sous forme d'une enquête dans les services de cet organisme en vue de recommander une structure nouvelle au gouvernement".

Il a ajouté que la nouvelle structure ne devrait pas procéder elle-même au nettoyage souhaité pour ne pas limiter sa marge de manoeuvre. Ce travail devrait à son avis être confié à une commission d'enquête indépendante.

M. Saulnier a conclu en disant que le

La proposition Hanigan rejetée

La CUM envisage de créer un comité pour étudier le schéma d'aménagement

par Bernard Descôteaux

Refusant de se dessaisir de son autorité sur le rapport de la Commission d'étude du schéma d'aménagement, le conseil de la CUM a envisagé, après de nombreux débats, la création d'un comité chargé de pousser plus loin l'étude des propositions relatives au schéma d'aménagement.

Les membres du conseil ont ainsi rejeté, hier soir, une première proposition du président du comité exécutif de la CUM, M. Lawrence Hanigan, voulant que le rapport de cette commission soit tout simplement déposé aux archives.

Alors que tous prévoyaient pouvoir ouvrir un débat public sur le schéma d'aménagement à partir de la discussion de ce rapport, cette proposition a d'abord et surtout donné lieu à un débat de

procédure entre les trois groupes qui forment le conseil de la communauté, les maires de banlieue, les conseillers municipaux de Montréal membres du Parti civique et ceux membres du RCM.

S'appuyant sur un avis juridique, M. Hanigan a affirmé que le conseil n'avait ni à adopter ni à refuser le rapport de la Commission d'étude. Selon lui, la commission n'avait pour mandat unique que d'entendre les représentations des intéressés sur le projet initial de schéma d'aménagement, et ce mandat lui venait d'abord de la loi de la CUM qui obligeait à tenir des audiences publiques sur ce projet.

Pour leur part les conseillers du RCM ont vu là une manoeuvre destinée à éviter

un débat de fond sur la question de l'aménagement et aussi destinée à retarder encore l'adoption d'un schéma d'aménagement.

Les maires de banlieue, quant à eux, ont suggéré d'adopter en principe le rapport, et de créer un comité spécial formé de cinq membres du conseil pour étudier en profondeur le projet, à la lumière des recommandations de la commission. Selon le maire Descary, de Lachine, il s'agit là d'une question trop importante pour que des décisions soient prises à toute vapeur.

Le RCM, à une telle proposition, a dit considérer que le débat ne devait pas se limiter seulement à un comité, mais se faire publiquement à l'intérieur du conseil.

Pour le président du comité exécutif, cette proposition ne faisait que retarder la présentation d'un projet de règlement qui définirait les principes du schéma d'aménagement.

Après avoir rejeté de justesse, soit par une voix, la proposition de M. Hanigan, les membres du conseil ont dû ajourner leurs travaux en raison de l'heure à aujourd'hui.

Des avocats de la CUM en conflit d'intérêt?

La CUM devrait cesser de retenir les services de l'étude légale Beupré, Trudeau, Sylvestre et Taillefer en raison d'un conflit d'intérêt dans lequel deux membres de cette étude légale se seraient placés en agissant pour le compte de candidats du Parti civique lors des dernières élections municipales.

Soulevant une question de privilège au début de l'assemblée du conseil de la CUM, hier soir, le conseiller du RCM Paul Cliche a fait une demande en ce sens et a déclaré qu'il demanderait au comité exécutif de la CUM de faire un rapport complet sur cette affaire lors de la prochaine assemblée régulière du conseil. De plus, le conseiller Cliche aurait l'intention de porter plainte au Barreau au sujet de ce manque d'éthique.

Les deux avocats ainsi mis en cause sont Me Gérard Beupré et Me Marcel Trudeau. Ce dernier aurait agi comme procureur pour le candidat du Parti civique au siège numéro un dans le district de Papineau, alors que Me Beupré aurait agi comme procureur des candidats du Parti civique pendant le recensement judiciaire qui a suivi l'élection de novembre dernier dans les districts de Papineau, Mercier et Villeray.

En outre, Me Beupré agit présentement, selon M. Cliche, comme procureur personnel du maire Jean Drapeau dans la cause intentée par la Ville de Montréal en Cour municipale à la suite d'une plainte portée par un conseiller du RCM et concernant les votes que le maire a enregistré lors de la séance du conseil municipal du 5 décembre dernier.

Le conseiller Cliche a souligné que la conduite des avocats Beupré et Trudeau violait, à son avis, les règles les plus élémentaires de l'éthique professionnelle puisqu'elle constitue un cas flagrant de conflit d'intérêts.

Le président a répondu au leader de l'opposition

Le chef de l'Opposition à l'Assemblée nationale rendra publique aujourd'hui la lettre qu'il a reçue hier du président de l'Assemblée, concernant le chèque de \$1,796 aux fins d'une mission officielle en Belgique.

M. Jacques-Yvan Morin avait demandé à M. Jean-Noël Lavoie de faire les "corrections administratives", pour régulariser la situation.

Selon l'avis du vérificateur général, M. Gérard Larose, le leader péquiste n'avait pas le droit de toucher de chèque de dépenses en vertu de la loi de la législature, comme ce fut le cas; mais il aurait pu en être autrement si l'allocation avait été faite à même les crédits de l'Assemblée nationale.

Mais dans quel programme tirer cette dépense? Il ne le dit pas.

Tel est le dilemme que M. Lavoie devait trancher.

la météo

- Une zone de haute pression s'établira sur le St-Laurent et le ciel sera généralement ensoleillé presque partout.
- Régions Abitibi, Chibougamau: généralement ensoleillé. Maximum de 10 à 15. Aperçu pour vendredi: nuageux et moins froid.
- Régions Lac St-Jean, Haute-Mauricie, Pontiac-Témiscamie, Laurentides: généralement ensoleillé. Maximum près de 25. Aperçu pour vendredi: généralement ensoleillé.
- Régions Outaouais, Montréal: généralement ensoleillé. Maximum près de 30. Aperçu pour vendredi: généralement ensoleillé.
- Régions Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est: généralement ensoleillé. Maximum près de 32. Aperçu pour vendredi: généralement ensoleillé.
- Régions Rimouski, Gaspésie, Baie-Comeau: dissipation des nuages. Maximum près de 30. Aperçu pour vendredi: généralement ensoleillé.
- Régions Sept-Îles: généralement ensoleillé. Maximum 25. Aperçu pour vendredi: généralement ensoleillé.

Un système de pots-de-vin \$200 contre un emploi à la baie James

Robert Labege, le frère du président de la FTQ, a admis hier devant la commission Cliche avoir référé des travailleurs à un agent du bureau de placement de Val d'Or qui leur trouvait automatiquement un emploi à la baie James. Niant avoir touché des pots-de-vin, Robert Labege, alors inspecteur pour la Commission de l'industrie de la construction, a toutefois admis avoir reçu "une paire de bottes à talons hauts" du commerçant Lucien Martin, de Rouyn-Noranda, qui demandait \$20 aux chômeurs en quête d'un emploi pour ensuite les référer à l'actuel chef-inspecteur de la CIC.

Moins réticent que lui, Martin a admis avoir demandé \$200 à quatre travailleurs

qui sont venus confirmer son témoignage hier devant la commission. Le commerçant a juré avoir remis \$100 à Labege et lui avoir donné des bottes et du linge de sa mercerie pour une valeur approximative de \$200. Au moment où les deux hommes ont mis au point leur petite combine, le neveu de Martin était présent. Il a aussi confirmé la version de son oncle.

Le "contact" de Robert Labege au bureau de placement d'Amos, un certain M. René Desjardins, travaillait aussi à son compte sans intermédiaire comme devaient le révéler d'autres témoignages. Lucien Girard, de Charlevoix, a admis sous la protection de la commission qu'il avait versé \$100 à Desjardins pour avoir un emploi à la baie James.

patronat semblait à l'époque s'accommoder très bien du système de terreur et d'exactions de toutes sortes en vigueur sur les chantiers. Ses représentants qui ne se sont jamais plaints à lui de cette situation, lui ont même suggéré de ne pas aller trop loin pour ne pas les déranger. Mais, a-t-il dit, son mandat ne lui permettrait pas d'aller aussi loin d'autant plus qu'il n'avait pas à sa disposition des moyens d'action semblables à ceux de la commission Cliche.

SERVICE POSTAL

minement de l'imposant courrier de la fonction publique. La direction du service postal a laissé paraître son inquiétude en regard de l'envoi aux pensionnés de l'Etat des chèques mensuels. "La prochaine fin de mois pourrait entraîner de pénibles situations pour plusieurs retraités", de prédire un maître de poste.

La grève des cols bleus fédéraux a touché sévèrement la région de l'Atlantique alors que les aéroports étaient paralysés par la brume et la pluie et que le service postal souffrait du même mal qui frappe

celui de la capitale canadienne. A Winnipeg, la situation n'était guère plus rose puisque les employés d'entretien des postes ont laissé en panne les convoyeurs électroniques qui trient le courrier. Cependant, les préposés aux pistes de l'aéroport international de Winnipeg et le personnel de soutien des bases du ministère de la Défense sont retournés au travail.

Plus à l'Ouest, les préposés aux éleveurs à grain de la Saskatchewan ont refusé d'actionner les monte-charges. Dans la province d'Alberta, ce sont les villes de Calgary et Lethbridge (site des présents jeux d'hiver du Canada) qui ont été les cibles des cols bleus fédéraux.

Éleveurs à grains, bureaux de poste et jusqu'à la route transcanadienne conduisant à la frontière de la Colombie-Britannique ont été paralysés par les grévistes. Cependant, le ralentissement de la livraison du courrier s'est fait moins sentir dans la ville de Calgary.

Sur la côte du Pacifique, les cinq grands éleveurs à grain du port de Vancouver ont été frappés par la grève des cols bleus. Selon le porte-parole du Syndicat des manutentionnaires de céréales, M. Henry Kenca, le ralentissement des opérations dans les silos entrainera la mise à pied

graduelle de tous les employés. Hier, quelque 190 membres de son syndicat ont dû rebrousser chemin parce qu'il n'y avait plus de travail pour eux.

BUDGET FÉDÉRAL

- En grande partie à cause du pétrole également, la province de l'Alberta devenant plus riche, les transferts fiscaux aux provinces passent de \$1.8 à \$2.6 milliards.
- Pour ce qui est de la péréquation seulement, le Québec recevra plus d'un milliard de dollars, sur un total de \$1.9 milliard et, en tout, \$2.8 milliards y compris les programmes à frais partagés.
- L'ensemble de ces transferts fiscaux et autres du gouvernement fédéral aux provinces s'élèvera à \$7.7 milliards, dont \$4.2 milliards au titre de la santé et du bien-être.
- C'est au chapitre du bien-être que l'on trouve d'ailleurs certaines des augmentations de dépenses les plus importantes par rapport à 1974-75:
 - Assurance hospitalisation: \$341.9 millions de plus;
 - Assurance maladie: hausse de \$100 millions;
 - Plan d'assistance du Canada (allocation du bien-être social): \$134.5 millions;
 - Allocations familiales: \$170.9 millions;
 - Formation des adultes: \$111.3 millions.
- D'autre part, on note des dépenses additionnelles de \$650 millions au service de la dette publique, de \$436.9 millions pour la défense; et de \$202.6 millions pour les postes.
- Enfin, les programmes d'aide aux pays en voie de développement augmentent de \$170.9 millions.

TESTS LINGUISTIQUES

Dans la région métropolitaine, il était pratiquement devenu impensable de pouvoir valider les tests. Outre les commissions anglophones, Lakeshore et le PSBGM, qui avaient refusé leur concours, la commission scolaire Chomedey de Laval s'est défilée sous divers prétextes et on en attendait autant de la commission Jérôme LeRoyer qui venait de remettre au ministre une critique assez virulente des règlements de la loi 22.

L'opération-validation était cependant terminée en province dès vendredi dernier, dans des commissions scolaires dont le ministère a préféré taire le nom pour empêcher qu'elles soient soumises aux tracasseries des partisans du boycottage comme à celles de la presse qui cherchait à mettre la main sur les tests.

Malgré cela, il aurait été inconcevable de mettre ces tests en vigueur sans un échantillon urbain et surtout sans un échantillon anglophone, visiblement la plus difficile à obtenir.

STE JUSTINE

Suite de la page 3

personnel pour l'utilisation d'un terrain de stationnement, mais vient plutôt des conditions de travail: manque de personnel, surcroît de travail, détérioration des conditions de travail.

Là encore, la direction fait entendre un autre son de cloche. L'adjoint au directeur général, M. Jean-Pierre Chicoine, affirme que le syndicat n'a pas parlé, jusqu'à maintenant, de ces conditions de travail difficiles, qu'il n'a abordé que la question du 25 cents au terrain de stationnement.

Daoust reproche à Cliche son refus de collaborer

Sa détermination mise en doute par le juge Robert Cliche, le tuteur de la FTQ-Construction, M. Fernand Daoust, secrétaire général de la Fédération des travailleurs de la construction, n'a pas tardé à réagir. Dans un communiqué, hier, M. Daoust a rappelé que "le commissaire Cliche est bien mal placé pour qualifier la tutelle de "cover up" alors qu'il refusa lui-même de collaborer avec la FTQ lorsque celle-ci sollicite des procureurs tous les renseignements qu'ils possédaient sur le comportement inacceptable de nos organismes affiliés."

"Si on va vraiment à coeur que le mouvement syndical s'assainisse, dit M. Daoust, qu'on nous laisse le temps de travailler en profondeur. Nous ne négligeons aucune des lacunes et des situations inacceptables qui ont été divulguées devant la commission Cliche, cependant, nous n'a-

vons ni des moyens, ni des objectifs de policiers."

La veille, M. Cliche s'était dit étonné d'entendre que certaines personnes reconnues pour avoir fait des détournements de fonds syndicaux étaient encore au poste.

"Notre objectif est d'assainir le mouvement de façon durable, et non pas simplement donner en pâture les têtes que la Commission Cliche réclame à grand renfort de publicité. D'ailleurs, a-t-il ajouté, s'il avait fallu agir aussi vite que certains le demandent, nous aurions commis de graves injustices parce que certaines rumeurs se sont révélées fausses."

M. Daoust a enfin annoncé qu'il rencontrerait la presse dans les prochains jours pour exposer toutes les structures de travail pour amener la tutelle à ses objectifs.

Martin Girard, un bûcheron de Val d'Or, a aussi payé \$100. Rolland Jolin, de Senneterre, a raconté avoir aussi donné \$50 en compagnie d'un copain au même Desjardins. En tout sept témoins ont raconté avoir ainsi contribué à l'amélioration du salaire de ce fonctionnaire, qui, une fois dans la boîte, a nié avec la dernière énergie qu'il n'avait jamais touché, demandé ou "trouvé" d'argent sur son bureau.

Les témoins ont raconté que le tout Val d'Or ouvrier savait qu'il suffisait "de plonger la main dans sa poche pour avoir un emploi à la baie James". Un bon endroit pour obtenir le tuyau nécessaire: le Château Louis, où un certain "Boubou-

le", servait de contact avec Desjardins.

Les travailleurs ont raconté qu'après avoir payé leur impôt à ce seigneur petit fonctionnaire, ils passaient devant les files d'attente, que les formulaires étaient remplis en un temps record, et que Desjardins poussait même l'amabilité jusqu'à les conduire en voiture à l'aéroport.

Desjardins avait été l'objet d'une enquête du ministère de la Fonction publique en 1972. En dépit du fait que les mêmes témoins entendus hier ont paradé devant l'enquêteur Jacques Perrin, le ministère a jugé bon de ne pas recommander la révocation de ce fonctionnaire. Le ministère du Travail, qui avait demandé l'enquête, a dû le réintégrer.

Ontario / Des caisses électorales propres, propres, propres

Suite de la première page

se gagnent toujours pas avec des indulgences.

Déjà, en 1970, le Parti libéral fédéral, dans une brochure, ne dissimulait pas ses intentions. Petit livre de recettes de cuisine électorale à l'intention des travailleurs d'élection — on prend soin de ne pas le distribuer aux portes — les astuces qu'on y propose pour solliciter des fonds, depuis les réunions de cuisine jusqu'au "cookout" chez celui du voisinage qui possède un parterre équipé d'un barbecue, revêtent un intérêt lucratif depuis que l'électeur peut désormais exprimer des convictions politiques d'autant plus enracinées qu'elles s'abreuvent à même la générosité du fisc.

Bien sûr l'auteur fait la courbette devant les exigences de la démocratie. Après avoir noté que "la contribution des partisans des associations locales aide à

dissiper les sinistres évocations de la caisse électorale, et qu'elle permet aussi de créer un rapport de continuité entre le peuple et le comité exécutif des associations de comté," le rédacteur passe à des considérations plus sérieuses. "Nous voulons faire un profit, et il faut leur en donner pour leur argent — des beaux prix, du bon service, du bon divertissement, le moins de formalités possible, pas de temps perdu et des discours brefs." Personne ne contestera l'opportunité de cette dernière suggestion.

"Rappelez-vous, ajoute-t-il, que le but de tout ceci est de faire de l'argent, et si le client (le client, n'est-ce pas, c'est l'électeur) est satisfait, il reviendra à la prochaine occasion".

Suit une liste d'idées pour rassembler tout ce monde: des parades de mode, une première au cinéma, si vous avez des con-

tacts avec Famous Players, des promenades en bateau, si vous connaissez un amateur de vos amis, et un vin et fromage, tradition aujourd'hui si répandue en Ontario que les vigneron du Niagara de la péninsule se préparent à mettre sur le marché, croyez-le ou non, des vins secs. Comme quoi l'Ontario n'est plus la même.

La brochure signale d'ailleurs qu'il existe des vins canadiens fort agréables et à prix modique. Au reste, ajoute l'auteur, qui vient de se fermer les portes du Club Prosper Montagné, "en mêlant les vins dans les tasses en été, et dans un punch en hiver, on peut couper les prix".

Il y a de l'argent, là-dedans. Après tout, dit M. Graham, aux États-Unis, ceux qui gagnent en moyenne \$20,000 l'an sacrifient 4% de leurs revenus à "toutes sortes de causes".

"Il faut convaincre les partisans qu'ils ne peuvent emporter leur argent au paradis. Que diable, à moins d'être un Bronfman, dans ce pays, tout le monde a été élevé à croire qu'on peut emporter son argent au paradis", lance aussi M. Graham.

Le jeune solliciteur connaît à fond la guérilla de la caisse. "Vous savez, les associations locales possèdent au bout de leurs doigts les listes de souscripteurs les plus complètes qu'un parti puisse jamais dresser. Moi, lorsque j'ai voulu toucher les professionnels, vous savez ce que j'ai fait? J'ai pris les Pages Jaunes!"

"Solliciter des fonds, dit-il, c'est comme faire la cour. Si vous ne demandez rien, vous n'obtenez rien".

Fait à noter, un document distinct, intitulé "Being a volunteer fund raiser", publié par "Le Fonds du Parti libéral" d'Ottawa, fut également distribué aux dé-

légués du congrès libéral ontarien. On rappelle notamment que "les opérations du parti dans cette province sont coûteuses", et l'on s'empresse d'expliquer ensuite comment la loi des dépenses électorales, adoptée en août dernier, "affecte les contributions politiques".

Le plus curieux, dans ce document, c'est l'absence de toute mention du fait que la loi sur les dépenses électorales adoptée aux Communes ne s'applique qu'aux partis fédéraux. Au contraire, le document distribué par le Parti libéral fédéral laisse croire que les libéraux ontariens pourront déduire de leur impôt à payer (à Ottawa) des contributions qu'ils verseraient au parti ontarien.

On aura compris, comme de raison, que le document s'adresse à ces partisans du parti provincial qui participent à la cueillette des fonds de la caisse fédérale. En

Ontario, en effet, les frontières partisanes ne sont pas aussi étanches qu'elles le sont au Québec (dit-on), de sorte qu'on fait appel à tous les libéraux de bonne volonté pour venir en aide au parti, tantôt celui de M. Trudeau, tantôt celui de M. Nixon.

Mais depuis la publication de ce document, M. Davis a déposé à la Législature un projet de loi sur les dépenses électorales, qui interdit à un parti politique de contribuer à un autre parti politique. Cet aspect inédit de la loi mérite d'être mentionné, et les partis provinciaux y trouveront leur bénéfice. En devant refuser les contributions du grand-frère fédéral, ils devront apprendre à compter sur leurs propres ressources pour financer leurs campagnes.

FIN

Premières séquelles de l'enquête Cliche

Qu'advient-il des autres fonctionnaires compromis?

par Gilles Lesage

QUEBEC — Qu'arrive-t-il aux fonctionnaires, outre ceux qui viennent de faire l'objet de plaintes pénales, dont les témoignages devant la commission Cliche entament sérieusement la crédibilité de la fonction publique québécoise?

Les réponses à des questions de ce genre se font plutôt vagues au niveau ministériel.

Pourtant, il est facile de constater que les révélations des derniers mois, entre autres effets, ont démoralisé un certain nombre de hauts fonctionnaires — certains parlent même d'écoeurement — qui sentent que le respect de la population à leur égard est à son plus bas niveau depuis quinze ans.

Si le gouvernement a réagi avec vigueur dans certains cas, il ne semble pas en être de même, assez sérieusement, pour d'autres tout aussi importants.

Comment cela s'explique-t-il? Avares de déclarations, les porte-parole gouvernementaux risquent l'interprétation suivante:

● des gestes sont posés — suspension, mise en congé ou accusations pénales — lorsque la preuve est suffisante;

● lorsqu'il y a doute seulement, des enquêtes discrètes sont menées dans la fonction publique, notamment par le nouveau Centre d'analyse et de documentation (CAD) du Conseil exécutif, dont le secrétaire général, M. Julien Chouinard, fait rapport directement au premier ministre;

● certaines des personnes impliquées ont fourni des explications satisfaisantes, du moins pour l'instant, qui ne concordent pas avec les manchettes des journaux.

Même s'il est au fait du désabusement du public et des fonctionnaires, le gouvernement estime que nul ne peut lui reprocher de ne pas agir avec célérité, tout en faisant preuve de prudence. L'on rappelle à l'en- vi que c'est la première fois au pays qu'une enquête de ce genre est faite.

Parmi les hauts fonctionnaires qui n'ont pas été touchés, en dépit de témoignages en apparence accablants, le cas de M. Yvon Saindon, président de la Commission de la fonction publique, est révélateur de l'attitude "attentiste" du gouvernement. Selon ce qui est ressorti des témoignages, M. Saindon serait devenu président de la Commission, en 1971, après avoir donné le feu vert pour une promotion importante à M. Yvon Bergeron, chargé du "placement" à la baie James auprès de M. Paul Desrochers. Ce dernier était alors l'éminence grise du gouvernement Bourassa.

M. Saindon n'a pas été incommodé et personne, au gouvernement, n'a donné d'explication publique sur cette affaire troublante. Privément, l'on fait valoir que la promotion de M. Saindon n'est nullement due à celle de M. Bergeron et que, d'autre part, l'ensemble du témoignage de M. Saindon n'est pas aussi incriminant que les journaux l'ont laissé entrevoir.

Fort possible, mais il n'en reste pas moins que la crédibilité de la fonction publique est gravement mise en cause et que rien n'est fait pour rétablir un climat de confiance et d'intégrité au-dessus de tout soupçon. Si les règles usuelles ont été mises de côté pour faire plaisir à M. Desrochers, qui assure qu'elles ne l'ont pas été dans d'autres cas de recrutement, de mutation et d'avancement de person-

nel? Et qu'en est-il des jurys "paquetés" qui ont trouvé leur écho jusque dans les rapports du Protecteur du citoyen?

L'image que se fait la population du fonctionnarisme et de ses membres n'est pas très bonne. Des expressions comme "rond-de-cuir" ou "créature politique" sont courantes, mais elles sont fort souvent injustifiées. Mais comment les contre-carrer si le gouvernement semble faire preuve de nonchalance ou de favoritisme ou si, pire encore, il ne fait rien pour corriger des situations malsaines, ne serait-ce qu'en apparence.

Privément, des hauts fonctionnaires déplorent "l'attentisme" du gouvernement, mais ils n'y peuvent rien.

L'on estime au surplus que toute cette affaire survient à un bien mauvais moment, alors que le gouvernement entreprend une nouvelle ronde de négociations collectives, d'abord avec la fonction publique elle-même, puis avec les employés du secteur parapublic.

Un autre cas mérite de l'attention, celui de M. Michel Guay qui, à titre d'adjoint de M. Paul Desrochers, s'occupait plus spécifiquement du placement des travailleurs à la baie James. Pas plus que M. Saindon, M. Guay, qui fut l'oeil et l'oreille de M. Desrochers dans plusieurs ministères, ne fut incommodé depuis son témoignage.

M. Bourassa et ses proches ne veulent pas, là encore, faire de commentaires publics. Mais ils disent que l'adjoint de M. Desrochers n'a rien fait d'illegal et qu'il n'est que normal que le premier ministre aide des travailleurs à se trouver de l'emploi. Pour le gouvernement, il n'y a pas là de quoi fouetter un chat.

M. Guay n'a pas obtenu la promotion au poste de conseiller spécial du premier ministre à laquelle il s'attendait. Mais il est toujours au cabinet de M. Bourassa, à titre d'assistant de M. Jean Prieur. Adjoint spécial du premier ministre, M. Prieur remplace en fait M. Desrochers auprès de M. Bourassa, tandis que M. Guay s'occupe des dossiers régionaux et des relations des députés avec le Conseil exécutif.

"Il n'est pas question de départ, a dit M. Guay à des journalistes. Si jamais je devais partir, c'est moi qui l'aurais décidé."

Par contre, dans d'autres secteurs gouvernementaux, notamment à la Commission de formation professionnelle, des employés ont été suspendus ou mis en congé, à la suite de révélations devant la commission Cliche, et en attendant la conclusion d'enquêtes en cours.

Il est vrai également que des accusations pénales ont été portées mardi contre dix personnes, dont quatre reliées au gouvernement. Mais ce geste lui-même suscite des questions. Comment se fait-il que certaines personnes sont incriminées alors que d'autres, qui semblent complices selon des témoignages, ne le sont pas? Et pourquoi a-t-on attendu plus de quatre ans dans l'affaire du pot-de-vin de \$2,000 de M. Paul-A. Joyal?

A ces questions, l'on répond à Québec que des plaintes ne peuvent être portées lorsqu'il y a des preuves suffisantes. L'on ajoute que l'action du gouvernement, plus que sur des cas individuels, doit porter sur les "systèmes criminels". Si les cas individuels peuvent être réprimés par des procès, les systèmes ne peuvent l'être que par des preuves recueillies de longue main et par des enquêtes minutieuses, qu'il s'agisse du crime organisé, du crime économique, du

gangstérisme syndical ou de la corruption des hommes publics.

D'où des délais qui semblent parfois étonnants.

Avant de porter six plaintes mardi, le ministre de la Justice s'était assuré que la commission Cliche n'y avait pas d'objection. Et il n'est pas exclu que d'autres accusations soient portées avant que la Commission n'ait remis son rapport et ses recommandations au gouvernement.

Devant la Commission de police, le mois dernier, le ministre de la Justice, M. Choquette, disait ceci: "J'ai l'appui complet et sans condition du premier ministre de voir à prendre les mesures policières et judiciaires à l'égard de qui que ce soit... lorsque des actions criminelles sont commises. Et Dieu sait qu'il y a certains secteurs où la corruption est un phénomène qui existe. Mais là comme ailleurs, nous ne pouvons faire de compromis avec des systèmes criminels."

Ne pouvant faire état des autres secteurs, un haut fonctionnaire confiait que la "démoralisation" de la fonction publique atteint un niveau sans précédent depuis quinze ans. Tot ou tard, le gouvernement devra crever cet abcès, ajoute-t-il, et le plus tôt sera le mieux.

Caucasienne décédée à 140 ans

MOSCOU (AFP) — Mme Hfah Lazouria, une paysanne du Caucase, est décédée à l'âge de 140 ans, annonce l'agence Tass, qui ajoute que cette Soviétique est considérée comme "la plus vieille femme du monde".

Cette paysanne vivait au village de Koutoul, en Abkhazie (république soviétique du Caucase) et était connue comme une conteuse des légendes du pays. Elle laisse plus d'une centaine de petits-enfants et d'arrière-petits-enfants, qui vivent et travaillent tous dans le même village.

M. Levi a déclaré au cours d'une interview qu'il lui semble que ce délai serait causé par des divergences de vues au sein du Cabinet fédéral.

"Je pense que M. Lalonde y a perdu une bataille", a-tu tenu le ministre de la Colombie-Britannique.

Par ailleurs, le ministre de la Santé de la Saskatchewan, M. Taylor, s'est dit "complètement dégoûté" de ce qu'Ottawa n'ait présenté que maintenant des modifications à ses programmes d'assistance sociale, modifications que la majorité des provinces réclamaient déjà depuis deux ans.

M. Taylor s'est en outre plaint amèrement des délais apportés à l'établissement d'un programme de revenus supplémentaires.

"Nous avons déjà tel programme dans notre province, a révélé M. Taylor, et cela ne nous a pas pris de temps à l'établir."

M. Levi a expliqué que le gouvernement de la Colombie-Britannique a déjà un programme en vertu duquel le niveau de revenus du petit travailleur est haussé à celui de la prestation que reçoit l'assisté social, mais que "cela est nettement insuffisant".

Rappelant que son gouvernement réclame depuis longtemps du fédéral qu'il établisse tel programme, M. Levi a déclaré: "Cela n'a pas pris autant de temps pour fournir de l'assistance sociale à Syn-

crude."

Lalonde a-t-il perdu une bataille ?

OTTAWA (PC) — A quelques heures de la clôture de la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé et du bien-être social, le ministre fédéral, M. Marc Lalonde, a déclaré qu'il était "très encouragé", mais plusieurs de ses collègues provinciaux se sont déclarés frustrés et dégoûtés.

M. Norm Levi, de la Colombie-Britannique, et son collègue de la Saskatchewan, M. Alex Taylor, ont déclaré qu'on devrait appliquer immédiatement à travers le pays, un programme de revenus supplémentaires pour les petits travailleurs. Or de son côté, M. Lalonde a indiqué que le programme d'incitation au travail ne pourrait être établi avant un délai de deux ou trois ans.

M. Levi a déclaré au cours d'une interview qu'il lui semble que ce délai serait causé par des divergences de vues au sein du Cabinet fédéral.

"Je pense que M. Lalonde y a perdu une bataille", a-tu tenu le ministre de la Colombie-Britannique.

Par ailleurs, le ministre de la Santé de la Saskatchewan, M. Taylor, s'est dit "complètement dégoûté" de ce qu'Ottawa n'ait présenté que maintenant des modifications à ses programmes d'assistance sociale, modifications que la majorité des provinces réclamaient déjà depuis deux ans.

M. Taylor s'est en outre plaint amèrement des délais apportés à l'établissement d'un programme de revenus supplémentaires.

"Nous avons déjà tel programme dans notre province, a révélé M. Taylor, et cela ne nous a pas pris de temps à l'établir."

M. Levi a expliqué que le gouvernement de la Colombie-Britannique a déjà un programme en vertu duquel le niveau de revenus du petit travailleur est haussé à celui de la prestation que reçoit l'assisté social, mais que "cela est nettement insuffisant".

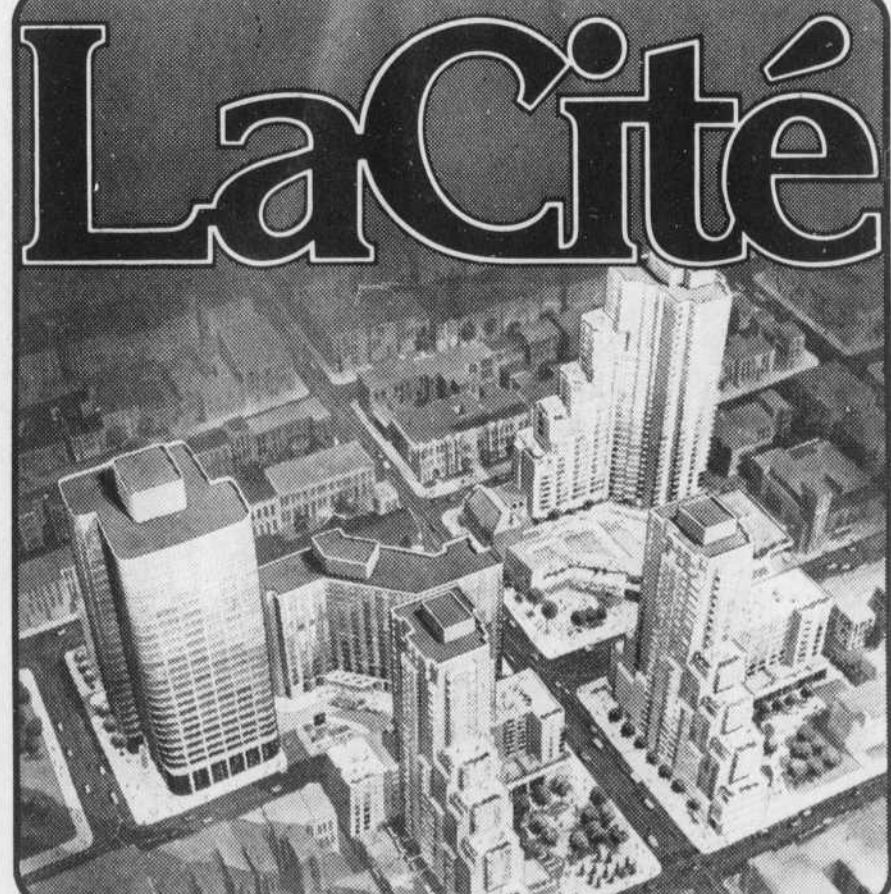
Rappelant que son gouvernement réclame depuis longtemps du fédéral qu'il établisse tel programme, M. Levi a déclaré: "Cela n'a pas pris autant de temps pour fournir de l'assistance sociale à Syn-

Desjardins
FRUITS DE MER SEA FOOD TRADITIONS ET QUALITE

1175 MACKAY

<p>MENUS À PRIX FIXES MENUS À LA CARTE RÉCEPTIONS SALONS PARTICULIERS</p> <p>DANSE VENDREDI ET SAMEDI DANS LA CAVE LORRAINE</p> <p style="text-align: center;">STATIONNEMENT GRATUIT RÉSERVATIONS 866-9741</p>	<p>DEJEUNER D'AFFAIRES (Polaie, dessert et café compris)</p> <table border="0"> <tr><td>L'Omelette au lard</td><td>\$2.35</td></tr> <tr><td>La Salade de Thon</td><td>\$2.60</td></tr> <tr><td>La Salade de Crabe d'Alaska</td><td>\$2.75</td></tr> <tr><td>Le Cabillaud Sauce Hollandaise</td><td>\$3.35</td></tr> <tr><td>Les Crabes gratinés en Avocado</td><td>\$4.20</td></tr> <tr><td>Le Tournedos Rossini</td><td>\$4.35</td></tr> <tr><td>Les Queues de Homard à l'Américaine</td><td>\$4.50</td></tr> </table> <p style="text-align: center;">(ce menu change tous les jours)</p>	L'Omelette au lard	\$2.35	La Salade de Thon	\$2.60	La Salade de Crabe d'Alaska	\$2.75	Le Cabillaud Sauce Hollandaise	\$3.35	Les Crabes gratinés en Avocado	\$4.20	Le Tournedos Rossini	\$4.35	Les Queues de Homard à l'Américaine	\$4.50
L'Omelette au lard	\$2.35														
La Salade de Thon	\$2.60														
La Salade de Crabe d'Alaska	\$2.75														
Le Cabillaud Sauce Hollandaise	\$3.35														
Les Crabes gratinés en Avocado	\$4.20														
Le Tournedos Rossini	\$4.35														
Les Queues de Homard à l'Américaine	\$4.50														

La Cité



Avec un peu d'humour, on pourrait se demander pourquoi on ne bâtit pas de ville à la campagne. Pourtant La Cité ce grand projet domiciliaire, hôtelier et commercial va bientôt rendre la cité aux citoyens, dans la nature, juste au pied du Mont-Royal.

La Cité sera une ville bien plus différente que vous ne pouvez l'imaginer. Et encore une fois, Montréal va damer le pion à toutes les villes du monde par ce nouveau concept de vie urbaine. Imaginez... un grand hôtel, une tour à bureaux, trois grappes domiciliaires, des galeries de magasins, un club sportif, des rues... une vraie ville. La Cité dans laquelle vous pourrez vivre toutes vos fantaisies sans jamais vous déplacer, sauf peut-être pour vous promener sur le Mont-Royal.

Et c'est en construction, avenue des Pins et avenue du Parc... La tour à bureaux de 25 étages progresse rapidement, elle comprend des cabinets pour les professionnels et des bureaux d'affaire ultra-chics avec accès direct à l'hôtel et aux appartements de La Cité. Et accès direct au centre ville, bien sûr.

Renseignez-vous dès maintenant — appelez 845-6231.

Une mise en valeur des Propriétés Cité Concordia Limitée et YUL Associés.
279 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H2X 1Y2




Agents de location:
La Tour à bureau, Immeubles Devencore Ltée.
Les maisons de courtoisie sont reconnues.
La Promenade de magasins, Prorealco Ltée.

La Cité dans la ville

Aux clients de l'Hydro-Québec

Tant que le service postal ne fonctionnera pas normalement, les factures d'électricité ne doivent pas être acquittées par la poste, mais à une banque, une caisse populaire ou à l'un des bureaux d'affaires de l'Hydro-Québec.



Le Sénat bloque pour 3 mois le programme énergétique de Ford

WASHINGTON (AFP) — Le Sénat a voté hier en faveur d'une suspension pour trois mois de l'imposition d'une taxe supplémentaire de 3 dollars par baril de pétrole importé, qui constituait la pièce maîtresse des mesures de conservation de l'énergie proposées par la Maison-Blanche.

Ce vote acquis par 66 voix contre 28 fait suite à celui intervenu déjà dans le même sens à la Chambre des représentants. Le président Ford a annoncé qu'il opposera son veto. Le projet reviendra alors sans doute la semaine prochaine, devant le Congrès, où une majorité des deux tiers sera nécessaire pour lui donner force de loi, face au veto présidentiel.

Avant ce nouveau vote, dont l'issue est douteuse aux yeux des dirigeants de la majorité parlementaire démocrate, toutes les possibilités de compromis seront sans doute examinées. Le président Ford a déjà assuré aux leaders démocrates, selon la Maison-Blanche, qu'il comptait répercuter sur les prix de vente de l'essence pour voitures plutôt que sur ceux du fuel pour le chauffage des maisons l'augmentation qu'entraînerait l'accroissement de la taxe.

Celle-ci, selon le sénateur démocrate du Connecticut Abraham Ribicoff, dont l'Etat, comme tous ceux de la côte est, est particulièrement tributaire des carburants importés, se traduirait pour une famille américaine moyenne par un accroissement de dépenses de 207 dollars par an.

Le but proclamé par l'administration est de réduire de un million de barils les importations annuelles d'ici la fin de 1975 (soit 15 p.c. des importations) et de deux millions de barils d'ici la fin de 1977.

Le vote intervenu au Sénat a dépassé les deux tiers requis pour surmonter l'inévitable veto présidentiel. De son côté, la chambre des représentants avait voté au début du mois par 309 voix contre 114, là encore largement plus des deux tiers. Il n'est nullement certain cependant qu'une majorité aussi massive se retrouve au Sénat après le veto.

Dans cette perspective, la majorité démocrate s'efforce de mettre sur pied son propre programme de conservation de l'énergie, qui pourrait constituer une solution de remplacement au plan de l'administration. Parmi les mesures envisagées par les démocrates pourraient figurer un accroissement graduel des taxes sur l'essence, liées à des allègements fiscaux qui compenseraient les économies réalisées par les consommateurs.

Bilan plus modéré que prévu à Alger Les "77" affirment leur droit inaliénable à contrôler leurs richesses naturelles

ALGER (Reuter) — Les pays en voie de développement ont approuvé hier un plan d'action en matière d'industrialisation avec l'espoir que les nations les plus nanties prêteront leur concours à sa réalisation.

Leur objectif est de porter à quelque 20 ou 25 pour cent, d'ici l'an 2000, la part des pays en voie de développement dans la production industrielle mondiale. Celle-ci est actuellement inférieure à 7 pour cent. Pour l'ensemble du continent africain, elle est de l'ordre de 0,5 pour cent.

Réunis depuis samedi à Alger, les ministres ou leurs représentants du "groupe des 77" pays en voie de développement membres de la CNUCED (Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement) ont approuvé une déclaration et un plan d'action qui définissent leur stratégie en matière d'industrialisation.

Ces textes seront soumis à la conférence que l'ONUDI (Organisation des Nations unies pour le développement industriel) tiendra le mois prochain à Lima. Le "groupe des 77" compte en fait 104 membres dont une soixantaine étaient représentés à Alger.

Pour accélérer leur industrialisation, les pays en voie de développement affirment leur droit à "prendre toutes les mesures leur permettant de s'assurer le contrôle de leurs ressources naturelles et celui de leur exploitation".

Leur déclaration pose le "droit inaliénable pour tout pays en voie de développement d'exercer en toute liberté sa souveraineté et son contrôle permanent sur ses ressources naturelles".

Ils demandent aux pays développés de s'en tenir à un "code de conduite" à

même d'instaurer un nouvel ordre économique international et attendent d'eux, pour favoriser leur industrialisation, une aide financière et technique accrue. Les pays en voie de développement jugent "injuste et inéquitable" la division internationale du travail actuelle. Le transfert des techniques des pays industrialisés aux pays en voie de développement ne doit être assorti d'aucune condition politique ou économique, est-il souligné.

Déclaration et plan d'action énumèrent une série d'objectifs parmi lesquels: — ouverture totale et sans restriction des pays développés aux produits manufacturés des pays en voie de développement;

— élimination dans les échanges commerciaux des obstacles tarifaires et non-tarifaires;

— renforcement du contrôle et du règlement des investissements étrangers;

— obligation pour la partie étrangère qui signe des accords d'investissements d'assurer une formation technique et professionnelle.

— priorité dans l'industrialisation doit être donnée aux industries de base — sidérurgie, chimie, pétrochimie, construction mécanique.

Les pays en voie de développement se sont prononcés en faveur d'une plus grande efficacité de l'ONUDI, de la création d'un fonds industriel des Nations unies et d'une banque d'informations industrielles et technologiques.

S'agissant de l'ONUDI, la proposition avancée par plusieurs pays pour en faire une agence spécialisée des Nations Unies disposant d'une plus grande autonomie n'a pas été retenue à Alger.

La question sera revue à Vienne avant la conférence de Lima. Trois projets de résolution soumis par l'Algérie n'ont pu être officiellement approuvés, encore que les délégations aient donné leur accord de principe. Ils portent sur le transfert des technologies, le renforcement institutionnel de l'ONUDI et l'arbitrage des litiges entre pays en voie de développement et firmes des pays industrialisés. Leur libelle n'a pas fait l'accord des délégations. La question sera également revue à Vienne où l'ONUDI a son siège.

Les objectifs des pays en voie de développement en matière d'industrialisation dépendent en grande partie de la bonne volonté des pays industrialisés. Il a été décidé d'informer ceux-ci des conclusions de la réunion d'Alger avant la conférence de Lima prévue du 12 au 26 mars.

Encore des divergences entre Kissinger et Giscard sur la conférence tripartite

PARIS (d'après AP et AFP) — La visite de M. Henry Kissinger à Paris a permis de réaliser "de bons progrès" pour l'organisation de la réunion préparatoire à la conférence sur l'énergie, prévue pour la deuxième quinzaine de mars.

Mais des divergences subsistent entre Français et Américains, malgré "l'esprit de coopération, de franchise et d'amitié" qui, selon les participants, a présidé au petit-déjeuner que le secrétaire d'Etat américain a pris, hier matin, à l'Élysée, avec le président Valéry Giscard d'Estaing, en présence de M. Jean Sauvagnargues, ministre des Affaires étrangères, et

de M. Kenneth Rush, ambassadeur des Etats-Unis à Paris.

Les Etats-Unis demeurent en effet opposés à ce que le débat soit élargi à l'ensemble des matières premières, comme le souhaitent les pays en voie de développement. M. Sauvagnargues l'avait souligné dès mardi soir, après ses trois heures et demie d'entretiens avec M. Kissinger, au Quai d'Orsay, pour préparer la rencontre de l'Élysée: les Etats-Unis ne sont pas favorables à l'extension de l'ordre du jour de la conférence. Pour les Français, c'est la conférence préparatoire qui devrait permettre d'établir un ordre de priorité.

Pour que la date de la réunion préparatoire soit fixée, il faudra attendre la réunion de l'Agence internationale de l'énergie, dont la France ne fait pas partie, qui tiendra une réunion le 5 mars et qui, sans aucun doute, approuvera l'état de préparation des travaux.

D'ici là, on pense que les problèmes de procédure auront pu être réglés, notamment la liste des pays participants. Les Etats-Unis sont prêts, comme la France, à se rallier à la liste dressée par le cheik Yamani, ministre du Pétrole d'Arabie saoudite, et qui comprend la CEE, les Etats-Unis et le Japon pour les consommateurs, l'Arabie saoudite, l'Algérie, l'Iran et le Venezuela pour les producteurs, et l'Inde, le Zaïre et le Brésil pour les pays en voie de développement. Il reste à savoir si l'Agence internationale de l'énergie sera admise aussi à y participer.

Il reste la question de la fixation d'un prix plancher du pétrole, en baisse sur le prix actuel, à laquelle M. Kissinger attache une grande importance, car cela permettrait de maintenir un prix assez élevé du pétrole, de manière à rendre possible et rentable l'exploitation de nouvelles sources d'énergie.

Le problème se présente maintenant sous un jour nouveau. A la suite de la réduction de la consommation décidée par

la plupart des pays consommateurs et en raison aussi d'un hiver particulièrement clémente, les stocks de ces pays sont à leur maximum, entraînant des baisses de production. C'est ainsi qu'à Abou Dhabi la production quotidienne serait tombée d'un million 200.000 barils à 500.000 barils.

Deux conséquences pourraient en résulter: d'une part, les prix pourraient baisser du fait d'un ralentissement de la demande et, d'autre part, les producteurs seraient moins tentés de décider un embargo sur le pétrole en cas de crise grave au Proche-Orient. C'est du moins l'avis du chah d'Iran qui, de toute manière, ne s'alignerait pas sur une décision éventuelle d'embargo de la part des pays arabes.

Les pays producteurs ne sont d'ailleurs pas opposés à une réduction de la consommation qui leur permettrait de ne pas tourner rapidement la "poule aux oeufs d'or". En outre une telle réduction orienterait leurs objectifs vers un développement de l'industrie pétrochimique.

Opposés à l'élargissement du débat à l'ensemble des matières premières, souhainé par les pays en voie de développement, les Etats-Unis auraient voulu tout d'abord tirer au clair cette affaire avant de prendre une décision. Les interlocuteurs français ont fait valoir que la conférence préparatoire pourrait à cet égard, décider des ordres de priorité et donner la prééminence au pétrole qui constitue 52% du commerce mondial des matières premières.

L'Égypte n'ira à Genève que lorsque son matériel militaire sera renouvelé

LE CAIRE (Reuter) — Les perspectives d'une prochaine reprise de la conférence de Genève sur la paix au Proche-Orient se sont éloignées après que M. Ismaïl Fahmi, ministre égyptien des Affaires étrangères, ait déclaré hier que l'Égypte ne retournera pas à Genève tant qu'elle n'aura pas renouvelé ses équipements militaires détruits lors de la guerre de 1973.

En formulant cette nouvelle condition à sa présence à la conférence, l'Égypte montre qu'elle préfère s'en tenir pour l'instant à la recherche progressive de la paix préconisée par M. Henry Kissinger.

M. Fahmi a confirmé que l'Union soviétique avait repris ses livraisons d'armes à l'Égypte, interrompues depuis la guerre d'octobre 1973. Mais il a bien précisé à la commission des affaires étrangères du parlement égyptien que ces nouvelles livraisons faisaient partie d'un accord conclu il y a deux ans et demi, impliquant par là que l'Égypte n'y voit pas le remplacement de l'équipement perdu en octobre 1973.

D'ailleurs, le Pentagone a implicitement confirmé hier que l'URSS a fourni récemment six chasseurs Mig-23 à l'Égypte.

Dans les milieux proches du Pentagone on ne croit pas en général que la récente arrivée, par bateau à Alexandrie, des six

chasseurs Mig-23 soit l'indice d'un accroissement sensible des fournitures de matériel militaire de Moscou au Caire. On se préoccupe toutefois à Washington de la possibilité évoquée de source européenne de livraisons allant jusqu'à 30 ou 40 autres Mig-23 à l'Égypte d'ici à la fin de cette année.

L'insistance de l'Égypte à ne pas vouloir retourner à la conférence de Genève tant qu'elle ne sera pas militairement en position de force a peut-être contribué à la reprise des livraisons d'armes soviétiques. M. Fahmi a ajouté que l'Égypte étudierait la possibilité d'autres livraisons d'armes et d'une aide militaire soviétique lors de la visite au Caire de M. Leonide Brejnev qui, selon le président Sadate, devrait intervenir prochainement.

L'Union soviétique, mécontente de l'offensive diplomatique de M. Kissinger, souhaite une reprise de la conférence de Genève pour rétablir son influence dans le dénouement de la crise du Proche-Orient. En reculant ainsi la réouverture de la conférence de Genève, à un an ou plus, selon des sources informées égyptiennes l'Égypte a mis en évidence les désaccords dans le camp arabe sur la manière de parvenir à la paix avec Israël.

Le soutien du président Sadate à la démarche de M. Kissinger a soulevé la crainte dans d'autres capitales arabes que

l'Égypte ne conclue un traité de paix séparé avec Israël.

Le gouvernement égyptien a pourtant affirmé à diverses reprises qu'il ne mettrait pas fin unilatéralement à l'état de belligérance, mais la Syrie, principal allié de l'Égypte, voit toujours avec méfiance la médiation de M. Kissinger entre l'Égypte et Israël et a demandé que la conférence de Genève reprenne au début de mars.

L'Égypte pour sa part préfère aborder des négociations globales dans une position de force qui lui permettrait d'exercer une pression maximum sur Israël, voire reprendre la guerre si ces négociations échouaient.

Lors de son intervention au Parlement égyptien, M. Fahmi a également déclaré, de la manière la plus explicite jusqu'à présent, que l'Égypte était favorable à l'internationalisation de Jérusalem. C'est, a-t-il précisé, "la seule façon de résoudre ce très difficile aspect de la crise au Proche-Orient." Israël se refuse pour sa part à renoncer à son contrôle sur la ville sainte.

Le chef de la diplomatie égyptienne, dont les propos sont considérés comme constituant une concession de taille à Israël, a précisé que ce statut devrait s'appliquer aussi bien au secteur arabe qu'au secteur israélien de Jérusalem.

Saigon devra céder ses terres rurales, sans aide US accrue, affirme Schlesinger

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le secrétaire à la Défense James Schlesinger estime que le Sud-Vietnam abandonnera au moins son territoire rural au mains de l'adversaire, si le Congrès refuse de voter toute l'aide militaire réclamée pour l'administration pour ce pays.

Dans une déposition devant la commission des forces armées de la Chambre, le chef du Pentagone a également déclaré que le gouvernement sud-vietnamien ira à une défaite totale, s'il ne reçoit pas une aide adéquate "pendant quelques années". M. Schlesinger n'a pas voulu mentionner de délai précis.

Parlant plus généralement du budget militaire de 94 milliards de dollars soumis le 2 février par le président Ford au Congrès, le secrétaire à la Défense a souligné que les effectifs des forces armées des Etats-Unis ont diminué de 600.000 hommes au cours des dix dernières années. L'augmentation de 8 milliards de dollars que représente ce budget par rapport à l'exercice fiscal précédent, a ajouté le ministre, est destinée à faire face à la menace militaire soviétique, et non pas simplement à remplacer du vieux matériel de guerre par du neuf. Si l'URSS acquiert la supériorité des armes, a-t-il poursuivi, elle menacera le monde occidental même sans l'attaquer: des alliés des Etats-Unis pourraient en effet réaligner leur position dans un sens favorable à Moscou et affaiblir ainsi la cohésion de l'alliance occidentale.

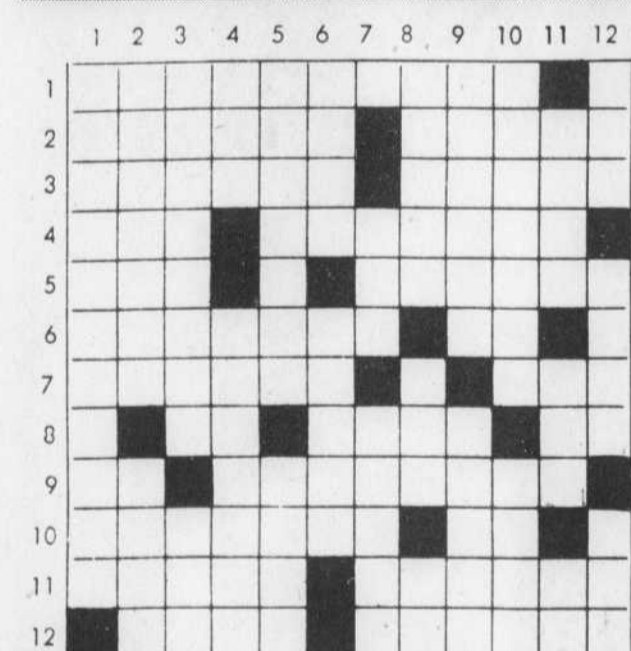
Par ailleurs, faisant usage de canons de 105 mm pris à leurs adversaires, les insurgés cambodgiens ont investi le quartier général — ainsi que d'autres positions — de la septième division d'infanterie gouvernementale — unité d'élite — à environ 25 km au nord-ouest de Phnom-Penh. Le sort de cette unité — la deuxième en importance de l'armée cambodgienne — est incertain. Selon les dernières informations, elle serait soumise au feu violent des insurgés.

CIA: la Chambre crée sa propre commission

WASHINGTON (AFP) — La Chambre des représentants, suivant l'exemple du sénat, a décidé hier de créer une commission spéciale d'enquête sur l'ensemble des activités de renseignement des Etats-Unis, à l'intérieur et à l'étranger. M. Lucien Nedzi (dem/Michigan) en a été nommé président.

Les républicains ont échoué, par 141 voix contre 265, dans leurs efforts pour être représentés au sein de cette commission en nombre égal aux démocrates.

les MOTS CROISÉS du Devoir



- Horizontalement**
- Se dit d'un animal qui se nourrit de cadavres.
 - Horrible à supporter. — Celui qui professe des opinions extrêmes.
 - Maladie caractérisée par une sueur abondante. — Enveloppent les oreillers.
 - Nom de deux chaînes de montagnes. — Se dit d'une espèce de serpentine facile à tailler.
 - Meuble de repos. — Prend son vol (s).
 - Trompas. — Dans.
 - Vous trompez. — Sainte.
 - Dans. — Embarcation légère et allongée. — Obtenu.
 - Interjection. — Relatif à l'épileptie.
 - Conforme à l'ordre de la nature. — Ce qui est dû à quelqu'un.
 - Dignité papale. — Appendice charnu qui pend à l'entrée du gosier.
 - Prince troyen. — Rauque.
- Verticalement**
- Action de nasiller.
 - Apprendre par coeur. — Clôture faite de branchages entrelacés.

3—Tout être créé. — Ecorce de chêne.

4—Éructation. — Eau qui a servi à rincer.

5—Mois de l'année. — Lisière d'un bois.

6—Homme d'Etat anglais (1788-1850). — Pain sans levain.

7—Article simple. — Potage d'origine espagnole.

8—Vent violent qui souffle sur l'Aquitaine. — Rivière de Roumanie. — Seul.

9—Épée. — Sorte de canard.

10—Allongéons. — Automobile.

11—Vrai. — Pareil. — Familierement.

12—Fatigué. — Oiseau d'Australie. — Grande ouverte.

Solution d'hier

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1. OUVATION DUEZ
2. CAMARILLE
3. CUIR ECORCHE
4. URNES EGARA
5. LIE CALEPTINS
6. S. ARLA AIR T
7. INFORMER CEP
8. MONTENEGRIN
9. EPÉE
10. ALLONGEONS
11. VRAI
12. FATIGUÉ

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Le Régime d'épargne-retraite du Montréal Trust ou 5 moyens de mettre votre impôt au régime.

Au Montréal Trust, on s'en fait beaucoup pour trouver des moyens de vous aider. On a donc mis au point un Régime enregistré d'épargne-retraite qui vous offre cinq moyens de mettre votre impôt au régime.

La section Garantie
constitue un placement stable et sûr qui offre un rendement intéressant. Vous laissez courir l'intérêt sans courir de risque car le Montréal Trust garantit votre placement.

La section Hypothécaire
vous permet d'investir dans un portefeuille diversifié de premières hypothèques, administré par notre équipe d'experts en immobilier.

La section Revenu
s'adresse à vous si vous recherchez une certaine marge de sécurité et un rendement à long terme.

La section Valeur variable
a pour but d'accroître à long terme la valeur de votre capital. Enfin, vous pouvez choisir...

toute combinaison de ces sections
pour mettre votre impôt au régime. Vous optez pour la formule qui répond le mieux à vos objectifs en plaçant vos épargnes dans l'une ou l'autre des sections ou dans toute combinaison des quatre. Quelle que soit la formule choisie, nous vous enverrons, tous les deux mois, un rapport indiquant le montant total de vos versements ainsi que la valeur actuelle de votre placement.

Des frais minimes
Chaque dollar placé dans le Régime d'épargne-retraite du Montréal Trust travaille pour vous. Seulement 0,75% de la valeur de votre compte est prélevé annuellement sur le revenu de vos épargnes. Si vous optez pour la section Hypothécaire, les honoraires sont de 1,25% parce que la gestion en est plus complexe. Si vous ne pouvez participer à notre Régime faute d'argent, nous irons même jusqu'à vous en prêter. Et l'intérêt que vous payez est déductible de votre revenu aux fins de l'impôt. Au Montréal Trust, on s'en fait autant que vous pour votre argent. C'est pourquoi on a mis au point un Régime souple qui vous offre cinq moyens de mettre votre impôt au régime. Ça vous intéresse? Écrivez-nous ou passez au bureau du Montréal Trust le plus proche.

Montréal Trust

On s'en fait autant que vous pour votre argent.

M. René Bélanger
et M. Jean Guy Daniel
1 Place Ville Marie
Montréal, Québec
Tél.: 861-1681

Mme N. Coleman
Centre Commercial Fairview
Pointe Claire, Québec
Tél.: 695-5230

M. Paul Bissonnette
1680 Rue King, ouest
Sherbrooke, Québec
Tél.: 565-1933

M. C. Fillion
500 est Grande Allée,
Québec, Qué.
Tél.: 529-8841

M. André Zenga
Place Versailles
Rue Sherbrooke, est
Montréal, Québec
Tél.: 351-9580

Heures d'ouverture plus longues les jeudis et vendredis soirs et les samedis. Prière de nous téléphoner pour de plus amples renseignements.

"Lebensborn": afin que les enfants du Führer soient purs

PARIS (AFP) — "Lebensborn": maternités ou haras humains, oeuvre charitable ou entreprise criminelle des nazis. A l'aide de témoignages irréfutables, un film français qui sort cette semaine sur les écrans: "Au nom de la race", tente de répondre à cette interrogation historique.

Les auteurs, Marc Hillel, journaliste féru d'histoire contemporaine, et Clarissa Henry, son épouse d'origine allemande, après une enquête très longue et difficile, ont réussi à retrouver et à filmer de nombreux témoins: enfants issus de ces "maternités", infirmières de "Lebensborn", parents d'enfants enlevés pour l'an 2,000 du 3ème Reich..., et même un des directeurs de ces "Lebensborn" qui a accepté, trente ans après, de parler de cette institution secrète encore méconnue et controversée.

Grâce à tous ces témoignages et documents, les réalisateurs du film essaient de donner l'image la plus objective de cette organisation SS instaurée par Himmler en 1936 pour que chaque femme de race aryenne puisse dans les meilleures conditions donner un enfant "pur" au Führer.

"Lebensborn", en allemand "source de vie", était en effet une entreprise destinée à favoriser la création d'une race supérieure. Des foyers d'accueil et des cliniques — une trentaine en Europe — étaient mis à la disposition de toutes les femmes et filles de SS dites de "bonne souche". Celles-ci pouvaient, ayant satisfait aux critères raciaux,

fréquenter les SS — élite de la race germanique. Les enfants nés de ces unions étaient le plus souvent pris en charge par le parti.

Mais la majorité des Allemands ne répondait pas à ces sévères critères raciaux. L'occupation des territoires scandinaves et des pays de l'Est remédiera à ce "manque de produits": une immense opération de kidnapping va être alors organisée. Beaucoup d'enfants blonds aux yeux bleus seront enlevés à leurs parents. Après des analyses médicales et génétiques méticuleuses (on remontait à 1750 pour dépister le sang juif), les responsables SS envoyaient ceux qui donnaient satisfaction dans les "Lebensborn", les autres, hélas, dans les camps de concentration. En Pologne, deux millions d'enfants seront ainsi arrachés à leurs familles pour constituer, selon le vœu de Hitler, "l'élite allemande du futur". Le résultat de cette entreprise sera aussi que des milliers d'enfants, nés de père et mère inconnus, seront rejetés par la société après la guerre.

Trente ans après ce drame, des hommes et des femmes en subissent encore les séquelles: Ingrid, une Française présentée dans le film, née dans un "Lebensborn" et qui cherche encore ses origines et ses parents, ou encore Mme Ewertowska, une des mères polonaises qui a vu sa fille enlevée par les SS en 1942 et qui espère encore la voir revenir. Et des milliers d'autres qui porteront à jamais les traces de ces "Lebensborn" institués par les SS "au nom de la race".

L'île de Massirah, une base aérienne à quelque 700 km des pétroliers du Golfe

ILE DE MASSIRAH, Oman (AP) — L'utilisation, "à titre temporaire", par les Américains de la base aérienne de la Royal Air Force sur l'île de Massirah va-t-elle tuer le passe-temps favori des résidents de cette île aride, la course aux crabes? Les officiers de la RAF, ainsi que toutes les chancelleries étrangères, s'interrogent sur l'intérêt grandissant des Américains pour une piste d'atterrissage capable de supporter les plus lourds bombardiers du monde.

L'île de Massirah se situe au large des côtes d'Oman, un sultanat qui se trouve à l'extrême pointe sud-est de la péninsule arabique. Son souverain, le sultan Qabous bin Saïd, compte traditionnellement sur les Britanniques pour mettre en valeur les modestes ressources pétrolières du pays et pour l'aider à mettre fin à une rébellion menée par les communistes dans la province du Dhofar.

De l'île, les appareils de reconnaissance disposeront d'un rayon d'action leur permettant de survoler la plupart des pays arabes, l'Afrique du Nord, la Méditerranée orientale, de nombreux pays d'Asie ainsi que l'Océan Indien sans avoir à être ravitaillés en vol.

Massirah pourrait constituer pour les Etats-Unis leur première base aérienne dans la poudrière du Proche-Orient, à moins de 450 milles des plus importantes routes pétrolières du monde dans le golfe Persique et à portée des plus importants pays producteurs de pétrole de la région.

La requête des Etats-Unis pourrait aussi ne conduire à rien de plus qu'à des droits d'atterrissage occasionnel pour les appareils américains simplement pour consolider les assurances données par Washington à l'un des rares dirigeants — pro-occidentaux du monde arabe et selon lesquelles les Etats-Unis sont prêts à s'installer en cas de retrait britannique.

Les Américains possèdent d'autres intérêts stratégiques dans la région: ils se sont assurés une coopération étroite avec l'Iran situé sur la rive occidentale du Golfe, et sont très désireux de faire de même à Oman, sur la rive orientale. Jusqu'ici, aucune présence américaine n'a été signalée et les officiers britanniques stationnés sur l'île affirment n'avoir vu aucune mission exploratoire américaine dans les mois passés. "Peut-être construiront-ils un salon de massage à leur arrivée", sug-

gère un aviateur anglais plein d'espoir.

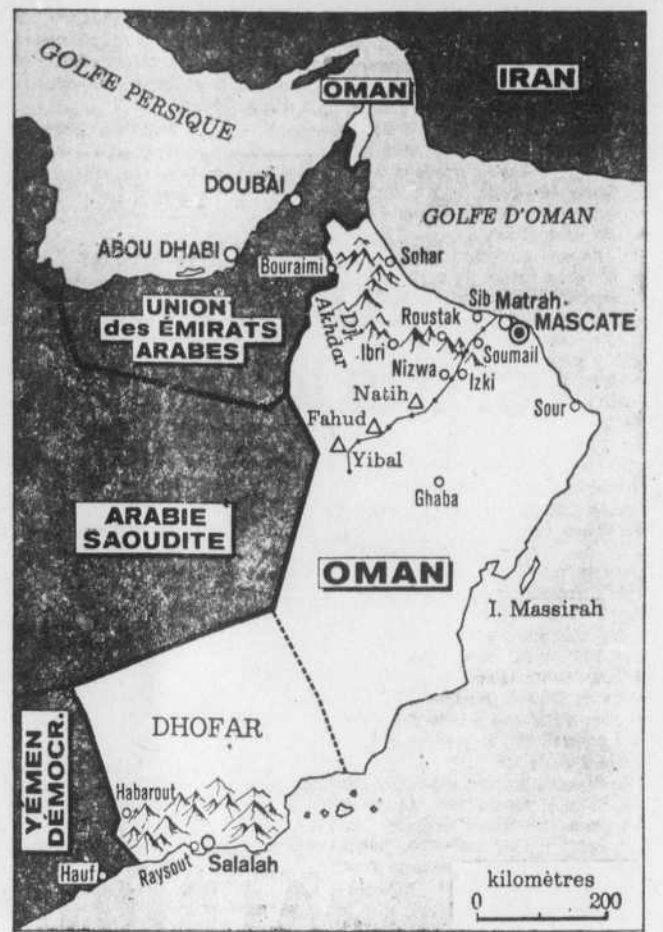
La RAF maintient une base à Massirah depuis 1958 grâce à un accord auparavant tenu secret avec le sultan et qui contient des dispositions nécessaires pour accorder les droits d'atterrissage à d'autres pays amis.

Des gros bombardiers Vulcan, les seuls avions britanniques à capacité nucléaire, y font quelquefois des escales dans leurs vols autour du monde. Mais la base est essentiellement utilisée comme point de ravitaillement et d'escale pour les avions de transport volant en direction de l'Extrême-Orient ainsi que par les chasseurs à réaction appuyant les forces d'Oman en lutte au Dhofar.

"Nous comptons environ six mouvements d'avions par jour, parfois douze", affirme le colonel Keith Hepburn, commandant de la base. Nous ne possédons pas d'installations secrètes ici. "Il n'y a rien à cacher en dehors des nombreux crabes, des tortues et du soleil."

Les apparences donnent un démenti à la valeur stratégique de l'île. Il s'agit d'un îlot plat, sableux, parsemé de rocaillles, de 40 milles de long et de 12 milles de large, entouré de courants marins puissants infestés de barracudas et de requins. Les bas-fonds et les bancs qui l'entourent empêchent les pétroliers de s'approcher à moins de quatre milles et interdisent d'y installer une base navale.

En 1904, un bateau anglais du nom de Baron Inverdale s'est échoué au large de l'île et son équipage de onze hommes, à la recherche de secours, fut massacré par les autochtones qui craignaient une invasion.



Le pétrole en Mer du Nord, pactole compromis par l'escalade des coûts?

ABERDEEN (PC) — Au milieu des brumes glacées et des tempêtes qui déferlent au large de la côte écossaise, le développement de la principale ressource naturelle de Grande-Bretagne est soudain entouré d'un nuage d'incertitude. Le pétrole de la Mer du Nord espoir de l'économie britannique, traverse une des périodes les plus tumultueuses depuis que la British Petroleum a fait la pre-

mière découverte sous-marine, au nord-est d'Aberdeen, il y a quatre ans.

La confusion qui règne au sujet de la ligne de conduite future du gouvernement, les coûts de plus en plus élevés, les taux d'intérêts prohibitifs et les estimations contradictoires du potentiel de réserves inquiètent la plupart des 240 compagnies pétrolières, dont un grand nombre appartiennent à des in-

terêts canadiens, américains ou australiens. Certaines de ces compagnies se proposent déjà de partir.

Il y a un peu moins d'un an, le gouvernement travailliste, nouvellement élu, déclarait que le pétrole de la Mer du Nord ferait éventuellement de la Grande-Bretagne un des Etats les plus riches au monde.

Denis Healey, le nouveau chancelier de l'Echiquier, a

déclaré aux Communes, devant un auditoire enthousiaste, que le pétrole était l'actif contre lequel la Grande-Bretagne pourrait emprunter tout l'argent dont elle avait besoin pour sortir de la crise présente. Le premier ministre Harold Wilson a promis au même moment que l'Etat prendrait une part équitable des énormes profits.

Mais tout à coup ces profits ne semblent plus aussi prometteurs, et les problèmes véritables concernant l'exploitation du pétrole de la Mer Noire apparaissent dans une lumière nouvelle. Le réveil du public a été brutal au moment où l'importante compagnie pétrolière Burmah Oil, la troisième plus grande compagnie britannique de pétrole, a annoncé qu'elle était en grave difficulté financière et qu'elle avait besoin d'une aide immédiate de la part du gouvernement.

Bien que les difficultés que connaît la compagnie Burmah ne soient pas entièrement attribuables à ses opérations dans la Mer du Nord il n'en reste pas moins que ses problèmes de financement énormes reflètent sans aucun doute ceux de nombreuses autres compagnies, et intensifient la nervosité grandissante au sujet du pétrole sous-marin.

L'exploration, extrêmement active au cours des dernières années, semble maintenant se faire à un rythme plus lent. Il semble que les découvertes soient moindres, et le succès moins spectaculaire. Jusqu'à récemment, le taux de succès était d'un puits sur huit, par comparaison d'un puits sur 15 dans la plupart des régions productrices de pétrole.

La compagnie United Canso Oil and Gas Ltd., une des principales compagnies canadiennes à explorer le pétrole dans la Mer du Nord, a annoncé récemment qu'elle était tellement à court de capital qu'elle avait été obligée de vendre tous ses intérêts ici.

Les profits fantastiques qu'on espérait tirer des développements, et qui étaient basés sur le fait que les prix mondiaux du pétrole avaient quintuplé l'an dernier, ont été en partie compromis par l'escalade des coûts, escalade qui semble presque incontrôlable, et par la possibilité que les prix du pétrole finissent par baisser, en fait sinon en termes absolus.

La participation de l'industrie britannique dans le marché des denrées et services créés par les explorations sous-marines s'est accrue, mais les espoirs qu'on avait d'abord entretenus, selon lesquels le développement stimulerait considérablement les secteurs industriels régionaux ne se sont pas pleinement réalisés.

Les banquiers qui naguère considéraient la Mer du Nord comme une région privilégiée pour les prêts doivent maintenant être beaucoup plus prudents. Pour ajouter encore à cette incertitude, le gouvernement a jeté tout le monde dans la confusion quand il a proposé de participer au développement.

En résumé, le gouvernement veut posséder 51 pour cent des compagnies pétrolières dans les 12 plus importants gisements. Mais les ministres refusent de dire exactement s'ils paieront comptant, si ce paiement tiendra compte des coûts antérieurs d'exploration et de développement, ou si au contraire ils paieront une somme fixe aux compagnies, prélevée sur les revenus futurs.

Et il y a également une propo-

sition de taxe sur les revenus tirés du pétrole dont les détails sont encore vagues, mais qui promet de prendre une part appréciable des profits qui resteront aux compagnies après que le gouvernement sera devenu un associé majoritaire.

Cependant, il ne fait aucun doute que le pétrole est là, et qu'il existe de façon certaine des réserves d'environ 14 milliards de barils, à peu près l'équivalent de ce que possèdent des pays comme la Libye ou le Venezuela. Tout le monde est d'accord pour dire que si on peut éliminer les incertitudes politiques et économiques, il y a encore beaucoup de pétrole à découvrir autour des côtes britanniques.

Les programmes sont déjà en cours pour produire l'équivalent de la moitié des besoins de la Grande-Bretagne dès 1977, et bien davantage d'ici 1980. A moins d'une dégringolade complète du prix du pétrole — ce qui est peu probable mais non impossible — il est à peu près certain que la Grande-Bretagne pourra suffire presque entièrement à ses besoins au début des années 1990.

L'importance de ces prévisions ne saurait être exagérée, étant donné que c'est en s'appuyant sur le pétrole de la Mer du Nord que la Grande-Bretagne a pu emprunter plus de \$2,5 milliards, l'an dernier, pour financer un énorme déficit de paiements, et qu'elle tentera probablement de faire la même chose cette année.

Le prix du pétrole s'effondrera, estime Kahn

KUALA-LUMPUR (AFP) — Le Dr. Hermann Kahn, le célèbre futurologue américain, directeur du Hudson Research Institute, a prédit que le prix du pétrole s'effondrera, si la production du Moyen-Orient n'est pas réduite d'ici à deux ou trois mois.

Après avoir fait observer que l'an dernier un milliard de barils de pétrole du Moyen-Orient, soit dix pour cent des exportations de l'OPEP, avaient été stockés par les pays consommateurs, M. Kahn a dit qu'il fallait s'attendre à la continuation de cette pratique dans les années qui viennent, mais à un rythme moindre. Il a ajouté qu'on ne devait pas compter sur un accroissement de la consommation durant ces années. Si le pétrole du Moyen-Orient continuait à être vendu dix dollars par baril. Il a également prédit que l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) pourrait bien se désagréger, peut-être dès cette année.

5 EXCELLENTES RAISONS

pour lesquelles tant de finissants d'écoles secondaires choisissent

LE COLLÈGE O'SULLIVAN

1. DEMANDE DE DIPLOMÉS DU COLLÈGE O'SULLIVAN

Le nom O'Sullivan, tout comme un bon vin, se bonifie à chaque fin d'année avec chaque millésime de diplômés. Le Collège O'Sullivan reçoit plus de 1,000 demandes d'emplois annuellement.

2. EMPLOIS INTÉRESSANTS

Comme diplômée du Collège O'Sullivan, vous pouvez assumer plus de responsabilités. Vous êtes spécialiste dans un domaine précis de l'administration, soit le juridique, médical, voyages et tourisme, finance. Vos habiletés supérieures de secrétaire et vos connaissances des procédés spéciaux font de vous un membre important d'une équipe.

3. INDÉPENDANCE FINANCIÈRE

La liberté de gagner, de vivre, de choisir un emploi ou l'autre, de faire ce que vous désirez parce que vous êtes en demande fait de vous une diplômée du Collège O'Sullivan indépendante.

4. LE BILINGUISME

Le Collège O'Sullivan est l'un des quelques rares collèges vraiment bilingues au Canada. Faites vous le cadeau du bilinguisme.

5. FRAIS DE SCOLARITÉ

Les programmes d'études de secrétariat est subventionnés par le ministère de l'Éducation. Les frais de scolarité sont considérablement réduits et de plus, les étudiants sont éligibles aux prêts et bourses d'études.

Il y a 300 autres raisons pour vous inscrire au Collège O'Sullivan: NOS ÉTUDIANTES.

Date d'inscription pour septembre 1975: 24 mars



Collège O'Sullivan
1191, rue de la Montagne, Montréal
866-4622

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

(cours collégial)

- Collège reconnu d'intérêt public
- Collège mixte

résidence pour étudiants seulement

PROGRAMME :

Le cours collégial (diplôme d'études collégiales)

COURS PRÉPARANT À TOUS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES :

- 1- Sciences de la santé
- 2- Sciences pures et appliquées
- 3- Sciences humaines et sciences de l'administration
- 4- Arts plastiques
- 5- Lettres, langues modernes et théâtre.

ADMISSION POUR SEPTEMBRE 1975

Date limite : 1er mars 1975

RENSEIGNEMENTS :

BUREAU DES ADMISSIONS

Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél. : 342-1320 poste 347

(Le Collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans)



collège
marie-victorin

COLLÈGE PRIVÉ
D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
ET PROFESSIONNEL

COURS GÉNÉRAL

- Sciences de la santé
- Sciences pures et appliquées
- Sciences humaines
- Sciences administratives
- Arts et lettres

COURS PROFESSIONNEL

- Techniques d'éducation spécialisée
- Techniques de diététique
- Techniques d'art vestimentaire
- Techniques de garderie d'enfant

DATE LIMITE D'ADMISSION:
LE 1^{er} MARS

RENSEIGNEMENTS
ET DEMANDE DE PROSPECTUS
325-0150

Bureaux ouverts

Les samedis 25 janvier et 8 février

7000 MONTREAL TORON, MTL H1G 2J6

Université du Québec
École de technologie supérieure

BACCALURÉAT EN TECHNOLOGIE SESSION D'AUTOMNE 1975

Durée des études:

28 mois, soit 16 mois à l'École (4 sessions) et 12 mois de stages rémunérés dans l'industrie.

Objectifs généraux:

Donner au finissant du cégep professionnel en techniques physiques, et au technicien déjà engagé sur le marché du travail, une formation universitaire professionnelle qui permette aux diplômés de l'École, à partir d'un projet d'ingénierie, d'en concevoir les moyens de réalisation, d'en organiser la mise en oeuvre, de contrôler et diriger le déroulement des opérations dans le secteur de la production industrielle; Assurer au diplômé une initiation aux sciences administratives et humaines reliées à la gérance et direction des entreprises; Faciliter l'insertion du diplômé dans son milieu de travail et son adaptation au changement technologique.

Diplôme: Baccalauréat en technologie

PROGRAMME ÉLECTRICITÉ

Conditions d'admission: un diplôme d'études collégiales (DEC) dans l'un des programmes suivants:

243.00 Électrotechnique	243.03 Électronique
243.01 Électrodynamique	244.00 Techniques de laboratoire physique
243.02 Instrumentation et contrôle	

ou un diplôme jugé équivalent.

PROGRAMME MÉCANIQUE

Conditions d'admission: un diplôme d'études collégiales (DEC) dans l'un des programmes suivants:

211.00 Techniques des matières plastiques
241.00 Techniques de la mécanique
241.01 Techniques de fabrication mécanique
241.02 Équipement motorisé
241.03 Dessin de conception mécanique
245.00 Mécanique du bâtiment
245.02 Applications thermiques du bâtiment
248.03 Mécanique de marine
270.00 Technologie de la métallurgie
280.00 Aéronautique
280.01 Aéronautique: techniques de fabrication

ou un diplôme jugé équivalent.

Adultes: les candidats âgés d'au moins vingt-trois (23) ans qui possèdent des connaissances suffisantes et une expérience pertinente peuvent être admis à ce programme sur recommandation du comité de sélection.

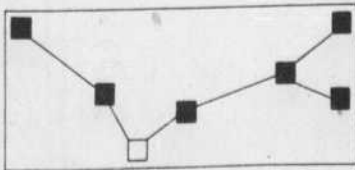
Date limite: pour toute demande d'admission à temps complet: 1er mars 1975.

Pour tout renseignement ou pour recevoir un formulaire d'admission s'adresser au:

Secrétaire général
École de technologie supérieure
180 est, rue Ste-Catherine, Montréal
H2X 1K9
Tél.: (514) 876-8784

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

L'École de technologie supérieure est l'une des unités constituantes du réseau de l'Université du Québec



tribunaux

par Clément Trudel

capsules

Conseil à un ferrailleur estropié

Le juge André Dubé, de la Cour d'appel, suggère fortement à un ancien ferrailleur, qui aura bientôt 50 ans, de ne pas rester à un maigre salaire de \$1.75 l'heure comme gardien de sécurité tandis que les poseurs d'armature d'acier — métier qu'exerça ce gardien durant 20 ans, avant d'être accidenté — sont rendus à un traitement de \$5.04 l'heure. Mais l'ancien employeur de Paul-Emile Robillard voudra-t-il de cet homme estropié qui souffre d'une incapacité permanente de 10%?

Robillard n'a pas eu de succès dans son effort pour faire hausser l'indemnité adjugée en 1972

par la Cour supérieure: \$8,402.69 — qui s'ajoutait à une prestation de \$8,251 versée par la Commission des accidents de travail.

Employé de Laurent Gendron Ltée, Robillard avait 43 ans lorsqu'en novembre 1968, il fit une chute de 15 pieds de l'un des pi-

liers en construction pour le futur pont Leblanc-Papineau.

Le premier juge avait été fort sévère pour la compagnie Formco Inc. qui avait publié de poser un "jack" sous une poutre, créant ainsi ce que le juge Dubé qualifie de "véritable piège pour les ouvriers qui avaient à se servir de la plateforme en question".

Il faut dire aussi que Formco désirait se faire exonérer de toute responsabilité par la Cour d'appel. Elle n'eut pas plus de chance que ce travailleur.

Sans donner de suggestions utiles, le juge Dubé écrit: "Dans bien des cas, une victime d'accident, même si elle souffre d'une incapacité permanente considérable, reprend quand même le même ouvrage et parfois à des conditions plus avantageuses... Il arrive qu'après un accident de travail, une victime accepte une position à faible revenu, pour des considérations personnelles, alors qu'elle pourrait se trouver un emploi beaucoup plus rémunérateur si elle le voulait". En somme, l'avenir est aux audacieux, estropiés ou pas!

Un couple de Hambourg, Karen et Robert Vogel, recevra \$92,408.30 de la compagnie Edna Construction Ltée en guise de diminution sur le prix d'achat d'un immeuble sis à Montréal. Ainsi en a décidé le juge Charles Phelan, de la Cour supérieure, saisi d'une réclamation parce qu'Edna aurait promis au couple Vogel, en vendant \$2,150,000 la propriété en question, un revenu brut annuel de \$330,630. Ce qui ne fut pas le cas, les clauses d'escalade de taxes ne se vérifiant pas. L'offre d'achat des Vogel était lié aux chiffres certifiés par Edna. Les Vogel calculent que le revenu escompté fut d'environ 4.3% inférieur au revenu que promettait Edna Construction.

Un locataire qui ne pouvait tenir tête aux souris envahissant son logis, a eu gain de cause contre son propriétaire en Cour supérieure. Le juge Jean-Paul Noël condamne en effet Henri Desrochers à verser \$650 de dommages-intérêts à son locataire, Serge Valade, et annule un bail (qui devait expirer en juin 1975) à partir du 30 septembre 1974, moment choisi par le couple Valade pour quitter un logis où le crotin de souris laissait indifférent le proprio, maintes fois prévenu.

Valade aurait-il dû se munir d'un chat? Là n'était pas le problème et le juge accepte les faits exposés par les Valade, qui mirent fin unilatéralement à un bail, pour un logis dont ils n'avaient plus la "jouissance paisible". Il s'agissait du 1475 rue Woodland, où les Valade et leur jeune bébé habitèrent du 1er mai 1974 à la fin de septembre.

Un garçon se noie en allant à la pêche. Il s'était introduit sur une propriété non barricadée, appartenant à Paldec Inc., Development Paton Inc. et Pembroke Development Inc. (Ville de Laval). Parce que ces compagnies avaient eu la négligence de ne pas détruire le pont d'où se fit la chute (rien n'indiquait le danger), le juge Guy M. Desaulniers, de la Cour supérieure, condamne les trois compagnies à payer aux parents de feu Donald Lavoie, \$3,747.45.

Patrick Bolduc est un propriétaire qui apprit soudainement que Major Finance Corp. détenait une hypothèque de \$6,000 sur sa maison neuve. Il n'en plaignit et la Cour supérieure déclara, en 1972, que Bol-

duc ne pouvait être considéré comme débiteur de "Major" et que l'acte notarié passé devant le notaire I. Lawrence Walsh devait être annulé; ce dernier fut suspendu ultérieurement de l'ordre des notaires.

Rien n'est changé, la Cour d'appel venant de débouter la Major Finance Corp. de ses deux appels. Le constructeur de Bolduc, Maisons Apollo Homes, n'est plus en affaires. "Vu la fraude dont Bolduc et son épouse me paraissent avoir été les victimes par suite des agissements au moins négligents et blâmables de l'appelante et son accord tacite à ceux du notaire... il n'y a pas lieu d'intervenir", écrit le juge Brossard.

La CMT (Commission des transports de Montréal) et le conducteur Philippe Plouffe "n'ont pas repoussé la présomption qui pesait contre eux" (art. 3 de la Loi d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles) et doivent, en commun, payer \$3,820.30 à un piéton qui fut blessé en tombant sous une roue arrière de l'autobus conduit par Plouffe, le 1er janvier 1959, à Pointe-aux-Trembles. Le blessé, Jean-Guy Plouffe, n'aurait pas pu, ce jour-là, circuler sur le trottoir, à l'angle des rues Notre-Dame et de la 53ième Ave (Pointe-aux-Trembles). Il y avait trop de neige accumulée. Plouffe fut frappé, ou plutôt se sentit coincé entre la neige et l'autobus, fit une chute et roula sous le véhicule.

La Société des Alcools ne paie que \$31.50 une caisse de cognac, et du meilleur, qu'elle vendra, en ajoutant les taxes, près de \$100. La question se pose de savoir si la Régie, pour le vol de 51 caisses de cognac, a été furstrée de \$1606.50 ou d'au-delà de \$5,000. Le juge Emile Trottier, qui doit bientôt rendre jugement dans une affaire où l'accusé est âgé de 48 ans et n'a aucun casier judiciaire, opte pour ne pas pénaliser "au détail" un justiciable, si un remboursement est prévu. Le prévenu aurait d'ailleurs écoulé une partie de la cargaison volée en novembre 1972 à la moitié du prix du gros (!) et, se voyant coincé chez lui par des détectives, aurait vaillamment sacrifié ses bouteilles en les fracassant sur les murs du hangar. Les policiers furent vite sur la bonne piste.

Importante société d'urbanistes et d'architectes-conseils recherche un
RÉDACTEUR
pour seconder la direction et les différents services dans la préparation de la correspondance, des offres de services, rapports d'études, articles et textes de conférences, etc.
Le candidat doit posséder une grande expérience, être efficace et avoir le sens de l'organisation.
Salaire selon l'expérience.
Envoyer curriculum vitae détaillé à:
Dossier 2468
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

LE COLLÈGE LIONEL-GROULX
Ste-Thérèse
demande un
PROFESSEUR DE SOCIOLOGIE

à temps partiel (9 périodes/semaine - 3 groupes de 3 périodes) pour le cours: Introduction à la sociologie II (961)

Entrée en fonction:
Le 3 mars 1975.

Communiquer sans délai avec les
Services pédagogiques
Collège Lionel-Groulx
Ste-Thérèse, Qué.
Tél.: 430-3120 poste 37

RESPONSABLE
DU SERVICE ALIMENTAIRE

Fonctions:
Responsable du fonctionnement, de la coordination et de l'évaluation des opérations relatives à l'alimentation.

Exigences:
Avoir complété un cours dans le domaine alimentaire.

Expérience:
Posséder quelques années d'expérience pertinente.

Endroit:
Centre d'Accueil de moins de cent (100) lits situé dans la région 6C (sud de Montréal).

Salaire:
Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Faire parvenir votre curriculum vitae complet avant le 8 mars 1975 à:

Dossier 2467,
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal, Qué.

Prêter son canot-automobile n'est pas toujours imprudent

Pierre Belicia a un neveu, Richard Trudel, adolescent. Trudel, depuis trois ans, manoeuvre le canot-automobile de son oncle sans qu'on y trouve à redire. Il se rend régulièrement sur l'une des îles Rochon (Rivière-des-Prairies).

Trudel invite un jour deux compagnons de classe à se promener sur la rivière; l'un des invités, Gennaro Decubellis, ne sait pas nager mais on lui offre un gilet de sauvetage, qu'il revêt

pour ensuite le rejeter en raison de la trop grande chaleur.

Chavire le canot et le jeune Decubellis, âgé de 16 ans, coule à pic tandis que ses deux compagnons s'agrippent à l'embarcation.

Les parents de Decubellis ont-ils droit à des dommages pour la perte de soutien qu'il s'ensuit? Ida et Antonio Decubellis réclamaient de Pierre Belicia \$24,895.

Le juge Alphonse Barbeau, en rejetant la requête des Decubel-

lis, explique que le propriétaire "d'une telle embarcation" ne peut être tenu responsable d'un accident causé par un adolescent à qui il a prêté son embarcation que s'il est prouvé une faute ou imprudence de sa part, aucune présomption n'existant contre lui.

La preuve faite en Cour supérieure ne permet pas de conclure que Belicia commit une faute ou une imprudence en prêtant son canot-automobile à son neveu.

Querelle de médecins: échange de chèques

"Une fierté excessive, une ambition déraisonnable ont donné naissance à des entêtements, des tracasseries et des mesquineries qui s'amplifiaient" chaque jour. Il en résulte pour deux collègues de travail, médecins de profession, deux causes qu'entend le juge Paul M. Gervais, de la Cour su-

périeure.

Le tout se solde par le rejet d'une action en libelle diffamatoire intentée par le Dr Guy Lemieux contre le Dr Jacques Genest. Le juge Gervais estime que le Dr Genest, en distribuant une lettre circulaire où un document (signé par un troisième collègue) blâmait Lemieux qui aurait "nui au progrès et à l'harmonie" de l'Hôtel-Dieu de Montréal et du service de phrénologie, posait là un geste qui constituait une défense contre les nombreuses attaques portées par Lemieux contre lui, non pas un libelle.

De ces deux éminents collègues, la compétence n'est nulle part mise en doute. Il suffit de constater que Genest fut le professeur et guide du jeune Dr Lemieux et que les relations se gâtèrent par la suite, au point que

l'Hôtel-Dieu dut scinder son service de phrénologie. Lemieux et Genest dirigeant chacun leur section.

Les deux actions intentées par Lemieux contre son collègue exigeaient, dans chaque cas, \$250,000 de dommages.

Dans le deuxième de ces dossiers, le juge Gervais condamne le Dr Genest à payer \$1,000 au Dr Lemieux qui s'était plaint de "dommages moraux" et, en contrepartie, il accorde au Dr Genest \$2,000 que devra payer le Dr Lemieux, Genest ayant été blessé dans son amour-propre du fait que Lemieux ait pu laisser croire que son ex-professeur avait été destitué d'un service de l'Hôtel-Dieu.

Le Dr Guy Lemieux est l'un des organisateurs du congrès mondial de phrénologie, qui se tiendra à Montréal en 1978.

Le tout se solde par le rejet d'une action en libelle diffamatoire intentée par le Dr Guy Lemieux contre le Dr Jacques Genest. Le juge Gervais estime que le Dr Genest, en distribuant une lettre circulaire où un document (signé par un troisième collègue) blâmait Lemieux qui aurait "nui au progrès et à l'harmonie" de l'Hôtel-Dieu de Montréal et du service de phrénologie, posait là un geste qui constituait une défense contre les nombreuses attaques portées par Lemieux contre lui, non pas un libelle.

De ces deux éminents collègues, la compétence n'est nulle part mise en doute. Il suffit de constater que Genest fut le professeur et guide du jeune Dr Lemieux et que les relations se gâtèrent par la suite, au point que

l'Hôtel-Dieu dut scinder son service de phrénologie. Lemieux et Genest dirigeant chacun leur section.

Les deux actions intentées par Lemieux contre son collègue exigeaient, dans chaque cas, \$250,000 de dommages.

Dans le deuxième de ces dossiers, le juge Gervais condamne le Dr Genest à payer \$1,000 au Dr Lemieux qui s'était plaint de "dommages moraux" et, en contrepartie, il accorde au Dr Genest \$2,000 que devra payer le Dr Lemieux, Genest ayant été blessé dans son amour-propre du fait que Lemieux ait pu laisser croire que son ex-professeur avait été destitué d'un service de l'Hôtel-Dieu.

Le Dr Guy Lemieux est l'un des organisateurs du congrès mondial de phrénologie, qui se tiendra à Montréal en 1978.

Le tout se solde par le rejet d'une action en libelle diffamatoire intentée par le Dr Guy Lemieux contre le Dr Jacques Genest. Le juge Gervais estime que le Dr Genest, en distribuant une lettre circulaire où un document (signé par un troisième collègue) blâmait Lemieux qui aurait "nui au progrès et à l'harmonie" de l'Hôtel-Dieu de Montréal et du service de phrénologie, posait là un geste qui constituait une défense contre les nombreuses attaques portées par Lemieux contre lui, non pas un libelle.

De ces deux éminents collègues, la compétence n'est nulle part mise en doute. Il suffit de constater que Genest fut le professeur et guide du jeune Dr Lemieux et que les relations se gâtèrent par la suite, au point que

l'Hôtel-Dieu dut scinder son service de phrénologie. Lemieux et Genest dirigeant chacun leur section.

Les deux actions intentées par Lemieux contre son collègue exigeaient, dans chaque cas, \$250,000 de dommages.

Dans le deuxième de ces dossiers, le juge Gervais condamne le Dr Genest à payer \$1,000 au Dr Lemieux qui s'était plaint de "dommages moraux" et, en contrepartie, il accorde au Dr Genest \$2,000 que devra payer le Dr Lemieux, Genest ayant été blessé dans son amour-propre du fait que Lemieux ait pu laisser croire que son ex-professeur avait été destitué d'un service de l'Hôtel-Dieu.

Le Dr Guy Lemieux est l'un des organisateurs du congrès mondial de phrénologie, qui se tiendra à Montréal en 1978.

Le tout se solde par le rejet d'une action en libelle diffamatoire intentée par le Dr Guy Lemieux contre le Dr Jacques Genest. Le juge Gervais estime que le Dr Genest, en distribuant une lettre circulaire où un document (signé par un troisième collègue) blâmait Lemieux qui aurait "nui au progrès et à l'harmonie" de l'Hôtel-Dieu de Montréal et du service de phrénologie, posait là un geste qui constituait une défense contre les nombreuses attaques portées par Lemieux contre lui, non pas un libelle.

De ces deux éminents collègues, la compétence n'est nulle part mise en doute. Il suffit de constater que Genest fut le professeur et guide du jeune Dr Lemieux et que les relations se gâtèrent par la suite, au point que

l'Hôtel-Dieu dut scinder son service de phrénologie. Lemieux et Genest dirigeant chacun leur section.

Les deux actions intentées par Lemieux contre son collègue exigeaient, dans chaque cas, \$250,000 de dommages.

Dans le deuxième de ces dossiers, le juge Gervais condamne le Dr Genest à payer \$1,000 au Dr Lemieux qui s'était plaint de "dommages moraux" et, en contrepartie, il accorde au Dr Genest \$2,000 que devra payer le Dr Lemieux, Genest ayant été blessé dans son amour-propre du fait que Lemieux ait pu laisser croire que son ex-professeur avait été destitué d'un service de l'Hôtel-Dieu.

Le Dr Guy Lemieux est l'un des organisateurs du congrès mondial de phrénologie, qui se tiendra à Montréal en 1978.

DEMANDES D'EMPLOI

COMPTABLE AGRÉÉ

29 ans, diplômé universitaire, bilingue, avec expérience en "consulting" dans une firme nationale, recherche occasion de carrière et/ou association avec une société locale.

Prière d'écrire à:

Dossier 2469
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

Carrières et Professions

PERSONNEL RELATIONS DE TRAVAIL Aux environs de \$30,000

Voici une occasion unique pour un spécialiste en relations de travail d'assumer un poste clé au sein de cette entreprise.

Le candidat idéal aura quelques années d'expérience en relations de travail dans un milieu industriel et une bonne compréhension de la fonction personnel.

Les responsabilités de ce poste englobent toute la gamme des services du personnel et des relations de travail au niveau des cadres supérieurs. Le titulaire sera aussi responsable des négociations des contrats de travail. Les directeurs de personnel divisionnaires et quelques cadres, se rapportent directement à lui.

Le bilinguisme est de rigueur.

Prière de répondre en toute confiance, vous référant au No 771, à: **Chambre 911, 1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal H3B 2H9 - 879-1444**
Notre bureau à Toronto: **Chambre 710, 65 ouest, rue Queen, Toronto M5H 2M5, - 416-364-2306**

John Holt **Claude**
STETHEM-GAREAU-MSL

Canada • États-Unis • Afrique du Sud • Allemagne • Angleterre • Argentine • Australie • Belgique • Brésil • Écosse • Espagne • France • Hollande • Irlande • Italie • Suède • Suisse

DIRECTEUR SERVICE DE NURSING HOMME OU FEMME

Un hôpital de la région de Montréal recherche un Directeur pour le Service de "Nursing".

Le candidat choisi aura une qualification en nursing d'un hôpital reconnu de la Province de Québec, en plus d'un bon entraînement en administration hospitalière. Il est essentiel que les postulants aient une expérience d'au moins trois ans en tant qu'infirmière en chef, plus un an en tant que superviseur ou assistant-superviseur.

Relevant du Directeur Général, le titulaire sera responsable de la coordination de toutes les phases du service de nursing à partir des aides jusqu'aux spécialistes. La langue de travail est le français.

Si vous recherchez un défi et possédez les qualifications requises, prière d'adresser votre curriculum vitae à Avril Salonin, au soin de Mercure Béliveau & Associés, Réf. 4-037.

MBA **MERCURE BÉLIVEAU**
ET ASSOCIÉS
Gestionnaires

DIRECTEUR URBANISTE

Si les mots "conception", "stratégie", "rénovation urbaine" signifient beaucoup pour vous, venez joindre une ville des plus dynamiques de la région de l'Outaouais. L'élaboration et la mise en application d'un plan directeur d'aménagement et de zonage est un des défis à relever.

La coordination avec les organisations privées et publiques qui visent à promouvoir le développement de la ville et l'élaboration des politiques d'habitation feront partie intégrante de ses fonctions.

Ce poste intéressera particulièrement les personnes possédant un diplôme universitaire en urbanisme ou en aménagement. Une expérience de quelques années dans le domaine municipal serait un avantage évident.

Ce défi s'adresse aux professionnels désirant travailler dans un contexte de travail qui permet de parfaire sa formation, personnelle et professionnelle.

Vous référant au dossier 45-11-606B, veuillez adresser votre demande à **André Briand, Suite 835, 1 Place Ville Marie, Montréal, Québec H3B 2A3**

P. S. ROSS & ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

ASSOCIÉS: JACQUES BAYLAUCO, ROBERT BROUILLARD, MICHEL GAUCHER

Fonction publique Canada / Public Service Canada

CONCOURS OUVERTS ÉGALEMENT aux HOMMES ET aux FEMMES INGÉNIEURS DES TRANSPORTS

Affaires indiennes et du Nord canadien - Ottawa, Ontario
Traitement jusqu'à \$21 218

La Division des transports du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien est à la recherche d'ingénieurs principaux expérimentés pour coordonner et surveiller les activités du domaine de l'ingénierie des transports et pour donner des conseils dans ce domaine. Le travail comprend la planification, la conception, la construction et le fonctionnement d'installations de transport pour Parcs Canada, les Affaires du Nord et les Affaires indiennes et esquimaudes. Ces carrières professionnelles sont une occasion d'avancement et comprennent de grands avantages sociaux.

Numéro de concours: 74-200-130 - (10) ingénieur de l'entretien des routes
Numéro de concours: 74-200-146 - (10) ingénieur des études et de l'emplacement
Numéro de concours: 74-200-178 - (10) ingénieur en circulation

FONCTIONS: Sous la direction du chef de la Section du génie des transports, l'ingénieur de l'entretien élabore et établit les normes, les lignes directrices et les méthodes de fonctionnement et d'entretien, tandis que l'ingénieur des études et de l'emplacement examine et entreprend des études de faisabilité et de conception concernant le vaste domaine du génie des transports. L'ingénieur en circulation élabore et participe à la conception des routes et leurs facilités connexes ainsi qu'à l'étude et l'analyse de leurs modes d'utilisation.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Diplôme universitaire en génie civil ou admissibilité à exercer la profession d'ingénieur au Canada. Expérience connexe dans des domaines appropriés du génie des transports.

EXIGENCES LINGUISTIQUES: La connaissance de l'anglais et du français est essentielle pour ces postes. Ces concours sont aussi ouverts aux unilingues. Ils doivent cependant, indiquer par écrit, qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'État, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

MODALITÉS D'INSCRIPTION: Faire parvenir une formule "Demande d'emploi" (CFP 367-4110) disponible dans tous les bureaux de poste, Centres de main-d'oeuvre du Canada et bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada (vous pouvez y joindre un curriculum vitae à la demande) et retourner à l'adresse suivante:

CADRES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA, ONTARIO K1A 0M7.

Prière de rappeler le numéro de concours approprié dans toute correspondance. Des postes semblables peuvent être remplis à la suite de ces concours. Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ces concours.

LA MUTUELLE S.S.Q.

Société spécialisée en assurance-groupe (régime de rentes, vie, salaire, accident-maladie) dont le Siège Social est à Québec, requiert pour les Régions de MONTRÉAL et de la RIVE SUD-ESTRIE, des candidats pour combler les postes suivants:

REPRÉSENTANTS (VENTE)

FONCTIONS: Offrir en vente et expliquer des régimes d'assurance-groupe à des directeurs d'entreprise, de corps professionnels et d'associations ouvrières.

REPRÉSENTANTS (SERVICE)

FONCTIONS: Fournir le service après vente et expliquer des régimes d'assurance-groupe à des directeurs d'entreprise, de corps professionnels et d'associations ouvrières.

QUALIFICATIONS:

— Âge de 25 à 35 ans
— Expérience de quelques années dans la vente, l'administration à un niveau intermédiaire ou les relations avec le public
— Connaissance de la langue anglaise

AVANTAGES:

— Base de rémunération: salaire annuel
— Voiture fournie et allocation pour frais de voyages
Pour chacun de ces postes, nous offrons un salaire selon les qualifications et l'expérience; régime de rentes et avantages sociaux particulièrement attrayants.

Faire parvenir votre offre d'emploi accompagnée d'un curriculum vitae à:

Le Directeur du Personnel
La Mutuelle S.S.Q.
Case Postale 10500
Sainte-Foy G1V 4H6

Université du Québec à Montréal

COORDONNATEUR FAMILLE DES ARTS

Sommaire de la fonction: Le titulaire de ce poste assiste le vice-doyen dans l'accomplissement de tâches à caractère pédagogique ou administratif.

Exigences du poste:
— Diplôme de 2e cycle dans une discipline appropriée.
— 10 années d'expérience pertinente.

Traitement:
Selon les qualifications et l'expérience.

Les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae complet, devront parvenir avant le 28 février, au:

Service du personnel (Concours no 35),
Université du Québec à Montréal,
355 ouest, rue Ste-Catherine,
Suite 6029,
Montréal H3C 3P8.

le panier à provisions

Des produits frais ou congelés décongelés?

par Renée Rowan

Vous êtes-vous demandé en achetant du poisson ou du poulet s'il s'agissait du produit frais ou du produit vendu à l'état dégelé? Il est important de le savoir car il faut manger, aussitôt que possible, les aliments qui ont été congelés puis dégelés.

Le consommateur qui achète de la viande décongelée vendue comme étant fraîche pouvait alors la remettre au congélateur pour une période prolongée ce qui entraînerait une perte de couleur, de saveur et de valeurs nutritives.

Vous n'avez plus maintenant à vous poser la question puisque depuis le 1er janvier dernier, un nouveau règlement de la Loi des aliments et drogues exige plus de renseignements sur les étiquettes des viandes, volailles et poissons congelés vendus par la suite à l'état dégelé.

Lorsque de la viande ou de la volaille, ou un de leurs sous-produits, du poisson ou de la chair de tout autre animal marin ou d'eau douce qui a été congelée est décongelée avant la vente, la mention "produit décongelé" doit maintenant figurer sur la face principale de l'étiquette à proximité du nom usuel du produit en lettres au

moins aussi lisibles et en évidence que celles du nom usuel ou n'importe où sur la face principale de l'étiquette en lettres d'au moins 1/4 de pouce de hauteur ou sur un écriteau placé tout près du produit alimentaire, en lettres que tout acheteur éventuel peut voir et lire facilement.

Ce règlement a pour but d'indiquer au consommateur qui se donne la peine de lire les étiquettes que ces produits ont été congelés et qu'ils ne sont pas "frais" dans le sens traditionnel du mot. Ceci ne veut nullement dire que ces produits sont de qualité inférieure.

C'est le temps de manger du bœuf

Comme on l'avait déjà prévu la semaine dernière, le prix du bœuf continue à descendre. Chez IGA, par exemple, on note ces jours-ci, du bifteck de ronde, catégorie A, ruban rouge, à \$1.29 la livre; du rôti de croupe à \$1.29; de la pointe de surlonge à \$1.69; du hamburger à 59 cents.

Au Marché Union, le bœuf de l'ouest, catégorie économie, est en vedette cette semaine. Ainsi,

le bifteck de ronde, tranche complète, coûte 99 cents la livre tandis que la pointe de surlonge se vend \$1.49 la livre et le T. Bone, en bifteck ou en rôti est offert également à \$1.49.

Chez une amie, récemment, j'ai mangé une fondue aux boulettes de bœuf haché. C'était délicieux et tellement plus économique que la traditionnelle fondue bourguignonne.

A 1 1/2 livre de bœuf haché, ajoutez environ 6 onces de chapelure, 1 œuf, 1 petit oignon émincé, du persil frais haché fin ou du persil séché, de la poudre d'ail au goût sel et poivre. Façonner en boulettes fermes, d'un pouce de diamètre environ. Verser 1 1/2 à 2 pouces d'huile dans votre poêle à fondue; faire chauffer sur l'élément de la cuisinière jusqu'à ce que l'huile bouillonne lorsqu'on y échappe un cube de pomme de terre crue ou un morceau de pain. Placer alors sur le support, au centre de la table. Régler la flamme de façon à garder l'huile à une température constante.

Piquer une boulette de viande sur une fourchette à fondue. Cuire dans l'huile jusqu'à ce que l'extérieur soit bien doré.

L'intérieur pourra être de saignant à bien cuit, selon la durée de la cuisson.

Servir avec les sauces de votre choix.

Les restes... des restes

Mireille Beaulieu vient de publier cette semaine, aux Editions La Presse un petit recueil sur "Les meilleures façons d'apprêter les restes".

Dépanneur utile en ces temps d'inflation, je me serais toutefois attendu à un peu plus d'originalité dans le choix des recettes. Le chapitre des soupes tout comme celui des légumes est bien peu étoffé. Il m'aurait semblé intéressant, par exemple, d'indiquer comment faire une crème de légumes avec un reste de brocoli ou d'épinards.

J'ai par contre trouvé amusant le dernier chapitre consacré aux restes... des restes ou comment obtenir de jolies plantes à partir des pépins et des noyaux des fruits de même qu'à partir de certains légumes.

Saviez-vous que l'oignon produit de longues tiges d'un beau vert pâle, assez semblables à celles de son proche parent le narcissus? Que la patate douce donne en peu de temps des feuilles cordiformes et que les betteraves et les carottes peuvent se transformer en de jolis bouquets? Ça vaut la peine d'essayer.

Une artisane en quête de renseignements

Une artisane de Stanstead lance un appel aux lecteurs du DEVOIR pour apprendre comment on cultive, récolte et prépare le lin pour le filer. Elle a fait beaucoup de recherche sur le sujet, mais les dernières choses écrites qu'elle a réussi à dénicher remontent à 1899. En savez-vous davantage? Dites-le nous en écrivant à "Panier à provisions".

Vient de paraître

Vous connaissez ces gens "à valeurs de médicaments"... remèdes contre la toux, contre les maux d'estomac, contre la constipation. Ils savent toujours mieux que quiconque comment se soigner. Mais cette pratique n'est pas sans danger.

Les services éducatifs de la Direction générale de la protection de la santé viennent de publier trois dépliants intitulés:

remèdes anti-toux, antiacides et l'habitude des laxatifs précisément dans le but de mettre le consommateur en garde tout en l'informant des dangers de l'abus de ces remèdes. On peut se les procurer gratuitement en s'adressant au ministère national de la Santé; à Ottawa.

Autre publication pratique: le service de diététique du Montreal General Hospital vient de publier une deuxième série de recettes à prix modique qui indique en même temps la teneur en calories, en carbohydrates (sucre), en protéines et en lipides (gras). On peut se les procurer en s'adressant directement à ce service.

Le 38e Salon culinaire à l'hôtel Windsor les 25 et 26 février

Le 38e salon culinaire organisé conjointement par le ministère du Tourisme et le Conseil de l'hôtellerie et de la restauration du Québec se tiendra la semaine prochaine, à l'hôtel Windsor, les 25 et 26 fév.

Cette manifestation annuelle organisée pour mettre en évidence une des caractéristiques du Québec — la bonne table — réunira plus de 250 participants, dont plusieurs grands hôtels de Montréal qui avaient l'an dernier boudé l'événement.

Le salon est ouvert aux chefs et cuisiniers des hôtels, restaurants, pâtisseries, charcuteries de tous les coins de la province. Mais le gros des participants vient de la région de Montréal, de Québec, de Sherbrooke et de quelques autres grands centres. On compte,

cette année encore, sur la présence de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

A l'entrée du salon, on trouvera une sculpture géante taillée à même un immense bloc de sucre d'érable et dont le thème sera les jeux Olympiques de Montréal.

Cette sculpture hors-concours a été commandée par le ministère de l'Agriculture au chef pâtissier Guy Duchemin de la Bonne Brioche, à Ville Lasalle. Le produit de base sera fourni par six coopératives de sucre d'érable du Québec.

L'invité d'honneur au salon sera cette année Mme Odette Kann, éditrice de la revue Cuisine et vins de France qui assistera à la cérémonie d'ouverture qui aura lieu à 16h, le mercredi 25 février.

... et le tourbillon de neige

Inquiet sans doute d'une baisse marquée dans la consommation du lait nature depuis l'automne dernier, baisse qui ira probablement en s'accroissant lorsque le prix de la pinte

de lait enregistrera une nouvelle hausse de 03 cents le 1er mars prochain, le ministère de l'Agriculture invitait récemment les élèves de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie à créer de nouvelles recettes susceptibles de promouvoir l'utilisation du lait en cuisine.

Les gagnants à ce concours ont été proclamés cette semaine, à l'Institut. Ce sont: Robert Harvey, Lise Boisvert et Gilles Vaillancourt.

Voici une des trois recettes gagnantes.

Le tourbillon de neige

Ingédients: 1 pinte de lait, 4 onces de sucre, 4 jaunes d'œufs, 4 onces de sucre, 3 onces de féculé de maïs, vanille, 8 onces de riz — 6 pommes, 1 once de cognac, 8 onces de sucre, 1 citron (jus et zeste), 1/2 once de beurre,

4 blancs d'œufs.

Méthode: faire chauffer tout le lait, sauf une petite partie avec le sucre (le premier 4 onces). Délayer ensemble, a part, les jaunes d'œufs, le sucre, la féculé de maïs, la vanille et la partie restante du lait.

Même principe que la crème pâtissière; lorsque le lait bout, ajouter délicatement l'appareil et brasser continuellement jusqu'à ce que le mélange épaississe. Ajouter le riz préalablement cuit. Déposer dans des coupes.

Dans un poêle, faire fondre le beurre et y dorer les pommes. Ajouter le sucre, puis le jus et le zeste de citron.

Faire flamber le tout avec le cognac. Déposer sur le mélange au riz. Recouvrir de meringue préparée avec les 4 blancs d'œufs et dorer au four, à 400°. Servir froid.

en bref

Erablières du Québec

Le ministère de l'Agriculture, en collaboration avec celui des Terres et Forêts, a publié un "Répertoire des erablières ouvertes au public" que l'on peut se procurer gratuitement en écrivant au service de l'information du ministère de l'Agriculture, 200-A chemin Sainte-Foy, Québec.

Plaisirs de la Table

Restaurant Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE "CHEZ-NOUS"
Tous les jours de 11 à 11 hres
Sam. dim.: de 5 à 11 hres
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Malchison 272-4211

À Magog, une bonne adresse
L'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Réservations: (819) 843-6521
Tous les sports de saison

Au Bouillon
SALLE À MANGER
BAR-TERRASSE
5414 Gatineau
Montréal
Tél.: 733-2125

"Le Sabayon" SOUPER-CLUB
DIVERTISSEMENTS
TOUTS LES SOIRS
LA MAISON DE ZORBA
Suivez les pas de danse de SIRTAKI et DURLANDA
666 ouest, Sherbrooke
(coin University)
Promenade des Magasins
RÉS.: 288-0373
288-3872

Chez Son Père
5316, avenue du Parc, 272-8224
Déjeuners d'affaires
du lundi au vendredi de midi à 2:30 P.M.
Dîners de 6 P.M. à Minuit
Tous les jours, sauf le dimanche
Salons particuliers sans frais
DISCO BAR LE PÈRE MOUSSE
Tous les jours à partir de 9:00 P.M.
Fermé le lundi

Fondée en 1947
au poulet doré
340 EST. SAINTE-CATHERINE
861-9495

Anjou QUÉBEC
La Boucherie Charcuterie française de Montréal
"Sa QUALITÉ fait sa RENOMMÉE"
Bœuf, Veau, Agneau frais de l'Ouest canadien
Volailles, lapins, caillies, pintades et faisans
CHARCUTERIE FINE
... Fabrication Maison exclusive...
Produits d'importation, fromages, pain français, bière
SUIVEZ LE BOEUF... IL EST EN BAISSE
Livraison à domicile: 272-4065 - 272-4086
807 est, rue Laurier Métro: Station Laurier
PERSONNEL COMPÉTENT ACCUEIL COURTOIS



Université du Québec à Montréal

SESSION AUTOMNE 1975

PROGRAMMES CONDUISANT AUX BACCALAURÉATS SPÉCIALISÉS (90 CRÉDITS)

Un astérisque à la droite d'un programme indique qu'il s'agit d'un programme contingenté (programme pouvant accepter un nombre limité de candidats).

FAMILLE DES ARTS

Programmes:
Art dramatique*
Arts plastiques*
Enseignement (arts plastiques)*
Design 2D*

Design 3D
Enseignement (musique)
Histoire de l'art

FAMILLE DE FORMATION DES MAÎTRES

Programmes:
Enseignement (éducation physique)*
Enseignement (élémentaire):
Profil A: préscolaire et élémentaire
Profil B: élémentaire
Enseignement (préscolaire et élémentaire) (chantier)

Enseignement (enfance inadaptée)
Profil A: enseignement
Profil B: éducation de groupe
Information scolaire et professionnelle*
Enseignement (sexologie)

FAMILLE DES LETTRES

Programmes:
Animation culturelle
Éducation culturelle
Profil A: sans mention
Profil B: — études littéraires
— linguistique
— études étrangères
Éducation culturelle (chantier)

Recherche culturelle
Profil A: sans mention
Profil B: — linguistique
— études littéraires
— esthétique
Études littéraires
Linguistique
Information culturelle*

FAMILLE DES SCIENCES

Programmes:
Biologie
Enseignement secondaire (biologie)
Chimie
Enseignement secondaire (chimie)
Mathématiques
Enseignement secondaire (mathématiques)
Enseignement secondaire (mathématiques) (PERMAMA)

Physique
Enseignement secondaire (physique)
Géologie
Géographie physique
Enseignement professionnel (techniques de la mécanique)
Enseignement professionnel (électrotechnique)

FAMILLE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES

Programmes:
Administration
Cheminement A: général
B: sciences comptables
C: sciences immobilières

Enseignement secondaire (administration)
Économique
Études urbaines*

FAMILLE DES SCIENCES HUMAINES

Programmes:
Géographie
Enseignement secondaire (géographie)
Histoire
Enseignement secondaire (histoire)
Philosophie
Science politique
Psychologie*

Sciences religieuses
Enseignement secondaire (sciences religieuses)
Sociologie
Relations humaines*
Travail social*
Sciences juridiques*

PROGRAMMES CONDUISANT AUX CERTIFICATS

FAMILLE DE FORMATION DES MAÎTRES

Certificat en sciences de l'éducation (programme de 30 crédits):
Profil A: général
B: professionnel

FAMILLE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES

Certificat en sciences comptables (programme de 30 crédits)
Certificat en administration (programme de 36 crédits)

Concentration:

général
santé
personnel et relations de travail
administration publique
administration scolaire
administration policière
sciences comptables
informatique
marketing

finances
évaluation foncière
administration bancaire
administration de la coopérative
approvisionnement
assurances
sciences immobilières
transport

FAMILLE DES LETTRES

Certificat en linguistique (programme de 30 crédits)
Certificat en animation culturelle (programme de 30 crédits)

DATES LIMITES DE PRÉSENTATION DES DEMANDES D'ADMISSION:
À TEMPS COMPLET ET TEMPS PARTIEL POUR LES PROGRAMMES CONTINGENTÉS
À TEMPS COMPLET POUR LES PROGRAMMES NON CONTINGENTÉS
1er MARS 1975

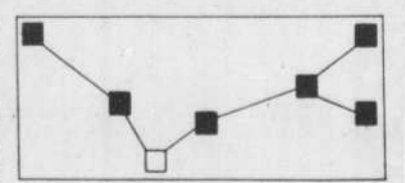
À TEMPS PARTIEL POUR LES PROGRAMMES NON CONTINGENTÉS
1er JUILLET 1975

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES: 876-3161

Adresse pour demander un formulaire:

Bureau du Registraire
Service de l'admission
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888
Montréal, Québec
H3C 3P8

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
L'Université du Québec à Montréal est l'une des unités constituantes du réseau de l'Université du Québec



\$34 millions pour la poursuite de l'aménagement de Mirabel

OTTAWA (PC) — La poursuite des travaux d'aménagement du futur aéroport international de Mirabel, en 1975-76, nécessitera un investissement de l'ordre de \$34 millions de la part du gouvernement canadien, soit plus que la moitié du total des dépenses projetées par le ministère des Transports au Québec.

L'aérogare, à elle seule, dont le coût total est évalué à \$72.6 millions, englobera \$9.7 millions et les liaisons au réseau routier régional et au système de transports en commun, \$1.2 millions.

Par ailleurs, le gouvernement consacrera \$5.3 millions pour l'amélioration de l'aéroport de Dorval, y compris la construction d'un centre de contrôle de secteur au coût de \$2.9 millions pour 1975-76; l'ensemble du projet est évalué à \$6.5 millions.

L'aéroport de l'ancienne Lorette, à Québec, sera également amélioré et on prévoit al-

longer une des pistes à 7,500 pieds au coût de \$1.2 million.

Le ministère des Transports entend injecter \$64.3 millions dans divers travaux au Québec comparativement à \$87 millions en Ontario. Les autres projets d'investissement au Québec sont les suivants:

Blanc Sablon: Prolongement de la piste d'atterrissage à 4,500 pieds, \$465,000;

Sept-Îles: Nouvelle aérogare, \$1 million, et établissement d'un centre de simulation du contrôle du trafic aérien, \$340,000;

Cap-aux-Oies: Amélioration du chenal, \$925,000;

Iles-aux-Vaches: Nouveau pilier lumineux, \$650,000;

Lac Saint-Pierre: Barrage, \$1,750,000, et construction d'îles artificielles, \$350,000;

Les Escoumains: Gestion de la circulation maritime, \$206,000; Traverse nord: Surveillance radar et télémétrie des aides, \$475,000.

Pointe-aux-Trembles: Dragage, \$1,500,000;

De Sept-Îles à Gaspé: Estacade de rétention des glaces dans le Saint-Laurent, \$830,000;

Cap-aux-Meules: Aménagement d'installations maritimes, \$1,700,000, et établissement d'un centre d'essai de véhicules automobiles, \$5,647,000;

Chicoutimi: Déplacement des installations d'entreposage de produits liquides, \$100,000;

Port de Montréal: Divers travaux d'améliorations, compris la construction d'un terminal à conteneurs, \$4.4 millions;

Port de Québec: Poste à céreales, en eau profonde et autres travaux, \$3 millions;

Port de Sept-Îles: \$350,000.

Le gouvernement fédéral dépensera sensiblement la même somme d'argent en 1975-76 pour les travaux de construction de l'aéroport international de Pickering que celle prévue à Mirabel, soit \$36.9 millions.

Au Nouveau-Brunswick, le ministère des Transports y investira \$10.8 millions, dont \$2.6 millions à l'aéroport de Moncton où il construira un centre de contrôle de secteur.

L'aménagement du terminal Rodney, dans le port de Saint-Jean, nécessitera des déboursés de \$4.6 millions.

Le budget des dépenses est augmenté de 28 p.c. par rapport à 1974-75 pour atteindre \$28.2 milliards contre \$22 milliards un an plus tôt.

Le domaine de la santé nationale et du bien-être social s'accapare à lui seul 28 p.c. de l'ensemble des dépenses prévues.

Le budget de la Défense nationale est majoré de \$437 millions pour se chiffrer par \$2.8 milliards.

Les provinces se partageront \$2.6 milliards grâce aux ententes fédérales-provinciales, dont \$1 milliard ira au Québec.

Le gouvernement entend consacrer \$4.7 milliards pour le soutien et l'expansion de l'économie canadienne.

L'intérêt sur la dette publique monopolise 13 p.c. du programme de dépenses.

les faits saillants

OTTAWA (PC) — Voici les principaux points des prévisions budgétaires du gouvernement canadien pour 1975-76, rendues publiques hier à Ottawa, par le président du Conseil du Trésor, M. Jean Chrétien.

La contribution du Canada pour l'aide aux pays en voie de développement passe de \$332 millions à \$481 millions.

Les dépenses consacrées aux loisirs et à la culture font un bond de \$554 millions à \$690 millions, dont \$353 millions pour Radio-Canada.

Les dépenses prévues pour le ministère de l'Agriculture accusent une baisse, passant de \$619 millions à \$547 millions pour 1975-76.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce dépensera également moins en 1975-76 et son budget passe de \$367 millions à \$355 millions.

Le ministère des Transports injectera \$34 millions pour la poursuite des travaux de construction de l'aéroport international de Mirabel.

Une somme de \$732 millions est prévue au chapitre de la protection des personnes et de la propriété.

Les paiements aux provinces pour l'enseignement post-secondaire passent de \$460 millions à \$511 millions.

Paiements de transfert: \$2.8 milliards au Québec

OTTAWA (PC) — Quelque \$7.7 des \$28.2 milliards des dépenses de budget principal, déposés hier aux Communes, seront transférés aux provinces, le Québec recevant \$2.8 milliards.

Le principal titre de transfert sera la péréquation qui s'élèvera à un peu plus d'un milliard à cause de la richesse subite de l'Alberta, productrice de 85 pour cent du pétrole canadien.

D'autre part des transferts de \$1.3 milliard seront versés au Québec au titre des programmes à frais partagés tels l'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie, la caisse d'aide à la santé, le régime d'assistance publique du Canada, allocations de bien-être social.

L'éducation post-secondaire québécoise bénéficiera de \$408.5 millions, les municipalités de \$17.4 millions et \$98.7 millions seront consacrés à l'expansion économique.

OTTAWA (PC) — Tandis que les conservateurs s'indignent, aux Communes, hier, du "peu de modération" du gouvernement dans ses prévisions de dépenses pour 1975-76, le député néo-démocrate Stanley Knowles, lui, au contraire, réclamait une intervention immédiate du gouvernement en faveur des chômeurs actuels et à venir.

Pour M. Knowles, "il en coûte pour avoir une société civilisée".

Le budget principal des dépenses, déposé aux Communes par le président du Conseil du Trésor, M. Jean Chrétien, prévoit des déboursés de \$28.2 milliards, dont 27.2 pour cent sont destinés à permettre au gouvernement de remplir sa fonction d'assistance sociale, par les pro-

grammes du ministère de la Santé et du Bien-être social et aussi au moyen de programmes tels l'assurance-chômage, les allocations des anciens combattants, les affaires communautaires indiennes, le logement et la rénovation urbaine.

Les mesures d'expansion et de soutien économique, de leur côté, accaparent 16.5 pour cent du budget des dépenses, pour un total de \$4.7 milliards dont, cependant, \$1.3 milliard au seul titre des subventions destinées à maintenir à l'est, les mêmes

prix pour les produits pétroliers dans l'ouest du pays.

Le député créditiste de Bellechasse a formulé, de son côté, quelques réserves au sujet de ce groupe de dépenses, le deuxième en importance dans les prévisions.

Pour M. Adrien Lambert, en effet, s'il est "parfaitement normal" pour l'Etat de veiller au bien-être de la population, il y aurait lieu, par contre, d'examiner très attentivement les subventions accordées aux entreprises pour "voir si vraiment les

millions payés par les Canadiens apportent le rendement approprié et des emplois".

Au nom du parti conservateur, M. Rod Baker, lui, proposait au gouvernement une ligne de conduite.

Réactions contradictoires au sein de l'Opposition

\$54 millions de plus pour la Société Radio-Canada

OTTAWA (PC) — Dans une société où le nombre d'heures des travailleurs diminue de plus en plus, le gouvernement canadien consacre parallèlement de plus en plus d'argent à l'organisation des loisirs et de la diffusion de la culture.

Ainsi, en prévision de 1975-76, un budget de \$690 millions est consacré à ce chapitre, soit une augmentation de \$136 millions sur l'année précédente et de près de \$400 millions depuis quatre ans.

La Société Radio-Canada demeure la privilégiée parmi les institutions culturelles nationales et son budget passe de \$299 millions à \$353 millions.

De cette somme, \$11 millions permettront à la société d'apporter certaines améliorations comme l'élimination de la ré-

clame publicitaire dans les émissions de télévision pour enfants et l'augmentation de la programmation régionale et une plus grande proportion d'émissions à contenu canadien.

Par ailleurs, la société d'Etat prévoit investir \$59 millions dans le remplacement d'équipement désuet, la poursuite de son programme de couverture accélérée et de services aux régions éloignées du Nord. Pour la première fois, Radio-Canada entreprendra un programme d'utilisation d'émissions de télévision, après diffusion, au bénéfice des maisons d'enseignement.

Par ailleurs, le budget de l'Office national du film passera de \$18.5 millions à \$21 millions pour lui permettre, notamment, de réaliser des films à caractère éducatif pour les écoles.

L'ONF accentuera son programme de régionalisation de la production et de la distribution de ses films.

Dans cette optique, l'ONF amorcera l'établissement de centres de production à Toronto, Winnipeg et Halifax et complètera la mise en place de celui de Vancouver.

Toujours dans le domaine culturel, le gouvernement consacrera plus d'argent aux Musées nationaux, à la Bibliothèque nationale, au Centre national des arts et aux Archives publiques dont le budget total passe de \$51 millions à \$61 millions.

Au chapitre des loisirs, les sommes prévues pour les parcs nationaux, les lieux historiques et la conservation sont de l'ordre de \$132 millions, comparativement à \$95 millions en 1974-75.

Le gouvernement entend ainsi accélérer les grands projets de restauration et de reconstruction de sites historiques comme la forteresse de Louisbourg, le parc de l'Artillerie, dans le vieux Québec, les Vieilles Forges, à Trois-Rivières, et le Lower Fort Garry, à Winnipeg.

À cette seule fin, le gouvernement prévoit dépenser \$16 millions.

Par ailleurs, le budget de Santé et sport amateur est encore augmenté et il atteindra \$22 millions en 1975-76 au regard de \$17 millions l'an dernier.

Le programme "Participation", dont le but est d'encourager et de faciliter la participation active du public à des activités physiques, recevra \$500,000.

Aux travaux publics

OTTAWA (PC) — Même si cette année, chaque ministère devra assumer ses propres frais, contrairement aux années précédentes, le budget des dépenses du ministère des Travaux publics passe, pour l'année qui vient, de \$547.4 à \$644.1 millions.

À ce total s'ajoutent \$2.67 millions de dépenses non-budgétaires, comme des prêts ou avances.

Environ 40 pour cent des dépenses en immobilisations seront consacrées aux grands établissements postaux, parmi lesquels celui de Montréal englobera \$67 millions au cours de l'année financière.

De leur côté, les travaux du gouvernement fédéral à Hull coûteront plus de \$67 millions, dont, principalement, les travaux reliés aux immeubles 3 et 4.

On note, d'autre part, une somme de \$500,000 pour un pont interprovincial entre Hawkesbury, en Ontario, et le Québec.

Les autres travaux importants au Québec comprennent l'amélioration et la réfection d'immeubles fédéraux à Mont-Joli, Rivière-du-Loup, Beauharnois, Contrecoeur et Sherbrooke et la réparation de quais à Miguasha.

\$732 millions pour la sécurité

OTTAWA (PC) — Le gouvernement canadien entend consacrer la somme de \$732 millions en 1975-76 pour assurer aux citoyens une protection adéquate de leur personne et de leurs biens.

À elle seule, la Gendarmerie royale dépensera \$338 millions, dont \$160 millions pour l'administration générale et l'application des lois et \$32 mil-

lions pour les services nationaux de police.

Mais, en vertu d'ententes conclues avec huit des 10 provinces où la GRC est présente un montant de \$78 millions devrait être récupéré par le fédéral.

Le budget prévu pour la GRC représente une hausse appréciable au regard de 1974-75 où les dépenses de la police fédérale s'élevaient à \$251 millions.

Le budget pour le fonctionnement des services correctionnels, qui touchent l'application des jugements rendus par les tribunaux ainsi que la réhabilitation des personnes coupables d'infractions criminelles, passe de \$177 millions à \$242 millions en 1975-76.

Au chapitre de la protection du consommateur, c'est une somme de \$22 millions que le gouvernement entend dépenser dans l'application de ce programme comparativement à \$18 millions en 1974-75.

Quant à la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, son mandat a été prolongé jusqu'à la fin de 1975 et elle recevra \$1.9 million afin de lui permettre de poursuivre ses travaux en 1975-76.

Le gouvernement prévoit consacrer \$33 millions à la détermination et au contrôle de la qualité des aliments et drogues.

Toutes ces dépenses entrent dans le chapitre "services généraux du gouvernement" dont le budget total pour 1975-76 s'élève à \$1.4 milliard.

ORIENT

Volez SuperOrange! Le seul service 747 sans escale, Vancouver-Tokyo.

Départs quotidiens vers Vancouver.

De Montréal, choisissez parmi les 7 vols d'affaires quotidiens, incluant notre vol sans escale de 19h.

De l'aérogare no 1 de Toronto, nous effectuons 8 départs quotidiens, dont 3 sans escale. Le vol SuperOrange 747 est l'un de ceux-là: à 9h 35 le matin.

Et pourquoi ne pas venir avec nous en Orient?

SuperOrange 747, 3 vols par semaine Vancouver-Tokyo. De Tokyo, on vole jusqu'à Hong Kong aussi.

C'est un voyage de tout repos: assis dans votre

fauteuil ou au salon-bar si vous préférez la première classe, vous êtes détendus, heureux.

Vous serez charmés des délicates attentions d'un personnel compétent polyglotte constamment à votre service.

Et pendant votre course en douceur vers l'Orient, vous apprécierez à deux reprises, notre fine cuisine internationale.

Vins de bons crus, cinéma et musique en stéréophonie vous sont également offerts moyennant un léger supplément.

Et soudain, avant que vous ne le réalisiez, vous êtes en Orient. Là encore, les gens de

CP Air pourront vous aider de plusieurs façons.

Appelez votre agent de voyages ou les bureaux de CP Air et laissez-

nous mettre un peu de couleur dans vos vols vers l'Orient.

À l'aller... et au retour.

Orange, ça va loin.

CP Air



Expédiez vos marchandises par avion-cargo.

CP Air offre le service - containers direct avec garantie Toronto - Vancouver - Tokyo - Hong Kong. Tout le trajet en 747. Ou le service d'avion cargo, de n'importe quelle grande ville du Canada, avec correspondance en 747 à Vancouver.

CHILI

LE PEUPLE CHILIEN ÉCRASERA LE FASCISME

4258 De Lorimier - 527-8611
SOIRÉE D'INFORMATION
VENDREDI, LE 21 FÉVRIER 1975, À 20 HEURES
PRÉSENTATION DU FILM "QUAND LE PEUPLE S'ÉVEILLE" PARTICIPATION DE REPRÉSENTANTS CHILIENS.

télévision

par Jean Basile

Un hommage à Orson Welles

Les Américains sont friands de ces grandes cérémonies qui réunissent autour de petites tables 300 ou 400 personnalités de premier plan, tandis que sur scène des superstars animent les festivités. Outre les nombreux "awards", maintenant largement télévisés, il arrive que l'on honore un artiste exceptionnel. Lundi soir, l'American Film Institute avait donc rassemblé une partie de la crème de l'industrie du cinéma pour célébrer l'un de ses plus célèbres moutons noirs: Orson Welles. Cette émission était diffusée à Montréal, au canal 12.

Au plan de l'évolution d'une Société, il est déjà assez remarquable que l'on célèbre, ainsi officiellement, l'un de ceux qui a eu largement à souffrir de cette même Société. En effet, le solitaire Orson Welles n'a pas toujours trouvé le soutien que son talent exigeait au sein des grandes compagnies de Hollywood. Il est vrai qu'Orson Welles n'a pu être accusé de communiste comme le fut Charlie Chaplin ou de perversions comme le fut Eric von Stroheim, deux autres des grands "enfants terribles" du "silver screen". N'importe! On ressentait comme une espèce de jubilation à écouter l'auteur de "The Lady of Shanghai" tancer les invités comme des petits enfants, en célébrant les aventuriers de l'art, espèce de plus en plus rare. Heureusement qu'il y a encore de ces grands hommes pour nous ramener tous sur le droit chemin.

Une grande absente cependant: Rita Hayworth. On doit admettre que de telles émissions pourraient être assez ennuyeuses puisque, au fait, il ne s'y passe presque rien sinon des discours et des compliments. Mais les Américains ont pour secret celui du rythme et rien n'est jamais trop long... ce qui n'est pas le cas dans certaines émissions de même type que l'on peut voir ici.

● **APPELEZ-MOI LISE**, avec Andréanne Laffont, mardi soir à 23h., au canal 2
Au Panthéon des animatrices de télévision, il en est deux dont je garde un très bon souvenir:

Michelle Tisseyre et Andréanne Laffont. Ce n'est pas qu'elles sont sans défaut mais elles avaient cette grâce spéciale de passer le petit écran et de rendre vivant tout ce qu'elles abordaient. Mais le temps passe et toutes deux se sont retirées discrètement pour laisser la place à des plus jeunes. Du moins théoriquement, car personne ne les a remplacées encore.

Andréanne Laffont, d'ailleurs, continue de travailler un peu puisqu'on la voit parfois au canal 10, avec Yolande Guérard, et maintenant à Radio-Québec où elle anime une émission de politique internationale. Par je ne sais quel hasard, elle remplace pour une semaine Lise Payette qui, on nous en a informés avec largesse, se repose à Antigua.

Admettons qu'il n'est pas facile de remplacer comme ça une animatrice régulière; il n'empêche qu'Andréanne Laffont n'a guère passé ce test difficile. Pour un, elle a tendance à couper tout le temps les invités qui, pour n'avoir rien à dire souvent, n'en sont pas moins ceux que l'on souhaite écouter. Pour deux, elle ne semble pas savoir toujours quelles questions poser. Ainsi, alors qu'elle recevait un jeune professeur, spécialiste en bandes dessinées, non seulement elle ne l'a pas laissé parler, mais encore elle oublia, comme systématiquement, d'aborder le sujet qui nous intéressait dans le cas présent: la bande dessinée québécoise. D'ailleurs, Andréanne Laffont, d'évidence, ne lit jamais de bandes dessinées; c'est ennuyeux quand on doit en parler.

Mais il y avait à cette émission Clémence Desrochers. Elle a été merveilleuse. Inutile de rappeler à quel point peuvent être amusants ses monologues et celui qu'elle nous présenta fut hilarant en bien des points. Plus encore, elle réussit à demystifier complètement cette émission qui se donne souvent la fausse élégance de n'être pas une émission de promotion mais qui, de fait, l'est et le pue à plein nez, la plupart du temps. Dans un mouvement étourdissant, sans que cela ne soit vulgaire un seul instant, elle parla

de son nouveau livre, de son nouveau disque... tandis que le caméraman ne savait pas trop s'il devait ou ne devait pas photographier la pochette du dit disque. Du travail de guérilla remarquable.

La pauvre Claude Valade a eu du mal à remonter le courant. Il est vrai qu'Andréanne Laffont ne lui laissa guère de chance en l'embarquant dans une conversation sur le Carnaval de Québec qu'elle voulait à tous prix leste. La chanteuse ne réussit qu'à être choquante en se gaussant du fait qu'elle avait été présidente du jury, chargé de couronner les plus belles sculptures de glace, sans y rien connaître. C'est à Québec qu'on a dû être content!

● **LE 60**, mardi soir à 21h30, au canal 2

On peut parfois reprocher au "60" de ne montrer que l'aspect négatif des choses. Ce mardi, les responsables décidèrent de nous entretenir des motoneiges, ces monstres de pollution par le bruit, en nous montrant les bons côtés. On aime le paradoxe ou non. Du moins a-t-on appris qu'il existe maintenant des pistes pour ces engins et qu'elles sont, désormais, une alternative à la course en rond autour des chalets, sport où les fanatiques ont atteint des sommets au cours des dernières années. La "trans Québec" pour motoneige va donc de Québec à Mont-Laurier et Guy Lamarche l'a parcouru en compagnie d'une caravane dite de la "bonne entente". Tout le monde sembla s'amuser bien et un philosophe de la bande nous assura que les motoneiges ne font pas plus de bruit qu'un jukebox dans une discothèque. Il oublia un peu rapidement qu'il faut entrer dans une discothèque pour entendre la musique, alors que les motoneiges nous l'apportent, veut, veut pas, à domicile et, généralement, au moment où on en veut le moins.

Du moins, peut-on espérer maintenant que ces pistes vont se généraliser et que le bruit diminuera.

Claude-Jean Devirieux, de son côté, est allé faire un petit

tour à Québec et a consolé les Montréalais en leur montrant que la Vieille capitale, elle aussi, subit les contre-coups de la spéculation immobilière en s'égayant de buildings dont la beauté architecturale éclate de tout son béton au sein même de la plus belle ville d'Amérique du nord.

Après le reportage lui-même, consternant pour tous ceux qui tiennent à leur patrimoine culturel, le "60" reçut donc la visite du maire Lamontagne qui défendit avec acharnement sa politique d'urbanisation. Il expliqua qu'une ville ce n'est pas seulement une architecture mais aussi une économie. Ce qui est juste. Il eut aussi la naïveté d'expliquer qu'on ne pouvait pas juger de l'urbanisation actuelle car les transformations n'étaient pas encore terminées! "C'est un peu, expliqua-t-il, comme si l'on jugeait d'une oeuvre d'art avant son parachèvement".

Les Montréalais connaissent bien ce genre de discours et commencent à se demander... Mais c'est une autre histoire qui, pourtant, semble toujours être la même.

● **SAINT AUGUSTIN**, au canal 2, mardi et minuit

Signalons très brièvement que le canal 2 vient de reprendre la série d'émission, animée et conçue par Malcolm Muggeridge, que le canal 6 a déjà présentée sous le titre de "The Third Testament". Mardi soir, on a pu voir l'heure consacrée à Saint Augustin; mardi prochain, on verra celle consacrée à Pascal et, l'autre mardi on nous entretiendra du poète anglais Blake. On sait que l'auteur de cette série a voulu nous présenter six grands penseurs individuels à des moments-clé de la chrétienté.

Même si cette série d'émissions n'est pas tout à fait ce que l'on en attendait, même si la diction de Muggeridge (qui dit lui-même le commentaire en français) est parfois pénible et difficile à comprendre (par exemple, il dit Saint-Augustin pour Saint Augustin), il n'en reste pas moins qu'il y a beaucoup à glaner là-dedans. A ne pas manquer.

musique

par Gilles Potvin

Le foudroyant Rostropovitch

Mstislav Rostropovitch, ce nom que tous les mélomanes montréalais savent maintenant prononcer parfaitement, accapare littéralement l'activité musicale ce mois-ci. Après son éblouissant récital, il joue cette semaine aux concerts de l'Orchestre symphonique de Montréal et on le reverra lundi prochain, comme pianiste cette fois, lors du récital de sa femme, la cantatrice Galina Vichnevskaya.

Mardi, salle Wilfrid-Pelletier, le grand violoncelliste soviétique a de nouveau affirmé sa foudroyante maîtrise de l'instrument dans l'exécution du Concerto no 1, en la mineur, de Saint-Saëns et de la célèbre Bourrée de la Suite en do majeur de Bach, pour violoncelle sans accompagnement. Le concerto n'est pas une oeuvre meilleure ou pire que la moyenne de

celles, fort nombreuses, écrites par ce fabricant de musique que fut Camille Saint-Saëns, mais elle possède un charme certain et est magnifiquement conçue pour l'instrument. L'accompagnement orchestral n'est pas surchargé et le soliste peut ainsi faire valoir pleinement sa virtuosité et sa sonorité. Rostropovitch s'en est emparé et en a fait son affaire au point que l'oeuvre elle-même et son mince contenu

musical se sont estompés devant le jeu souverain de l'interprète.

Ce concerto, assez bref, a laissé suffisamment de temps pour que Rostropovitch vienne et revienne sur scène à de nombreuses reprises pour finalement reprendre son instrument et jouer la célèbre bourrée de Bach. Ce moment valut au public une expérience d'ordre purement musical que le maigre concerto de Saint-Saëns n'avait pu lui donner. Rostropovitch a été chanteur et magicien, son violoncelle produisant une sonorité chaleureuse, parfois volontairement voilée, retrouvant des échos inattendus de musette populaire ou de grand orgue. Ce moment fut inoubliable.

Andrew Davis, le jeune chef britannique qui prendra à l'automne la direction de l'Orchestre de Toronto, faisait ses débuts à la tête de l'OSM. En plus d'accompagner le soliste avec vigueur et célérité, il a dirigé des pages assez familières, la suite "Pelléas et Mélisande" de Fauré et les "Variations Enigma" de sir Edward Elgar. A peine âgé de trente ans, il semble déjà posséder l'autorité requise pour ce métier.

Soucieux de s'affirmer, il dirige avec force gestes et ne rate aucune occasion d'indiquer les entrées. Son Fauré, joué plutôt lentement, était finement ciselé et il a su donner l'éclat voulu à l'oeuvre un peu brunoïffée d'Elgar que les Britanniques sont probablement seuls à considérer comme un chef-d'oeuvre. Il faudra attendre un programme plus substantiel pour évaluer toute l'étendue des talents de ce jeune musicien. Il sera intéressant de suivre sa carrière torontoise qui débutera en même temps que celle de Rafael Fruehbeck de Burgos à Montréal.

danse

par René Picard

Un événement-laboratoire au Groupe de la Place Royale

C'est en un laboratoire de danse que le Groupe de la Place Royale a transformé le Studio 1 du Théâtre Centaure, lundi soir dernier. Ce premier d'une série de quatre "Événements" différents, qui se produiront encore le lundi soir 24 février et les dimanches 16 et 23 mars en après-midi, avait été confié au chorégraphe Jeanne Renaud, invitée du Groupe. Cette soirée extrêmement réussie impliquait Roberta Mohler, Francine Boucher, Janet Oxley, Leslie Link danseurs et le public remplissant le studio; elle s'est avérée d'autant plus surprenante qu'elle reposait exclusivement sur l'improvisation mais, pas n'importe laquelle. Divisée en trois moments "L'Événement 1" débutait par l'arrivée en scène des quatre danseurs échangeant des propos entre eux; après quelques minutes, ils se dispersèrent dans l'assemblée et des groupes de spectateurs se réunirent autour d'eux pour parler, alors qu'on avait demandé à certains de ces mêmes spectateurs de noter des phrases, des mots prononcés au cours de ces échanges. Le temps venu, le studio fut replongé dans la pénombre et les danseurs, retournés sur scène, se sont mis à improviser sur un mot ou une phrase dit par les

rapporteurs à la cadence de leur choix. Tous ces mots isolés, lancés simultanément à des phrases et se superposant à un fond musical monotone, ont engendré un climat poétique.

Dans un deuxième temps, l'inversion des rôles amena sur la scène une trentaine de personnes qui, sur la même musique, ont improvisé à leur tour; le résultat n'a pas été sans surprendre. Des rythmes extrêmement diversifiés sont apparus tout autant que des individualités que chez eux plus enclins au travail de groupe. Enfin, dans la dernière partie, les danseurs ont improvisé à nouveau mais, cette fois, à partir d'un autre principe. Au cours de la semaine précédente, ils avaient en studio rédigé des textes que Jeanne Renaud avait repris et sur lesquels elle leur avait demandé d'improviser, d'abord un solo, puis deux à deux en gardant le contact des yeux et enfin en groupe, les yeux fermés. Les danseurs très décontractés, naturels, ont repris cette improvisation en public, il s'en est dégagé une souplesse remarquable et dans certaines constructions absolument uniques, un esthétisme contemporain qu'il est difficile de décrire mais qu'on sent bien.

CONCOURS D'ADMISSION 1975-76
CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE DE QUÉBEC
 Enseignement gratuit, admission par voie de concours.
Inscription:
 On s'inscrit au concours d'admission par la poste ou en personne tous les jours ouvrables de 10 à 16 heures. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 10 mai 1975.
 Section Interprétation et Section Scénographie
 30, avenue St-Denis
 Québec G1R 4B6
 Tél.: (418) 643-2139
 MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES
 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD
D'UNE VIOLENCE INSOUTENABLE 18 ANS
 APRES "VIVA LA MUERTE"
ARRABAL
 J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU
 EMMANUELLE RIVA
 GEORGE SHANNON
 le DAUPHIN 7.15 - 9.15
 BAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

de **DENYS ARCAND** 14 ANS
UNE VIOLENCE DIGNÉ DE SAM PECKINPAH!
 - Montreal Matin
gina
 CELINE LOMEZ CLAUDE BLANCHARD
 ET LA PARTICIPATION DE DONALD LAUTREC
 4e SEMAINE!
 CHATEAU • VERSAILLES
 LAVAL • Nouveau NATIONAL

THÉÂTRE MIDI Du Maurier
 Du mardi au vendredi, à midi
MANON LASTCALL
 de Jean Barbeau
 avec Anne Caron - Guy Godin
 Marie Fresnières - Marc Hébert
 mise en scène - Jean-Louis Roux
 Décors - Wendell Dennis
tnm \$150
 84 ouest, Sainte-Catherine 861-0563
 en collaboration avec CIMS

société de musique contemporaine du québec
XAVIER DARASSE ORGANISTE
 œuvres de:
ALBRIGHT / BUSSOTTI / DARASSE / XENAKIS
 + une improvisation collective
 avec la concours de:
 SERGE GARANT/GILLES TREMBLAY
 jeudi 20 février 1975, à 21h.
 église IMMACULEE-CONCEPTION
 9655 rue Rachel, est
 BILLETTS: \$3.50 étudiants: \$2.
 EN VENTE: l'abonnement, lettre son, livres, les fugas et recueils, à l'adresse ci-dessus, à l'occasion de concert.
 SVICO, 4058 Côte-des-Neiges, #1403, Montréal (C.V. 12) tél. 739-5288

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS, PIERRE DAVID ET YVES ROUSSET-ROUARD présentent
UN FILM EXTRAORDINAIRE SUR LE POUVOIR ABSOLU
GENERAL IDI AMIN DADA
 PRESIDENT DE L'UGANDA
 Un film de BARBET SCHROEDER
 "on ne court jamais aussi vite qu'une balle de fusil"
VILLERAV LUN. À VEN. : 7.30-9.30
 ST-DENIS, JARRY 388-5577 SAM.-DIM. : 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30

ELLE, SON MARI, SON AMANT et leur bébé...
 TOUS PLONGÉS DANS UN DRAME DÉCHIRANT!
L'ENFANT DE LA SOLITUDE
 un film de GEORGE BLOOMFIELD
DYAN CANNON · DONALD PILON
 JOSEPH CAMPANELLA · MICHELINE LANÇOT
 musique de FRANCIS LAI
 une production MURRAY SHOSTAK et BOB BAYLIS
À l'affiche!
RIVOLI 277-3125
VERSAILLES 353-7880
PAPINEAU 868-6164
GREENFIELD Pk. 671-8129
LAVAL 688-6164
DORVAL 431-8164
 Aussi: MASKA (St-Hyacinthe)
 REX (St-Jérôme)



Galina Vichnevskaya, soprano de l'opéra Bolshoi chantera des oeuvres de Tchaïkovski, Stravinski et Moussorgski, accompagnée au piano par son mari Mstislav Rostropovitch, le lundi 24 février, 20:30 heures, à la salle Wilfrid Pelletier, sous les auspices de Canadian Concerts & Artists Inc. A la suite de ce même récital à Paris, en octobre 1974, le Figaro écrivait: "Nous sommes en présence d'un des plus radieux phénomènes vocaux de notre temps et aussi d'une intelligence musicale qui n'est hélas pas donnée à toutes les cantatrices."

ce soir: **AMARCORD**
ELYSÉE
 35 MILTON / 842-6053
 MODÈRE: LUN. À VEN. 7.30 - 9.30
 SAUVAGE: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
 DIM. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
14 ANS
DEMAIN
 un film de ALAIN TANNER
Le milieu du monde
 Le plus beau film de Tanner... un événement poétique. — LE NOUVEL OBSERVATEUR
 Réussite qui était déjà de "La Salamandre" mais qui apparaît de façon plus éclatante encore. — LES NOUVELLES LITTÉRAIRES
 Une oeuvre d'une grande limpidité. — AURORA
 ... trace de cette femme aimée et ignorée à la fois le plus pénétrant des portraits. — ELLE
 SALLE EISENSTEIN
PRIX O.C.I.C. 1974
 Prix du Jury: Festival de Dinar
les dernières fiancailles
 DE JEAN-PIERRE LEFEBVRE
 Avec Marthe Nadeau, J.-Léo Gagnon, Marcel Sabourin

le Royal Winnipeg Ballet
 ARNOLD SPOHR, DIRECTEUR
 À MONTRÉAL
 POUR TROIS REPRÉSENTATIONS SEULEMENT!
 PRÉSENTE "PICTURES"
 UNE TRILOGIE DE JOHN NEUMEIER
 LES 27, 28 FÉVRIER ET 1er MARS, 20h30
 BILLETTS \$3.50, 4., 5., 6., 7.
SALLE WILFRID-PELLETIER
 PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél. 842-2112

LES FILMS RENE MALO présentent une production de CHRISTIAN FECHNER
 un film écrit et réalisé par "GABRIELLE D'AM" **POUR TOUS**
FOLLEMENT DRÔLE!
PIERRE RICHARD JANE BIRKIN
LA MOUTARDE ME MONTE AU NEZ!
 1.20-3.20-5.25-7.25-9.30
CHAMPLAIN STE CATHERINE PAPINEAU 524-1685
ST-Jean capitol

Le "cirque blanc" sur les pentes nippones

NAEBA (Japon) Reuter — Après trois semaines de congé, le grand cirque blanc fait étape au Japon, où la Coupe du monde de ski reprend ses droits demain sur les pistes de Naeba.

Cette station de sports d'hiver, située à 130 kilomètres au nord-ouest de Tokyo, a été il y a deux ans le théâtre d'épreuves de Coupe du monde. Et comme il y a deux ans, les skieurs et skieuses s'affrontent en slalom géant et en slalom spécial uniquement, les pistes ne permettant pas de tracer un parcours de descente aux normes de la Coupe du monde.

Sur la centaine de concurrents représentant douze pays présents à Naeba, un certain nombre ont participé aux courses organisées il y a deux ans, en

mars 1973.

On pense notamment à l'Italien Gustavo Thoeni et à l'Autrichienne, Annemarie Proell-Moser, leaders des classements masculin et féminin de la Coupe du monde.

On pense également au Norvégien Erik Haker, vainqueur du géant en mars 1973, et à la Française Danièle Debernard, qui s'était imposée dans le spécial.

Les deux autres lauréats, le Français Jean-Noël Augert en spécial et l'Américaine Marilyn Cochran en géant, seront absents à Naeba, qui s'est imposée dans le spécial.

Cette année encore, hommes et dames en décourront en géant et en spécial.

En coupe du monde dames,

les choses sont pratiquement réglées, et Mme Proell-Moser a virtuellement d'ores et déjà remporté sa cinquième Coupe du monde consécutive.

La championne autrichienne, devenue polyvalente après avoir assuré ses précédents succès grâce à ses victoires en descente, compte actuellement 243 points. Ses plus proches rivaux sont l'Allemande de l'Ouest Rosi Mittermaier (162) et l'unique représentante du Liechtenstein, Hanny Wenzel (143). L'Allemande étant éliminée à la suite d'un bras cassé à l'entraînement au début du mois, Mlle Wenzel reste mathématiquement la seule rivale de Mme Moser.

Il faudrait toutefois que la championne du monde de géant

réussisse l'exploit de remonter cent points à l'Autrichienne sans que celle-ci en marque un seul, une tâche quasi impossible.

On attend également de bonnes performances de la Française Fabienne Serrat, championne du monde de spécial, de l'Allemande de l'Ouest Christa Zeichmeister et de la Suissesse Lise-Marie Moreod en spécial, et de l'Autrichienne Wiltrud Drexel, de l'Américaine Cindy Nelson et des Suissesses Marie-Thérèse Nadig — championne du monde de géant aux jeux Olympiques de Saporò il y a trois ans — et Bernadette Zurbruggen en géant.

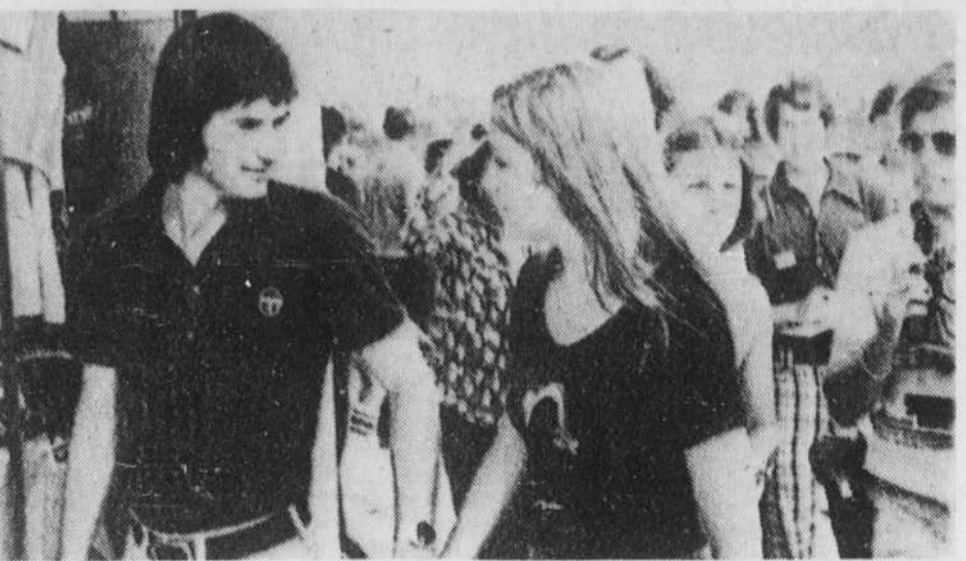
En Coupe du monde hommes, Thoeni devrait accroître son avance sur son plus proche

rival, l'Autrichien Franz Klammer.

Ce dernier, vainqueur des six premières descentes de la saison, a dû laisser la première place du trophée Evian à Thoeni à l'occasion du Kandahar à Megève. Il est tombé dans la descente, disputée sur un parcours de moins délicat.

Thoeni compte actuellement 198 points, contre 184 à Klammer et 145 à un autre Italien, Piero Gros tenant de la Coupe du monde après trois succès consécutifs de Thoeni.

Klammer n'étant guère à l'aise autour des piquets, Thoeni devra surveiller surtout, outre son camarade d'équipe, deux jeunes skieurs norvégiens, le Norvégien Erik Haker et le Suédois Ingemar Stenmark.



Les fiançailles sont toujours rompues, le mariage n'est pas pour demain, mais l'idylle se poursuit entre Jimmy Connors et Chris Evert, les vedettes du tennis américain. Main dans la main, le jeune champion de 22 ans et son ex-fiancée de 20 ans ont déclaré leur flamme devant la presse, à Boca Raton, en Floride. (Téléphoto AP)

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION

Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur BERNARD LACOMBE-THIBAUT et son épouse Dame CHARLENE MARTIN, tous deux domiciliés au numéro 100, Place Riviera, app. 9, Desjardins, Province de Québec, qui devant être entendu à la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, le dix-sept décembre mil neuf cent soixante-quinze (1974), sera à nouveau présentée en Chambre 216, Place de la Justice, à Montréal, le vingt-huit mars mil neuf cent soixante-quinze (1975), à neuf heures trente de l'avant-midi (9 h 30 a.m.), le tout en conformité avec l'article 1266 du Code Civil de cette Province et de ceux auquel il se rapporte.

JACQUES BOUSQUET, notaire

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION

Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT et son épouse Dame GISELE POITRAS, tous deux domiciliés au numéro 1571 Rang des 20, St-Bruno, Province de Québec, qui devant être entendu à la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, le dix-sept décembre mil neuf cent soixante-quinze (1974), sera à nouveau présentée en Chambre 216, Place de la Justice, à Montréal, le vingt-huit mars mil neuf cent soixante-quinze (1975), à neuf heures trente de l'avant-midi (9 h 30 a.m.), le tout en conformité avec l'article 1266 du Code Civil de cette Province et de ceux auquel il se rapporte.

JACQUES BOUSQUET, notaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE

NO 500-05-001-662-758
KRAFTWARE CORPORATION

demandeur
GEORGE W. DUNCAN

VS

défendeur
Me W. Lefebvre
D.P.S.C.

Il est enjoint à George W. Duncan à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe du Protocole de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à Montréal, le 13 février 1975.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION
Gérant

AVIS est donné par le présent qui en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 257391, la Banque Toronto-Dominion (ci-après appelée "La Banque") a de nouveau cédé et transporté à UNIGAN SECURITY SYSTEMS CORP (ci-après appelé "le client") 5795 De Gaspé Ave. Montréal, Manufacturiers et distributeurs de Systèmes de Sécurité tous les droits, titres et intérêts de la Banque en vertu d'un acte de transport de l'universalité des recevables consenti par le client en faveur de la Banque en date du 5 janvier 1971 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2250838.

Donné à Montréal, ce 13ième jour de février 1975.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION
Gérant

"Prenez avis que par acte reçu par P. Venne, notaire le troisième jour de février mil neuf cent soixante-quinze et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 257391, la Banque Toronto-Dominion (ci-après appelée "La Banque") a de nouveau cédé et transporté ses créances et comptes à recevoir actuels et futurs à Sa Majesté La Reine aux droits du Canada agissant par le Ministère des Affaires Indiennes et du Nord, Montréal, le 18 février 1975. McLean, Marier, Tees, Watson, Pothévin, Javet & Roberge, notaires."

AVIS est donné que le Service de Limousine Murray Hill Ltee (permis 602-A), a déposé auprès de la Commission des Transports du Québec une requête pour augmenter de \$2.50 à \$2.75 le passage simple pour le transport par autobus des adultes entre Montréal et l'Aéroport International de Montréal à Dorval.

Toute personne intéressée peut produire une opposition à cette demande dans les quatre (4) jours de la première publication du présent avis en date du 20 février 1975.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 novembre, 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à EMBALLAGES MITCHELL-LINCOLN LTEE. — MITCHELL-LINCOLN PACKAGING LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7e jour de février 1975, sous le numéro 2578650. Ce 13e jour de février, 1975. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 30 janvier, 1975, par lequel The Robertson Co. Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 4 février, 1975, sous le numéro 2577686 — Banque de Montréal, le 4 février, 1975.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Bruno de Montarville, à une assemblée tenue le 17 février 1975 a adopté le règlement portant le numéro 911 concernant l'alternance des modèles d'habitation à construire sur une même rue.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le 3 mars 1975 entre 19:00 et 20:00 heures, afin de prendre ledit règlement en considération.

DONNÉ en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 18ième jour du mois de février mil neuf cent soixante-quinze.

ROLAND COULOMBE, GREFFIER.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Bruno de Montarville, à une assemblée tenue le 17 février 1975 a adopté le règlement portant le numéro 909 concernant l'usage provisoire de bâtiments temporaires, roulottes, cabanes pré-fabriquées dans les zones commerciales en cas de sinistre.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le 3 mars 1975 entre 19:00 et 20:00 heures, afin de prendre ledit règlement en considération.

DONNÉ en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 18ième jour du mois de février mil neuf cent soixante-quinze.

ROLAND COULOMBE, GREFFIER.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Bruno de Montarville, à une assemblée tenue le 17 février 1975 a adopté le règlement portant le numéro 910 concernant un emprunt de \$550,000.00 pour assurer la construction d'un boulevard sur le lot no 110, donnant accès au centre d'achat à partir de la propriété du Ministère des Transports jusqu'à environ cent (100) pieds du ruisseau Massé.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le 3 mars 1975 entre 19:00 et 21:00 heures, afin de prendre ledit règlement en considération.

DONNÉ en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 18ième jour du mois de février mil neuf cent soixante-quinze.

ROLAND COULOMBE, GREFFIER.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Bruno de Montarville, à une assemblée tenue le 17 février 1975 a adopté le règlement portant le numéro 908 concernant l'agrandissement de l'ancienne zone résidentielle RA/C 19-2 rue Grand Boulevard à même une partie de l'ancienne zone agricole AB 14-2.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le 3 mars 1975 entre 19:00 et 20:00 heures, afin de prendre ledit règlement en considération.

DONNÉ en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 18ième jour du mois de février mil neuf cent soixante-quinze.

ROLAND COULOMBE, GREFFIER.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE

NO 500-05-016993-741
FLORIANE LE DU

Partie demanderesse
C

DONALD TREMBLAY, de domicile inconnu
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse DONALD TREMBLAY est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au greffe de la Cour.

Montréal, le 17 février 1975

Me Selim Naguib
Protonotaire, C.S.M.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR DU BIEN ETRE SOCIAL

NO 500-43-001-397
NO 500-43-001-398-74
LESTER JOSEPH HOGAN JR., et Dame LINA CASZONE.

Les Requirants
AVIS
A. M. Michael Joseph Madore
Monsieur.

PRENEZ AVIS que la requête ci-dessus sera présentée pour l'adoption de Mademoiselle Dena Madore et Mademoiselle Diane Carol Madore et sera présentée pour adjudication dans La Cour du Bien Etre Social, District de Montréal, 410 est, rue Belchasse, le 21 mars 1975 à 10:00 a.m. Veuillez agir en conséquence.

HAJUIS & FENG
Avocats
1117 St. Catherine St. West
Suite 706
Montréal, Québec H3B 1H9

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
ACH-75-10041
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 11 mars 1975

Magasins Manicouagan 3
FOURNITURE D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE POUR SOUDURE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
AEP-75-10046
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 11 mars 1975

Place Dupuis
855 est, Ste-Catherine, Mt.
FOURNITURE DE CLASSEURS LATÉRAUX

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
AMR-75-10040
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 11 mars 1975

Divers endroits dans la Province de QUÉBEC
FOURNITURE DE TROIS (3) GRUES HYDRAULIQUES AUTOMOTRICES SUR ROUES, DU TYPE 4 x 4 ET D'UNE CAPACITÉ DE 12 1/2 TONNES.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
PMS-75-19034
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 11 mars 1975

Région Maisonneuve
PERCEMENT DE TOITS EN BÉTON LÉGER ET FOURNITURE ET INSTALLATION DE TRAPPES À DIVERS POSTES MONTRÉAL ET ENVIRONS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE

NO 500-05-002259-750
DAME JEANNE DE REPENTIGNY,

demanderesse
-C-

PHILBERT D'HARA, demandeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication. Une copie de l'acte de comparution a été laissée au greffe de la Cour Supérieure.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou défense dans les délais susdits, la demanderesse procédera à l'obtention contre vous, par défaut, d'un jugement en séparation de corps et a été laissée au greffe de la Cour Supérieure.

MONTRÉAL, le 12 février 1975
PROTONOTAIRE ADJOINT C.S.M.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE

NO 500-05-002259-750
DAME JEANNE DE REPENTIGNY,

demanderesse
-C-

PHILBERT D'HARA, demandeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication. Une copie de l'acte de comparution a été laissée au greffe de la Cour Supérieure.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou défense dans les délais susdits, la demanderesse procédera à l'obtention contre vous, par défaut, d'un jugement en séparation de corps et a été laissée au greffe de la Cour Supérieure.

MONTRÉAL, le 12 février 1975
PROTONOTAIRE ADJOINT C.S.M.

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000.) chaque officiel d'une banque à charte du Canada ou chaque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 10 février 1975

Un dépôt de soumission au montant de QUINZE MILLE DOLLARS (\$15,000.) chaque officiel d'une banque à charte du Canada ou chaque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 10 février 1975

Un dépôt de soumission au montant de VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000.) chaque officiel d'une banque à charte du Canada ou chaque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 10 février 1975

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000.) chaque officiel d'une banque à charte du Canada ou chaque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 12 février 1975

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE "Division des divorces"

NO 500-12-039424-746
DAME MADELEINE CHARLEBOIS-CARTIER domiciliée et résidant au 11,985 De Meulles, appartement 105 à Cartierville, district de Montréal,

requirante.

VS

ARTHUR MELVILLE CARTIER, domicilié et résidant à Post Office Box 2073 Chapel Hill, Caroline du Nord 27514, aux États-Unis,

intimé

AVIS POUR SIGNIFICATION PAR LA VOIE DES JOURNAUX

L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce, affidavit de la requérante, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du registraire a été laissée au greffe des divorces, Cour Supérieure pour le district de Montréal, à son intention.

MONTRÉAL, le 12 février 1975.

SELIM NAGUIB
Registraire des divorces
6 février 1975.

Mes Villeneuve Pigeon & Ass.,
235 est, boul. Dorchester,
Suite 501,
Montréal, P.Q.
PROCEUREURS DE LA REQUERANTE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

NO 12-048-257-756
ROSAIRE MALO, demeurant et domicilié dans les cité et district de Montréal,

Requirant,

VS

ROSE DE GAGNE, présentement de lieux inconnus,

intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, ROSE DE GAGNE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à l'obtention contre vous, par défaut, d'un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 11 février, 1975.
(S) JEAN GUY VAUGHAN

LABELLE CHARBONNEAU & VILLEMURE
4935 est, rue Beaubien
Suite 103
Montréal, Québec
H1T 1V1

Société d'énergie de la Baie James
APPEL D'OFFRES
1XC-692-09-001
DATE DE FERMETURE:
Mardi, le 11 mars 1975
15h.30, heure de Montréal

Vente en entretien du matériel de prévention d'incendie

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu sur paiement d'une somme NON REMBOURSABLE de \$25, pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, en s'adressant au:

Service des Contrats
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. de Maisonneuve
19e étage
Montréal H2L 4M8, Québec
Canada

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
GPC-75-19050
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 18 mars 1975

Dérivation Cabonga-Dozois
Comté de Pontiac

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
ASX-75-10038
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 11 mars 1975

800 Carré Victoria, Montréal

SERVICES DE REPRODUCTION (PAR CAMERA) POUR TRAVAUX DE PRÉCISION POUR UNE PÉRIODE DE 12 MOIS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
DME-75-19047
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 25 mars 1975

Région Mauricie
SERVICES D'ÉQUIPES POUR LA CONSTRUCTION, LES MODIFICATIONS ET L'ENTRETIEN DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION (SOUSMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant.

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL-EST
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par les soussignés MAIRE et ASSISTANT-GREFFIER de la Ville de Montréal-Est, que suivant résolution adoptée par le Conseil municipal de ladite ville, à sa séance tenue le lundi 17 février 1975, une assemblée publique des personnes qui sont inscrites au rôle d'évaluation en vigueur comme propriétaires d'immeubles et, s'il s'agit de personnes physiques, qui sont majeures et de citoyenneté canadienne, est convoquée pour être tenue le mercredi 26 février 1975, de DIX-NEUF heures à VINGT-UNHEURE (heure locale) en l'hôtel de ville, 11370 est, rue Notre-Dame, pour constater si ledits propriétaires désirent voter sur le règlement suivant, à savoir:

REGLEMENT NO 469

Règlement pour autoriser la Ville de Montréal-Est à effectuer sur l'avenue Durocher, de la rue Notre-Dame à la rue Prince-Albert, plus le côté sud de la rue Prince-Albert, entre l'avenue Durocher et l'avenue Lesage, des travaux de construction de trottoirs, bordures, pavages, chaussées; égouts, unités d'éclairage, à procéder aux déplacements et installations des services électriques, téléphoniques et d'aqueduc et autres services d'utilité publique, au coût de \$54,700, et à effectuer un emprunt à ces fins.

Donné à Montréal-Est, ce 20e jour du mois de février 1975.

Le Maire: (signé) Édouard River
L'Assistant-greffier: Véronique Gémindari
COPIE CERTIFIÉE: Véronique Gémindari, assistant-greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL-EST
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par les soussignés MAIRE et ASSISTANT-GREFFIER de la Ville de Montréal-Est, que suivant résolution adoptée par le Conseil municipal de ladite ville, à sa séance tenue le lundi 17 février 1975, une assemblée publique des personnes qui sont inscrites au rôle d'évaluation en vigueur comme propriétaires d'immeubles et, s'il s'agit de personnes physiques, qui sont majeures et de citoyenneté canadienne, est convoquée pour être tenue le mercredi 26 février 1975, de DIX-NEUF heures à VINGT-UNHEURE (heure locale) en l'hôtel de ville, 11370 est, rue Notre-Dame, pour constater si ledits propriétaires désirent voter sur le règlement suivant, à savoir:

REGLEMENT NO 469

Règlement pour autoriser la Ville de Montréal-Est à effectuer sur l'avenue Durocher, de la rue Notre-Dame à la rue Prince-Albert, plus le côté sud de la rue Prince-Albert, entre l'avenue Durocher et l'avenue Lesage, des travaux de construction de trottoirs, bordures, pavages, chaussées; égouts, unités d'éclairage, à procéder aux déplacements et installations des services électriques, téléphoniques et d'aqueduc et autres services d'utilité publique, au coût de \$54,700, et à effectuer un emprunt à ces fins.

Donné à Montréal-Est, ce 20e jour du mois de février 1975.

Le Maire: (signé) Édouard River
L'Assistant-greffier: Véronique Gémindari
COPIE CERTIFIÉE: Véronique Gémindari, assistant-greffier

Un dépôt de soumission au montant de deux cent mille dollars (\$200,000), sous forme d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements, les deux émis par l'une des sociétés choisies par le soumissionnaire dans la liste des sociétés mentionnées au document d'appel d'offres, doivent être préparés sur les formules jointes à l'appel d'offres et doivent accompagner la soumission afin qu'elle soit acceptée.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations ou entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 12 février 1975

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000.) chaque officiel d'une banque à charte du Canada ou chaque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 7 février 1975

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000.) chaque officiel d'une banque à charte du Canada ou chaque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 7 février 1975

Un dépôt de soumission au montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000.) chaque officiel d'une banque à charte du Canada ou chaque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR-CENT (10%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 12 février 1975

Aux Jeux d'hiver du Canada

Le Québec bénéficie de ses nouvelles structures

par André Tardif

Selon l'un des dirigeants du sport amateur québécois, les résultats obtenus jusqu'ici par la délégation québécoise aux Jeux d'hiver du Canada à Lethbridge n'ont rien de tellement surprenant.

"Au contraire, ce serait décourageant s'il en était autrement, à cause des efforts et des sommes d'argent considérables dépensés depuis quelques années pour la valorisation du sport amateur", dit Michel Bédard, le jeune directeur général de Mission Québec '76, organisme créé par le Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports il y a deux ans dans le but d'assurer une juste représentation québécoise au sein de la délégation canadienne aux Jeux olympiques de Montréal l'an prochain.

Rappelons que le budget du HCJLS, qui était de \$3 millions en 1971, atteint aujourd'hui \$20 millions et passerait à \$30 millions l'an prochain. La part annuelle de Mission '76 atteint presque le million, dont les trois quarts sont remis en subventions aux fédérations impliquées.

"Les résultats de Lethbridge indiquent que nos structures, qui font l'envie des autres provinces, commencent enfin à produire", dit Bédard.

"J'aimerais bien prédire que le Québec sera bon premier quand les Jeux prendront fin sa-

medi, mais il existe encore une petite lacune dans notre programme, celle qui a trait aux athlètes appartenant à une certaine zone grise.

Institut des sports
"Mon patron, le ministre Paul Phaneuf, pourrait vous en dire plus long à ce sujet, mais le problème, à mon avis, sera réglé lorsque l'Institut des sports verra le jour, tel que promis. Il concerne les athlètes de pointe qui, ayant dépassé par leur compétence les niveaux municipal ou scolaire, ne sont pas encore prêts pour la compétition internationale et ne sont donc pris en charge par personne".

Et il explique qu'une bonne partie la délégation actuelle aux Jeux du Canada est composée d'athlètes appartenant à cette catégorie.

"Mission '76 compte bien des athlètes à sa charge à Lethbridge, entre autres les équipes masculine et féminine de ballon-panier à qui nous avons permis un séjour prolongé d'entraînement aux Etats-Unis l'été dernier. Mais dans une discipline comme l'escrime, par exemple, les représentants québécois ne sont vraiment parvenus par un organisme autre que leur fédération. Le succès collectif n'en est que plus intéressant".

Bédard, 32 ans, un diplômé en éducation physique (Université d'Ottawa) que le HCJLS a

"arraché" à Rimouski, où il était directeur des loisirs, il y a deux ans afin de lui confier la direction de Mission '76, ne se fait aucune illusion, ni sur son titre "je ne suis en fait qu'un coordonnateur entre le gouvernement et les fédérations", ni sur son mandat. Mais son enthousiasme n'en est pas refroidi pour autant.

Les Jeux de 1984
"C'est vraiment aux Jeux olympiques de 1984 que les Québécois atteindront le podium, parce que nos structures auront alors atteint leur plein potentiel. Bien sûr, nous aurons un certain succès en 1980 à Moscou, mais pas de façon aussi complète.

"A Montréal l'an prochain? Nous y aurons peut-être quelques médailles, mais ils ne seront pas le fruit de notre système. Il s'agira d'athlètes issus de la Paletre Nationale par exemple, ou d'un autre organisme privé du genre, mais qui Mission '76 n'aura contribué, en somme, qu'à donner un certain polissage grâce à des subventions.

"L'athlète spontané est un mythe. Il lui faut plus que deux ou trois ans pour atteindre un niveau international de compétition. Il faut au moins 10 ans, comme l'a prouvé les représentants de l'Allemagne de l'Est aux Jeux de Munich en 1972. Et tenez-vous bien l'an pro-

chain, les Allemands de l'Est causeront plusieurs autres surprises."

Bédard, qui a vécu l'expérience des Jeux d'hiver du Canada en 1971 où le Québec a pris la 3e place derrière l'Ontario et la Colombie-Britannique, souligne que l'ouverture de plus en plus marquée de ces jeux en faveur de compétiteurs d'âge junior, ne peut que favoriser le Québec à cause de l'accent qu'on y met sur la régionalisation.

"C'est le vieux principe de la pyramide, dit-il. Nous avons étendu la base en impliquant toutes les régions, entre autre grâce aux Jeux du Québec, et nous commençons maintenant à percevoir des résultats. Les programmes du gouvernement fédéral, le Plan des jeux surtout, sont peut-être excellents pour l'élite. Mais à mon avis, ces programmes seront vraiment efficaces en tant qu'ils favoriseront ceux de chacune des provinces. Plus celles-ci seront fortes, plus elles pourront produire des athlètes de pointe."

Mission '76 a fait l'objet d'une dénonciation très virulente lors d'un récent "Format 60". Bédard, seul permanent (avec quatre secrétaires) de l'organisme visé, ne veut pas réfuter les accusations avant d'avoir pris connaissance d'une transcription de ce qui s'est dit ce soir-là. Mais ça ne saurait tarder, semble-t-il.

hockey

Ligue Nationale

Mardi
Montréal 4, St-Louis 4
Rangers NY 2, Kansas City 2
Buffalo 3, Islanders NY 2
Los Angeles 6, Washington 1
Boston 3, Vancouver 1

Hier soir
Chicago 2, Rangers NY 2
Philadelphie à Detroit
Atlanta à Minnesota
Los Angeles 2, Pittsburgh 2
Toronto à Californie

Ce soir
Montréal à Kansas City
Philadelphie à Buffalo

Les pointeurs
(Parties d'hier non comprises)

b p pts
Esposito, Bos. 52 54 106
Orr, Bos. 34 69 103
Lafleur, Mtl 44 52 96
Mahovich, Mtl 28 59 87
Dionne, Det 30 52 82
Robert, Buf 34 45 79
Gilbert, NYR 32 41 73
Ratelle, NYR 25 40 70
Clarke, Pha 15 55 70

Association Mondiale

Mardi
Winnipeg 5, Baltimore 3
Vancouver 9, Indianapolis 2
Edmonton 6, N-Anleterre 3
San Diego 7, Phoenix 0

Hier soir
Québec à Houston
Minnesota à Cleveland
Edmonton 1, Winnipeg 4

Ce soir
Chicago à Toronto
Vancouver à Baltimore
Québec à San Diego

Les pointeurs
(Parties d'hier non comprises)

b p pts
Hull, Wpg 52 44 96
Lacroix, SD 28 65 93

Ligue Majeure du Québec

Hier soir
Hull 4, Laval 5
Montréal 2, Sorel 3

Ce soir
Sherbrooke à Cornwall
Laval à Québec

LIGUE NATIONALE

Section I		pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	57	35	14	8	193	125	78	
RANGERS NY	60	29	18	13	246	199	71	
ISLANDERS NY	59	24	20	15	191	157	63	
ATLANTA	57	23	21	13	160	161	59	

Section II		pj	g	p	n	bp	bc	pts
VANCOUVER	57	29	22	6	192	173	64	
CHICAGO	60	26	27	7	188	184	59	
ST-LOUIS	57	22	23	12	190	197	56	
MINNESOTA	56	16	34	6	156	239	38	
KANSAS CITY	59	13	38	8	139	240	34	

Section III		pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTREAL	59	34	9	16	283	167	84	
LOS ANGELES	58	32	11	15	201	126	79	
PITTSBURGH	58	25	20	13	231	207	63	
DETROIT	57	14	33	10	172	240	38	
WASHINGTON	59	6	48	5	126	304	17	

Section IV		pj	g	p	n	bp	bc	pts
BUFFALO	58	36	11	11	250	174	83	
BOSTON	59	31	17	11	281	178	73	
TORONTO	58	20	28	10	193	229	50	
CALIFORNIE	60	15	36	9	159	231	39	

ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne		pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUEBEC	55	36	19	0	232	184	72	
TORONTO	57	32	23	2	249	219	66	
EDMONTON	52	27	22	3	193	177	57	
VANCOUVER	53	27	24	2	174	172	56	
WINNIPEG	54	26	26	2	215	190	54	

Section Est		pj	g	p	n	bp	bc	pts
N-ANGLETERRE	54	29	22	3	181	192	61	
CLEVELAND	57	25	30	2	159	179	52	
CHICAGO	57	21	35	1	194	240	43	
INDIANAPOLIS	55	11	41	3	130	230	25	

Section Ouest		pj	g	p	n	bp	bc	pts
HOUSTON	56	37	19	0	254	175	74	
PHOENIX	59	29	24	6	213	197	64	
MINNESOTA	54	29	24	1	214	183	59	
SAN DIEGO	53	28	23	2	202	181	58	
BALTIMORE	56	14	39	3	132	234	31	

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Section Est		pj	g	p	n	bp	bc	pts
TROIS-RIVIERES	55	26	22	10	252	246	62	
QUEBEC	58	29	24	2	247	223	60	
CHICOUTIMI	55	18	33	4	239	323	40	
SOREL	60	16	36	8	236	319	40	
SHAWINIGAN	56	13	34	9	242	354	35	

Section Ouest		pj	g	p	n	bp	bc	pts
SHERBROOKE	53	39	11	3	229	187	81	
CORNWALL	57	33	15	9	364	214	75	
MONTREAL	56	29	22	5	343	266	63	
HULL	57	27	26	4	306	291	58	
LAVAL	59	23	30	6	280	313	52	

La TV américaine l'exige... presque

La violence au hockey, un mal nécessaire

NEW YORK (AP) — Dave Schultz, des Flyers de Philadelphie, vient de recevoir l'avertissement du président de la LNH que toute autre pénalité de match lui coûtera des suspensions à la progression arithmétique.

Les Flyers peuvent probable-

ment se passer des services de Schultz, mais en est-il de même pour le contrat de télévision de la ligue?

La LNH n'a guère obtenu de succès à la télévision américaine et les rumeurs veulent que le basketball le remplace l'an prochain.

Un des critères de la télévision veut que la cote d'écoute du hockey monte avec les combats sur la glace et Schultz doit apparaître avec les Flyers à la télévision dans quatre des 10 programmes prévus cette saison.

Schultz domine présentement

la colonne des pénalités avec 362 minutes au cachat, ce qui permettrait d'atteindre le total de 400 minutes cette année.

Ce "supposé" exploit n'a jamais été réalisé même par les ex-brutes du circuit comme Eddie Shore. Ted Lindsay, Chin Johnson, Black Jack Stewart,

et la différence entre Schultz et les anciens repose sur le fait que la violence actuelle semble être prévue pour les téléspectateurs. Par nature, le hockey est un sport violent, personne ne le nie, mais la violence dans le passé semblait être spontanée, ce qui ne semble plus être le cas.

La situation ressemble à celle des lancers de pénalité, ce que la télévision capte au paroxysme tout en maintenant l'élément de spontanéité.

Il est ironique de constater que les dernières sautes d'h-

meur de Schultz soient survenues justement devant les caméras de la télévision, y compris son agression à l'endroit de Terry O'Really, du Boston, dans la boîte du pénitencier dimanche dernier.

À peine quelques instants après l'incident, les téléspectateurs ont pu le revoir au ralenti tandis qu'on rappelait aux auditeurs que les Flyers seraient de nouveau au programme dimanche prochain contre les Rangers de New York.

La cote d'écoute devrait être merveilleuse même si le hockey ne l'est pas.

Los Angeles fait match nul à Pittsburgh

Les Kings de Los Angeles, en faisant match nul 2-2 contre les Penguins de Pittsburgh hier soir, se sont quelque peu rapprochés des Canadiens de Montréal dans la section III de la ligue Nationale de hockey. Ils sont maintenant à 5 points de

l'équipe montréalaise et ont joué un match de moins.

A New York, Dennis Hull a réussi un but grâce à un lancer de 50 pieds à la 3e période pour ainsi permettre aux Black Hawks de Chicago de faire match nul au compte de 2-2 con-

tre les Rangers. Ceux-ci avaient pris une chanceuse avance de 2-1 à la 2e période lorsqu'un lancer de Walt Tkaczuk passa par-dessus la tête du gardien Tony Esposito qui tenta de capter le disque après qu'il eut frappé la vitre derrière lui. Malheureusement, la rondelle le toucha au gant de façon inattendue et tomba derrière lui dans le filet.

À Detroit, le nouveau-venu Walt McKechnie, obtenu du Boston dans un échange avantageux, a marqué lors d'un jeu de puissance à la 12e minute de la 3e période pour permettre aux Red Wings de remporter une victoire-surprise de 4-3 contre les Flyers de Philadelphie. Ce n'était que son 4e but de la saison survenu 10 secondes après une punition décernée à Bobby Clarke qui, ce faisant, annula aussi un but réussi par son coéquipier Reggie Leach alors que l'arbitre attendait de punir Clarke.

À Winnipeg, les Jets ont remporté leur 5e victoire d'affilée en 6 soirs alors qu'ils ont vaincu les Oilers d'Edmonton par le compte de 4-1.

Parade (P) 15:04, Campbell (F) 17:58, punition de banc à Pittsburgh servie par Campbell 18:55.

Lancers: LOS ANGELES 6 8 7 = 21
PITTSBURGH 11 10 13 = 34

Gardiens: Vachon (LA), Inness (P).
Assistance: 12,762.

Hawks 2, Rangers 2

1re période
1-CHICAGO: Korol (19) 2:35
2-NEW YORK: White (C) 9:20, Beverley (NY) 12:29, Orsicher (NY) 17:29.

2e période
1-NEW YORK: Fairbairn 12:39
2-NEW YORK: Tkaczuk (9) 19:42
3-NEW YORK: Beverley 19:42

3e période
1-CHICAGO: Nell (15) 4:27
2-NEW YORK: Ratelle (NY) 2:01, Mikita (C) 11:55

Lancers: Chicago 12 12 9 = 23
New York 8 8 10 = 26

Gardiens: Esposito (C), Villemure (NY).
Assistance: 17,500.

Flames, Stars

1re période
1-ATLANTA: Romanichyn (6) 8:24
2-ATLANTA: Comeau (5) 12:02
Lemieux, Ecclestone 12:02
3-NEW YORK: Quinn (A) 9:09, Barrett (M) 14:58, Bouchard (A) 18:13.

Association Mondiale

Oilers 1, Jets 4

1-EDMONTON: Joval (14) 4:00
2-WINNIPEG: Spring (17) 4:20
3-WINNIPEG: Bergman (1) 9:58
4-WINNIPEG: Long (E) 4:41, Baird (E) 8:01, MacDonald (E) 13:00.

2e période
1-WINNIPEG: Young (5) 2:28
2-WINNIPEG: Beaudin 2:28
Aucune punition.

3e période
1-WINNIPEG: Hebert (33) 1:18
2-WINNIPEG: Miller (W) 3:42, Young (W) 12:35, MacDonald (E) 14:30, Baird (E) et Ford (W) mineurs et majeures, 19:36.

Lancers: Edmonton 6 15 11 = 32
Winnipeg 4 3 16 = 36

Gardiens: Worthing (E), Beley (W).
Assistance: 8,736.

Aux Jeux du Canada

LETHBRIDGE, Alberta (PC) — Lors de la première ronde des championnats de tennis de table disputés hier dans le cadre des Jeux d'hiver du Canada, l'équipe de l'Ontario n'a eu aucune difficulté à vaincre le Yukon par le compte de 2-0. Il faut dire que les joueurs ontariens avaient gagné la médaille d'or aux jeux de 1971. L'équipe du Québec, gagnante de la médaille d'argent il y a quatre ans, a aussi triomphé. Elle a battu l'Île-du-Prince-Édouard 15-5. Chaque équipe est composée de trois hommes et trois femmes. Voici quelques autres résultats enregistrés hier soir:

BOXE
147 livres: Richard Daigneault, Montréal, bat Ed Saulnier, Moncton, N.B., par mise hors de combat à la 1ère ronde.

JUDO
165 livres: Bernard Cyr, Montréal, bat Andy Nadolny,

Brampton, Ont., puis Yves Légal, St-Jean, Terre-Neuve.

143 livres: Pierre Hébert, Candiac, bat John Hobbs, Richmond Hill, Ont., puis James Tracey, St-Jean, Nouveau-Brunswick.

BALLON-VOLANT
Québec bat Terre-Neuve 15-5, 15-0 chez les hommes et les Territoires du Nord-Ouest, 15-13, 15-2, chez les femmes.

HOCKEY
Terre-Neuve 8, Québec 5.

TENNIS DE TABLE
Québec 13, Nouveau-Brunswick 7.

Au classement général des points et après le 8e jour des jeux, le Québec est toujours en tête avec 143 points suivi de l'Ontario avec 134, le Colombie-britannique 131, l'Alberta 125, le Manitoba 114, la Saskatchewan 102, la Nouvelle-Ecosse 89, le Nouveau-Brunswick 75, l'Île-du-Prince-Édouard 59, Terre-Neuve 53, les Territoires du Nord-Ouest 23 et le Yukon 16.

Les Blue Bombers repêchent Steve Scully

Vive opposition à la légalisation des paris

WASHINGTON (d'après AP) — Certains dirigeants du sport professionnel ont qualifié hier le pari légalisé d'agent destructeur pour le sport et son intégrité.

"Je crains encore plus le doute qu'un scandale véridique", a dit Pete Roselle, commissaire de la Ligue nationale de football. "Je me préoccupe de tout ce qui pourrait compromettre notre intégrité, et nous agissons pour éliminer ces doutes."

Roselle, Bowie Kuhn, son vis-

à-vis au baseball, ainsi qu'Art Rooney, propriétaire des Steelers de Pittsburgh, gagnants du dernier Super Bowl, et Andy Russell, vedette de cette équipe, ont témoigné lors d'une enquête de la commission nationale sur les paris. Tous se sont prononcés contre le pari légalisé.

Clarence Campbell, président de la Ligue nationale de hockey, et Walter Kennedy, président de l'Association nationale de ballon-panier, n'ont pu témoi-

gner comme prévu, mais ont tous deux fait parvenir des mémoires où ils disaient également leur opposition. M. Campbell a été retenu à Montréal à cause d'une greve du secteur public qui a empêché son avion de décoller vers Washington.

STEVE SCULLY, un colosse joueur de ligne offensive originaire de Kitchener (Ont.), a fait l'objet du tout premier choix de repêchage universitaire par les équipes de la Ligue canadienne

de football, hier à Toronto. Scully, 22 ans, mesurant 6'3" et pesant 275 livres, a été réclamé, tel que prévu, par les Blue Bombers de Winnipeg. Il jouait pour l'équipe de l'Université de Syracuse depuis deux ans. Les Alouettes de Montréal, qui choisissent au tout dernier

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 23 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.03 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

SALLE À MANGER, espagnol provincial, 10 morceaux, 6 chaises. Tél: 684-9481 21-2-75

SALLE À MANGER contemporain, 2 buffets, 6 chaises, toute offre raisonnable acceptée. Tél: 684-9481 21-2-75

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.)

SALON ESPAGNOL, tables marbre, stéréo, tapis 9' x 12', lampes, bar avec stéréo, salle à manger — 6 chaises, tableaux, chambre à coucher, chandelier. Tél: 684-9481 21-2-75

ANTIQUITES À VENDRE

EBENISTERIE DES CHENES ENRG, décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquités. Tél: 858-5194 frais virés acceptés. J.N.O.

IMPORTATIONS D'ANTIQUITES: choix considérable, lits en cuivre, horloges grand-père, commode Louis XV, buffet armoire à pointe de diamant, candélabres, etc. 2 Boul. La-Belle, Ste-Thérèse 435-4350. 1-4-75

MEUBLES XVIIIe siècle, français (Louis XIII et Louis XV): armoires, buffets, bonnetiers, commode galbée, secrétaire, petites tables à plateau basculant, chaises. Aussi antiquités québécoises: table de rectoïre de 9' et bancs avec dossier à panneau cheville, ustensiles de foyer, marmites en cuivre (utiles pour les plantes et les fleurs) Tél: 487-1918 entre 10-2 p.m. 21-2-75

APPARTEMENTS À LOUER

ILE DES SOEURS: grand 3 1/2, à sous-louer, occupation 1er mars. Tél: après 5 p.m. 769-2595; avant 5 p.m. 935-8513 M. Stalter. 22-2-75

ANIMAUX À VENDRE

BEAUX LABRADORIS chiots de pure race, noirs, 9 mois, vaccinés. Tél: 521-7419 26-2-75

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 ou 667-0774. (J.N.O.)

EBENISTERIE DES CHENES ENRG: décapage et finition. Spécialiste en rénovation d'antiquités. Tél: 658-5194 ou 674-9843 (frais virés acceptés) Reconnu et renommé. 2-7-75

ARTICLES À VENDRE

EQUIPEMENT DE SKI complet, skis Titan 180cms; bottes Munari 6 1/2. Tél: 739-6541. 22-2-75

AUTOS À VENDRE

BRITISH LEYLAND
• Austin mini • Marina • MGB •
• Triumph, etc.
Modèles '75-'74
Prix défiant toute compétition

VOLVO
Tous modèles '75
Quelques modèles '74
Appeliez pour économiser
Prix battant tous nos concurrents.

LOCATION À LONG TERME
Nouveau concessionnaire
MICHAUD AUTOMOBILE
Repentigny
581-9220 21-2-75

VOLVO, Austin, MG TRIUMPH — à partir de \$2.495. Jusqu'à 40 milles au gallon. Vente — service — pièces — remorquage — débousselage. Fort Chambly Automobile, 2575 Bourgoigne, Chambly, 658-6623 22-2-75

APPARTEMENTS À LOUER
RÉSIDENCE DU CONFORT
3311 est, Boul. Gouin
OFFRE AUX PERSONNES RETRAITÉES

APPARTEMENTS: 1 1/2, 3 1/2, 4 1/2
Renseignements: lundi au vendredi, 9-5 p.m.
Samedi-dimanche: 2-5 p.m.
324-1814

COURS
En premier au Québec...
Un cours complet sur le
TOURISME
vous est offert !!

Session du printemps débutant le 31 mars 1975,
12 cours (un par semaine)
Renseignements: 768-7186
PIERRE BROUILLETTE Inc.
Conseiller en Tourisme 21-2-75

AUTOS À VENDRE

RENAULT 16, 1971, automatique, AM-FM, radial, supports pour skis et canot, bonne mécanique. \$1.150. Tél: 332-2045 après 6 p.m. 21-2-75

AGENTS IMMOBILIERS

Fiducie du Québec
le 'Trust' des Caisse populaires
POUR ACHAT OU VENTE
de propriétés
dans

• CÔTE-DES-NEIGES
• OUTREMONT
• VILLE MONT-ROYAL
Un agent "très spécial"

rés: 738-2355,
bur: 735-6381
courtiers en Immeubles
21-2-75

BUREAUX À LOUER
ST-HYACINTHE
Centre-ville
Rez-de-chaussée, 2 pièces terminées et salle d'attente, chauffage, éclairé, photocopieur Xerox.

Tél: 774-9851
Me André Morin
21-2-75

COUTURE
ALTERATIONS-COUTURE. Spécialité confection jupes longues. Appelez 272-0585 21-2-75

COURS
ATELIER EN GESTALT THÉRAPIE
(pour professionnels)
Tom Munson, m.d.
Président de l'Institut Gestalt de San Diego, collègue de Fritz Perls.

31 mars au 4 avril
Pour autres renseignements, appelez du lundi au vendredi.
Claire Laramée: 667-5100,
poste 225 ou
Joel Krops, m.d.
276-2146 ou 523-1203
Date limite d'inscription: 26 février. 24-2-75

CHALET À LOUER
DOMAINE STE-AGATHE: Luxueux style Bavaois, face pente, 5 1/2, chauffé cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. T.V. Location: semaines-ski. Tél: 256-6825 ou 819-326-5836. 1-3-75

CHALET À VENDRE
ST-CALIXTE: Très joli chalet de 5 pièces, hiver-été, sur magnifique terrain, 45 minutes de Montréal. Peut servir de résidence permanente. M.L.S. Michelle Nagy, 334-5330 ou 381-1577. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

ENTRETIEN-RÉPARATIONS
RÉPARATIONS DE STÉRÉOS, TV.
• Service rapide • travail garanti • en affaires depuis 30 ans.
Côte-des-Neiges TV Reg.
5020 Côte-des-Neiges (près Reine-Marie)
Location - ventes - services
737-3693 26-2-75

ENTREPRENEURS
MEMO CONSTRUCTION (1964) LTÉE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

EQUIPEMENTS À VENDRE

"VARIETYERS Headliners". Cases de caractères divers Crown Equipment Ltd. 5340 rue Ferrier, Montréal. 24-2-75

ÉCOLES

CAMP D'ÉTÉ ÉQUESTRE POUR ENFANTS
Séjour de 2 à 4 semaines
Enseignement équestre à tous niveaux par instructeur diplômé

Brochure sur demande
CLUB ÉQUESTRE MIRABEL
1560, Côte St-Louis,
Mirabel, P.Q.
Demandez
JACK CHARTON À:
Tél: 1-(514) 258-3728
Réservez dès maintenant
Inscriptions limitées 21-2-75

FEMMES DEMANDÉES
CHERCHONS VENDEUSE, bonne présentation, dynamique, pour boutique importations — vêtements — femme. Tél: 843-5956 21-2-75

JEUNE FILLE demandée pour travail au comptoir-restaurant du Cinéma Outremont. Curriculum vitae à remettre au Gérant, 277-4145. 22-2-75

HOMMES DEMANDÉS
American Can of Canada Ltd
ASSISTANT-VENDEUR
Excellent opportunité pour jeune homme bilingue dans la vingtaine, ayant diplôme universitaire.

Le Conseil Scolaire d'Ottawa
PROFESSEURS DE FRANÇAIS
Les professeurs sont invités à présenter une demande pour des postes dans les écoles élémentaires de la Ville d'Ottawa.

Les fonctions débuteront le 1er septembre 1975.
Les candidats doivent détenir un certificat reconnu de l'Ontario ou l'équivalent.
Les entrevues auront lieu en mars.
Les rendez-vous seront fixés, après réception des demandes écrites, accompagnées d'un bref résumé.

COMPAGNIE CANADIENNE PÉTROLIÈRE EN PLEINE EXPANSION, recherche personne sérieuse pouvant travailler sans surveillance. Revenu \$14,000 par année plus bonus. Pour contacter clients dans région de Montréal. Voyages avec auto limités. Nous entraînons. Écrire, air mail, à: H.N. Dick, Prés. Southwestern Petroleum Canada Ltd., 87 West Drive, Brampton, Ontario L6T 2J6. 24-2-75

CONTROLLEUR-PLACIER demandé pour travail au cinéma Outremont, curriculum vitae à remettre au Gérant. 277-4145. 22-2-75

LOGEMENTS À LOUER
ST-ANDRÉ 3756: près Cherrier, 9 pièces, meubles, chauffés, près métro Sherbrooke et Parc Lafontaine. \$265. par mois. Libre mars. Tél: 525-4272 22-2-75

FEMMES DEMANDÉES
SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE
Agence de voyage
requiert les services d'un secrétaire de direction.
• Expérience pertinente pour assurer la responsabilité de travaux administratifs.

Les Voyages Hone Inc.
Service du Personnel,
1460, avenue Union
Montréal
Tél: 845-8221 21-2-75

CITÉ DE LACHINE
STÉNO-DACTYLO
DEMANDÉE
Sténo-dactylo, français et anglais.
Salaire à discuter. Avantages sociaux de l'emploi:
• UNE PRIME D'ANCIENNETÉ
• DES VACANCES
• DES CONGÉS EN MALADIE
• UNE ASSURANCE-MALADIE
• UNE ASSURANCE-VIE
• UN FONDS DE PENSION

Les demandes d'emploi devront être adressées à:
M. Donat Beauchamp,
Directeur des Finances,
Hôtel de Ville,
1800 Boulevard St-Joseph,
Lachine, P.Q. 21-2-75

Conseil du Travail de Montréal (FTQ)
demande
SECRÉTAIRE
Fonctions:
— Voit au dépouillement et à la classification du courrier;
— Assure certaine correspondance;
— Responsable de la tenue des livres;
— Reçoit toutes les communications téléphoniques;
— Assure la coordination de différentes opérations syndicales (assemblées, congrès, campagnes, etc.)

Exigences:
— Très bonne connaissance du français écrit;
— Bonne rapidité en dactylographie;
— Connaissance de la sténographie;
— Connaissance minimum de l'anglais;
— Capacité d'organisation et esprit d'initiative.
Salaire: Minimum \$7,000, et excellents bénéfices marginaux.
Veuillez envoyer votre demande et curriculum vitae, avant le 28 février 1975, à:
André Messier, Secrétaire exécutif,
Conseil du Travail de Montréal,
1290, rue St-Denis,
Chambre 90, Montréal, Qué. 24-5-75

LOGEMENTS À LOUER

ST-LAMBERT-LONGUEUIL: rue Tiffin, 4 1/2, neuf, chauffage électrique, stationnement. Libre le 1er mai. \$175. Tél: 672-0356 27-2-75

CHEMIN CÔTE ST-LUC 4965: près Victoria, \$160, par mois chauffé, 3 1/2, façade, ensoleillé, tranquille. Occupation mai. Visites de 5 à 8 p.m. Tél: 488-6013 ou 272-6563 24-2-75

LOGEMENTS DEMANDÉS
AHUNTSIC-OUTREMONT ou alentours, 5 1/2 avec sous-sol ou 7 pièces, 3 chambres fermées, pour le 1er mai. Tél: 279-5751. 23-2-75

MAISONS À LOUER
OUTREMONT
Superbe et vieille résidence, bien entretenue et modernisée, sur rue tranquille, 4 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bains, den et bibliothèque à panneau, salle familiale, Jardin, garage pour 2 voitures. Location immédiate \$600 par mois. Appelez Pauline Vickers, 935-8541 ou rés: 486-3725.
IMMEUBLES A.E. LEPAGE & WESTMONT INC.
courtiers 21-2-75

OUTREMONT, cottage à louer, immense jardin, libre mai ou juillet, salon, salle à manger, 3 chambres, 2 salles de bains, 2 pièces grenier fini, sous-sol. Garage. \$475 incluant chauffage, taxes, assurance, entretien. Tél: 737-0302 21-2-75

ON DEMANDE
ALLONS CHERCHER tout ce dont vous voulez vous débarrasser: poêles, réfrigérateurs, meubles etc. gratuitement. Tél: 667-1939 ou 669-3911. 1-3-75

OCCASIONS D'AFFAIRES
Professeurs
Conseillers sociaux
Infirmières
Para-psychologues
FRANCHISE
Exploitation de clinique "Bio-feedback".
Territoire - formation - équipement - investissement à discuter.
Inf: M. Pierre Roy
845-5544
(2 à 6 p.m.) 26-2-75

PERSONNEL
RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUTATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

HARMONIA: agence matrimoniale sérieuse et d'expérience, s'adresse à toute personne libre et sincèrement désireuse de faire ou refaire sa vie sentimentale. Coût modéré. Renseignements: 279-7730 22-2-75

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidential, sérieux, professionnel. 1117, ouest, Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél: 282-0058. Lundi-vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES
ROY-MARCHAND INDUSTRIEL LIMITÉE
est à la recherche d'une
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
Cette personne devra posséder:
• une expérience du secrétariat exécutif d'au moins 2 ans;
• bilinguisme, dactylographie et sténographie nécessaires;
• belle personnalité, initiative et discrétion sont les qualités essentielles à sa fonction.
Salaire et bénéfices marginaux très avantageux.
Prendre rendez-vous en téléphonant à:
341-7711, poste 215. 21-2-75

RECHERCHE DU PERSONNEL PERMANENT IMMÉDIATEMENT ET POUR L'AVENIR
STÉNOGRAPHES BILINGUES
— Salaire initial \$168.00 par semaine
DACTYLOS DICTAPHONISTES BILINGUES
— Salaire initial \$162.00 par semaine
La préférence sera accordée aux diplômées d'écoles secondaires ayant deux ans ou plus d'expérience.
— Les candidates devront dactylographier à une vitesse minimum de 45 mots à la minute en français et anglais.
— Les sténographes devront pouvoir prendre la dictée à une vitesse minimum de 80 mots à la minute en français et anglais.
Les conditions de travail, avantages sociaux et possibilités d'avancement sont excellentes.
Se présenter entre 9-00 AM et 11-30 AM Lundi au Vendredi
1:00 PM et 3:00 PM Lundi au Vendredi
ou
9:00 AM Samedi, le 22 février 1975
À: Chemins de fer Nationaux du Canada
2e étage, 935 LaGauchetière ouest
Montréal, Qué.

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b. péd. b. ph. L. es lettres. Tél: 524-3852. J.N.O.

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE
LAC OUAREAU (région St-Donat), magnifique propriété été-hiver, (près d'un centre ski) 300' rivage, superbe beau terrain très privé, 6 chambres à coucher, 2 salles de bains, 2 foyers, sundeck, sous-sol, garage double. Quai de béton. \$84,000. Tél: 738-5784 (pas d'agent). 24-2-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE
NEUVILLE: maison canadienne, très bon état, vue sur le fleuve, environnement protégé, ambiance unique. Occasion très rare. Consultez: François Dussault, 418-683-5092 ou 418-658-6590. Immeubles Westgate, courtiers 22-2-75

ST-BRUNO: Intéressant bungalow aluminium, pierre, excellente condition 3 chambres, grande cuisine, parquets bois, humidificateur, rideaux, draperies, piscine, terrain clôturé. Beau secteur établi. Hypothèque 7% fixe. Thérèse Bienvenu, 653-2496 ou 861-4431. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

BELOIL: secteur très résidentiel, très beau bungalow 26' x 41' impeccable, 7 pièces, salle de jeux, à visiter. M.L.S. Fabienne Boulanger, 467-0285 ou 861-7734. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

AU COEUR DE LA VILLE: Petit duplex avec garcônière ayant façade sur Maisonneuve, zonage commercial, emplacement de choix pour un commerce. Appelez Nicole H. Gohier, 735-3273 ou 334-5330. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

AHUNTSIC: Splendide maison canadienne, salle à dîner, magnifique foyer dans le salon, 4 chambres à coucher, garage, sur un très beau terrain. M.L.S. Michelle Nagy, 334-5330 ou 381-1577. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

NAPIERVILLE: Dans village calme près Montréal, grand cottage, 8 pièces, bon système, garage plus remise, sur terrain ombragé, potager (photo M.L.S. Roland Arseneault, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

BROSSARD: Gros cottage neuf, 4 chambres, 3 salles de bains, vaste salon avec foyer, salle à dîner, séparée, très grand cuisine-dînette, garage niveau rue, multiples avantages. Hypothèque à 8 1/2%. Venez voir. M.L.S. P. Corriveau, 678-8060 ou 656-0480. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

TRACY: Vous qui recherchez une propriété de luxe, venez voir ce cottage, 9 pièces, foyer au salon, salle à dîner avec porte-patio, 4 grandes chambres, garage double, situé dans quartier de rêve. Jocelyne Laurier, 472-5925 ou 742-7059. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

ST-BRUNO: Secteur de prestige, très en demande, bungalow briques, 8 pièces, 4 chambres, salle familiale, terrain exceptionnel 8,984 pieds carrés, haie de cèdre 10' hauteur. Multitude d'arbres adultes, piscine Val Mar, cabanon, \$44,900. Demandez Janine Hudson, 653-2496 ou 653-2701. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

HENRYVILLE: Magnifique couvent datant de 1862, plusieurs grandes salles dont une très jolie chapelle, terrain 42,290 pieds carrés, bien situé (photo M.L.S. Clément Larivière, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

ST-JEAN: Bungalow briques avec abri d'auto, clôturé en fer forgé, 5 1/2 pièces, 2 foyers, sous-sol à demi-fini, terrain 75' x 100' près base militaire. Comptant requis: \$5,000. (Photo M.L.S. Robert Tétrault, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

ST-JEAN: Cottage briques 4 chambres, salle à dîner, sous-sol fini style espagnol, magnifique terrain arbres matures, dans quartier St-Gérard, Seulement \$34,500 (photo M.L.S. Clément Larivière, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

LONGUEUIL: "Vieux", magnifique duplex pierre-brique, 4 1/2, 5 1/2, pièces, chauffage air chaud. Terrain 60' x 103' avec gros arbres. Sous-sol fini. Salle familiale 23' x 13'. Salle lavage et atelier. L. Leduc, 670-7265 ou 679-8220 (M.L.S.) Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

LONGUEUIL: Triplex avec bachelors situé près autobus, école primaire et secondaire. Pour un loyer de \$230 par mois avec \$5,000 comptant. Propriété de \$50,000. Venez me rencontrer. Robert Meunier, 679-8220 M.L.S. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

IBERVILLE: seulement 25 minutes de Montréal, joli bungalow briques et pierre, foyer de marbre, grand terrain à la campagne, vue sur rivière Richelieu. Prix pour vente rapide \$26,900. (photo M.L.S. Clément Larivière, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

ROSEMONT: Grand triplex de 8 pièces et deux 4 1/2, en tout point impeccable. Propre. Une excellente construction. Bon terrain. De nombreux extras. Un bureau fermé (deux pièces) avec entrée privée (grande cuisine moderne incluant un équipement récent d'appareils "Frigidaire"). Salle familiale éclairée sur 3 faces. Sous-sol de 8 1/2 pièces avec chambre de lavage. Le propriétaire garderait hypothèque à 10%. Le prix de \$60,000 est sûrement justifiable. André B. Thomas, 731-6307 rés: ou 866-9641 bur. Trust Général, courtiers 21-2-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO
PRIX RÉDUIT: \$34,000, pour \$30,000.
Transfert. Secteur paisible, bungalow 1969, pierre et aluminium, 5 pièces, garage, piscine, arbres adultes, clôturé. Décoration intérieure hors-pairs, très propre intérêt 9% taux fixe. Demandez Janine Hudson: 653-2496 ou 653-2701.
Immeubles Westgate Inc.
courtiers 21-2-75

OUTREMONT
Duplex détaché, 7 1/2 - 8 1/2 pièces. Siterésidentiel Grand sous-sol 2 garages. Boiseries chêne, planchers marqueté, fenêtres aluminium. Libre fin mai. Pour rendez-vous: 273-2323 le soir.
Walter Patrice O'Leary
IMMEUBLES DU QUÉBEC
courtiers 21-2-75

OUTREMONT
Grand semi-détaché, rue tranquille, salon 22'8" x 14'9" avec fenêtre panoramique, foyer, salle à manger 20' x 14'9" avec poutres naturelles, 5 chambres à coucher au même étage, chambre de la bonne au rez-de-chaussée, 2 salles de bains, salle de jeux fini avec foyer, boiserie toutes en chêne, jardin clôturé, garage. Demandons: \$65,000. Hypothèque intéressante. Excluse.
Mme Nora Mullen
342-2276 ou 731-6815
Town of Mount Royal Realities
courtiers 24-2-75

ANJOU: Bungalow 8 pièces, salle à dîner, porte patio, sur terrain 137' x 110', piscine creusée 20' x 40', tous les accessoires. M.L.S. Mue Sullivan, 435-1501 M. Masson 331-6693 ou 622-4301. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

CHAMBLY: "Pour vivre heureux, vivons cachés". Maison unique non terminée à sacrifier. 9 pièces, sous-sol fini, foyer, terrain 46,000 pieds carrés près Rivière (Photo M.L.S.) J.L. Dallaire 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

REMBOURRAGE
REMBOURRAGE GÉNÉRAL, sets de salon, sofas-lits, chaises de cuisine, meubles antiques. Capitonnage, sets neufs sur commande. Estimation gratuite. Soulière Rembourrage 521-5484 24-3-75

ST-EULIE: Vous aimez la campagne? Bungalow tout pierre et brique, construction supérieure, foyer pierre naturelle. Terrain 16,985 pieds. Téléphonez-moi. Francine Emard, 653-2496 ou 653-4937. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

REMBOURRAGE
REMBOURRAGE GÉNÉRAL, sets de salon, sofas-lits, chaises de cuisine, meubles antiques. Capitonnage, sets neufs sur commande. Estimation gratuite. Soulière Rembourrage 521-5484 24-3-75

SERVICES IMMOBILIERS
TRUST GÉNÉRAL
courtiers
OUTREMONT - CÔTE-DES-NEIGES
• VENTE ?
• HYPOTHÈQUE ?
Service rapide et confidentiel.
Appelez dès maintenant:
Anne-Marie Larue
342-4173 ou 739-3265
24-2-75

SERVICES DIVERS
MANQUE DE CONFIANCE, angoisse, dépression, analyse de vos problèmes personnels et familiaux. Mme Michèle Tremblay, socio-thérapeute. Entrez sur rendez-vous. Coût modéré. Tél: 279-7730 25-2-75

TERRAINS À VENDRE
ST-BRUNO: Emplacement commercial, magnifique terrain, central, 58,115 pieds carrés, avec résidence de 14 pièces, pouvant être louée \$400 par mois, espace suffisant pour commerce. Julienne Vanier, 653-2496 ou 653-4694. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

NOMINGUET ET ENTELACIS: Merveilleux terrains en bordure du lac, dans les Laurentides. M.L.S. Michelle Nagy, 334-5330 ou 381-1577. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

ST-BRUNO: Vous cherchez un grand terrain pour vous établir? 32,800 pieds carrés feraient l'affaire à 0.45 pied carré. Excluse. Suzanne Lussier, 653-2496. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

OCCASIONS D'AFFAIRES
Nous pouvons vous aider...
à gagner un SECOND REVENU
en mettant sur le marché des produits de consommation courante, dans vos temps libres.
Conditions:
• Être âgé de 25 à 40 ans
• Avoir au moins 13 ans de scolarité
• Être marié
• Pouvoir investir \$300.
• Désirer un "hobby" payant
Pour entrevue, signalez:
334-8702
entre midi et 18 heures 21-2-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO
PRIX RÉDUIT: \$34,000, pour \$30,000.
Transfert. Secteur paisible, bungalow 1969, pierre et aluminium, 5 pièces, garage, piscine, arbres adultes, clôturé. Décoration intérieure hors-pairs, très propre intérêt 9% taux fixe. Demandez Janine Hudson: 653-2496 ou 653-2701.
Immeubles Westgate Inc.
courtiers 21-2-75

OUTREMONT
Duplex détaché, 7 1/2 - 8 1/2 pièces. Siterésidentiel Grand sous-sol 2 garages. Boiseries chêne, planchers marqueté, fenêtres aluminium. Libre fin mai. Pour rendez-vous: 273-2323 le soir.
Walter Patrice O'Leary
IMMEUBLES DU QUÉBEC
courtiers 21-2-75

OUTREMONT
Grand semi-détaché, rue tranquille, salon 22'8" x 14'9" avec fenêtre panoramique, foyer, salle à manger 20' x 14'9" avec poutres naturelles, 5 chambres à coucher au même étage, chambre de la bonne au rez-de-chaussée, 2 salles de bains, salle de jeux fini avec foyer, boiserie toutes en chêne, jardin clôturé, garage. Demandons: \$65,000. Hypothèque intéressante. Excluse.
Mme Nora Mullen
342-2276 ou 731-6815
Town of Mount Royal Realities
courtiers 24-2-75

ANJOU: Bungalow 8 pièces, salle à dîner, porte patio, sur terrain 137' x 110', piscine creusée 20' x 40', tous les accessoires. M.L.S. Mue Sullivan, 435-1501 M. Masson 331-6693 ou 622-4301. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

CHAMBLY: "Pour vivre heureux, vivons cachés". Maison unique non terminée à sacrifier. 9 pièces, sous-sol fini, foyer, terrain 46,000 pieds carrés près Rivière (Photo M.L.S.) J.L. Dallaire 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 21-2-75

REMBOURRAGE
REMBOURRAGE GÉNÉRAL, sets de salon, sofas-lits, chaises de cuisine, meubles antiques. Capitonnage, sets neufs sur commande. Estimation gratuite. Soulière Rembourrage 521-5484 2

La production industrielle a chuté de 1.4% au dernier trimestre de 1974

par Peter Cook, Financial Times News Service

Après avoir commencé en lien, l'industrie canadienne a terminé l'année 1974 en accouchant d'une souris: la production industrielle au pays a baissé de 1.4% au dernier trimestre, a révélé hier Statistique-Canada.

Ce sont particulièrement les secteurs minier et manufacturier qui ont subi la chute la plus sévère. Cela laisse présager que lorsque les données du Produit

national brut seront rendues publiques la semaine prochaine, elles témoigneront du pauvre dernier trimestre de l'année qui vient de s'écouler et de la récession dans laquelle le Canada s'est engagé.

Seul le premier trimestre de 1974 fut à la hausse. Les deux autres trimestres restèrent stationnaires. Ainsi, il est presque certain que le piètre dernier trimestre fera ressortir pour l'année entière un recul global de l'économie.

Pour l'ensemble de l'année, l'indice de la production industrielle a terminé quand même 2.5 points à la hausse. Toutefois, à partir de la fin du dernier trimestre l'indice de la production industrielle de Statistique-Canada a fléchi de 3%, tombant de 224.1 à 216.3 (la production industrielle de 1961 marque 100).

Les chiffres du mois de décembre de l'indice indiquent une chute dans le volume de la production minière, manufacturière et les industries de bien-être public, qui à la fin de l'année rejoignait la production de septembre 1973.

Les économistes qualifient de récession deux trimestres consécutifs de déclin dans le Produit national brut. Académiquement parlant, on peut donc en conclure que la stagnation de l'an dernier ne constituait pas de fait une récession.

Toutefois, le déclin du quatrième trimestre de 1974 marquerait quand même le début d'une récession, la plupart des observateurs s'attendant à ce que la chute du dernier trimestre soit suivie d'un nouveau déclin à l'occasion du présent trimestre, le premier de 1975.

La chute de la demande, tant à l'étranger qu'au pays, pour toutes les catégories de biens, est la cause première du déclin industriel. A l'occasion du dernier trimestre de 1974, la production manufacturière a chuté de 1.8%, la production minière de 0.6%. Les industries fabriquant des biens durables ont coupé leur production de 1.1% et celles des biens non-durables, de 2.6%.

Les industries de biens durables les plus durement atteintes par la chute de la production sont les industries du bois et du matériel électrique. Paradoxalement, les industries de la machinerie, de la tôle, de l'équipement de transport, y compris l'industrie automobile ont réussi à accroître leur production.

Dans le secteur des biens non-durables, les industries alimentaires, textiles, du vêtement, du cuir, du papier et des produits connexes ainsi que chimiques, ont produit notablement moins, souffrant de la baisse de la demande.

Si le mois de décembre a été témoin d'un certain recouvrement de l'industrie minière, l'industrie manufacturière, par contre, est demeurée stagnante. En fait, des 20 industries de l'indice, 13 se révélèrent en baisse par rapport au niveau de novembre.

NOMINATIONS — LES COOPERANTS COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE



ANDRÉ LAMARCHE C.L.U.



JEAN-CLAUDE LAGACE C.R.I.



SERGE MALO

Dans le cadre du programme d'expansion de la Compagnie et à la suite d'une restructuration du Service du Marketing, M. Carmin Graveline, Directeur général a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes: M. Jean-Claude Lagace au poste de Directeur du Marketing, M. André Lamarche au poste de Conseiller technique à la vente et M. Serge Malo au poste de Gérant de la Formation.

Québec est muet quant au projet arabe d'un complexe pétrolier

par Jacques Forget

"Je ne connais pas un fournisseur qui soit prêt à s'engager à vendre du pétrole à un prix avantageux et en abondance pendant 35 ans", a déclaré hier au Devoir un haut fonctionnaire attaché au Ministère des Richesses Naturelles. C'est pourtant la nouvelle dont faisait état hier le Soleil de Québec qui révélait, de source sûre, qu'un projet pétrolier de \$1 milliard, commandant une ou deux raffineries couplées à un complexe pétrochimique et alimenté par un port en eaux profondes pour super-pétroliers, serait bientôt réalisées en Gaspésie.

Massé des Richesses Naturelles était en vacances et que M. Bernard Cloutier de SOQUIP, en conférence pendant toute l'après-midi, partait prendre des vacances à Cuba sur le coup de 6 heures. Seul M. Charles Denis, le secrétaire de presse du Premier ministre Bourassa, lui-même en Conseil des Ministres tout l'après-midi, a aussi commenté la nouvelle en déclarant simplement qu'il ne pouvait ni confirmer, ni démentir les informations du quotidien Québécois mais que des tractations entre le Québec et des fournisseurs de pétrole du Moyen-Orient avaient bel et bien eut lieu.

C'est grâce à une alléchante offre d'un pays du Moyen-Orient, prêt à livrer au Québec pendant 35 ans une quantité quotidienne de pétrole brut variant de 200.000 à 400.000 barils

à un prix de 10% inférieur au plus bas prix international, qui rendait possible de concrétiser de tout ce vaste projet.

D'une part la Soquip, dont le capital-actions vient d'être porté à \$100 millions, prendrait une part active dans la gestion du projet. D'autre part, la construction du complexe pétrochimique serait le fait de la société suisse Investa, entreprise de recherche et de consultation en pétrochimie qui se spécialise

dans les procédés de synthèse à haute pression.

Cette nouvelle apparaît fort plausible, puisque le ministre St-Pierre a déclaré lundi qu'il souhaiterait voir le port de Gros-Cacouna, maintenant écarté comme port pour super-pétroliers, devenir un port de transbordement des marchandises sèches. D'autant plus que le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et Ressources, M. Donald MacDonald affirmait en début décembre devant la Chambre de Commerce de Montréal, puis en Chambre le 7 février dernier, que l'auto-suffisance énergétique du Canada ne serait guère possible entre 1978 et 1992.

Pour donner une idée de l'importance du contrat de livraison de pétrole proposé, il faut rappeler que les raffineries québécoises ont consommé environ 600.000 barils de pétrole par jour en 1974. De plus, l'essentiel du pétrole québécois arrive à Montréal par l'oléoduc de Portland qui est maintenant saturé. Tandis que l'oléoduc Sarnia-Montréal qui devait relier Montréal au pétrole de l'Ouest, suggéré par Ottawa comme solution au déficit d'approvisionnement québécois en pétrole, pourrait bien voir couler le pétrole d'est en ouest, plutôt que dans le sens contraire.

Le prix de ce pétrole, commis pour 35 ans, serait évidemment supérieur au prix actuel mais pourrait bien être inférieur à celui que l'ensemble des Canadiens paieront dans quelques années, puisque le gouvernement fédéral entend élever graduellement le prix domestique au niveau du prix international. Pareille situation conférerait un avantage indéniable au Québec sur le reste du Canada.

Une firme de Dorval passe aux Américains

Une entreprise de Dorval, Canadian Packing and Seal Products est maintenant la propriété d'une firme américaine EG & G de Bedford au Massachusetts à la suite d'un échange d'actions entre les dirigeants des deux Compagnies.

Canadian Packing and Seal emploie une trentaine de travailleurs à son usine de la rue Chartier et à ses bureaux de Toronto et Boston.

La firme montréalaise sera intégrée aux activités du groupe spécialisé dans le plombage et le scellage mécaniques pour les besoins des grandes entreprises de transformation. La transaction aurait reçu le feu vert de la part des autorités de l'Agence de contrôle des investissements étrangers.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA ASSURANCE GÉNÉRALE ASSEMBLÉE ANNUELLE ET SPÉCIALE

AVIS est par les présentes donné aux actionnaires de LES PRÉVOYANTS DU CANADA - ASSURANCE GÉNÉRALE, qu'une assemblée générale annuelle et spéciale des actionnaires de la Compagnie sera tenue au siège social de la Compagnie, 801 est, rue Sherbrooke, Montréal, le lundi 3 mars 1975 à 10 h 45 de l'avant-midi, dans le but de:

1. considérer et, s'il y a lieu, approuver les états financiers de la Compagnie et le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1974;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les vérificateurs;
4. considérer et approuver, s'il y a lieu, le règlement no 15 de la Compagnie ayant pour objet d'augmenter son capital-actions;
5. considérer toutes autres questions qui pourraient être légalement soumises à l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration
CLAUDE BEAUVAIS, secrétaire, Montréal, P.Q., le 13 février 1975.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA ASSURANCE GÉNÉRALE ASSEMBLÉE ANNUELLE ET SPÉCIALE

AVIS est par les présentes donné aux actionnaires et aux titulaires de polices à participation de LES PRÉVOYANTS DU CANADA, qu'une assemblée générale annuelle et spéciale des actionnaires et des titulaires de polices à participation de la Compagnie sera tenue au siège social de la Compagnie, 801 est, rue Sherbrooke, Montréal, le lundi 3 mars 1975, à 11 h 00 de l'avant-midi, dans le but de:

1. considérer et, s'il y a lieu, approuver les états financiers de la Compagnie, et le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1974;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les vérificateurs;
4. considérer et, s'il y a lieu, approuver le règlement no 37 de la Compagnie ayant pour objet de rendre le régime de retraite des employés de la Compagnie conforme aux lois de l'impôt sur le revenu;
5. considérer toutes autres questions qui pourraient être légalement soumises à l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration
CLAUDE BEAUVAIS, secrétaire, Montréal, P.Q., le 13 février 1975.

FALCONBRIDGE DIVIDENDE numéro 118

Avis est donné par la présente qu'un dividende trimestriel de vingt-cinq cents (25¢) par action a été déclaré par le Conseil d'administration de Falconbridge Nickel Mines Limited, payable en monnaie canadienne le 31 mars 1975 aux actionnaires inscrits aux livres à la fermeture des affaires le 7 mars 1975.

Par ordre du Conseil
G. T. N. Woodroffe
Secrétaire
Toronto, Canada
le 10 février 1975

ORCHAN MINES LIMITED DIVIDENDE N° 26

AVIS est donné par la présente qu'un dividende de huit cents (8¢) l'action a été déclaré par le conseil d'administration de la Orchan Mines Limited sur les actions en circulation de la compagnie, payable le 17 mars 1975 aux actionnaires inscrits au livre à la fermeture des affaires le 21 février 1975.

Par ordre du conseil,
R. C. ASHENHURST,
Secrétaire
Toronto, Ontario
le 13 février 1975

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE MONTRÉAL DIVIDENDE N° 207 (Supplémentaire)

Un dividende supplémentaire de dix cents (\$0.10) par action "A" et "B" du capital souscrit et payé a été déclaré pour l'année 1974 aux actionnaires inscrits le 31 décembre 1974 et payable le 28 février 1975.

Par ordre du Conseil d'administration,
Le Secrétaire
Jean E. RYAN
le 14 février 1974

Le dollar canadien

MONTRÉAL — Le dollar US a baissé de 2-25 hier à Montréal et y est tombé à \$1.00 6-25 et la livre sterling y a monté de 23-50 et atteint \$2.40 63-100.

A New York, le dollar canadien a monté de 2-25 et atteint \$0.99 19-25 et la livre sterling a monté de 13-20 et atteint \$2.40 1-20.

NOMINATION A LA BANQUE ROYALE



H. F. DINNER

La Banque Royale du Canada annonce la nomination de M. H. F. Dinner au poste de directeur général adjoint, Division internationale, responsable pour l'Asie, l'Australie, l'Afrique et le Moyen-Orient. Détaché par la Banque en 1970 auprès de la RoyWest Banking Corporation Limitée, Nassau, Bahamas, il y occupait le poste d'administrateur délégué. La nomination de M. Dinner, qui aura ses bureaux au siège social à Montréal, entre en vigueur immédiatement.



Directement de Chrysler: \$200 Jusqu'au 28 février. Directement de Boulevard Dodge: les meilleures conditions d'achat.

\$200 de Chrysler

* Un chèque de 200 dollars vous sera envoyé directement par Chrysler pour tout achat d'une voiture de la série des Dodge Dart ou même d'un camion léger Dodge: ce rabais est également valable sur les locations et les ventes commerciales.

42 mois pour payer

* le paiement de votre voiture peut être réparti sur 42 mois, à l'achat vous ne payez que la taxe. Vous profitez également d'un nouveau plan de garantie: 12 mois avec kilométrage illimité.

Un choix incomparable

* Et comme toujours à Boulevard Dodge vous trouverez un service et un choix de modèle incroyable: Vous pourrez repartir aussitôt avec précisément la voiture que vous vouliez... ou bien vous la faire livrer plus tard.

SACHEZ PROFITER DES BONNES AFFAIRES DE BOULEVARD DODGE.

Chrysler Imperial — Dodge Monaco — Coronet — Charger — Challenger — Swinger — Colt — Dart Sport — Camions Dodge.



BOULEVARD DODGE * CHRYSLER

330 Ouest Boulevard Crémazie (à l'ouest de St-Laurent) 389-7871

quand on a tout vu...

Vous n'êtes pas un nouveau venu en affaires. Vous avez réussi. Vous savez juger les choses et les gens. Vous connaissez la valeur de l'argent. Vous êtes donc en mesure de juger le Complexe Desjardins... Loyer au pied carré moins cher que celui des autres édifices prestigieux... Une quinzaine de restaurants offrant un choix fantastique de mets... Plus de 125 boutiques... Un hôtel international (Mériadien - Montréal) pour vos clients de l'extérieur... Plusieurs salles de spectacles et de conférences... Un environnement exceptionnel! Votre décision est prise: vous partagez notre Complexe...

Renseignez-vous sur les avantages exceptionnels d'une location au Complexe Desjardins en composant (514) 871-1551 ou en consultant votre courtier.



le complexe Desjardins

montréal, au coeur du nouveau centre-ville

"C'EST L'AFFAIRE D'UNE MINUTE"
— LOCATION —
Automobiles et Camions
688-9200 Gaby Colpron 332-9756
LOCATION À LONG TERME

MONTRÉAL CHICAGO
ALLER * RETOUR
AVEC AIR FRANCE? VOL EN B747
AVEC PLAISIR!
départ: 13h50
retour: 16h45
ON A VOTRE VOYAGE.

Relations de travail

Les constructeurs demandent à Québec de mieux remplir son rôle d'arbitre

par Michel Nadeau

Dans le cadre des relations de travail, le gouvernement du Québec doit renoncer, une fois pour toutes, à son attitude trop "pragmatique" qui pousse les parties à s'entendre dans des conditions obscures au nom de la paix sociale. Du rôle d'entrepreneur à la conscience large, le gouvernement doit passer à la fonction d'arbitre qui s'assure du respect des règles applicables aux relations de travail dans l'industrie de la construction.

Tel est le message qu'a livré à ses commentants, le président sortant de l'Association de la construction de Montréal et du Québec, M. Roland Cyr à l'occasion de l'assemblée annuelle de cet organisme qui regroupe près de 2.000 entreprises intéressées au secteur de la construction. "Le gouvernement nous a fait souvent savoir qu'il souhaitait que tout conflit de travail devait être résolu par le dialogue, par la négociation. En pratique, cela veut dire tout simplement qu'on nous suggère de négocier le prix à mettre pour satisfaire les demandes qu'on nous fait, même si de telles demandes sont contraires à la Loi et qu'on a recours pour les appuyer à des méthodes qui sont elles-mêmes illégales."

Reprenant un thème qui s'était dégagé la semaine dernière à Ottawa au congrès de l'Association canadienne de la construction, M. Cyr a réclamé plus de fermeté de la part du gouvernement dans la surveillance des règles du jeu.

"Que ce gouvernement démontre qu'il s'acquittera fermement et équitablement du devoir qu'il a d'établir et de s'assurer du respect des règles applicables aux relations de travail. Et de simples déclarations ne suffisent pas..."

"Il est inutile que les gouvernements menacent d'agir sévèrement contre les coupables si les délits continuent impunément de se produire... si les syndicats continuent de trouver avantage à créer des affrontements avec l'autorité gouvernementale, comme ce fut trop souvent le cas ces dernières années."

Le président de l'ACMQ demande au gouvernement de montrer le caractère de ses intentions: "Il n'existe pas véritablement de raison particulière de croire que le gouvernement est décidé à s'assurer de

l'application impartiale des lois, de ses règlements et du décret de la construction aux deux parties en présence".

Aussi, M. Cyr a poursuivi en réclamant de la FTQ un nettoyage en règle avant la fin du présent décret (30 avril 1976). "Si les conditions restent ce qu'elles sont, le processus des négociations s'avérera encore une fois inutile, et nous aurons encore à vivre des interventions gouvernementales et des règlements imposés".

Si M. Cyr n'a fait que souligner au passage les révélations de la Commission Cliche, le président du comité des relations ouvrières de l'ACMQ, M. Guy Dorais a rendu hommage au travail des trois commissaires.

"Cette commission constitue peut-être la dernière chance du monde du travail de la construction de se donner des relations de travail civilisées. La divulgation systématique des faits a déjà entraîné des changements

importants chez les hommes en place. Les entrepreneurs ne peuvent plus se réfugier dans la facilité des solutions à court terme ou dans l'achat à rabais d'une paix syndicale superficielle et temporaire".

L'éveil de l'opinion publique sur la situation prévalant dans l'industrie de la construction et les recommandations de la Commission Cliche permettent d'espérer de grands changements en 1975" a conclu M. Dorais.

L'industrie horlogère suisse risque de perdre ses marchés

Une montée de 69% du franc suisse par rapport au dollar américain au cours des quatre dernières années rend les entreprises helvétiques de moins en moins concurrentielles sur les grands marchés internationaux. Hier, le fabricant de montres Bulova a annoncé le renvoi de 215 des 1.285 ouvriers de l'usine de Vienne en raison d'une baisse dramatique du chiffre des ventes.

Les exportations de montres et fromages suisses, qui font la renommée du pays à l'étranger, sont les principales victimes de la belle tenue du franc suisse.

Les exportations de l'industrie horlogère ont baissé de 23% en décembre. Du côté des fromages, les statistiques publiées hier révèlent que les exportations ont accusé une chute de

13% en six mois. Le ministre de l'Economie a indiqué mardi à la commission parlementaire du commerce extérieur que les exportations étaient affectées par une baisse des demandes étrangères et la surévaluation du franc suisse.

Les horlogers helvétiques ont demandé hier, au cours d'une conférence de presse, l'introduction d'un double système de change afin de venir en aide à l'industrie grâce à un taux de change plus favorable en ce qui concerne les transactions commerciales. Sinon, disent-ils la Confédération risque fort de perdre d'ici trois ans ses marchés étrangers.

Entré mai 1971 et la fin du mois de janvier 1975, le franc suisse a vu sa cotation augmen-

ter de 68.9 pour cent par rapport au dollar américain, et 75.6 pour cent par rapport à la livre sterling.

Quant au franc français, il a perdu 38.4% de sa valeur par rapport au franc suisse, tandis que la lire perdait 74.4%, le yen japonais 34.1%, le mark allemand 10% et le florin hollandais 15.3%.

En moyenne, selon le "Crédit suisse" dans les trois grandes banques du pays la réévaluation du franc suisse par rapport aux principales devises étrangères a été de 20 pour cent fin décembre 1973, 26.2 pour cent fin mars 1974, 29.6 pour cent fin septembre et 46.5 pour cent à la fin de l'année. Fin janvier 1974, le rapport s'établissait à 47.2 pour cent.

La firme américaine Grant cherche à vendre Zellers

Le principal actionnaire des magasins Zellers, la firme américaine W.T. Grant de New York, a annoncé hier qu'elle songeait sérieusement à se départir de ses intérêts dans la compagnie montréalaise qui possède 153 magasins de détail à travers le Canada.

W.T. Grant, qui détient 50.2% des actions de Zellers, a demandé aux maisons de courtage Morgan Stanley et Greenshields d'étudier les différentes possibilités de trouver un acheteur de ses intérêts dans Zellers.

L'entreprise américaine traverse présentement une période très difficile après avoir enregistré un déficit de \$175 millions l'an dernier et une baisse des ventes de plus de \$100 millions.

En dépit d'une augmentation continue de son volume d'affaires au cours des dernières années, la rentabilité de Zellers s'est plutôt stabilisée. Pour les douze mois terminés le 31 octobre dernier, le chiffre des ventes a atteint \$325 millions alors que les bénéfices, après impôts, étaient de \$11 millions, soit un montant à peu près identique à celui des deux années précédentes.

L'entreprise poursuit présentement un programme d'expansion de ses activités; 75% de ses magasins sont situés dans des centres commerciaux de banlieue.

À la Bourse, les extrêmes touchés en 1973 (\$20 à \$10 1/4) ont

beaucoup diminué l'an dernier (\$12 - \$6). Le titre se transige présentement à \$9.75. À la valeur actuelle, les 6.399.300 actions de Zellers appartenant à W.T. Grant valent au total \$62.4 millions. La firme américaine possède également des obligations convertibles, 5 1/4%, pour une valeur de \$6 millions.

La vente de Zellers permettra à Grant de faire face à des emprunts à court terme s'élevant à plus de \$600 millions. Pas moins de 143 banques américaines ont consenti des prêts à l'entreprise moribonde qui devra fermer cette année 126 de ses 1188 suc-

cursales. L'an dernier, le chiffre des ventes a atteint \$1.7 milliard marquant un recul par rapport à l'année précédente alors que le volume d'affaires avait touché \$1.8 milliard. Le président, M. James G. Kendrick a accepté une baisse de son salaire pour collaborer à stopper l'hémorragie. M. Kendrick est un ancien président de Zeller's: il avait été exilé au Canada pour avoir critiqué ouvertement les politiques de la direction de l'époque.

On attribue les présentes difficultés à une crise de croissance décollant d'une évolution beaucoup trop accélérée du chiffre d'affaires et du réseau des succursales.

Sabena en difficulté financière

BRUXELLES (AFP) — La compagnie nationale belge de navigation aérienne "Sabena" est en difficulté.

Pour l'année 1974, son déficit s'élève à environ deux milliards cinq cent millions de francs belges (\$65 millions), alors que son capital social n'est que de 750 millions de fb. (\$215 millions).

Selon la législation belge, toute société ayant perdu les trois quarts de son capital, doit convoquer son conseil d'administration afin de proposer aux actionnaires la liquidation pure et simple de l'affaire.

NORANDA AVIS DE DIVIDENDE

La présente a pour but d'informer que les administrateurs de la Noranda Mines Limited ont déclaré un dividende trimestriel de cinquante cents (50¢) l'action en devises canadiennes pour les actions de la classe A en circulation et un dividende trimestriel de quarante-deux cents et cinquante centièmes (42.50¢) l'action en devises canadiennes, pris à même l'exédent non réparti et libéré d'impôt, pour les actions de la classe B en circulation, tous deux payables le 14 mars 1975 aux actionnaires inscrits le 21 février 1975. Par ordre du conseil, R. C. ASHENHURST, Secrétaire. Toronto, Ontario le 14 février 1975

Robert Quévillon



nouveau président de l'ACM

Un ingénieur montréalais, M. Pierre Quévillon, a été élu hier président de l'Association de la construction de Montréal et du Québec lors de l'assemblée annuelle de cet organisme. Il remplace le président sortant M. Roland Cyr.

À la tête de la compagnie Les Immeubles Pierre Quévillon, le nouveau président de l'ACMQ a dirigé la réalisation de nombreux édifices dont la Faculté de droit et de sciences sociales de l'université de Montréal, l'hôpital des vétérans à Sainte-Anne-Bellevue, le collège Algonquin et l'immeuble de Statistique Canada à Ottawa.

M. Robert Quévillon, président de l'Association de la construction de Montréal et Québec.

LA MUTUELLE SSO

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Avis est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des membres de la société sera tenue le 10 mars, à 20.30 heures, à l'Auberge des Gouverneurs, 3030 boulevard Laurier, à Sainte-Foy.

Le Secrétaire
André Bilodeau, C.R.
Sainte-Foy, le 17 février 1975.

Abonnement à la Gazette officielle du Québec



Partie 1
Janvier à décembre \$20
Avril à décembre \$15
Juillet à décembre \$10
Partie 2 \$30

La partie 1 paraît le samedi matin et comprend les avis juridiques, proclamations, avis légaux divers et certains décrets. Dans la partie 2, publiée à toutes les 2 semaines, on retrouve tous les actes de nature législative, c'est-à-dire les lois de l'Assemblée nationale et les textes réglementaires adoptés par arrêté en conseil ou décret, par ordonnance ou autres actes comportant l'édiction de normes générales et impersonnelles. On insère également dans cette partie les proclamations mettant en vigueur toute ou partie d'une loi.

Editeur officiel du Québec
675 est, boul. Saint-Cyrille, Québec G1R 4Y7

SURVEILLANCE MÉDICALE RENDMENT "de vos employés"

Un personnel médical et paramédical est à votre disposition pour tout examen de dépistage, de contrôle annuel et de pré-emploi. Ces examens sont faits à nos cliniques ou sur les lieux selon vos exigences.

Une équipe spécialisée aidée de techniques connues vous apporte une aide précieuse dans l'évaluation médicale et/ou paramédicale soit de vos chefs d'entreprise, cadres, employés de bureau et d'usine ainsi qu'à vos candidats à l'emploi.



Montréal, Québec, Ottawa et plus de 50 villes au Québec.

Nous aimerions avoir plus d'informations

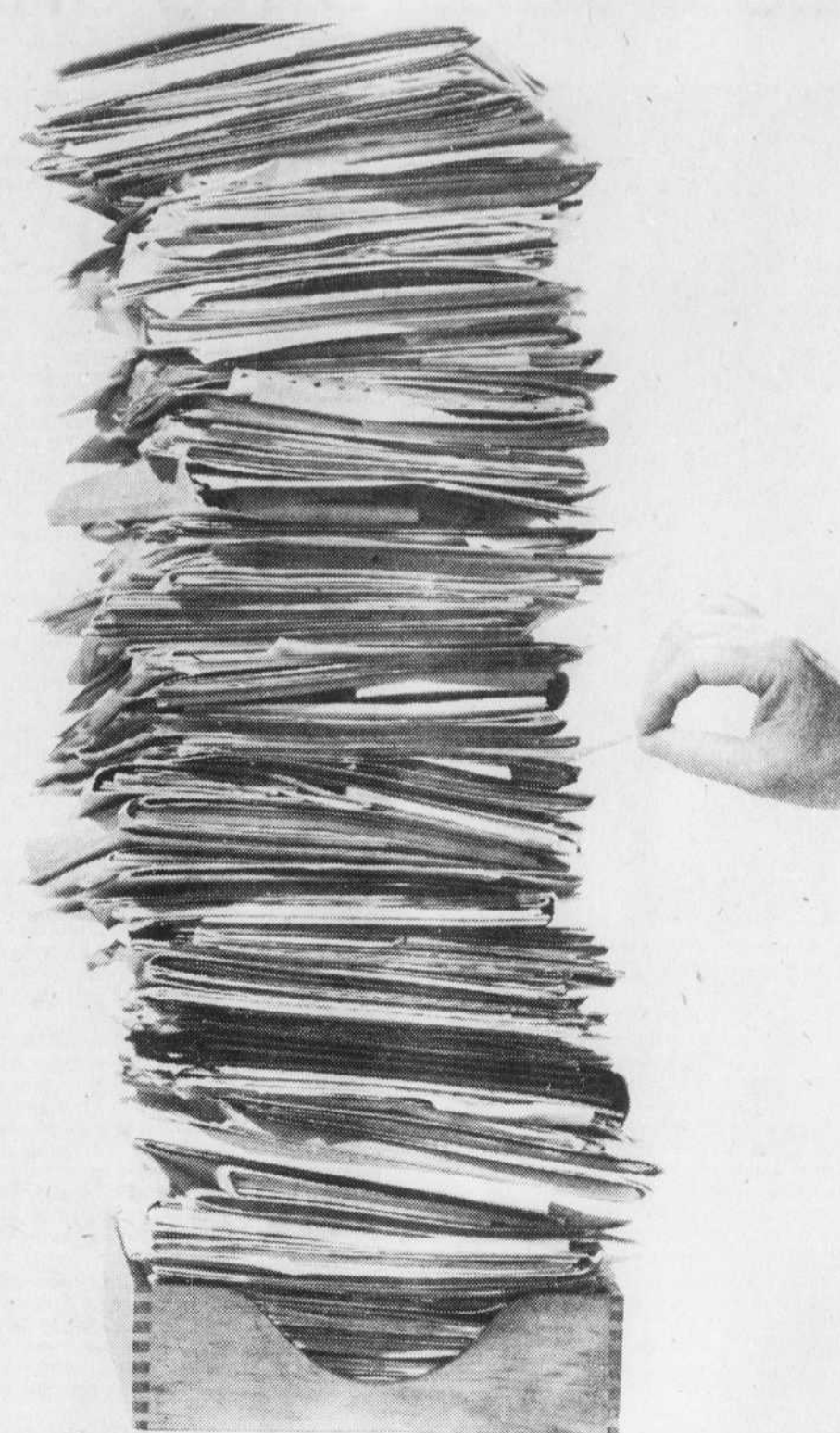
NOM

ADRESSE

VILLE

TÉL.

COMPÉTENCE DE:



Vous voulez savoir comment retrouver un document entre des milliers en quelques secondes?

Consultez-nous.

Avec un programme de microfilmage Kodak, chaque renseignement que vous avez classé ou stocké peut être sur votre bureau en quelques secondes. Le microfilmur RECORDAK RELIANT, le lecteur-imprimant MICROSTAR et le clavier de contrôle de l'image (modèle IC-5) font tenir d'énormes quantités de dossiers et de documents dans aussi peu que 2% de l'espace qu'elles occupent actuellement. Et, bien sûr, votre personnel se trouve libéré des tâches mécaniques et coûteuses de tri, de classement et de reclassement. Il peut consacrer son temps à du travail productif et rentable.

Avant de nous consulter, une grande compagnie de camionnage était engloutie par ses connaissances et ses factures. Aujourd'hui, la même compagnie dispose de 1,200 pieds carrés de plus d'espace de bureau et retrouve en moins de 30 secondes n'importe lequel de ses 45 ou 50,000 documents mensuels!

Dès le moment où vous nous consultez, Kodak met à l'oeuvre son équipe expérimentée. Elle analyse votre situation, recommande la méthode la mieux adaptée à vos besoins et la met en branle. Et si vous avez besoin d'eux, nos experts sont là en quelques secondes.

Pour plus de détails, découpez et postez le coupon ci-dessous.

Kodak Canada Ltée, Division Systèmes de micro-information, 2, Place du Commerce, Ile des Soeurs, Montreal, Québec H3E 1A1

Veuillez me faire parvenir des détails sur les produits Kodak de contrôle d'images de microfilms et sur tout ce qu'ils peuvent m'apporter.

Demandez à un de vos représentants de communiquer avec nous.

NOM

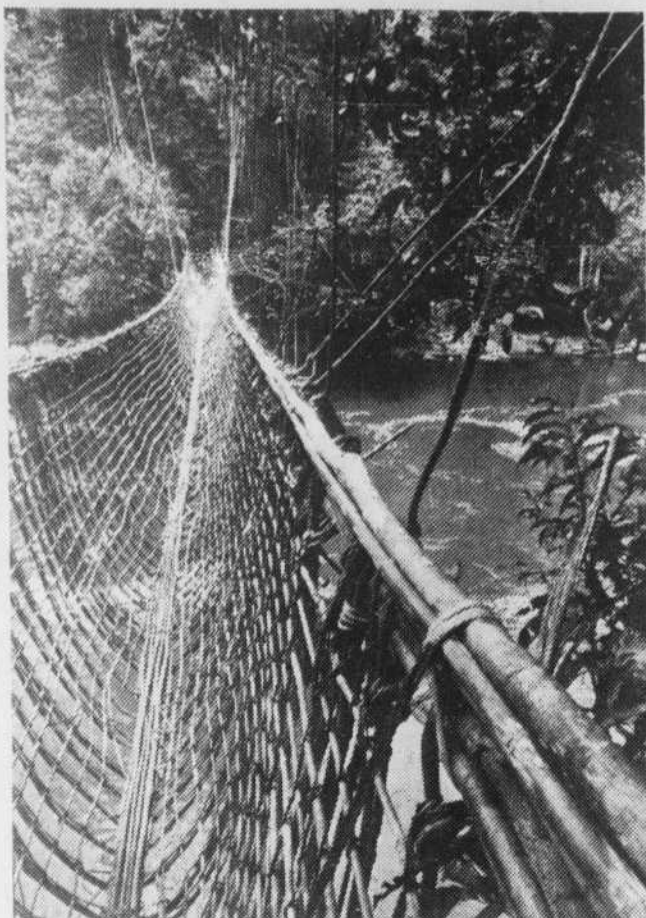
FONCTION

COMPAGNIE PROV.

CODE POSTAL

Pour une meilleure gestion de l'information.

Le Gabon offre un tourisme diversifié



Au bout de la piste en forêt, un pont de liane, telle une toile d'araignée, permet de franchir la rivière.

Le Gabon offre sur le marché international un tourisme aussi diversifié que ses richesses économiques et qui se développe en même temps que celles-ci. La diversité des richesses de son sol engendre celle de ses paysages; grande est la variété des spécimens de ses faunes terrestre, maritime et fluviale; et à la diversité de ses perspectives industrielles correspond une infinie variété de ses ethnies, toutes attachées par leurs coutumes, leurs folklores, leurs arts et leurs traditions.

Le Gabon est un ensemble verdoyant de forêts et de savanes coupées de massifs d'altitude moyenne et sillonnées de fleuves majestueux aux estuaires larges et profonds. Le Gabon, c'est un territoire de 262.000 kilomètres carrés, à cheval sur l'équateur et bordé par 800 kilomètres de plages maritimes au sable blanc. Le Gabon, c'est une faune de premier ordre qui anime les paysages grandioses, les vastes horizons des savanes, les mystérieuses galeries de la forêt primaire. Éléphants de forêt, buffles, situungas, potamochères, gorilles, panthères, crocodiles, singes, perroquets sont quelques exemples de nombreux spécimens de la faune gabonaise. Les amateurs de belles photos et de beaux films sont servis souhait dans la réserve de la Lopé, dans les parcs nationaux tels que le Wonga-Wongoué ou le Moukalaba. La grande chasse est pratiquée dans les domaines de Sette-Cama, d'Iguéla, de N'Dendé. Et si l'on ne pratique plus la pêche à la baleine au large des côtes gabonaises, on peut voir dauphins et marsouins s'ébattre par bancs dans les grands estuaires. La pêche au barracuda est la plus courante et certaines prises atteignent 35 kilos et plus de deux mètres. On pêche également le "rouge", qui est une sorte de dorade, le merou et le "voilier", poisson de la famille de l'espadon.

zone d'accueil et des zones de grands circuits. Un aéroport international fait de Libreville, capitale du Gabon, le point d'accueil. Ville riante étagée sur des collines surplombant l'estuaire du Gabon, le long de plages étroites, Libreville est le point de départ des axes routiers nord, est et sud. Des excursions d'un ou deux jours peuvent être faites depuis Libreville dans les districts de l'estuaire: aux plages du Cap Estériès par la route qui traverse la grande forêt, à Owendo où arrivent les billes de bois transportées par le Combo, à Kango et aux chutes grandioses de Kinguéle, à Cocobeach, et aux plages de la pointe Denis par le bateau qui franchit l'estuaire du Gabon.

Les grands circuits comprennent la zone côtière allant de la pointe Denis à Port-Gentil, sur le delta de l'Ogooué, puis de celui-ci à la frontière congolaise; Lambaréné, sur l'Ogooué; les régions nord, est et nord-est. C'est dans la zone côtière que se trouvent le parc national de Wonga-Wongoué, des domaines de chasse, et la Vallée de la mort, site historique où étaient concentrés les esclaves amenés de l'intérieur du pays en vue de leur départ pour les Amériques. Un petit aéroport en permet l'accès depuis Libreville et il y a un campement d'une vingtaine de lits; des villages de vacances sont prévus à Batanga et Santatanga. Lambaréné, sur l'Ogooué, est

riche en souvenirs du Dr Albert Schweitzer et de ce fait un grand centre du tourisme gabonais. Les liaisons par route et par air avec Libreville sont faciles. Centre d'excursions fluviales dans la région des Lacs, de visites dans des villages de pêcheurs, Lambaréné devrait être également le point de départ de croisières vers Port-Gentil présentement accessible par la seule voie aérienne. À environ 300 kilomètres au nord-est, Bououé se trouve au bout d'un défilé de rapides du fleuve Ogooué. Il y a là la réserve naturelle intégrale de l'Offoué. Tout cela forme un grand ensemble recouvert de forêt tropicale dont l'exploration par les touristes sera rendue plus praticable quand le gouvernement aura réalisé son plan routier.

Les régions nord, est et nord-est, qui englobent Woleu-Woleu-N'Tem, Ivindo, Lolo, Haut-Ogooué, sont encore un peu à l'écart des circuits touristiques, mais la construction du chemin de fer minéralier de Belinga va contribuer à désenclaver la région nord-est.

Le Gabon compte tout près d'un million d'habitants, dont 200.000 de religion catholique; la langue officielle est le français. Le régime de la République gabonaise est de type présidentiel. Le climat est chaud et humide: longue saison de pluie de mi-janvier à mi-mai; grande saison sèche de juin septembre; petite saison de pluie

d'octobre à mi-décembre; courte saison sèche de mi-décembre à mi-janvier.

Toutes les villes importantes disposent d'hôtels confortables, souvent même climatisés.



Sur l'Ogooué, fine, rapide, glisse une pirogue, emportant des cris et des rires.

Côte d'Ivoire La Riviera africaine

La république de Côte d'Ivoire est située sur la côte occidentale d'Afrique. Elle a sensiblement la forme d'un quadrilatère d'une superficie de 320.000 kilomètres carrés environ. Elle est limitée au sud par l'océan Atlantique (550 km de côtes), à l'est par le Ghana, au nord par le Mali et la Haute-Volta, à l'ouest par la Guinée et le Libéria.

La Côte d'Ivoire compte environ cinq millions d'habitants, dont 550.000 à Abidjan, la capitale. La langue officielle est le français, mais il y a plus de 60 dialectes. Dans le sud, près de la côte, le climat est chaud (27 degrés C) et humide. On y distingue une grande saison sèche de décembre à fin mars, une grande saison des pluies d'avril à fin juin, une petite saison sèche en août et septembre, et une petite saison des pluies d'octobre à novembre. Dans le nord, la chaleur est plus élevée, les écarts de température plus accentués, l'ensoleillement plus abondant, l'humidité moins élevée. On n'y distingue que deux saisons: celle des pluies de mai-juin à octobre-novembre, et la saison sèche de novembre-décembre à avril-mai.

La durée du trajet Paris-Abidjan est de six heures environ et celle de Montréal-Paris de six heures également. Des Canadiens, on exige un passeport revêtu du visa d'entrée ou de transit, une garantie de rapatriement (billet de retour ou l'équivalent), des certificats de vaccination contre la variole ou la fièvre jaune. Il est recom-

mandé de prendre chaque jour un comprimé de Nivaquine dix jours avant le départ, durant le séjour et 15 jours après le retour. Il y a d'ailleurs des hôpitaux et dispensaires un peu partout.

La Côte d'Ivoire a un bon réseau de télécommunications et peut accueillir quelque 5.000 personnes dans ses salles de congrès. On y compte plus de 2.000 km de routes bitumées, 15.000 km de bonnes routes de terre, 10.000 km de pistes rurales carrossables. La circulation est à droite et le permis de conduire international est nécessaire.

À Abidjan et les environs il y a des plans d'eau, l'université, l'hôtel de ville, le pont Houphouët-Boigny, les marchés publics, le musée national, le centre de recherche d'Adiopodoumé, la forêt du Banco, le jardin zoologique, le port, la baie de Cocody avec son quartier cosmopolite. On trouve également plusieurs piscines, un golf de 18 trous et même une patinoire à glace. On peut faire de l'hippisme, de la voile, de la pêche sportive, de la pêche sportive, de la pêche sous-marine, de la pêche à la traîne et du sport nautique.

Abidjan, avec ses péninsules et ses îles couvertes d'une flore variée, est d'une grande beauté. Le soir, les brises apportent du large de l'air frais. C'est pour ces raisons que l'on a entrepris de transformer 4.000 hectares de brousse, à l'est d'Abidjan en un complexe résidentiel, commercial et touristique appelé la Riviera africaine. Ce sera à la fois une cité-jardin de 200.000 habitants et une zone de distribution du tourisme international.

Il existe plusieurs villages de vacances en Côte d'Ivoire: Assini, Assouindé, Gouessoussé, Boundiali, où la grande saison touristique s'étale de novembre à mai.

Il est à noter que la chasse est fermée en Côte d'Ivoire depuis février 1974 pour une durée illimitée, mais le chasseur d'images peut se livrer à son plaisir favori dans la réserve de Tai, le parc national de la Marahoué et le parc national de la Comoé, paradis de la faune ébournienne. Par contre la pêche sportive

est permise sur les côtes de la république qui offrent en même temps les ressources de la mer et celles de la lagune: thons, requins, espadons, barracudas, carangues, coryphènes.

Aux amateurs de souvenirs, signalons que la réputation des artisans ivoiriens a dépassé les frontières du pays. Fait intéressant, le tissage est l'apanage des hommes et la poterie celui des femmes.

Les tapisseries de Korhogo, en pays Sénoufo (toiles brutes ornées de motifs monochromes représentant des animaux stylisés) et les tissages baoulé de Bouaké (services de table aux couleurs éclatantes et aux designs géométriques) sont connus dans le monde entier. Les artisans ivoiriens travaillent aussi l'ivoire, le bronze, le fer, l'or. On peut les voir à l'oeuvre dans les centres artisanaux de Grand Bassam et d'Agboville ou l'Office national d'artisanat d'art a réuni les meilleurs sculpteurs, vanniers, potiers, ivoiristes, tisserands, etc.

Notons enfin que dans la seule ville d'Abidjan il y a une centaine de restaurants de toutes nationalités, six cinémas climatisés, trente boîtes de nuit et cabarets. Il y a en outre plus d'une quinzaine d'excursions organisées au départ d'Abidjan.

VOYAGE CULTUREL de la Société Généalogique Can.-Fr. au pays des ancêtres - P. 1975

Vingt-deux jours dans les provinces françaises d'où sont venus les fondateurs du Canada, Paris, Normandie, Bretagne, Vendée, Anis, Saintonge, Poitou, Touraine, Anjou, Maine, Perche et Beauce.

22 jours Aller-retour par "jet" Air France du 15 mai au 6 juin 1975

Tout compris: \$1.149,00, can. Profitez de l'expérience et des services excellents d'une grande compagnie.

Pour informations: P. Julien Déziel, O.F.M., directeur 2010 ouest, Dorchester, Montréal, H3H 1R6 Tél. 933-4243

APPELEZ-NOUS POUR N'IMPORTE OÙ... OU PRESQUE!!!

L'EUROPE EN AUTO OU CAMPER

principales villes - aéroports internationaux LOCATION Exemple: France - taxes - Kilométrage illimité

MODÈLES	1 Sem.	2 sem.	3 sem.
A SIMCA 1000-RS	111	222	326
B SIMCA 1100 P.104	130	260	383
C PEUGEOT 204 R12	147	294	432
D RENAULT 16	164	328	480
E PEUGEOT 504 R16	199	398	586
F RENAULT 16 (A)	199	398	586

PLAN FINANCE - PAS DE TAXE Voitures neuves - Kilométrage illimité

RENAULT	3 Sem.	1 mois	2 mois
R.5	298	418	537
R.12	442	539	686
R.16 TL	515	681	873

Ass. tous risques. Durée plus longue sur demande "CHARTER" disponibles Paris - Londres - Frankfurt, etc.

Pour réservations: **VOYAGES Interglobe** LTÉE
811 est, ave Laurier (métro Laurier, sortie nord) MONTREAL Tél.: 274-1877-4308
553, rue Létourneau ST-HILAIRE Tél.: 467-9872

HOLLANDE-ALLEMAGNE-AUTRICHE ROME TERRE-SAINTE
du 7 au 28 juillet 1975
\$1,630. (tout compris)
en collaboration avec Voyages Missions Ltée et KLM
Communiquiez avec l'abbé Robert Fontaine
Tél.: 514-546-2355 C.P. 610, Acton-Vale J0H 1A0
Itinéraire envoyé sur demande
7e pèlerinage annuel en Terre-Sainte

VISITEZ L'EUROPE, LA MARTINIQUE OU LA GUADELOUPE EN AUTOMOBILE
VENTES ET LOCATIONS TT (Achat-Rachat)
Vehicules neufs - garantie usine - assurance sans déductible
UN FORFAIT TOUT COMPRIS/HORS TAXE TOUTES MARQUES EUROPÉENNES
(Représentant officiel des Grandes Marques)
RENAULT, SIMCA, PEUGEOT, CITROEN, FIAT, V.W. etc.
et EUROPCARS
Location de tous types de véhicules
Le plus important réseau de location d'automobiles en
EUROPE - MARTINIQUE - GUADELOUPE
Demandez notre catalogue
AIR FRANCE - EUROPCARS
5193 Côte des Neiges, Montréal, P.Q. 735-3083 et 735-0791

Nolifrance

- Vols nolisés
- Départs en fin de semaine sans supplément de tarif
- Taxe d'aéroport incluse (\$5.00)
- Transport exclusif par AIR FRANCE

MONTREAL/PARIS

(Dorval) (Charles de Gaulle)

NO. DE CONTRAT	NOMBRE DE JOURS	DÉPART	RETOUR	PRIX	DÉPOT MINIMUM		SOLDE	
					MONTANT	DATE FINALE	MONTANT	DATE FINALE
75-1039	21	17 mai	7 juin	\$287.00	\$29.00	13 mars	\$258.00	2 avril
75-1040	29	24 mai	22 juin	\$287.00	\$29.00	20 mars	\$258.00	9 avril
75-1041	28	15 juin	13 juil.	\$287.00	\$29.00	11 avril	\$258.00	1 mai
75-1042	70 Complet	16 juin Complet	25 août	\$287.00	\$29.00	12 avril	\$258.00	2 mai
75-1043	63	22 juin	24 août	\$334.00	\$34.00	18 avril	\$300.00	8 mai
75-1044	76	23 juin	7 sept.	\$334.00	\$34.00	19 avril	\$300.00	9 mai
75-1045	28	29 juin	27 juil.	\$334.00	\$34.00	25 avril	\$300.00	15 mai
75-1046	62	6 juil.	6 sept.	\$334.00	\$34.00	2 mai	\$300.00	22 mai
75-1047	21	7 juil.	28 juil.	\$334.00	\$34.00	3 mai	\$300.00	23 mai
75-1048	18	13 juil.	31 juil.	\$334.00	\$34.00	9 mai	\$300.00	29 mai
75-1049	21	14 juil.	4 août	\$334.00	\$34.00	10 mai	\$300.00	30 mai
75-1050	29	19 juil.	17 août	\$334.00	\$34.00	15 mai	\$300.00	4 juin
75-1051	22	20 juil.	11 août	\$334.00	\$34.00	16 mai	\$300.00	5 juin
75-1052	15	26 juil.	10 août	\$334.00	\$34.00	22 mai	\$300.00	11 juin
75-1053	21	28 juil.	18 août	\$334.00	\$34.00	24 mai	\$300.00	13 juin
75-1054	36	3 août	8 sept.	\$334.00	\$34.00	30 mai	\$300.00	19 juin
75-1055	34	10 août	13 sept.	\$334.00	\$34.00	6 juin	\$300.00	26 juin
75-1056	13	7 sept.	20 sept.	\$287.00	\$29.00	4 juil.	\$258.00	24 juil.
75-1057	19	8 sept.	27 sept.	\$287.00	\$29.00	5 juil.	\$258.00	25 juil.
75-1058	21	13 sept.	4 oct.	\$287.00	\$29.00	10 juil.	\$258.00	30 juil.
75-1059	21	20 sept.	11 oct.	\$287.00	\$29.00	17 juil.	\$258.00	6 août

Prix sujets à confirmation
TOUT LE MONDE PEUT S'INSCRIRE
À seule condition d'observer les dates limites de paiement mentionnées ci-dessus.
HÂTEZ-VOUS - VOYEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES
ou **AIR FRANCE**

Le meilleur choix!
HORIZONS LOINTAINS
Avec AIR FRANCE et LE TOURISME FRANÇAIS
Tous les voyages sont au départ de Montréal via Paris

AFRIQUE DU SUD, la route du Cap.
Rhodésie et Afrique du Sud
20 jours de Paris à Paris
\$1,886.00

INDE - NÉPAL
Delhi, Katmandou, Bénarès, Aurangabad, Bombay.
17 jours de Paris à Paris
\$1,573.00

TEMPLES ET PAGODES DORÉS
Singapour, Indonésie, Sumatra, Bali, Birmanie.
23 jours de Paris à Paris.
\$2,227.00

Pour tous ces circuits, nombreux départs de mars à octobre 1975. Demandez la brochure illustrée en couleurs.

Tous les prix indiqués sont basés sur une chambre à deux personnes et comprennent le transport aérien aller-retour de Montréal à Montréal. Taxes, frais de services, de visas et pourboires en sus. Certains départs sont soumis à des suppléments de haute saison. Voir la brochure Horizons Lointains. Les prix sont sujets à changement suivant les fluctuations des tarifs aériens et des cours de changes.

VOYAGES - MISSIONS Ltée
Agence agréée IATA et Membre de l'Association des Agents de Voyage du Québec
235 Est Dorchester MONTREAL H2X 1N8 Tél.: 861-8634 ou 4184
192 Sud, rue Dorchester QUÉBEC. Tél.: 522-2036

Conséquences du tourisme de masse

La poule aux œufs d'or du tourisme a tendance à dévaster son poulailleur. Ceux qui ont créé une source de richesse en développant l'industrie touristique ont tout lieu d'être satisfaits des profits qu'ils en ont retirés, mais ils doivent maintenant prendre conscience de certaines conséquences du tourisme de masse, telles que la pollution et autres indésirables altérations de l'environnement.

En 1973, 215 millions de touristes ont dépensé \$28 milliards. L'attrait de sommes aussi considérables a conduit les promoteurs à défigurer en grande partie les rivages de la Méditerranée, de la mer Egée et de l'Adriatique en y bâissant des hôtels immenses, des camps de vacances et, souvent, des attractions de mauvaise qualité. Les régions de montagne, en particulier les Alpes, ont également souffert du développement de nouvelles stations de ski. Et les îles Caraïbes, les Seychelles et de nombreux archipels du Pacifique commencent à présenter des signes de dégradation. Il semble qu'aucun site ne soit à l'abri des spéculations immobilières, de l'industrie touristique et des organisations de voyages collectifs.

Cependant, les implications financières pourraient bien ne pas être aussi lucratives qu'elles le paraissent à première vue. Un critique a estimé que plus des deux tiers des devises étrangères provenant du tourisme sont dépensés pour la construction d'hôtels, de routes et autres équipements, sans compter les

produits importés et les articles de luxe destinés au confort des visiteurs. Mais de telles charges économiques, selon l'Institut international de l'environnement, sont moins inquiétantes que l'impact psychologique du tourisme de masse, surtout dans les endroits présentés par les dépliant touristiques comme des "paradis terrestres encore intacts".

Certains sociologues estiment aussi que, mise à part la clientèle des jeunes à l'esprit ouvert, le tourisme ne fait pas grand chose pour la cause de l'amitié et de la compréhension internationale, et risque même d'augmenter entre les peuples les risques de tension et les préjugés.

"Si le touriste cherche vraiment à s'évader de son environnement et s'il souhaite le contact avec les étrangers, pour-quoi éprouve-t-il le besoin de recréer, pendant les vacances, son habitat coutumier et ne s'éloigne-t-il jamais des gens de sa propre espèce?", a demandé M. Vincent Planque, du Commissariat français au Tourisme, lors d'un colloque de journalistes spécialisés organisé à l'Unesco, à Paris, en avril dernier.

Pour Gaëtan Fouquet, administrateur de Connaissance du Monde, le tourisme de masse, dans bien des cas, fait partie d'un processus général de dégradation. Il a cité le Laos comme l'exemple même d'un pays où la culture traditionnelle est en train d'être effacée sous les oripeaux d'une société occidentalisée. Et cela s'est produit

avant même l'arrivée des passagers de charters. "Les touristes n'auraient pas pu faire pis que les habitants", a-t-il ajouté.

L'afflux des touristes a déjà obligé à des restrictions, autour desquelles on a fait grand bruit, en certains sites célèbres: l'Acropole, le Colisée et les grottes de Lascaux.

Pour Michel Parent, du Conseil international des Sites et Monuments, il s'agit de déterminer une cote d'alerte à ne pas dépasser si l'on veut préserver ce que le touriste, justement, recherche. "Peut-être la solution idéale serait-elle de décider que tant de millions d'individus sont destinés à demeurer des sous-développés culturels qui ne verront jamais la Colonne", fait observer avec sarcasme M. Parent.

La chasse aux souvenirs

L'adepte du tourisme de masse se caractérise non seulement par sa ferme volonté de voir de ses propres yeux les oeuvres d'art et les lieux célèbres, mais aussi par sa chasse incessante aux souvenirs. Le commerce de la camelote prend un caractère artistique mais sans aucune valeur esthétique réservée aux touristes n'aurait rien de bien méchant s'il ne s'agissait souvent d'un bébé crocodile empaillé, d'un corail rare ou d'un oiseau, ou encore d'ornements de plumes, de coquillages, de fleurs, de papillons et de petits animaux dont l'espèce n'existe que sur une certaine île ou dans certaines montagnes.

Le commerce touristique florissant provenant de la pêche sous-marine a déjà causé des pertes fort graves autour des plages de Caraïbes, de l'océan Indien et de l'océan Pacifique. Le commerce des magnifiques ailes bleues des papillons géants Morpho et autres espèces de l'Amérique tropicale, inquiète les entomologistes.

Les réserves d'animaux sauvages ont constitué une source de revenus très féconde. Mais le développement du tourisme et la demande de campings plus vastes et de routes plus nombreuses, de même que les problèmes que posent les hordes d'amateurs de safaris-photo donnent du souci aux fonctionnaires des parcs nationaux et aux organisations de protection de la faune. Certaines autorités des Parcs nationaux, aux Etats-Unis par exemple, en sont ve-

nues, pour protéger l'environnement naturel à limiter le nombre des promeneurs, des automobilistes et des terrains de camping, comme on l'a fait pour le Colisée et l'Acropole.

Les réserves de la biosphère

Ceux qui s'occupent de promouvoir le tourisme culturel et la protection des monuments et des sites dans le cadre du développement économique sont obligés de tenir compte des effets nocifs du tourisme. L'Unesco partage ce souci et a mis au point des plans de restauration des monuments et des sites dans de nombreux pays. Elle a déjà fait étudier les effets du tourisme sur l'île de Bali et projette d'autres études de ce genre au cours des deux prochaines années. L'Unesco encourage aussi la création d'un réseau de réserves de la biosphère qui assureront la protection permanente de la flore et de la faune. L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, en collaboration avec des organisateurs de voyages et des sociétés de transport, prépare actuellement des directives écologiques concernant les sites qui attirent les touristes.

Déjà, 67 compagnies de navigation aérienne ont signé l'accord proposé par l'UICN et le World Wildlife Fund en vertu duquel elles s'engagent à ne pas organiser de safaris pour chasser les animaux dont les espèces sont en voie de disparition.

Des mesures de ce genre, ainsi qu'une politique avisée de conservation ne peuvent manquer de porter leurs fruits. En Iran, par exemple, il existe déjà 46 zones protégées et parcs nationaux, dont la superficie totale dépasse 7,000,000 d'hectares.

Le Kenya est lui aussi à l'avant-garde dans le domaine de la conservation. Les ressources naturelles du pays et ses prodigieuses réserves de gibier, exploitées sous l'angle de l'industrie touristique, avaient rapporté, en 1973, \$270 millions. Mais le gouvernement est désireux de préserver ses trésors naturels: bêtes sauvages, récifs de corail, végétation, ce qui suppose le contrôle de grandes étendues du territoire. Il a donc pris des mesures pour limiter les acquisitions de terres au Kenya.

De son côté, le gouvernement de l'Equateur a pris des mesures pour protéger les îles Gala-

pagos, célèbres depuis le voyage qu'y fit Charles Darwin en 1835. Ces îles sont un véritable laboratoire naturel et une vitrine de l'évolution des espèces. Le tourisme, principal pourvoyeur des Galapagos en devises étrangères, a commencé à s'organiser en 1969. Deux ans plus tard, un parc national était créé, ce qui permit de réduire les conséquences fâcheuses du tourisme sur la faune et la flore des îles. L'Unesco, qui participe depuis 1959 à la conservation et aux activités de recherche dans l'archipel, aide actuellement le gouvernement de l'Equateur, non seulement à protéger cette flore et cette faune uniques — y compris les célèbres tortues géantes — mais également à organiser le tourisme dans les Galapagos.

En 1972, la Conférence générale de l'Unesco a adopté le texte d'une convention portant protection du patrimoine naturel et culturel mondial. Quatre pays — la Bulgarie, la République arabe d'Egypte, l'Irak et les Etats-Unis — ont ratifié à ce jour ce traité qui les engage à protéger et à conserver les monuments et les sites.

Paris

"Le siècle de Louis XV" à l'Hôtel de la monnaie

Une exposition consacrée à Louis XV — c'était cette année le deuxième centenaire de sa mort — et à son règne, se tient jusqu'au 5 avril à l'Hôtel de la Monnaie, à Paris.

Cet Hôtel, qui se trouve sur le quai de Conti en bordure de Seine, a été construit à la fin du règne de Louis XV et a été achevé en 1774, juste un an après sa mort. Il est l'un des plus beaux exemples de l'architecture française de cette époque.

Les documents et objets rassemblés à l'occasion de cette exposition sont tous d'une rare qualité. Ils évoquent non seulement la vie quotidienne mais aussi la vie sociale et économique, et illustrent parfaitement ce siècle où la France a joué un rôle considérable dans les arts, les lettres et la philosophie.

Le mobilier, les tapisse-

ries, l'orfèvrerie et les objets d'art prennent place dans leur environnement naturel. Ils sont entourés de tableaux, de statues et de bustes de l'époque. Le

prince de Condé. Des médailles, des estampes, des images populaires décrivent les grands événements du siècle. Les plans d'architectes de Paris, de Bordeaux et de Rennes rappellent que les intendants de Louis XV furent de grands urbanistes.

A cette occasion, un important catalogue a été édité par l'Imprimerie Nationale en caractères d'époque. Il comporte douze chapitres se rapportant aux divers domaines artistiques et comprend notamment un texte liminaire de M. Valéry Giscard d'Estaing — qui avait pris l'initiative de l'exposition lorsqu'il était encore, au début de 1974, ministre de l'Economie et des Finances — qui traite spécialement de l'économie française au temps de Louis XV alors que son large essor favorisait un remarquable mouvement artistique.



Portrait de Louis XV à vingt ans, peint par Rigaud, est placé au-dessus d'une commode sur laquelle repose un décor de porcelaine de Sèvres, appartenant au

Camp de chercheurs d'or en Norvège

Sur le plateau Finmark, dans la province septentrionale de la Norvège, subsiste un camp de chercheurs d'or à proximité d'une mine autrefois exploitée.

En partant d'Oslo, la SAS conduit les aventuriers jusqu'à Lakselv où un car les mène vers le village de Karasjok. De là, trajet par bateau de quatre à cinq heures sur une rivière lapone qui court à travers les contrées les plus solitaires et les plus vierges d'Europe, au pays des ours et des rennes.

Au camp, les commodités sont celles que trouvaient les prospecteurs: des tentes ou encore les huttes de tourbe des Lapons.

La préparation des repas est faite sur un grand feu à ciel ouvert et chaque personne y contribue.

La nourriture de base est

constituée de saumon frais, de truite et de char rouge que l'on pêche dans la rivière Karasjokka, des steaks de renne sont fournis par les Lapons. On a besoin d'un sac de couchage et de gamelles. Les autres objets qui éventuellement pourraient être utiles, sont disponibles dans les boutiques de Karasjok. L'équipement de prospection est inclus dans le voyage.

Des itinéraires pour les chercheurs d'or sont disponibles dans tous les bureaux nord-américains de la SAS, comme Montréal, Chicago, New York, Los-Angeles et Seattle.

Ceux qui font le voyage de mai à septembre, peuvent se livrer au plaisir de la prospection 24 heures par jour puisque le soleil ne se couche jamais pendant cette période de l'année.



Sous le signe de la gastronomie et de la joie de vivre...

CROISIÈRE DE 12 JOURS à bord du

M/S RENAISSANCE
au départ de Floride le 14 mars - (entièrement accompagnée de Montréal)

Escalles: HAÏTI, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, CUHACAO, JAMAÏQUE et YUCATAN.
Cabine à partir de \$940 par personne.

RABAIS DE 50% sur billet d'avion pour la Floride

Inscriptions urgentes.

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, RUE UNIVERSITÉ # 1220
TÉL.: 861-2485
Montréal H3B 3W9
"La maison aux milliers de références"

L'Europe en auto? Facile avec Renault.



La façon économique de voir du pays.

Extrait du tarif	3 semaines	1 mois	2 mois
Renault 4	\$328	\$448	\$567
Renault 5 TL	328	448	567
Renault 12 TL	472	569	716
Renault 12 Automatique	578	788	960
Renault 16 TL	543	711	903

Tarifs par semaine disponibles.

De plus, le plan RENAULT vous offre:

KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ
Assurance "sans déductible"
Aucune taxe supplémentaire à verser



Pour tout renseignement, veuillez vous adresser chez votre concessionnaire Renault, votre agent de voyage ou postez le coupon ci-dessous.

Service Outre-mer Renault,
B.P. 6400, Montréal, P.Q. H3C 3L5

Veuillez m'adresser une documentation complète sur l'Europe en auto avec Renault.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Prov. _____ Tél. _____

échos touristiques

L'Office britannique de tourisme a porté de trois à quatre semaines la validité de son billet "Open to View" et l'offre maintenant en deux versions, dont l'une "jeunesse", aux prix respectifs de \$7 et \$3.50. Le billet donne accès, sur simple présentation de la brochure qui l'accompagne, à plus de 400 châteaux et palais qui sont administrés par des secrétariats d'Etat d'Ecosse et du pays de Galles, le National Trust et le National Trust d'Ecosse en plus d'une trentaine de propriétés privées célèbres telles que la tour de Londres, Hampton Court Palace, Warwick Castle, Woburn Abbey (demeure du duc de Bedford), le lieu de naissance de Shakespeare, la suite occupée autrefois par la famille royale à Windsor Castle et beaucoup d'autres endroits encore.

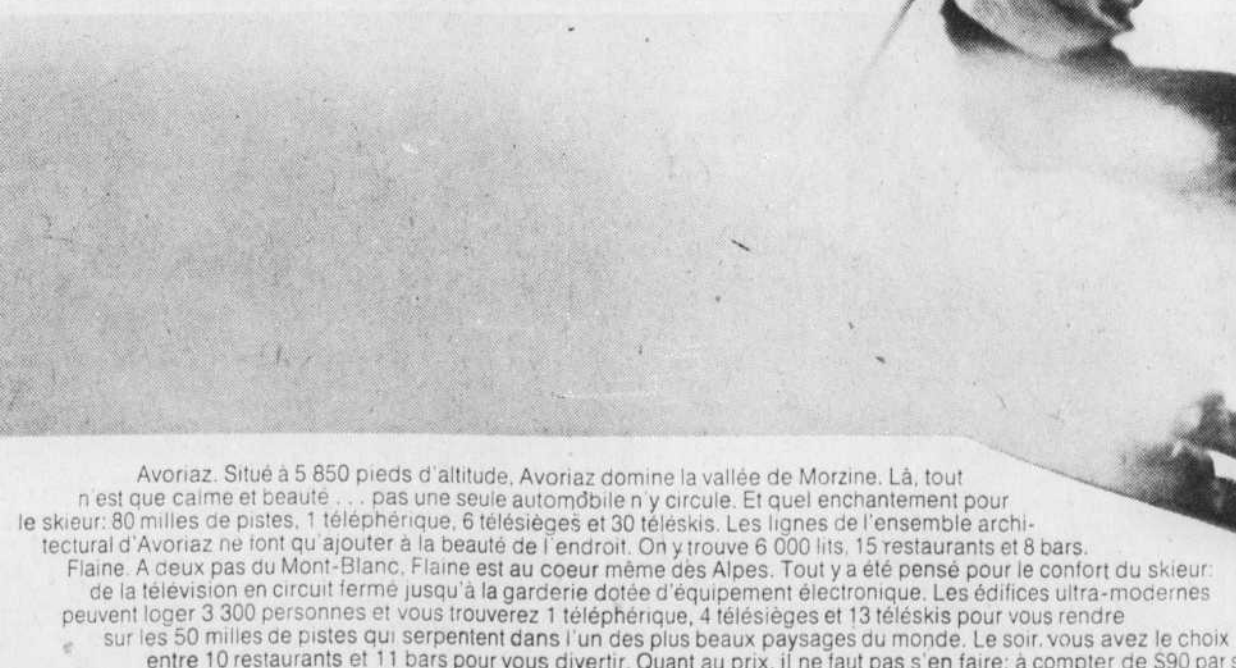
Sous le titre de "Britain — Guide touristique", l'Office britannique de tourisme a publié une brochure en couleur de 40 pages qui énumère les centres d'intérêt et les activités s'offrant aux visiteurs en Grande-Bretagne durant l'année 1975. La brochure est en langue française et le public peut s'en procurer un exemplaire en s'adressant à l'Office britannique de tourisme, 151 ouest, rue Bloor, Toronto, M5S 1T3, Ontario.

Le fort York, dont la restauration fut commencée en 1932, est aujourd'hui l'une des grandes attractions touristiques de Toronto. Érigé en 1793 par John Graves Simcoe, premier lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, il fut détruit par l'armée américaine le 27 avril 1813 puis reconstruit. Il est devenu un musée où l'on relate l'histoire militaire canadienne et l'établissement des Loyalistes dans le Haut-Canada. Il est ouvert à l'année longue.

L'Association nationale norvégienne des auberges de jeunesse et les Lignes aériennes scandinaves offrent en Norvège des voyages de ski organisés d'une semaine tout au long de l'hiver. On partage sa chambre à deux, à trois et même à quatre. Mais, que penser de \$40 pour une semaine, trois repas par jour? Les logements sont situés à deux heures d'Oslo et les instructeurs de ski professionnels sont en même temps des amateurs sociaux. On peut louer des skis sur place si on ne veut pas apporter les siens.

Les Alpes françaises: le sommet du ski.

Lorsque vous serez à Avoriaz ou à Flaine, vous comprendrez pourquoi le ski alpin est né dans les Alpes.



Avoriaz. Situé à 5 850 pieds d'altitude, Avoriaz domine la vallée de Morzine. Là, tout n'est que calme et beauté... pas une seule automobile n'y circule. Et quel enchantement pour le skieur: 80 milles de pistes, 1 téléphérique, 6 télésièges et 30 télésiis. Les lignes de l'ensemble architectural d'Avoriaz ne font qu'ajouter à la beauté de l'endroit. On y trouve 6 000 lits, 15 restaurants et 8 bars. Flaine. A ceux pas du Mont-Blanc, Flaine est au coeur même des Alpes. Tout y a été pensé pour le confort du skieur: de la télévision en circuit fermé jusqu'à la garderie dotée d'équipement électronique. Les édifices ultra-modernes peuvent loger 3 300 personnes et vous trouverez 1 téléphérique, 4 télésièges et 13 télésiis pour vous rendre sur les 50 milles de pistes qui serpentent dans l'un des plus beaux paysages du monde. Le soir, vous avez le choix entre 10 restaurants et 11 bars pour vous divertir. Quant au prix, il ne faut pas s'en faire: à compter de \$90 par semaine.

(tarif aérien en sus), vous séjournez dans les Alpes. Air France se charge de vous y emmener. Les Alpes, le vrai paradis des skieurs. Renseignez-vous auprès de votre agent de voyages ou d'Air France.



AIR FRANCE

* Apart-hotel 4 personnes par appartement.

La vie au Club Med

par Urgel Lefebvre

Reconnaissance des environs de Playa Blanca

Tout fier de mes nouvelles victoires au ping-pong, je passe près de la piscine latéte haute, comme si je n'avais pas aperçu de loin ces deux jolies baigneuses allongées au-dessus d'un jeu qui m'apparaît, d'un coup d'oeil rapide, comme étant le "paradis".

Un cri étrange me fait retourner brusquement la tête. Et les deux GM de s'esclaffer dès que je constate ma méprise: le cri ne provient point d'elles mais d'un amour de petite perruche perchée sur le bord d'un jardinier en terre cuite. J'éclate à mon tour d'un rire complaisant qui finit par se noyer dans l'admiration et je m'empresse d'aller rejoindre Eve qui, de la plage, guette le retour des pique-niqueurs.

Nous sommes curieux de savoir comment les choses se sont passées cette fois à la baie des Tortues et nous délaissions la mer pour le bar des évanescentes du jour. Deux GM de fort bonne mine font le pied de grue près du comptoir. Je leur offre une consommation, puis je les invite à se joindre à notre groupe à table. Ce sont deux Américaines, l'une étudiante des plus sérieuses, l'autre maman de trois enfants qui prend ses premières vacances seule et dit s'appeler Tina.

Oui, Tina arrive du pique-nique... mais elle m'avoue que ce ne fut pas comme l'autre fois, du moins d'après ce qu'elle a entendu dire. L'autre fois, une de ses amies était de la fête et elle s'est tellement amusée, dit-elle, qu'elle ne se rappelle plus à qui elle a confié sa montre avant d'aller à la mer.

Tina raconte tout cela d'un air ingénu, en me regardant du coin de l'oeil avec un petit sourire narquois. Alors je l'invite à venir avec moi goûter la montre de son amie que j'ai laissée cette fois dans mon bungalow.

Nous franchissons en un temps trop court le sentier qui conduit aux marches de pierre et les marches de pierre menant à la véranda au mobilier en bois de refend tendu de peau de porc beige. Je pousse la porte de la chambre. Tina hésite un moment puis entre derrière moi. Les deux lits recouverts de belles couvertures de laine mexicaines sont disposés en angle

des effets personnels où j'entre et reviens avec la petite montre. Il ne nous reste plus qu'à retourner à la salle à manger, trouver l'amie de Tina, lui demander de décrire son bien et le lui remettre. Ainsi se clôt l'incident de la montre.

Il est possible, une fois rendu au village de LAYA Blanca, de participer à quelque excursion organisée par le GO du Club

tion, nous nous contentons de l'excursion à Manzanillo. Nous partons par un matin un peu brumeux. Ivan est au volant du minibus et suit une belle route toute neuve. Nous passons près de la plage aux Tortues où se tiennent les fameux pique-niques du mardi et du jeudi. Nous longeons des marais peuplés de grands oiseaux, des champs en culture, des ranchos,

semblent rares à La Boca Iguana. Pourtant cet hôtel occupe un site de carte postale au milieu de sa palmeraie disposée en corbeille entre les collines qui enserrant la baie aux vastes étendues de sable. Et l'on dirait que ces taches mauves dans la montagne ont été laissées par l'âme errante de quelque impressionniste.

Nous laissons derrière nous une petite ville et notre route se borde de plantations de cocotiers et de bananiers. Ici un grand parcours de golf, magnifique! là un "trailer park". Nouveaux sanctuaires d'oiseaux alors que nous apercevons déjà Manzanillo et nouvelles plantations de cocotiers et de bananiers. Des montagnes boisées tapissent l'horizon, des routes sont en construction, les palétuviers réapparaissent sur des rivages marécageux, des pélicans groupés sur une batture guettent le poisson.

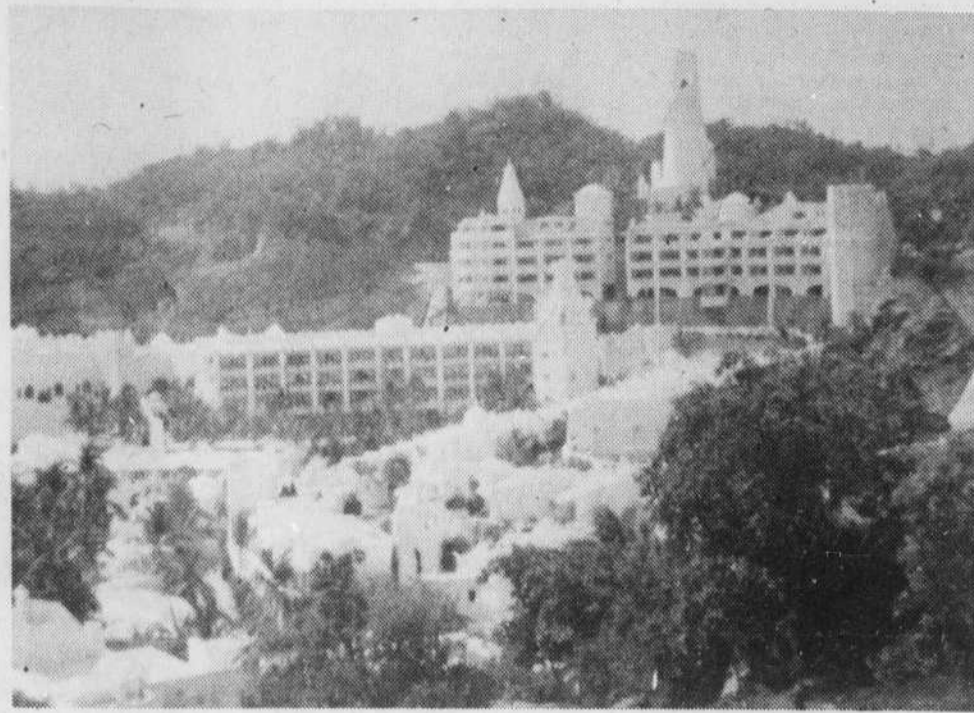
Nous avons tôt fait de visiter Manzanillo qui ne présente pas grand intérêt hors quelques boutiques et où s'élèvent malgré tout des condominiums. Nous rebroussons chemin tout en faisant un crochet pour aller voir un hôtel féerique qui porte le nom de Las Hadas (les fées). Il est difficile de décrire cette blanche extravagance, cette Cabablanca à échelle réduite, ce palais emprunté aux Mille et Une Nuits avec ses nombreuses dépendances qui sont en réalité les appartements des clients.

Tout est blanc, à l'extérieur comme à l'intérieur, ce qui fait paraître encore plus bleue l'eau de la mer et des piscines, plus vives les couleurs des fleurs tropicales, plus vertes les pelouses et les frondaisons. L'architecture est de la plus haute fantaisie: tours aux lignes asymétriques, portes monumentales, dômes insolites, etc. En somme, hôtel pour millionnaires à leur retraite car on ne peut y loger à moins de \$130 par jour sans les repas. Les clients étaient fort rares quand nous l'avons visité. On nous a laissés nous asseoir dans le salon-bar pour prendre une bière et le garçon nous a servis avec un empressement qui nous a mis à la gêne.

Nous quittons Las Hadas un peu rêveurs et nous cherchons maintenant un endroit où déjeuner. Ivan, le GO qui est notre guide et notre chauffeur pour cette excursion d'un jour, devient notre personne ressource et nous amène en haut d'une falaise d'où l'on a une vue splendide de la mer. Sur la falaise, il y a une immense hutte-restaurant et c'est à cet endroit appelé Vida del Mar que nous nous attabons.

Tout d'abord, une margarita! A-t-on idée d'aller au Mexique sans boire au moins une margarita? Ivan fait valoir que notre petit déjeuner est déjà loin, que nous avons fait pas mal de route et que nous avons beaucoup marché. Nous avons l'estomac dans les talons et il nous faut un repas substantiel. Ce sera donc pour chacun de nous la brochette de grosses crevettes plus le loup grillé, le tout arrosé d'un vin du pays. Tout cela est bien frais. Pris ce matin nous affirmer le garçon... Des crevettes bien en chair, dodues, tout apprêtées, prêtes à livrer à une dent gourmande! et du filet de loup grillé à point, se détachant en flocons savoureux du bout de la fourchette.

Ivan nous regarde manger avec appétit et ses yeux pétillent de contentement. Il nous sent heureux de vivre, dépouillés de tout souci. (Fin)



L'hôtel Las Hadas (les fées) blanche extravagance des environs de Manzanillo.

droit; l'encoignure transformée en niche contient un chandelier en céramique et les lampes de chevet. Le plancher est en carreaux de terre cuite. Au pied d'un lit la petite salle de toilette et de douche où l'on a fait un emploi judicieux de la céramique du pays, au pied de l'autre lit la pièce pour le rangement

Méditerranée. Selon le temps dont on dispose, on peut partir pour huit jours au Yucatan, pour trois jours à Mexico ou pour une seule journée à Puerto Vallarta. Manzanillo ou un village de pêcheurs, Barra de Navidad par exemple.

Comme nous n'avons qu'une semaine à peine à notre disposi-

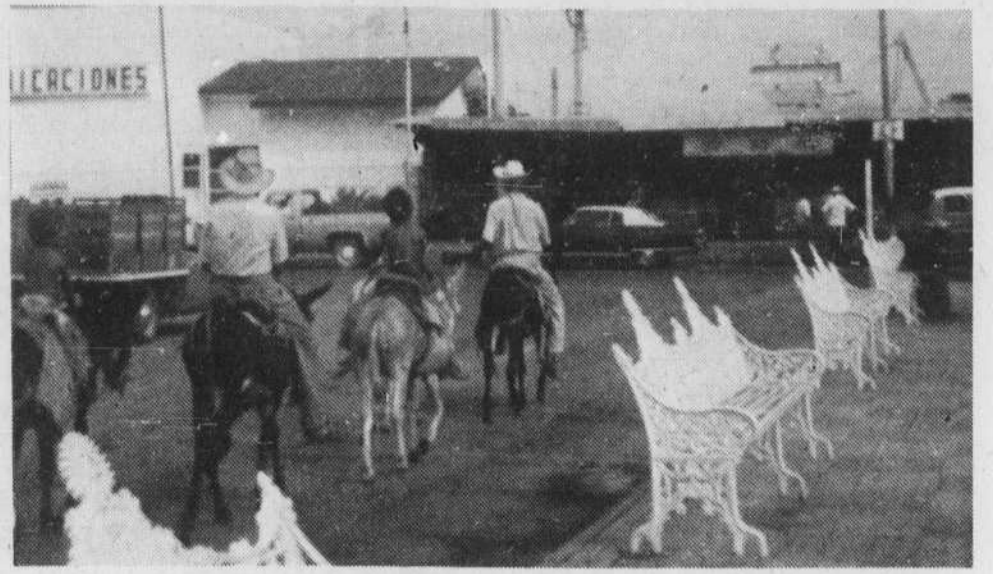
des villages minables. La végétation est abondante et l'on voit même des arbres à barbe. Aux collines succèdent les vallons, et parfois les cours d'eau sont à sec.

La brume voile toujours le soleil. Ivan attire notre attention sur une famille de blaireaux qui se terre aussitôt. Ça et là des palmiers royaux. Nous suivons maintenant une route en terre au milieu de marais où croissent mangliers et palétuviers; il y a des oiseaux à profusion, les fils électriques sont tressés d'hirondelles.

Puis nous voici devant un hôtel tout blanc, au bord d'une plage qui s'étend très loin de chaque côté. Mais les clients



Manzanillo: un hôtel qui ne manque pas de charme vieillot.



Comme dans beaucoup d'endroits du Mexique, les communications ne sont pas toujours rapides à Manzanillo.

Le Monde vous invite...
via **LES VOYAGES HONE**

Vois nolisés vers l'Europe

PARIS PRIX \$282

DEPART	RETOUR	NOMBRE DE JOURS
SAMEDI 24 MAI	DIMANCHE 22 JUIN	29
DIMANCHE 25 MAI	MARDI 17 JUIN	23
DIMANCHE 25 MAI	MARDI 22 JUIN	28
DIMANCHE 1 JUIN	MARDI 24 JUIN	23
DIMANCHE 1 JUIN	MARDI 15 JUILLET	44
DIMANCHE 8 JUIN	MARDI 1 JUILLET	23
DIMANCHE 8 JUIN	MARDI 8 JUILLET	30
DIMANCHE 15 JUIN	MARDI 8 JUILLET	23
DIMANCHE 15 JUIN	DIMANCHE 13 JUILLET	28

PRIX \$329

DIMANCHE 22 JUIN	MARDI 15 JUILLET	23
DIMANCHE 22 JUIN	MARDI 19 AOÛT	58
DIMANCHE 22 JUIN	DIMANCHE 24 AOÛT	53
LUNDI 23 JUIN	DIMANCHE 7 SEPTEMBRE	75
DIMANCHE 29 JUIN	MARDI 22 JUILLET	23
DIMANCHE 29 JUIN	DIMANCHE 27 JUILLET	28
DIMANCHE 29 JUIN	MARDI 12 AOÛT	44
DIMANCHE 6 JUILLET	MARDI 29 JUILLET	23
DIMANCHE 6 JUILLET	MARDI 5 AOÛT	30
DIMANCHE 6 JUILLET	SAMEDI 6 SEPTEMBRE	62
LUNDI 7 JUILLET	LUNDI 28 JUILLET	21
DIMANCHE 13 JUILLET	SAMEDI 2 AOÛT	20
DIMANCHE 13 JUILLET	MARDI 5 AOÛT	23
DIMANCHE 13 JUILLET	MARDI 26 AOÛT	44
LUNDI 14 JUILLET	LUNDI 4 AOÛT	21
SAMEDI 19 JUILLET	DIMANCHE 17 AOÛT	29
DIMANCHE 20 JUILLET	MARDI 11 AOÛT	22
DIMANCHE 20 JUILLET	MARDI 12 AOÛT	23
DIMANCHE 20 JUILLET	MARDI 2 SEPTEMBRE	44
SAMEDI 26 JUILLET	DIMANCHE 10 AOÛT	15
DIMANCHE 27 JUILLET	MARDI 29 AOÛT	23
DIMANCHE 27 JUILLET	MARDI 9 SEPTEMBRE	44
LUNDI 28 JUILLET	LUNDI 18 AOÛT	21
DIMANCHE 3 AOÛT	MARDI 26 AOÛT	23
DIMANCHE 3 AOÛT	LUNDI 8 SEPTEMBRE	36
DIMANCHE 3 AOÛT	LUNDI 15 SEPTEMBRE	43
DIMANCHE 10 AOÛT	MARDI 2 SEPTEMBRE	23
DIMANCHE 10 AOÛT	SAMEDI 13 SEPTEMBRE	34
DIMANCHE 10 AOÛT	LUNDI 15 SEPTEMBRE	35
DIMANCHE 17 AOÛT	MARDI 9 SEPTEMBRE	23
DIMANCHE 17 AOÛT	MARDI 16 SEPTEMBRE	30

PRIX \$282

DIMANCHE 24 AOÛT	MARDI 16 SEPTEMBRE	23
DIMANCHE 24 AOÛT	VENREDI 26 SEPTEMBRE	22
MARDI 2 SEPTEMBRE	MERCREDI 24 SEPTEMBRE	22
DIMANCHE 7 SEPTEMBRE	SAMEDI 20 SEPTEMBRE	13
LUNDI 8 SEPTEMBRE	SAMEDI 27 SEPTEMBRE	19
MARDI 9 SEPTEMBRE	MERCREDI 1 OCTOBRE	22
SAMEDI 13 SEPTEMBRE	SAMEDI 4 OCTOBRE	21
MARDI 15 SEPTEMBRE	MERCREDI 8 OCTOBRE	22
SAMEDI 20 SEPTEMBRE	SAMEDI 11 OCTOBRE	21
MARDI 23 SEPTEMBRE	MERCREDI 15 OCTOBRE	22

Places en nombre limité - Nous prenons les réservations dès maintenant

Accès: MONTREAL-LONDRES: prix régulier \$272 saison de pointe \$319
MONTREAL-FRANKFURT: prix régulier \$309 saison de pointe \$359
(Renseignements sur demande)

EN CORRESPONDANCE AVEC NOS VOLS NOLISÉS

nous suggérons: ● LOCATION DE VOITURE ou ● EURAILPASS
ou ● CIRCUIT EN AUTOCAR avec le Tourisme Français

LES VOYAGES HONE

Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 60 ans

1460, AV. UNION Tél.: 845-8221
Montréal H3A 2B8

Bureau ouvert tous les jours de 9 h 30 à 18 h
le mardi jusqu'à 21 h - Le samedi de 9 h 30 à 13 h

Vacances-Croisières: tout le monde en parle!



ms **Alexandr Pushkin**
ET SON JUMENTAU
ms **Mikhail Lermontov**

AMBIANCE · DÉTENTE · SPECTACLES

TRANSATLANTIQUE			TRANSATLANTIQUE			
Départs de Montréal			Départs de New York			
ALEXANDR PUSHKIN - vers l'Europe			MIKHAIL LERMONTOV - vers l'Europe			
De	à	De \$ à \$	De	à	De \$ à \$	
8 sept	Montréal vers Le Havre, Londres, Bremerhaven, Leningrad	\$305 \$715	23 mai	New York vers Copenhague, Londres, Bremerhaven, Leningrad	\$365 \$775	
9 oct	Montréal vers Le Havre, Londres, Rotterdam	\$305 \$680	16 août	New York vers Copenhague, Londres, Bremerhaven, Leningrad	\$305 \$715	
			18 sept	New York vers Copenhague, Londres, Rotterdam	\$305 \$680	
CROISIÈRES			CROISIÈRES			
De	à	De \$ à \$	De	à	De \$ à \$	
12 juil	21 jours	Gaspé, Les Bermudes, La Havane, Nassau, Sydney, N.E.	24 juin	8 jours	Les Bermudes	\$275 \$545
9 août	7 jours	Croisière sur le St-Laurent - via Québec, St-Pierre et Miquelon, Percé, le Saguenay	2 juil	6 jours	Les Bermudes	\$195 \$395
16 août	7 jours	Croisière sur le St-Laurent - mêmes escales que le 9 août	8 juil	6 jours	Les Bermudes	\$195 \$395
23 août	14 jours	Les Bermudes - via Québec, le Saguenay, St-Pierre-et-Miquelon, Percé	14 juil	11 jours	Canada - via Boston, Gaspé, Québec, le Saguenay, Charlottetown	\$360 \$695
			25 juil	7 jours	Nassau	\$240 \$475
			1 août	3 jours	Sans escale	\$120 \$235
			4 août	11 jours	Canada - via Boston, Gaspé, Québec, le Saguenay, Charlottetown	\$360 \$695

Tarifs par personne, deux par cabine selon l'espace disponible, taxe en sus

Faites votre choix entre 11 croisières ou 5 traversées transatlantiques à bord de l'Alexandr Pushkin ou du Mikhail Lermontov. Ces paquebots vous offrent tout le confort, l'hospitalité russe, une excellente cuisine internationale et régionale, vins du pays, piscine, sauna, spectacles et divertissements hauts en couleur.

C'est tout un programme... réservez sans tarder!

Renseignements et réservations chez votre Agent de voyage ou l'agent-général **march shipping limited**

400 ouest, rue Craig
Montréal, Québec H2Y 1K1
Tél.: (514) 842-8861

Pour THE BALTIC SHIPPING COMPANY
Leningrad, URSS - Register: URSS

Qui a découvert les Alpes françaises et leurs sympathiques habitants?



M. Réjean Nantel.

Voici ce que M. Nantel nous écrit à ce sujet: "Après avoir skié sur les pentes de presque toutes "nos" stations de ski, y compris les Rocheuses, je puis dire que rien ne vaut les Alpes françaises. Et ce, sur tous les plans.

"On dirait que la neige, là-bas, possède une qualité exceptionnelle, un petit quelque chose qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. De plus, il y fait toujours une température idéale - ni trop chaud, ni trop froid. Le skieur a toujours des milles et des milles de pentes devant lui, et la neige est presque toujours vierge.

"Un autre aspect des Alpes françaises à ne pas négliger et que je ne veux pas passer sous silence: le contact avec les gens du pays. Les habitants des Alpes françaises se lient tout de suite d'amitié avec vous. Ils sont généreux, simples, faciles d'accès. La communication s'établit tout de suite, spontanée, chaleureuse. Il s'agit, bien entendu, de mon expérience dans les villages, non pas dans de grandes stations; dans des endroits comme Argentière, j'ai trouvé exactement ce que je cherchais: une sorte d'échange, ce qui, je pense, valorise tout voyage.

"Je parle et j'ai l'impression d'ou-

blier des choses importantes comme les paysages, les levers et les couchers de soleil qui sont d'un grandiose inoubliable.

"Bien sûr, il y a les stations de ski elles-mêmes. Des hôtels fantastiques, où on trouve de tout pour le ski et l'après-ski, à des prix convenant vraiment à tous les goûts et à presque toutes les bourses. En plus des hôtels, il y a des appartements, des chalets. Et on peut manger au restaurant (quelle cuisine!) ou faire son propre marché. Il y a également des cinémas, des discothèques... Que demander de plus?"

"Mais j'ai également fait une autre découverte: Air France! Tout comme j'ai préféré les Alpes françaises à n'importe quelle autre station de ski au monde, après avoir voyagé par différentes compagnies aériennes, j'ai finalement opté pour Air France. Il faut reconnaître qu'Air France offre un service encore inégalé: son confort, sa cuisine gastronomique, ses vins sont vraiment de premier ordre, pour ne pas dire de première classe! Inutile de dire que dorénavant, je voyagerai toujours par Air France."

Rejean Nantel

AIR FRANCE

Pour plus de renseignements, consultez votre agent de voyages ou Air France.

